

INSPECTION GENERALE

N° 04.22-01

RAPPORT

**AUDIT DU SECTEUR
DES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

- octobre 2005 -

20 AVR. 2004

Note

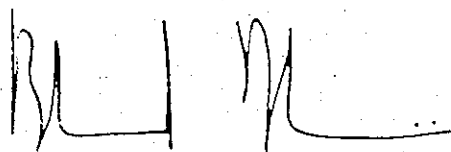
à l'attention de Monsieur René RÉTHORÉ

Directeur par intérim de l'Inspection Générale

Je vous demande de bien vouloir procéder à un audit du secteur des activités périscolaires. Un volet important du dispositif mis en place par la Ville repose sur les centres de loisirs gérés par la Direction des Affaires Scolaires. Vous étudierez leur fréquentation le mercredi et le samedi, pendant les petites vacances et les vacances d'été. Vous analyserez également la fréquentation des garderies et des études surveillées et vous procéderez à une étude des coûts de fonctionnement de toutes les structures.

Un plan pour l'amélioration de la qualité du périscolaire financé à hauteur de 10 millions d'Euros a été engagé en novembre 2002. Vous procéderez à une analyse des coûts de fonctionnement et vous apprécierez l'efficacité de la politique mise en œuvre en comparant ses résultats aux objectifs et aux moyens mis en œuvre. Une enquête de satisfaction auprès d'un échantillonnage d'usagers (parents) fournirait un précieux éclairage et je vous invite, en cas de besoin, à faire appel à des organismes spécialisés dans ce domaine.

Vous étendrez votre mission aux activités de soutien scolaire mises en œuvre par des associations en faveur des enfants de familles démunies ; ces associations au nombre d'une soixantaine, ont reçu une subvention totale de 230 000 € en 2003. Vous vérifierez la complémentarité de ces actions qui sont contrôlées par la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé avec celles gérées par la Direction des Affaires Scolaires, tant au niveau de la nature de leurs interventions que de leur répartition géographique. Bien entendu, vous contrôlerez l'utilisation des subventions versées à ces associations, ainsi que la fréquentation. Vous vérifierez, par ailleurs, si les enseignants ont constaté des progrès dans l'apprentissage des savoirs des enfants concernés. Compte tenu de l'étendue de la mission, vous pouvez organiser l'étude en plusieurs étapes et remettre des rapports d'une manière échelonnée.



Bertrand DELANOË

NOTE DE SYNTHÈSE
SUR L'AUDIT DU SECTEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Premier rapport définitif

- [octobre 2005] -

L'audit demandé à l'Inspection Générale sur le périscolaire parisien doit permettre d'évaluer les différentes actions menées par la Ville dans ce domaine, qui mobilise aujourd'hui un budget total de plus de 100 M€ et 7 500 personnels d'animation (directeurs de centre de loisirs, animateurs, personnels d'encadrement).

100 000 enfants sont accueillis pendant l'interclasse de midi, 28 000 à la garderie ou à l'étude, 21 000 en moyenne dans les centres de loisirs du mercredi.

Comme le recommandait la lettre de mission du Maire, les rapporteurs ont organisé leurs travaux en deux étapes, dont la première est consacrée au périscolaire au sens strict ; ce qui relève du soutien scolaire sera étudié dans la seconde partie, étant observé que les actions « coup de pouce », proches de ce domaine mais relevant plutôt de l'accompagnement scolaire, sont étudiées dans cette première partie.

Réalisé au printemps 2005, un sondage auprès d'environ 20 000 parents d'élèves, répartis sur tout Paris, a permis de constater :

- que parents et enfants, usagers du périscolaire, sont pour une large majorité satisfaits dans l'ensemble des activités proposées et des récentes évolutions initiées par la municipalité : renforcement des moyens et de l'offre, nouveaux barèmes pour la participation des familles,
- que ce jugement positif d'ensemble ne doit pas dissimuler des faiblesses, au niveau de certaines prestations (l'interclasse, l'étude...), et une communication dans l'ensemble insuffisante.

Les rapporteurs partagent ce diagnostic, auquel il convient d'ajouter le constat du positionnement délicat d'une politique éducative municipale dans l'école, qui ne peut trouver sa totale expression qu'en lien étroit avec son partenaire de l'Education Nationale, ce qui n'est pas complètement le cas aujourd'hui.

D'où l'importance des services locaux, les circonscriptions des affaires scolaires, en charge au quotidien du développement de cette synergie, mais qui ont aussi d'autres tâches à mener avec des moyens assez limités.

Le renforcement de ces structures, la mise en commun de leurs « bonnes pratiques » - et d'une manière générale l'effort de rationalisation de l'ensemble de l'organisation du périscolaire - sont donc des axes importants de progrès.

Ce sont aussi des conditions nécessaires à la mise en œuvre des principales propositions des rapporteurs, parmi lesquelles on trouve aussi bien des recommandations matérielles simples (la mise en place d'un panneau d'affichage dédié au périscolaire dans toutes les écoles...) que d'autres beaucoup plus ambitieuses (l'instauration d'un travail en commun sur le sujet avec l'Académie, le contrôle des associations extérieures intervenant dans les écoles...).

Les rapporteurs ont enfin pris position en faveur de l'instauration d'une pré-inscription obligatoire pour l'accès aux centres de loisirs, mesure à assortir cependant de précautions fortes pour n'exclure aucun enfant du dispositif.

SOMMAIRE

Introduction	3
Glossaire du périscolaire	6
1. Le PQP (Plan pour la Qualité du Périscolaire) de 2002 à 2005 et son environnement : un effort organisé et poursuivi	9
1.1. Les objectifs	9
1.2. Les réalisations : novations et continuité	9
1.3. Le développement des partenariats	11
1.4. Une tarification revue, en cohérence avec la réalité sociologique	12
2. Les activités périscolaires et leurs évolutions récentes	14
2.1. L’interclasse, les garderies et études surveillées, les centres de loisirs pendant l’année scolaire	14
2.1.1. L’interclasse : 100 000 enfants concernés	14
2.1.2. Les garderies et études surveillées : un jugement contrasté	16
2.1.3. Une nouveauté : le goûter récréatif	17
2.1.4. Les centres de loisirs pendant l’année scolaire	19
2.2. Les centres de loisirs d’été, les « séjours aventure »	23
2.2.1. Un dispositif bien rodé	23
2.2.2. Un jugement très positif des parents	25
2.2.3. Une fréquentation en hausse sur moyenne période	25
2.3. Les ateliers découverte et multisports du samedi matin : bilan et perspectives	29
2.4. Les ateliers bleus de la DASC0 et de la DJS	33
2.4.1. Evolution et répartition géographique des effectifs accueillis	33
2.4.2. Les activités pratiquées	35
2.4.3. Le fonctionnement, le suivi et le coût des ateliers	37
2.4.4. Perspectives d’évolution et problèmes	41
2.5. Les centres scolaires sportifs (C.S.S.) connaissent un réel succès de proximité	45
2.6. Les vacances Arc en Ciel : une évolution sensible	47
2.6.1. Une organisation complexe pour une offre variée	47
2.6.2. Le problème récurrent des modalités d’inscription	48
2.6.3. Une forte demande liée à des conditions tarifaires avantageuses	48
2.6.4. Une vocation de plus en plus sociale	49
2.7. L’accompagnement à la scolarité : les dispositifs « Coup de Pouce » et « Action Collégiens »	51
2.7.1. Les clubs « Coup de Pouce »	51
2.7.2. L’Action collégiens	53
2.7.3. Les autres projets pour les collèges	54
3. L’organisation et les moyens	56
3.1. Les structures DASC0 et DJS (services centraux et de terrain)	56
3.1.1. Les services centraux de la DASC0 et de la DJS	56
3.1.2. Les circonscriptions des affaires scolaires (C.A.S.) face à l’organisation des activités périscolaires	59

3.2. Les moyens.....	74
3.2.1. Les coûts et les recettes des différentes activités, l'évolution des budgets, l'impact du PQP	74
3.2.2. Le P.Q.P. constitue un effort budgétaire bien supérieur aux seuls 10 M€ annoncés	77
3.2.3. Les centres de ressources, Paris Lecture, les bibliothèques centre de documentation (BCD) et les espaces premiers livres (EPL).....	80
3.2.4. La formation des animateurs : un enjeu majeur	84
4. Le diagnostic des parents, des enseignants, de l'Académie, de nos personnels.....	88
4.1. Les enseignements du sondage.....	88
4.1.1. Les conditions de réalisation	88
4.1.2. Les enseignements généraux du sondage	89
4.1.3. Suggestions, attentes et attitudes	93
4.1.4. Le périscolaire extra municipal	94
4.2. Les associations de parents.....	95
4.2.1. La FCPE	95
4.2.2. La PEEP	97
4.3. L'Académie de Paris.....	99
4.3.1. Une réserve de principe, un intérêt réel	99
4.3.2. Une volonté de rapprochement et de dialogue	100
4.4. L'avis de nos syndicats	101
4.4.1. Les principales revendications portent sur le statut des animateurs et la filière professionnelle de l'animation	101
4.4.2. Les conditions de travail ainsi que les moyens, dont bénéficient les animateurs, font également l'objet de critiques et de revendications diverses	104
5. Les leviers du changement.....	107
5.1. Aux mains de la Ville	107
5.1.1. L'organisation DASCO/DJS	107
5.1.2. La généralisation des « bonnes pratiques » des CAS et le renforcement des moyens.....	110
5.1.3. Le statut des personnels.....	111
5.1.4. Pré-inscription	113
5.1.5. L'interclasse et l'étude surveillée : les deux points faibles à améliorer	114
5.1.6. L'amélioration des modalités de paiement.....	114
5.2. En partenariat	115
5.2.1. Développer un dispositif conventionnel avec l'Académie	115
5.2.2. Contrôler les associations qui interviennent dans l'école.....	116
6. Liste des propositions des rapporteurs.....	117
Liste des personnes rencontrées.....	120
Liste des annexes.....	122

INTRODUCTION

La problématique du sujet et sa définition

Le dictionnaire « Petit Robert » nous renvoie pour l'adjectif « périscolaire » à la définition suivante : « **complémentaire de l'enseignement scolaire** ». L'apparition du mot est datée de **1957**.

Cette définition offre l'avantage de bien distinguer le périscolaire de l'enseignement, mais ne nous avance guère au-delà.

Le domaine scolaire est assez facile à cerner, avec un lieu – l'école, une vocation, la transmission des savoirs ; des programmes bien délimités, un caractère obligatoire...

La situation est beaucoup plus compliquée pour le périscolaire.

Si l'école est un des lieux privilégiés des activités périscolaires ce n'est pas le seul, en particulier pendant les vacances scolaires.

Au cœur du projet éducatif municipal, **sa vocation est « d'offrir à tous les enfants une source supplémentaire d'éveil et d'épanouissement »**¹. Mais l'évaluation des résultats obtenus dans ce domaine est bien plus difficile que dans celui de la transmission des savoirs. Et, bien sûr, les activités périscolaires ne sont pas obligatoires (contrairement à ce qui est intégré dans le temps scolaire – enseignement des professeurs de la Ville de Paris (PVP) et classes de découverte), même si dans les faits les conditions de travail et de vie de beaucoup de parents ne leur laissent, au moins pour certains d'entre eux, guère de choix. Enfin **l'offre municipale, si elle est riche et variée, n'est pas répartie géographiquement de façon uniforme** ; certaines écoles, pour des raisons diverses accueillent peu d'activités périscolaires en dehors de la cantine. La restauration scolaire est d'ailleurs un thème connexe au périscolaire, et les caisses des écoles ont aussi des activités dans ce domaine.

Le soutien scolaire

Les activités de soutien scolaire font partie du périscolaire mais constituent en elles-mêmes un domaine suffisamment autonome pour que la lettre de mission du Maire ait considéré que leur évaluation relevait d'une extension de la mission et suggéré de leur **consacrer une étude spécifique**. Celle-ci fera l'objet d'**un second rapport distinct**.

Le thème est effectivement globalement aisé à distinguer du sujet général, il est incarné pour une large part par d'autres acteurs et vise une autre finalité.

¹ cf. la présentation par la DASCO du Plan pour la Qualité du Périscolaire

Une action importante et intéressante s'est développée récemment et participe des deux sujets simultanément : c'est « Coup de pouce », dispositif d'accompagnement à la scolarité qui repose sur un « contrat » liant parents, enfants et maîtres. Revendiqué par la Sous-Direction de l'action éducative et du périscolaire qui estime qu'il ne s'agit pas de soutien scolaire au sens strict, ce dispositif est examiné dans le présent rapport (cf. infra chapitre 2.7).

La définition que les rapporteurs proposent d'adopter, et le champ de la présente étude, est donc « l'ensemble des activités réalisées ou organisées par la Ville, en complément du temps scolaire, dans l'école ou à partir de celle-ci ».

Les enseignements dispensés par les Professeurs de la Ville de Paris, les classes de découverte sont donc « hors sujet » (car organisés sur le temps scolaire), comme les activités sportives sans lien direct avec l'école relevant de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Le poids de l'histoire

Beaucoup plus qu'une politique voulue et organisée, le périscolaire parisien a longtemps été l'addition d'activités et de prestations indépendantes les unes des autres. La mise en place de l'existant s'est opérée par addition et complexification progressive, l'offre de la municipalité s'efforçant de répondre à une demande des familles qui a considérablement évolué et qui n'est évidemment pas figée.

Pour faire face à la demande, la Ville s'est très longtemps appuyée sur des moyens qui traduisaient une certaine hésitation à s'engager : une association, l'association pour la gestion des activités périscolaires de la Ville de Paris (AGAPSVP) gérait les centres de loisirs, les classes de découverte, les études surveillées, les ateliers bleus culturels et scientifiques, une association sœur gérait les ateliers bleus sportifs. La transformation de l'AGAPSVP en « ADELLO » (association pour le développement de la lecture et des loisirs) a coïncidé avec une réduction du périmètre de ses activités et elle devrait être dissoute en fin d'année 2005.

En parallèle le corps des adjoints d'animation n'a été créé qu'en 1982. Si dès cette époque des intégrations de non titulaires ont eu lieu, l'effectif des titulaires et contractuels à plein temps est longtemps resté stable autour de 630 emplois, n'augmentant de manière sensible qu'à partir de 1998 (880 emplois étaient inscrits au budget 2000) puis à nouveau et de manière cette fois-ci très importante en 2001 et 2002 avec le Plan pour l'amélioration de la qualité du périscolaire (800 emplois créés). Pendant très longtemps ce sont des agents vacataires qui ont constitué l'essentiel des troupes, et aujourd'hui encore leur contribution demeure tout à fait essentielle.

Or la mise en place d'un corps de professionnels permanents était et demeure, à l'évidence, un des éléments indispensables à la réalisation d'une véritable politique de développement du périscolaire.

Les acteurs et partenaires, les autres actions en faveur des jeunes

L'importance de la population visée – près de **134 000 enfants** – dans **657 écoles** dont 335 élémentaires (60 % des élèves) est le premier élément essentiel à prendre en compte.

Le second est qu'il **n'est pas facile d'avoir une vision exhaustive du périscolaire municipal**. Pour la Ville, si l'intervenant principal est bien sûr la Sous-Direction de l'action éducative et périscolaire de la DASCO, il faut également citer la Direction de la Jeunesse et des Sports pour les ateliers bleus sportifs et les centres scolaires sportifs et spécialisés, et la

DASES pour le soutien scolaire. On peut aussi mentionner la DPJEV avec Paris Nature. L'Education Nationale est un partenaire essentiel qu'il s'agisse de l'Académie de Paris ou, sur le terrain, des directeurs d'école que la Ville rémunère pour certaines tâches du domaine périscolaire ; il ne faut pas oublier la Caisse d'Allocations Familiales qui contribue au financement des centres de loisirs.

A côté du périscolaire, d'autres offres se présentent aux familles. Tout d'abord la Ville elle-même avec les centres d'animation permet à plus de 15 000 enfants de moins de 11 ans de bénéficier chaque année d'activités très diverses qui peuvent se rapprocher de ce qui est proposé dans le cadre du périscolaire. Elle a aussi une politique d'aide, aux associations sportives notamment, aux conservatoires, et plus généralement soutient un ensemble d'institutions et d'actions qui ne relèvent pas du périscolaire au sens strict, évident et habituel mais qui relèvent bien de l'effort d'ensemble réalisé en direction des jeunes.

Enfin, les résultats du sondage nous le rappellent, il existe aussi une offre totalement indépendante et diversifiée de la Ville qui propose aux enfants et adolescents des activités diverses. Celles-ci sont souvent coûteuses, ou en tout cas pas à la portée de tous ; le phénomène se retrouvant dans le domaine du soutien scolaire, où il s'est beaucoup développé ces dernières années.

Le sondage offre sur ces activités un éclairage nécessairement sommaire mais instructif quant à leur importance quantitative (47 % des familles) et leur nature (sports, musique...).

* *

*

Le présent rapport est organisé comme suit :

- un petit « glossaire du périscolaire » regroupe les principaux termes dont la connaissance est indispensable à la compréhension du sujet, et qui sont spécifiques à celui-ci ;
- le Plan pour la qualité du périscolaire (PQP) fait ensuite l'objet d'une rapide présentation, en première partie ;
- les différentes activités sont ensuite présentées en seconde partie ;
- la troisième partie est consacrée à l'organisation et aux moyens mis en œuvre ;
- le diagnostic des parents, de l'Académie, de nos personnels constitue la quatrième partie ;
- la cinquième, les « leviers du changement » propose un certain nombre de pistes d'amélioration et prend position sur le sujet de la pré-inscription obligatoire aux centres de loisirs.

* *

*

GLOSSAIRE DU PERISCOLAIRE

Action collégiens : la Mairie de Paris a mis en place en relation avec les chefs d'établissement d'une trentaine de collèges, un **dispositif de prévention éducative** à destination des jeunes de **11 à 17 ans** en difficulté, dans le but de leur permettre un accès facilité à la culture et une meilleure maîtrise de la lecture et de l'écriture (le midi, après les cours, le mercredi et samedi après-midi, le week-end ou pendant les vacances).

A.L.E.M. : les **Ateliers Lecture Expression Mathématique** de 10 élèves de plusieurs classes de **C.M.2**, mis en place en 2002 dans le cadre de l'opération partenariale Ville de Paris / Education Nationale « Coup de Pouce », ont pour objectif d'aider après la classe, de 16h30 à 18h, les enfants fragiles.

Animateurs Référents : depuis 2002, **dans chaque école, deux animateurs référents (pour la plupart titulaires ou contractuels)** sont les interlocuteurs privilégiés des parents ainsi que des directeurs d'école et des enseignants.

Ateliers bleus : le soir, après la classe, des ateliers **culturels, scientifiques et sportifs** sont proposés par des organismes culturels et des associations sportives durant trente séances hebdomadaires ; une contribution financière est demandée aux parents en fonction des revenus familiaux (quotient familial).

Ateliers découverte et multi-sports du samedi matin : des **ateliers organisés par la DASCO et la DJS** depuis la rentrée 2002, accueillent gratuitement dans une soixantaine de sites, les samedis matins sans classe, de 8h45 à 11h45, tous les enfants scolarisés à Paris (en école publique ou privée).

A.S.E.M. : depuis 2002, les **Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles** participent à la surveillance des enfants durant l'interclasse de la cantine.

B.A.A. : le **Bureau des Activités d'Animation** de la DASCO comprend deux sections, l'une en charge des affaires financières et des Centres de Loisirs (de septembre à juin ; les C.L. d'été relevant du **Bureau de la Découverte**), l'autre chargée des Centres de Ressources et de l'action éducative dans les écoles, y compris les Ateliers Bleus culturels et scientifiques.

B.A.S. : le **Bureau de l'Animation Sportive** de la Sous-Direction de l'Action Sportive (**D.J.S.**) a notamment en charge les Ateliers Bleus sportifs, les animations sportives (dont les centres scolaires sportifs gratuits du mercredi hors vacances) ainsi que les Ecoles Municipales des Sports (stages proposés aux jeunes de 11 à 16 ans pendant les vacances scolaires en partenariat avec le mouvement sportif, avec participation financière adaptée aux ressources des familles).

B.C.D. : dans chaque **Bibliothèque Centre de Documentation**, disposant d'un fonds de plus de 600 livres dans les écoles **élémentaires**, un animateur spécialisé (**BCDiste**) accueille les enfants, **le midi, le soir, le mercredi et pendant les vacances** pour participer à des ateliers lecture. La BCD est également accessible aux enseignants pendant le temps scolaire.

Centres de Loisirs : dans les écoles *maternelles et élémentaires*, le mercredi et durant les vacances, toute l'année scolaire et l'été (juillet/août), les centres de loisirs proposent aux jeunes parisiens des activités artistiques, culturelles, sportives et de plein air. Les normes d'encadrement sont de **1 animateur pour 8 enfants de moins de 7 ans ou pour 12 enfants de plus de 7 ans**.

Centres de Ressources : Lieux de documentation et de formation pour les animateurs, **quatorze centres de ressources centraux** proposent également des ateliers thématiques encadrés par du personnel spécialisé. Il existe aussi une centaine de centres de ressources locaux.

C.A.S. : **9 Circonscriptions des Affaires Scolaires**, réparties sur les 20 arrondissements de Paris (1/2/3/4 ; 5/6 ; 7/15 ; 8/9/18 ; 10/19 ; 11/12 ; 13/14 ; 16/17 ; 20) sous l'autorité d'un chef de circonscription (attachés d'administration ou ingénieurs) et dépendant directement de la Directrice de la DASCO, comprennent une **section Action Educative** et deux autres sections, Ressources Humaines et Bâtiments.

Coup de pouce : cette opération **d'aide à la lecture**, mise en place à Paris en partenariat avec l'Education Nationale, a pour objectif d'accompagner les enfants « fragiles » de **C.P.**, par groupe de 5 élèves issus de la même classe, après 16h30.

Etudes surveillées : dans les écoles **élémentaires**, de 16h30 à 18h, après une récréation de détente, les enfants sont rassemblés dans les classes en études surveillées, par groupes de 25 au maximum. Les tarifs sont calculés en fonction des revenus familiaux.

E.P.L. : dans les **Espaces « Premiers livres »**, mis en place à partir de 2003 dans les écoles **maternelles** (d'abord celles situées en ZEP), des animateurs spécialement formés proposent gratuitement pendant le temps périscolaire, aux enfants de découvrir les mots et les images, à travers des activités ludiques.

Garderie : dans les écoles **maternelles**, il est proposé gratuitement un service de garderie de 16h30 à **18h30**, assuré par des animateurs de la Ville, selon une norme de 25 élèves au maximum par surveillant.

Goûter récréatif : Depuis la rentrée 2005, est organisé un « goûter récréatif » payant dont les tarifs sont calculés en fonction des revenus familiaux ; au moment de la rédaction du rapport, toutes les caisses des écoles ne l'ont pas mis en place.

Interclasse : plus de 5.000 animateurs (titulaires, contractuels, vacataires, dont certains professeurs des écoles) assurent la surveillance de 100.000 enfants **entre 11h30 et 13h30**, à la cantine (soit 1 animateur pour 15 enfants en maternelle et 1 animateur pour 32 élèves en primaire) et accompagnent les enfants dans leurs jeux et activités avant et après le repas.

P.O.P. : Plan pour la qualité du périscolaire, lancé en 2002 pour améliorer les prestations offertes et doté d'un budget de 10 M€.

P.V.P. : Professeurs de la Ville de Paris, corps de catégorie A, qui enseignent dans toutes les écoles du premier cycle l'éducation physique et sportive, l'éducation musicale et les arts plastiques. C'est une spécificité parisienne.

R.A.E. : les 9 **Responsables Action Educative** (Secrétaires Administratifs, Secrétaire des Services Extérieurs ou contractuels) sont placés sous l'autorité des chefs de C.A.S. et sont assistés de plusieurs **R.A.E. adjoints** spécialisés (pédagogique, logistique, finances).

R.P.A. : l'équipe d'animation d'un centre de loisirs est constituée d'un directeur de centre titulaire du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (B.A.F.D.), d'un **Responsable de Point d'Accueil** (un centre de loisirs peut comprendre plusieurs points d'accueil) titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) et des animateurs permanents (titulaires ou contractuels) ou vacataires, dont plus de la moitié est titulaire du BAFA.

S.D.A.E.P. : la **Sous-Direction de l'Action Educative et du Périscolaire** comprend le Bureau des Activités d'Animation (**B.A.A.**), le Bureau de la Découverte, le Bureau des Professeurs de la Ville de Paris ainsi que le Bureau de la Restauration Scolaire (rattaché à la sous-direction des écoles lors du Comité Technique Paritaire du 17 juin 2005).

Vacances Arc en Ciel : des séjours de 5 à 12 jours sont organisés en juillet et août pour les jeunes âgés de 4 à 16 ans, dans des sites variés, en pleine nature, au bord de la mer ou à la montagne. Les tarifs sont calculés en fonction du barème du quotient familial.

1. LE PQP (PLAN POUR LA QUALITE DU PERISCOLAIRE) DE 2002 A 2005 ET SON ENVIRONNEMENT : UN EFFORT ORGANISE ET POURSUIVI

1.1. Les objectifs

Plaçant l'animation au cœur du projet éducatif de la Ville, la municipalité a lancé en 2002 un Plan pour la Qualité du Périscolaire, ayant pour ambition de créer **un véritable service public de proximité de l'animation**. La Mairie a souhaité que le secteur périscolaire puisse tenir un rôle éducatif utile aux côtés de l'école et de la famille, considérant le temps périscolaire plus important en nombre d'heures passées, que le temps de classe, pour certains enfants.

Disposant déjà d'un potentiel important (des centres de loisirs ouverts dans la plupart des écoles, sept centres de ressources thématiques et une centaine de centres de ressources de proximité proposant des ateliers spécifiques, 24 « espaces nature » situés à proximité de Paris et des bibliothèques centres de documentation), la Ville a souhaité le restructurer et le développer par la mise en œuvre d'un plan général d'action.

Ce dispositif représente un effort budgétaire de **dix millions d'euros supplémentaires**, consacrés à l'amélioration de l'accueil des enfants et de la qualité des activités éducatives proposées par la Ville pendant les temps périscolaires, devant être pour chaque enfant une source supplémentaire d'éveil et d'épanouissement.

Ainsi, les centres de loisirs ont-ils vocation à contribuer à l'apprentissage de l'autonomie et de la vie en collectivité, à favoriser la libre expression de l'enfant et à développer sa curiosité ainsi que sa créativité en lui faisant découvrir de nouveaux champs d'intérêts.

Cet ensemble de mesures visait en particulier à constituer une « colonne vertébrale » de personnes stables et compétentes avec la création d'un véritable statut pour les animateurs. Il avait pour but également d'une façon générale d'améliorer la qualité des loisirs éducatifs proposés aux enfants (notamment par l'organisation d'ateliers découverte et multisports les samedis matins libérés, la création d'ateliers bleus supplémentaires, l'ouverture d'espaces premiers livres en maternelle et de nouveaux centres de ressources).

La qualité des activités proposées, quelles qu'elles soient, et par conséquent l'adhésion des enfants, reposant largement sur les personnels d'animation, la municipalité a souhaité que les enfants puissent être encadrés par des **animateurs professionnels**, mieux formés et plus nombreux.

Grâce à cette professionnalisation des animateurs, le P.Q.P a pu aussi se fixer un objectif original, consistant à mettre en œuvre, en liaison avec les enseignants, les différents intervenants et les familles, un dispositif d'aide individualisé à la scolarité, appelé « coup de pouce » pour les élèves de CP et de cours moyen.

1.2. Les réalisations : novations et continuité

Les réalisations du P.Q.P. ont concerné tant la revalorisation des métiers de l'animation que la qualité de l'accueil et des activités éducatives enrichies et innovantes.

Différentes mesures ont largement concouru à l'amélioration des conditions d'accueil :

- d'une part, la création en quatre ans de **800 postes supplémentaires d'animateurs contractuels** (200, ayant vocation à être titularisés) et **titulaires** (600) afin de stabiliser l'encadrement qui désormais dispose d'un corps de 1.700 animateurs permanents (à comparer aux 900 début 2001) en plus des animateurs vacataires,
- d'autre part, **la désignation de deux animateurs référents dans chaque école**, interlocuteurs privilégiés des parents et des enseignants pour toutes les questions relatives au périscolaire,

L'informatisation des centres de loisirs (qui faisait partie des objectifs du P.Q.P.), progressivement étendue à tous les arrondissements, doit depuis janvier 2005 permettre également d'améliorer sensiblement l'accueil et l'inscription, facilitant aussi une rationalisation de la gestion.

Le P.Q.P. a donné les moyens de financer le développement de nouvelles activités ou l'amélioration de leurs conditions d'exercice :

- **le midi, l'amélioration de la surveillance** (plus de 5.000 animateurs et ASEM) durant l'interclasse et possibilité de mettre en place des animations (plus de 100.000 enfants fréquentent chaque jour les cantines scolaires des écoles publiques)
- **le soir, la création de plus de 200 ateliers bleus supplémentaires** (de 2.064 en 2001 à 2.265 à la rentrée 2004),
- **l'organisation d'ateliers découverte et multisports gratuits durant les samedis matin sans classe**, l'offre ayant été concentrée dès 2003 sur une soixantaine de sites les plus fréquentés au bénéfice de près d'un millier d'enfants en moyenne en 2004, désormais un samedi sur deux (soit 18 samedis en 2005, alors que la première année 9 samedis seulement étaient concernés sur une centaine de sites),
- **l'ouverture** (depuis février 2003) **d'espaces premiers livres dans 93 écoles maternelles** en 2005, pendant la garderie (de 16h30 à 18h30) et l'interclasse (de 11h30 à 13h30), par des animateurs spécialement formés qui éveillent les petits à la découverte du livre et du récit,
- **la création de trois nouveaux centres de ressources sur les jardins pédagogiques, la Citoyenneté, et la langue française,**
- **l'augmentation du matériel éducatif et des jeux** destinés aux enfants des centres de loisirs ainsi que des crédits consacrés aux sorties, spectacles ou autres prestations d'animation ; à cet égard, il est intéressant d'observer les évolutions respectives du budget animation (achats de prestations de service/droits d'entrée) depuis 2000 et de la répartition entre les crédits centralisés du Bureau des Activités d'Animation et les crédits délégués aux CAS :

BUDGET ANIMATION – 604214/422
(Achats de prestations de service et droits d'entrée)
2000 à 2005

	Année 2000	Année 2001	Année 2002	Année 2003	Année 2004	Année 2005	2005/2001
Budget Primitif	443 626	550 903	645 000	765 000	665 000	909 000 dont 255 000 (transfert ADELLO)	+ 65 %
Budget Modificatif BP + BM + Virement de crédit	89 944 29 148	45 734	40 000		68 990 (transfert ADELLO)	69 339	
Total	562 718	596 637 (+ 6 %)	685 000 (+ 15 %)	765 000 (+ 12 %)	733 990 (- 4 %)	978 939 (+ 33 %)	+ 64 %
dont budget animation service central	526 467	532 152 (+ 1 %)	610 475 (+ 15 %)	630 000 (+ 3 %)	598 990 (- 5 %)	500 000 (- 16 %)	- 6 %
dont délégation CAS	22 836	64 485	74 525	135 000	135 000	478 939	x 7
dont régie 9 ^{ème}	6 982						
dont fête de la musique	5 433						

On observe, d'une part, une **augmentation du montant de ce budget animation** (droits d'entrée) de près de 30 % entre 2001 et 2003 et de près des 2/3 entre 2001 et 2005 (certes en tenant compte du transfert de crédits correspondant à ceux de l'association ADELLO, dont la subvention a été réduite de façon correspondante), et d'autre part, à un **doublent de la part de ce budget déléguée aux CAS entre 2001 et 2003** et à une **multiplication par 7 des crédits des CAS entre 2001 et 2005** alors que la part du budget centralisée du B.A.A. baisse de 5 % pendant la même période.

Ce plan, par le renforcement considérable (augmentation de près de 60 % des crédits) des actions de formation (cf. infra) ainsi que par la reconnaissance de la compétence des animateurs et de leur encadrement (notamment 90 animateurs bénéficient depuis 2003 de la catégorie B), a contribué à la consolidation des statuts et à la construction d'une identité professionnelle forte.

1.3. Le développement des partenariats

En concertation avec l'Académie de Paris, **la Ville a lancé en 2003** l'opération « **Coup de pouce** », devant initialement concerner une vingtaine d'écoles en Réseau d'Education Prioritaire et qui a été rapidement étendue.

Ainsi, **durant l'année 2003/2004, près de 1.000 élèves de 60 écoles** ont pu bénéficier de ces ateliers gratuits, financés entièrement par la Ville, encadrés par des animateurs et des enseignants, organisés le soir quatre fois par semaine, par petits groupes de 5 à 10 enfants, présentant des difficultés dans les apprentissages de la lecture, du français ou des mathématiques.

Ce dispositif, dont l'efficacité repose sur l'implication de tous (enseignants, animateurs, parents, enfants), fait l'objet d'une évaluation positive de la part des enseignants. Ce sentiment, particulièrement favorable, a d'ailleurs pu être confirmé aux rapporteurs par deux Inspecteurs généraux de I.G.E.N.R. chargés du rapport sur l'Académie de Paris, rencontrés dans le cadre de cette mission.

Egalement en partenariat avec l'Académie, dans le cadre du plan Paris Lecture (mis en place en 1990), la Ville a organisé avec le Centre Paris Lecture, centre de ressources autour du livre, **dès l'année 2003/2004, le nouveau dispositif des Actions-lecture** qui se substitue aux anciennes classes de lecture.

Ces nouvelles Actions-Lecture se déroulent désormais dans l'école concernée, le personnel du Centre Paris Lecture se déplaçant sur le site, et elles associent plusieurs classes d'un groupe scolaire, créant ainsi au sein de l'établissement une dynamique autour de la lecture et de l'écriture.

Elles permettent d'associer également les acteurs du réseau périscolaire, principalement les responsables des 323 Bibliothèques Centres de Documentation implantées dans la quasi-totalité des écoles élémentaires ainsi qu'éventuellement les bibliothèques municipales ou tout autre partenaire ayant un lien avec le livre.

Les centres de loisirs font également l'objet de partenariats,

- d'une part, avec **cinq groupes hospitaliers dépendant de l'AP-HP** (Robert Debré, Trousseau, Necker, Pitié-Salpêtrière, Kremlin-Bicêtre) et l'Institut Gustave Roussy, où intervient une quarantaine d'animateurs jusqu'au chevet des malades,
- et d'autre part, avec **l'association « Loisirs Pluriel »**, dans les deux centres accueillant à parité des enfants porteurs d'un handicap (physique, intellectuel ou sensoriel) et valides, le premier dans le 6^{ème} arrondissement depuis janvier 2004, le second dans le 19^{ème} depuis mars 2005.

1.4. Une tarification revue, en cohérence avec la réalité sociologique

Il a été mis en place un mode unique de calcul du quotient familial, désormais identique à celui de la caisse d'allocations familiales de Paris pour les prestations familiales, et adapté les tarifs pour mieux tenir compte de la réalité des écarts de revenu à Paris.

Le nouveau barème est le suivant :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{ressources mensuelles nettes imposables} + \text{prestations mensuelles}}{\text{nombre de parts}}$$

(2 parts couple ou personne isolée + ½ part par enfant + ½ part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant)

Tranches	Quotient familial	Revenu mensuel équivalent (en euros) (y compris allocations familiales, allocations logement, RMI...)		
		Famille avec 1 enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants
1	< 224	< 585	< 702	< 936
2	< 384	< 960	< 1 152	< 1 536
3	< 548	< 1 370	< 1 644	< 2 192
4	< 959	< 2 397,5	< 2 877	< 3 836
5	< 1 370	< 3 425	< 4 110	< 5 480
6	< 1 500	< 3 750	< 4 500	< 6 000
7	< 2 100	< 5 250	< 6 300	< 8 400
8	> 2 100	> 5 250	> 6 300	> 8 400

La répartition des familles allocataires par tranche est la suivante (source : CAF de Paris) au 31.12.2004 :

Code tarif	Nombre de familles allocataires par tranches de QF (grille DASCO)	Pourcentage par rapport au nombre total d'allocataires
1	9 149	6 %
2	18 598	12 %
3	25 063	16 %
4	32 276	20 %
5	10 956	7 %
6	2 215	1 %
7	6 588	4 %
8	53 908	34 %
Total	158 753	100 %

Elle fait apparaître une **sous-représentation des classes moyennes (tranches 5 et surtout 6 et 7) très caractéristique.**

* *

*

2. LES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET LEURS EVOLUTIONS RECENTES

2.1. L'interclasse, les garderies et études surveillées, les centres de loisirs pendant l'année scolaire

2.1.1. L'interclasse : 100 000 enfants concernés

2.1.1.1. L'organisation générale

L'interclasse est organisée de 11 h 30 à 13 h 30 par la Ville et sous sa responsabilité ; les enseignants, pour leur part sont responsables des enfants jusqu'à la fin des cours (11 h 30) et dix minutes avant la reprise de ceux-ci (13 h 20).

La caisse des écoles recueille de son côté les effectifs de rationnaires auprès du directeur d'école ; ceux-ci sont globalement connus à l'avance, en fonction des modalités d'inscription imposées aux parents, mais peuvent varier légèrement (si des enfants sont malades par exemple).

Les surveillants peuvent aussi être absents au dernier moment. Un bon contact avec la circonscription des affaires scolaires est donc très important, pour ajuster en temps réel l'effectif des encadrants.

Un règlement de service, daté du 1^{er} septembre 2003, précise les rôles et responsabilités de chacun. Il faut en particulier noter l'importance du rôle de responsable de l'organisation : c'est lui qui vérifie que les familles des enfants ont bien souscrit une assurance, qui vérifie aussi la présence effective des enfants inscrits, qui définit l'organisation de la surveillance, rappelle les consignes de sécurité, organise l'accueil des nouveaux intervenants et en particulier des animateurs vacataires.

Le défi permanent est constitué par l'impératif de présence d'un effectif d'animateurs suffisant, conforme aux normes : au minimum 1 pour 15 enfants en maternelle, 1 pour 32 en élémentaire ; ce sont les CAS qui ont pour mission de recruter en nombre suffisant, dans des délais très brefs, les vacataires requis qui s'ajoutent à l'encadrement titulaire.

La situation des CAS est inégale. En effet, la difficulté de départ du recrutement est la même pour tous : un service de deux heures au milieu de la journée n'est pas très attractif. Mais suivant la localisation, l'accessibilité ou non par les transports en commun, la difficulté de trouver des jeunes (étudiants en général...) varie considérablement.

Dans le 5^{ème} ou le 6^{ème} arrondissements les responsables font état de demandes supérieures aux besoins. Dans les 10^{ème}/19^{ème} par contre, ou dans le 20^{ème}, le recrutement est beaucoup plus difficile faute d'établissement d'enseignement supérieur servant de « vivier » dans le secteur.

Pendant longtemps, les responsables de CAS ont avoué ne pas toujours réussir à appliquer les normes. Actuellement, cette situation, qui peut se produire ponctuellement, est plus rare et ne se produit guère qu'en tout début d'année lorsque les étudiants n'ont pas encore effectué leur rentrée, et à l'approche des vacances d'été en période d'examens.

Il faut préciser que les directeurs d'école peuvent porter une part de responsabilité ; certains ne signalent pas immédiatement les absences. D'autres seraient du reste absents au moment de l'interclasse... Il a aussi été rapporté des cas où les directeurs auraient une attitude méprisante vis-à-vis de ces personnels.

Les responsables des CAS « défavorisées » essaient de réagir. Ainsi la CAS 8/9/18 a mis sur pied une opération « coup de pouce BAFA » qui consiste à sélectionner des jeunes en cours de formation au diplôme, sans conditions de ressources, et à offrir des postes rémunérés en stage pratique au sein de la CAS pour les fidéliser après l'obtention de leur diplôme. La CAS 10/19 a développé un suivi informatique « en temps réel » pour mieux gérer ses ressources et optimiser leur répartition entre établissements.

Un effort important est maintenant fait pour l'accueil des enfants handicapés et pour accueillir ceux qui souffrent d'allergies alimentaires graves. L'accueil des premiers repose sur une convention individuelle d'intégration. Ceux qui souffrent d'allergies alimentaires graves consomment un repas fourni intégralement par la famille, suivant une procédure définie (plan d'accueil individualisé – PAI) et qui prévoit en particulier les conditions de conservation des aliments.

2.1.1.2. Faire de l'interclasse un moment éducatif et de loisir

Il s'agit de dépasser la simple « surveillance de cantine » d'autrefois. Il demeure, à la base, l'impératif du respect d'un ensemble de consignes traditionnelles – vérifier que les enfants se lavent les mains avant de passer à table, prennent un repas complet, prennent le temps suffisant pour le repas et le finissent bien à table, veiller à maintenir un niveau sonore « raisonnable »...

A noter que dans les écoles maternelles, les agents de service des écoles maternelles (ASEM) sont associés au travail d'encadrement des enfants, dans la limite d'une heure par jour, et que dans ces écoles l'organisation de l'interclasse prévoit de permettre aux enfants de faire la sieste, dès qu'ils en éprouvent le besoin.

Il est clair que la majeure partie de la durée de l'interclasse n'est pas consacrée au repas stricto sensu (qui dure au mieux quinze ou vingt minutes...) et c'est là que l'offre d'animation prend tout son sens. Elle s'appuie en particulier sur les bibliothèques centres de documentation, présentes dans la quasi-totalité des écoles élémentaires (330) et les espaces premiers livres qui sont leur équivalent dans les écoles maternelles. A ce jour 93 ont été créés, prioritairement dans les ZEP, mais leur généralisation est prévue.

L'animateur référent, dans chaque école élémentaire, est généralement le « bécédiste » qui assure la gestion de la bibliothèque et qui est aussi en général responsable du centre de loisirs.

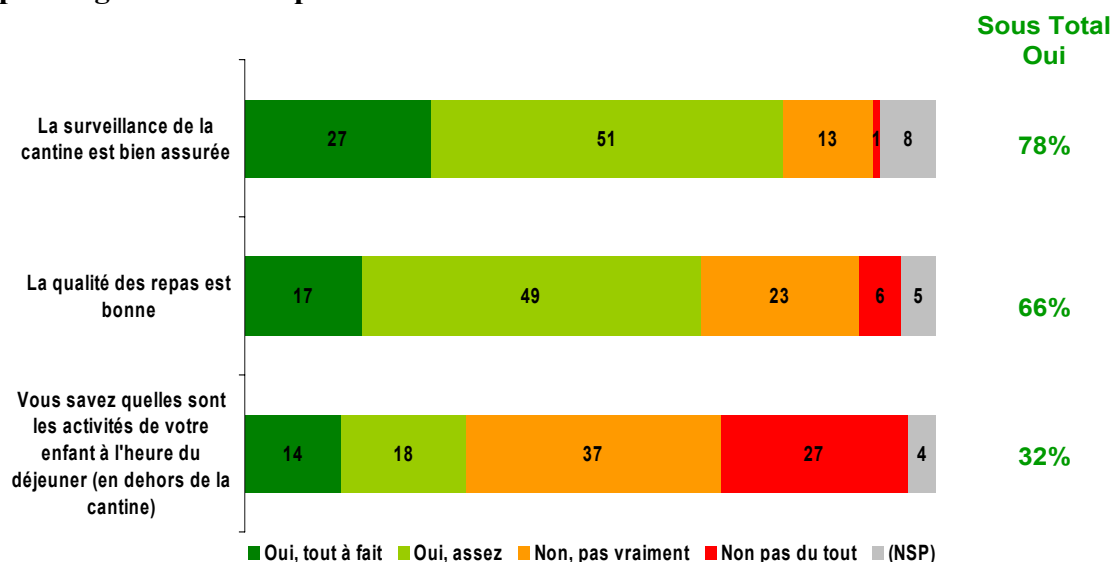
Titulaires du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ces animateurs occupent une position stratégique où se crée le lien entre les parents, l'école, et les activités périscolaires proposées aux enfants.

Il faut noter (on reviendra sur ce sujet) que les activités développées par la Ville entrent en concurrence avec celles organisées au même moment et dans l'école par des associations (culturelles, sportives...) souvent animées par des enseignants ou des PVP, qui peuvent réaliser un excellent travail mais sans contrôle direct de la Ville et à des conditions financières

différentes du périscolaire municipal. Ce constat vaut aussi pour le soir (ateliers) et les mercredis.

2.1.1.3 *L'interclasse vue par les parents...*

« L'opinion générale » des parents sur la cantine et l'interclasse est retracée ci-dessous :



Près des deux tiers des parents ne savent pas quelles sont les activités de leur enfant à l'heure du déjeuner. Cette interrogation n'est pas systématiquement critique puisque largement plus des trois-quarts considèrent que la surveillance est « bien » ou « assez bien » assurée. Mais c'est au minimum le diagnostic d'un manque de visibilité.

D'autre part, interrogés sur le point de savoir s'ils souhaiteraient davantage de jeux ou d'activités éducatives pendant le temps de midi, 79 % des parents répondent par l'affirmative.

Si un certain nombre d'enfants accèdent à des activités organisées, ou sont en BCD, beaucoup sont manifestement livrés à eux-mêmes et se distraient de manière spontanée (football pour les garçons...). Le temps de l'interclasse, correspondant encore à la récréation la plus accidentogène, est celui où existe encore les plus grandes marges de progrès.

2.1.2. Les garderies et études surveillées : un jugement contrasté

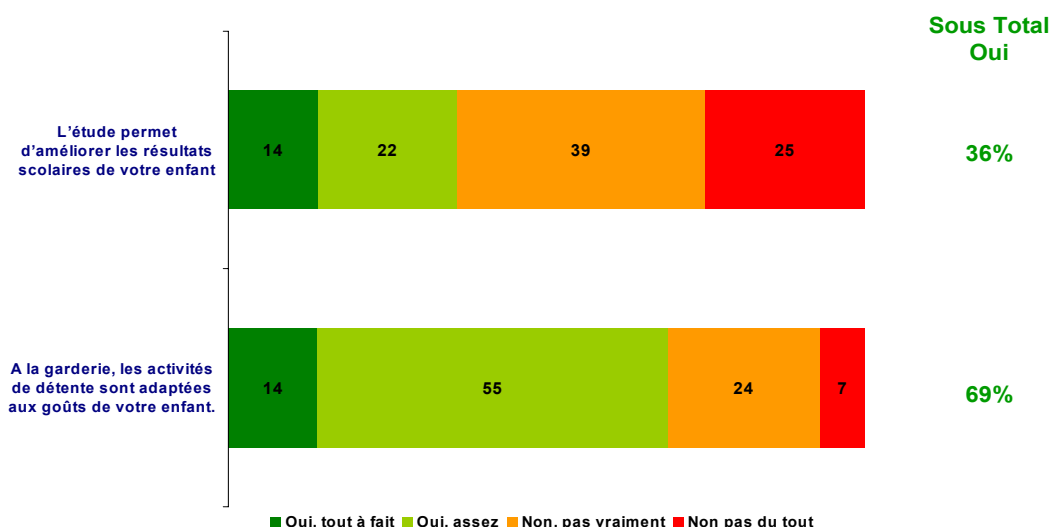
15 000 enfants environ bénéficient de la garderie en maternelle, 22 000 de l'étude surveillée en élémentaire (ces chiffres sont des moyennes/jour).

Garderies et études surveillées s'appuient sur la même logistique que l'interclasse : les espaces premiers livres et la bibliothèque centre de documentation.

79 % des enfants sont satisfaits de cette fréquentation (au dire des parents).

Les parents étaient interrogés de manière distincte sur l'étude et la garderie. Sur la garderie la question portait sur l'adaptation aux goûts de l'enfant, sur l'étude, sur son impact sur les résultats scolaires.

L'opinion des parents est la suivante :



Un peu plus d'un tiers considère que la fréquentation de l'étude a un impact positif sur les résultats scolaires : il existe donc un potentiel d'amélioration.

Il faut noter que cette proportion est loin d'être identique suivant les quartiers. Les parents du 11^{ème}, du 19^{ème}, du 16^{ème} répondent positivement pour 43 % d'entre eux, chiffre qui monte à 45,5 % dans le 20^{ème}, à 47,7 % dans le 19^{ème}.

A l'inverse il n'y a que 35 % de réponses positives dans le 13^{ème}, 31 % dans le 14^{ème} et 30 % dans le 15^{ème}.

Le barème des tarifs, pour les études surveillées, est le suivant (tarif par trimestre) :

Tarif	1 séance/semaine
1	2 €
2	4 €
3	9 €
4	13 €
5	17 €
6	19 €
7	21 €

A noter que pour les familles relevant du tarif 1, la participation est plafonnée à 6 € par mois et par enfant.

2.1.3. Une nouveauté : le goûter récréatif

La Ville a souhaité réorganiser la garderie du soir en maternelle pour en faire un véritable temps de loisirs et de détente autour de l'offre nouvelle de « goûters récréatifs ».

En effet, la situation en juin 2005 était très disparate d'une école à l'autre :

Dans certaines écoles maternelles, le goûter est acheté par les directeurs, les agents de service ou les animateurs et une contribution financière est demandée aux parents. Outre le fait que ces personnes ne sont pas juridiquement habilitées à organiser une telle prestation, ce qui engage directement leur responsabilité, les prix pratiqués sont très variables et ne tiennent pas toujours compte des revenus des familles. Parfois les parents doivent eux-mêmes fournir le goûter de leurs enfants. Actuellement l'égalité de traitement entre les familles n'est donc pas garantie, non plus que la sécurité sanitaire et l'équilibre alimentaire.

La réforme vise donc à instituer l'égalité de traitement des usagers devant le service public, tout en améliorant la qualité du service rendu aux familles et en participant à la lutte contre le développement de l'obésité.

Un goûter équilibré composé en fonction du repas de midi doit être fourni à tous les enfants restant après 16 h 30. Les goûters seront commandés aux caisses des écoles ce qui permettra de mieux assurer la sécurité et la qualité alimentaire afin de mieux satisfaire les besoins journaliers des enfants. Il sera en outre demandé aux caisses des écoles d'introduire des éléments issus de l'agriculture biologique.

Tous les enfants sont ainsi appelés à bénéficier d'un goûter identique, quelle que soit la situation sociale ou financière des familles.

La Ville de Paris règlera aux caisses des écoles le prix de ce goûter, qui est fixé pour l'année scolaire 2005/2006 à 0,60 €.

Les directeurs des écoles maternelles (ou toute autre personne désignée à cette fin) procéderont auprès des parents à la collecte des participations des parents, conformément au barème suivant (dont le tarif correspond à 80 % environ du tarif actuel de l'étude en élémentaire).

Tranche	Tarif d'une séance
1	0,15 €
2	0,30 €
3	0,65 €
4	0,90 €
5	1,20 €
6	1,30 €
7	1,45 €
8	1,50 €

A noter qu'au moment de la rédaction du rapport définitif (octobre 2005), seuls 9 arrondissements ont effectivement mis en place ce goûter (2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 9^{ème}, 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}).

L'expérience est trop récente, au moment de la rédaction du rapport, pour permettre d'évaluer concrètement son application.

2.1.4. Les centres de loisirs pendant l'année scolaire

Ces centres sont une activité périscolaire majeure, puisque la quasi-totalité des enfants peuvent en bénéficier. Pour les faire mieux connaître, des journées d'information ont été organisées à l'Hôtel de Ville, en 2003 et en 2005. En 2005, plus de 5 000 parents ont été accueillis.

2.1.4.1. Un réseau très dense et une offre richement diversifiée

La très grande majorité des écoles maternelles et élémentaires (607 sur 657, soit 93 %) dispose d'un centre de loisirs ou au moins d'un point d'accueil rattaché à un centre de loisirs.

Ouverts les mercredis et pendant les petites vacances, ces centres proposent des activités diversifiées, culturelles, sportives, artistiques...

Il faut tout d'abord relever que si la quasi-totalité des centres s'affichent comme généralistes (deux sont cependant dédiés aux préadolescents, rue Le Vau dans le 20^{ème} arrondissement et rue Binet dans le 18^{ème}).

Les programmes sont mis au point dans chaque centre en fonction des publics des attentes des enfants, de leur âge et des goûts de chacun (des compétences aussi des animateurs, évidemment).

Les orientations principales sont : la lecture et l'expression écrite, l'éducation physique et sportive, le domaine culturel, les sciences et techniques.

Jeux, dessin, vidéo, sorties culturelles... peuvent être conçus avec les moyens du centre et mis au point en interne ; beaucoup de prestations (spectacles...) sont aussi achetées à l'extérieur.

Chaque centre établit un projet pour l'année scolaire, en s'appuyant sur le projet municipal pour le périscolaire, et le transmet pour approbation à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

Ces projets et les activités réalisées s'appuient sur les centres de ressources, locaux ou centraux (au niveau de la SDAEP) qui fournissent idées, compétences, prestations aux intervenants des centres.

A titre d'exemple, le tableau ci-après, pour la Circonscription des Affaires Scolaires du 20^{ème} arrondissement, liste les ateliers proposés au printemps 2005, les activités, leur localisation géographique (certains peuvent se déplacer), le nombre d'enfants pouvant être accueillis par atelier, la tranche d'âge, l'organisation...

Il s'agit ici de réalisations locales dont il existe un nombre élevé pour l'ensemble des arrondissements, en perpétuelle évolution (pour les grandes circonscriptions le nombre de propositions est nettement plus élevé, soit entre quinze et vingt).

Atelier	Activités	Local	Enfants par atelier	Tranche d'âge	Organisation
Petite Enfance	Petite enfance, cinéma	F. Buisson	16	2/3 ans	Travail autour du corps, ateliers de découverte
Marionnettes	Fabrication de marionnettes, masques, clowns	99 rue des Pyrénées	8 ou 12	mater. ou элем.	3 ateliers par jour
Echecs	Initiation aux échecs Tournois	Itinérant	8 ou 12	mater. ou элем.	3 ateliers par jour
Couture	Fabrication de costumes	Eugène Reisz	8 ou 12	mater. ou элем.	3 ateliers par jour
Vidéo	Réalisation de clips	Cour des Noues	8 ou 12	mater. ou элем.	3 ateliers par jour
Danse	Initiation danses diverses, organisation de spectacles, concours	Itinérant	8 ou 12	mater. ou элем.	2 ateliers par jour
Arts plastiques	Sculpture, volumes	Eugène Reisz	8 ou 12	mater. ou элем.	3 ateliers par jour
Théâtre	Relaxation, improvisation	Itinérant	8 ou 12	mater. ou элем.	3 ateliers par jour
Stylisme	Sensibilisation, initiation, dessins de mode	Itinérant	8 ou 12	mater. ou элем.	3 ateliers par jour
Urbanisme	Maquettes, découverte de la Ville	Itinérant (début janvier 2004)	12	элем.	2 ateliers par jour
Informatique	Infographie	Eugène Reisz	8 ou 12	mater. ou элем.	3 ateliers par jour

Ces ressources « locales » s'ajoutent à celles des centres de la sous-direction qui sont les suivantes :

- **la cinémathèque scolaire Robert Lynen**
- **le centre de ressources images** qui permet aux enfants de s'initier à la réalisation et au montage des vidéos, scénarios, décors...
- **le centre de ressources arts plastiques** qui propose des ateliers divers liés à ceux-ci (gravure, sérigraphie, sculpture, vidéo d'animation...)
- **le centre de ressources musique** (initiation à la composition, l'enregistrement, la sonorisation...)
- **le centre de ressources Paris Informatique** (éveil et sensibilisation aux nouvelles techniques de l'information et de la communication)
- **le centre de ressources sport et environnement** (activités sportives au Plessis Robinson)
- **le centre de découvertes scientifiques et techniques** (parcours d'orientation en biologie, technologie...)
- **le centre de ressources jardins pédagogiques**, qui est un lieu de rencontre, d'expérimentation et de documentation

- **le centre de ressources citoyenneté** : on reviendra sur ce centre, créé en 2002, qui est un lieu « d'aide à projet » et un lieu de ressources pour tout ce qui touche au « vivre ensemble »
- **le centre de ressources « Langue française »** inauguré en 2005
- **le centre Paris Lecture**, qui fait également l'objet d'un développement séparé compte tenu de son importance
- **deux centres de ressources** dédiés aux préadolescents.

Les centres de ressources présentent la caractéristique d'être tout à la fois des prestataires d'animations dont les enfants bénéficient directement, mais ils offrent aussi aux animateurs des formations, des outils (documentation, bibliothèques...) déjà élaborés, et aussi la possibilité de développer en fonction des demandes des actions locales « sur mesure ».

Leurs activités et leur situation sont examinées plus en détail, infra au chapitre 3.2.2.

Il convient de signaler l'effort tout particulier qui est fait pour le milieu hospitalier, et celui qui se construit pour les enfants handicapés.

Des **centres de loisirs existent dans 6 centres hospitaliers** (Trousseau, Necker, Salpêtrière, Kremlin-Bicêtre, Robert Debré, Gustave Roussy) depuis 1992 en liaison avec les centres scolaires des hôpitaux.

Les animateurs (une quarantaine) ont demandé une formation adaptée (auparavant : pas de formation) et sont recrutés, sur la base du volontariat, avec une période d'essai de 4 à 5 mercredis ; le BAFA n'est plus estimé suffisant et ils doivent suivre obligatoirement depuis juin 2003 une formation spécifique. Ils interviennent dans les services, éventuellement au chevet de l'enfant malade. 12 postes sont affectés dans les services psychiatriques : 8 à la Salpêtrière, 3 à Kremlin-Bicêtre (anorexiques) et 1 à Robert Debré.

Un projet de convention avec l'hôpital Trousseau était en mars 2005 à la signature de la Directrice des Affaires Scolaires ; les autres hôpitaux ne bénéficient pas encore de convention. L'objectif est de définir le cadre des interventions des animateurs, de reconnaître officiellement le centre, les droits et devoirs des parties, les procédures pour délimiter les responsabilités notamment lors des sorties.

Pour les enfants handicapés, il existe un centre, ouvert en janvier 2004, sous convention avec l'association « Loisirs Pluriels » qui bénéficie d'une subvention de la Ville et fonctionne avec son propre personnel qu'elle recrute et gère : 8 rue du Jardinnet (6^{ème}) recevant 20 enfants valides et 20 handicapés. Un autre vient d'ouvrir dans le 19^{ème} en mars 2005. Deux autres projets de même nature sont en cours d'instruction et devraient déboucher sur des ouvertures effectives dans les deux prochaines années.

L'association perçoit également directement les participations des familles qui doivent être adhérentes. L'encadrement est bien sûr renforcé (1 animateur pour 3 enfants).

193 enfants handicapés sont accueillis sur 100 points d'accueil des centres de loisirs « ordinaires ».

Enfin, **un centre de ressources spécialisé** existe dans le 13^{ème} arrondissement depuis septembre 2004 : documentation et formation, sensibilisation, mutualisation.

2.1.4.2. Les tarifs, la fréquentation, la perception des familles

Les tarifs des centres, en application de la nouvelle grille en vigueur depuis la rentrée 2003, sont les suivants :

Tarifs	avec repas	sans repas
1	0,50 €	0,30 €
2	1,50 €	1,00 €
3	3,50 €	2,00 €
4	5,00 €	3,00 €
5	7,00 €	4,00 €
6	8,50 €	5,00 €
7	9,00 €	6,00 €
8	9,50 €	7,00 €

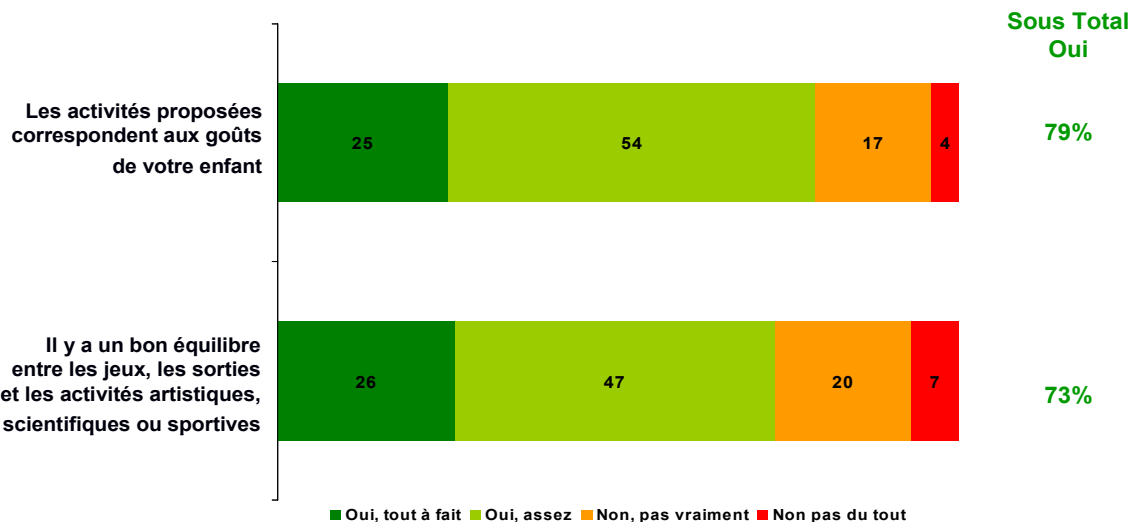
Pour les familles relevant du tarif 1, la participation est plafonnée à 6 € par mois et par enfant.

S'agissant de la fréquentation on note une hausse non négligeable depuis 2002 : + 7,1 % en 2003, + 4,69 % en 2004 : ces chiffres sont d'autant plus intéressants qu'ils s'appliquent à une population scolaire quasi stable.

Nombre de journées/enfants	
2002	1 210 567
2003	1 296 409
2004	1 357 231

40 % des parents ayant répondu avaient au moins un enfant fréquentant les centres de loisirs du mercredi ; les garçons sont un peu plus représentés que les filles (43 % contre 36 %).

79 % des enfants sont satisfaits, d'après les parents, eux-mêmes majoritairement satisfaits, même si une minorité conteste les contenus.



2.2. Les centres de loisirs d'été, les « séjours aventure »

2.2.1. Un dispositif bien rodé

Les centres de loisirs d'été et les « séjours aventure » peuvent être présentés comme un prolongement du dispositif qui fonctionne durant l'année scolaire. Ils sont assurés entièrement en régie par la Direction des Affaires Scolaires² et ses personnels d'animation ; les prestations de restauration sont assurées par les Caisses des Ecoles (pour les centres de loisirs, puisque les séjours aventures se déroulent dans des sites éloignés de Paris).

Les centres de loisirs d'été

Ils ne sont pas aussi nombreux que ceux de l'année scolaire, d'une part parce que la fréquentation est différente, mais aussi parce que des travaux sont chaque été organisés dans les écoles : c'est la seule période de l'année où, pour des raisons évidentes, il est possible de réaliser des travaux lourds.

Ce sont les chefs de circonscription qui doivent donc gérer au mieux les situations locales, pour concilier les impératifs de travaux avec la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, et une répartition aussi harmonieuse que possible des centres. Cette tâche n'est pas toujours facile, notamment lorsque la DPA est contrainte au dernier moment de modifier son calendrier de travaux, ce qui peut arriver (aléas dus à des entreprises...).

283 points (ou centres) ont été ouverts en juillet 2004 et 202 en août. Les centres accueillent les enfants âgés de 3 à 14 ans, domiciliés ou scolarisés à Paris ; l'inscription et l'accueil se déroulent de 8 h 20 à 9 h 00, ils fonctionnent jusqu'à 18 h 30 (pour les centres de loisirs maternels) et 18 h 00 (pour les centres de loisirs élémentaires).

L'accès pour une demi journée est possible, avec ou sans repas, sauf si le programme du jour prévoit une sortie d'une journée entière : ce qui est très fréquemment le cas, l'été étant une saison privilégiée pour emmener les enfants dans les parcs et jardins, ou même plus loin en dehors de Paris.

Les circonscriptions des affaires scolaires ont à leur disposition 23 « espaces nature » répartis principalement dans les bois mais certains sont plus éloignés (La Celle Saint-Cloud, Meudon la Forêt...). Les espaces sont attribués de manière permanente aux circonscriptions, en fonction de critères pratiques (éloignement et liaison...). L'un des problèmes structurels du dispositif est en effet celui des transports. Assurés par car, ceux-ci prennent du temps et empiètent sur la durée des activités ; certains parents reprochent à ce système d'être fatigant... Cette difficulté a aussi été signalée par l'Académie.

Les circonscriptions sont en charge de trouver les directeurs et les animateurs, étant observé que les services centraux fournissent les moyens budgétaires, ainsi que des « produits » (des animations).

Les rapporteurs ont effectué en juillet 2004 une journée de visites qui leur a notamment permis de découvrir, sur le terrain, le fonctionnement « d'espaces nature » au Bois de Vincennes.

² avec l'appui de la DJS pour certains « espaces nature »

Le 1^{er} centre visité accueillait 240 enfants de classes maternelles (capacité théorique de 288) alors que la fréquentation théorique n'est que de 96 en août. L'organisation de ces villages de toile temporaire nécessite une logistique considérable et une organisation quasi militaire : installation de barrières, de tentes (marché réparti en deux lots pour le montage), de cuisines (les plats sont cuisinés par les caisses des écoles et réchauffés sur place), de sanitaires, etc. Peu à peu, de nouveaux blocs cuisine et sanitaires de très bonne qualité et conformes aux normes d'hygiène remplacent les installations précédentes vieillissantes (marché étalé sur 5 ans). Les relations avec la DPJEV qui gère le Bois de Vincennes sont très satisfaisantes, nous a-t-il été affirmé.

De visu, la qualité des animations et leur diversité (jardins pédagogiques, ateliers peinture, etc) semble excellente. La sécurité apparaît bien assurée : périmètre de sécurité autour de certains arbres, intervention immédiate des chefs de centre lors de l'arrivée inopinée de l'Inspection Générale, autorité des animateurs sur les enfants. L'ambiance s'en ressent : les animateurs sont détendus et les enfants calmes, y compris lors des repas qui se déroulent sans chahut.

Les espaces découverte sont dédiés à des activités particulières ; ils ne sont pas affectés à des circonscriptions en particulier mais à la disposition de toutes, par roulement, et avec un souci de mixité (mélange d'enfants originaires de différents arrondissements).

Les rapporteurs ont visité l'espace découverte de Choisy près du carrefour Pompadour. Il s'agit d'une base nautique où les enfants des écoles élémentaire peuvent pratiquer la voile ou le canoë kayak ainsi qu'un grand nombre d'autres activités de plein air. Il existe trois autres espaces de ce type au Plessis-Robinson, à La Courneuve et au Tremblay centrés sur certains types d'activité. Ce sont des installations en dur, partagées avec la DJS. Là encore, tout apparaît bien organisé, le matériel de bonne qualité, la sécurité assurée (bateaux de surveillance sur le plan d'eau), les animateurs très professionnels. L'endroit constitue un oasis de verdure dans une zone très urbanisée et les enfants sont calmes.

Les séjours aventure

Il s'agit de « mini-camps » ; c'est **le centre de loisirs qui se déplace**, pour des séjours de 2 à 5 jours, en région Ile-de-France ou en province.

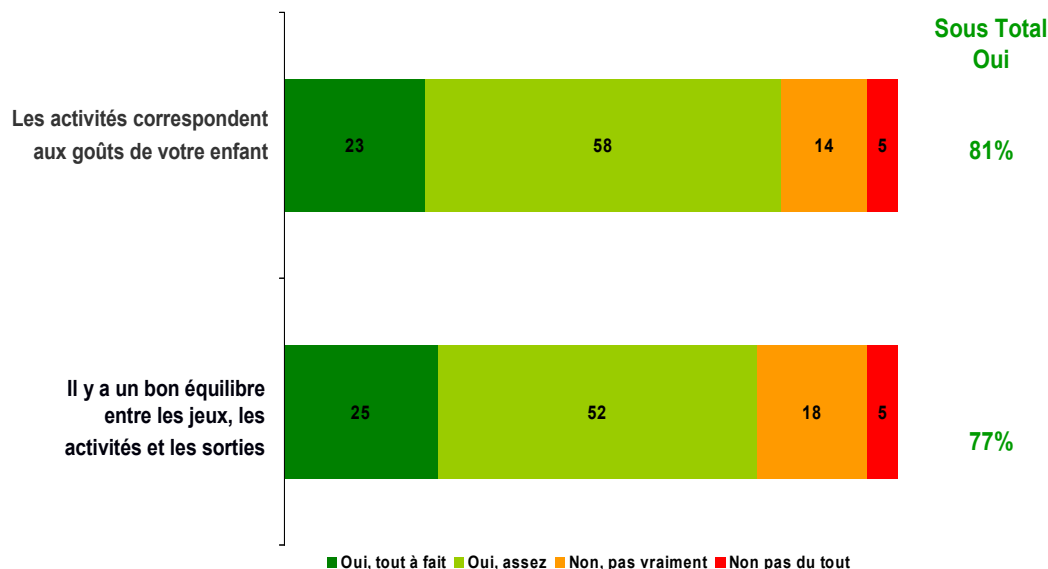
Les tarifs

Tarif	Centre de loisirs : par journée ou demi-journée		Séjour aventure
	avec repas	sans repas	
1	0,50 €	0,30 €	2 €
2	1,50 €	1,00 €	4 €
3	3,50 €	2,00 €	8 €
4	5,00 €	3,00 €	10 €
5	7,00 €	4,00 €	14 €
6	8,50 €	5,00 €	17 €
7	9,00 €	6,00 €	18 €
8	9,50 €	7,00 €	19 €

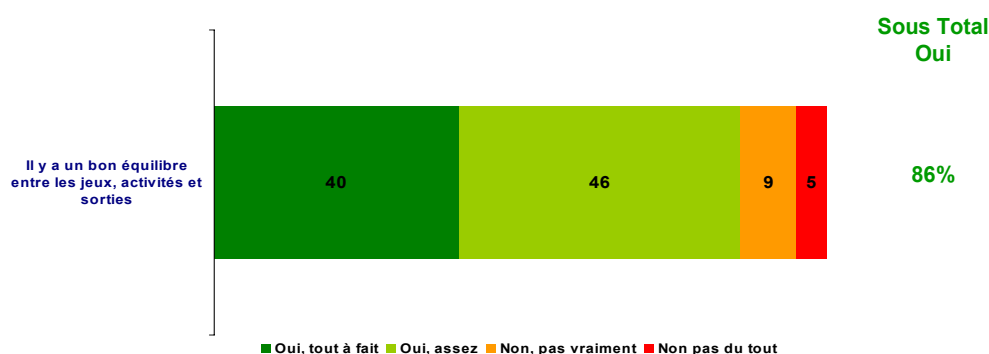
Il s'agit bien entendu des nouveaux tarifs réactualisés. A noter que pour les familles relevant du tarif 1, la participation pour les centres de loisirs est plafonnée à 6 € par mois et par enfant.

2.2.2. Un jugement très positif des parents

L'opinion générale est très positive sur les centres.



L'approbation est encore plus marquée pour les « séjours aventure »



2.2.3. Une fréquentation en hausse sur moyenne période

2.2.3.1. Une évolution complexe pour les centres de loisirs

Les deux tableaux suivants donnent l'évolution de la fréquentation pour **l'ensemble des arrondissements** entre 2003 et 2004 (n° 1) et pour les différentes circonscriptions (n° 2).

Certains chiffres qui retracent des évolutions importantes d'une année sur l'autre sont soulignés : ils démontrent la difficulté des prévisions.

COMPARAISON JOURNEES ENFANT 2003-2004
CENTRES DE LOISIRS D'ETE

Arrdt	23 jours	19 jours	Différence	20 jours	22 jours	Différence
	juillet-03	juillet-04		août-03	août-04	
1er	1574	1400	-11,05%	305	626	105,25%
2ème	2850	1212	-57,47%	1189	233	-80,40%
3ème	5518	4884	-11,49%	2538	3299	29,98%
4ème	5668	4501	-20,59%	2202	2815	27,84%
5ème	8091	6315	-21,95%	3038	3858	26,99%
6ème	4274	3671	-14,11%	1398	2050	46,64%
7ème	4643	3581	-22,87%	1660	1630	-1,81%
8ème	3733	2898	-22,37%	1395	1864	33,62%
9ème	9131	8729	-4,40%	3844	4925	28,12%
10ème	17788	13711	-22,92%	9157	10163	10,99%
11ème	23283	20716	-11,03%	11650	14142	21,39%
12ème	26062	19867	-23,77%	11593	13568	17,04%
13ème	37039	28076	-24,20%	15893	17026	7,13%
14ème	23698	17522	-26,06%	9181	10154	10,60%
15ème	35078	26490	-24,48%	13412	14191	5,81%
16ème	13811	11117	-19,51%	5355	6499	21,36%
17ème	23105	17720	-23,31%	10515	10953	4,17%
18ème	37132	29238	-21,26%	17838	23247	30,32%
19ème	47007	36968	-21,36%	22961	26859	16,98%
20ème	41316	32460	-21,43%	18790	23276	23,87%
Communaux	644	534	-17,08%	394	397	0,76%
Totaux	370801	291076	-21,50%	163914	191378	16,76%

Total général 2003 : 534715 pour 43 jours

Total général 2004 : 482454 pour 41 jours

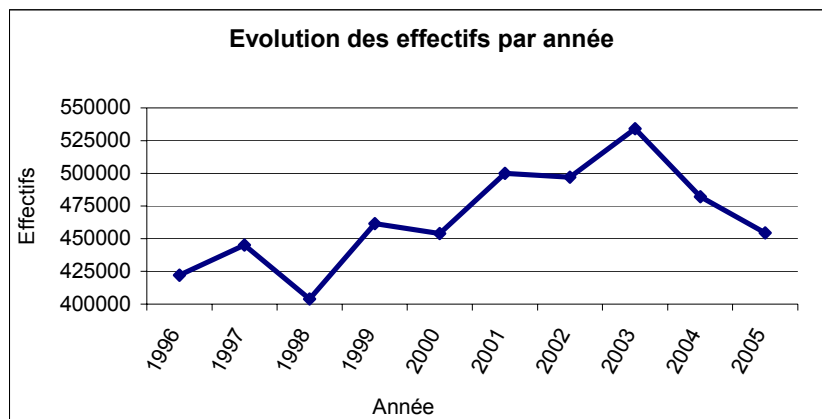
Il est important de relever que les chiffres du mois de juillet correspondent à 19 jours d'ouverture en 2004 contre 23 en 2003 : c'est l'impact de la date de fin d'année scolaire. Si l'on « redresse » la fréquentation 2004 sur une base de 23 jours, on aboutit à une hypothèse de fréquentation de 341 723 jours, inférieure tout de même de 7,85 % à celle de 2003.

Pour le mois d'août, en réintégrant 2 journées supplémentaires d'ouverture, la hausse « réelle » à nombre de jours égal de fréquentation n'est plus que de 5,8 %.

Ces évolutions ne sont pas négligeables. Elles ont, certainement des causes multifactorielles. Les records de 2003 ont été largement attribués à l'effet canicule ; l'examen jour par jour de la fréquentation ne le confirme que partiellement ; une fréquentation très élevée avait aussi été relevée entre le 30 juin et le 4 juillet, bien avant l'épisode caniculaire et à une période où la

fréquentation est toujours importante. Cette période a été neutralisée en 2004, les centres n'ayant ouvert que le 5 juillet.

Le fait le plus marquant reste que sur **le long terme la fréquentation s'est sensiblement accrue**, au-delà des fluctuations du nombre de jours d'ouverture qui ont sur la période retracée ci-dessous varié de 39 (en 2005) et 40 (en 1998) à 44 (en 2001).



Si, à première vue, la courbe depuis 2003 semble traduire un net recul, l'interprétation demande en fait à être affinée. Il a « manqué » à 2005 par rapport à 2004 (du fait du calendrier scolaire) deux journées d'ouverture début juillet que n'a pas compensé une journée supplémentaire fin août. Si l'on neutralise cette cause « externe » les chiffres 2005 sont légèrement supérieurs à ceux de 2004 (492 570 contre 482 454).

Le tableau ci-après est relatif à l'évolution, sur 2003/2004 de la fréquentation **par Circonscription des Affaires Scolaires**.

**COMPARAISON JOURNEES ENFANT 2003-2004
CENTRES DE LOISIRS D'ETE**

Arrdt	23 jours	19 jours	Différence	20 jours	22 jours	Différence
	juillet-03	juillet-04		août-03	août-04	
CAS 1/4	15610	11997	-23,15%	6234	6973	11,85%
CAS 5/6	12365	9986	-19,24%	4436	5908	33,18%
CAS 7/15	39721	30071	-24,29%	15072	15821	4,97%
CAS 8/9/18	49996	40865	-18,26%	23077	30036	30,16%
CAS 10/19	64795	50679	-21,79%	32118	37022	15,27%
CAS 11/12	49345	40583	-17,76%	23243	27710	19,22%
CAS 13/14	60737	45598	-24,93%	25074	27180	8,40%
CAS 16/17	36916	28837	-21,88%	15870	17452	9,97%
CAS 20	41316	32460	-21,43%	18790	23276	23,87%
Communaux	644	534	-17,08%	394	397	0,76%
Totaux	370801	291076	-21,50%	163914	191378	16,76%

Il révèle que si la fréquentation a baissé en 2004 de manière à peu près comparable dans toutes les circonscriptions, et en proportion du nombre de jours d'ouverture le phénomène est moins marqué dans l'autre sens : avec deux jours supplémentaires d'ouverture – 10 % d'offre

supplémentaire – certaines CAS connaissent un important accroissement de fréquentation, d'autres non.

Il convient d'ailleurs de noter que globalement la hausse est **plus marquée dans les arrondissements du nord et de l'est.**

Les perspectives d'évolution

Sur le plan quantitatif la « variable » principale apparaît maintenant être le calendrier scolaire (qui vient s'ajouter aux aléas du calendrier tout court, le positionnement des 14 juillet et 15 août par rapport aux samedis et dimanches jouant aussi son rôle). Avec une fréquentation moyenne/jour de 11 655 enfants, 2005 est légèrement supérieur à 2003 (11 581) à 2002 (11 368) et très légèrement inférieur à 2004 (11 655), 2003 apparaissant bien en définitive comme une exception.

2.2.3.2. Les séjours aventure : une hausse particulièrement marquée en 2005

Le tableau ci-dessous fait apparaître une hausse sensible sur la période 2000/2005, particulièrement sensible en 2005 et ce à toutes les périodes de l'année (exception faite des vacances d'hiver).

Périodes	1999/2000	2000/2001	%	2001/2002	%	2002/2003	%	2003/2004	%	2004/2005	%
Toussaint	124	89	- 28,2	224	151,7	269	20,1	332	23,4	451	35,8
Noël	66	28	- 57,6	37	32,1	40	8,1	75	87,5	213	184,0
Hiver	514	405	- 21,2	417	3,0	334	- 19,9	454	35,9	283	- 37,7
Printemps	1 344	1 456	8,3	1 522	4,5	1 317	- 13,5	1 123	- 14,7	1 311	16,7
Eté	3 535	3 936	11,3	4 317	9,7	4 066	- 5,8	4 239	4,3	4 577	8,00
TOTAL	5 583	5 914	5,9	6 517	10,2	6 026	- 7,5	6 223	3,3	6 835	9,8

Le calendrier scolaire, il faut le relever, paraît géré avec une tendance lourde depuis plusieurs années, au raccourcissement des vacances d'été ; or ces jours « réaffectés » à l'Education Nationale étaient des jours de fréquentation élevée, ceux de fin juin/début juillet en particulier.

Le niveau atteint sur le plan qualitatif est satisfaisant. Il ne pourrait être amélioré de manière sensible que s'il était possible de prévoir plus finement la fréquentation, ce qui renvoie au thème de la mise en œuvre d'une pré-inscription obligatoire.

En effet :

- le caractère facultatif de la pré-inscription revient à la rendre largement inopérante malgré les efforts de la DASCO,
- la pré-inscription obligatoire permettrait :
 - de substantielles économies, dans un premier temps, tant sur les vacations que sur les dépenses de fonctionnement en général, qui sont nécessairement calibrées

« prudemment » c'est-à-dire largement pour éviter que des enfants ne manquent de place dans les cars, ou de repas ;

- des progrès en terme qualitatifs pour toutes les animations qui doivent être organisées et préparées à l'avance et qui peuvent souffrir d'un effectif d'enfants plus important qu'escompté.

2.3. Les ateliers découverte et multisports du samedi matin : bilan et perspectives

D'importants moyens sont mis en place pour une fréquentation encore relativement réduite

Dans le cadre de la mise en place de nouvelles activités éducatives, l'une des dispositions du Plan pour l'amélioration de la Qualité de l'animation Périscolaire portait sur l'organisation d'ateliers culturels et sportifs **gratuits les samedis matin sans classe**, libérés par l'Education Nationale.

Depuis la rentrée scolaire 2002, ces nouveaux ateliers éducatifs, principalement situés dans les écoles élémentaires ou sur des équipements sportifs, gymnases ou terrains de sport de proximité, accueillent les enfants de 6 à 12 ans domiciliés à Paris et **scolarisés en école publique ou privée**, de 8h45 à 11h45.

La DASCO est pilote de ce dispositif, mais la DJS, et particulièrement le Bureau de l'Animation Sportive, intervient dans la mise en place des ateliers sportifs.

Les activités proposées de découverte culturelle ou scientifique organisées (telles que cirque, jonglage, danse, théâtre, arts plastiques, chant, musique, photo, calligraphie, céramique) ont pour objectif de faire découvrir et d'initier à travers une démarche ludique, en favorisant l'expression des potentialités créatrices. Des animations autour du livre, des jeux de société, de l'informatique, de l'environnement ainsi que des visites culturelles ont pu aussi être organisées.

Les activités sportives (jeux de ballon, de raquettes, du roller, de la natation, sports collectifs ou individuels) également fondées sur l'initiation et la découverte, encadrées par des animateurs spécialisés (diplômés d'Etat) de la Mairie de Paris, doivent permettre aux enfants de développer leurs capacités physiques.

Une brochure d'information, comprenant la liste des ateliers proposés, le programme des activités et les dates de fonctionnement, a été distribuée notamment par les animateurs référents et est disponible en mairie d'arrondissement.

Sur cette brochure, où figurent les coordonnées (y compris téléphoniques) des sites, il est précisé que l'on peut fréquenter le site de son choix et qu'une assurance gratuite (sans aucune formalité), souscrite par la Mairie de Paris, couvre automatiquement les enfants inscrits quelle que soit l'activité pratiquée.

Le tableau ci-après fait le point, depuis l'origine, sur la fréquentation, le nombre de sites ouverts, et le coût de l'opération.

LES ATELIERS DU SAMEDI MATIN

Dates	2002-2003					2003-2004					2004-2005				
	nb enf.	nb site	nb * anim	coût en €	coût/ enf. €	nb enf.	nb site	nb * anim	coût en €	coût/ enf. €	nb enf.	nb site	nb * anim	coût en €	coût/ enf. €
sept						648	60	189	10.496	16	767	57	189	10 762	14
sept.	654	95	373	20 667	31	920	60	189	10.496	11	1 004	57	189	10 762	11
oct.	1 115	95	370	20 829	19	849	60	189	10 496	12	1 104	57	189	10 762	10
oct.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	797	40	126	7 109	9
nov.	-	-	-	-	-	898	60	189	10 496	12	976	57	189	10 762	11
nov.	1 195	95	358	20 184	17	907	60	189	10 496	11	982	57	189	10 762	11
déc.	-	-	-	-	-	860	50	189	10 496	12	1 000	57	189	10 762	11
déc.	609	95	347	19 593	32	295	34	93	5 091	17	618	42	125	7 031	11
janv.	-	-	-	-	-	871	59	187	10 386	12	866	55	184	10 534	12
janv.	918	74	240	16 144	17	886	59	187	10 386	12	888	56	187	10 648	12
fév.	641	71	261	14 419	22	441	34	93	5 091	11	949	56	187	10 648	11
fév.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	662	45	153	8 623	13
mars	899	71	270	14 402	16	770	59	187	10 386	13	894	56	187	10 648	12
avril	510	68	228	12 590	25	841	59	187	10 386	12	815	55	184	10 479	13
avril	-	-	-	-	-	410	34	93	5 091	12	887	55	184	10 479	12
mai	-	-	-	-	-	638	59	187	10 386	16	770	55	184	10 479	14
juin	625	68	221	12 214	19	765	54	180	9 998	13	726	55	184	10 479	14
juin	-	-	-	-	-	464	53	178	9 888	21	700	55	184	10 479	15

* nombre d'animateurs DASCO/DJS

2002/2003 : 9 samedis ; 7 166 enfants ; en moyenne : **796 enfants/samedi** ; **151.032 €** ; **21 €/enfant**

2003/2004 : 16 samedis ; 11.463 enfants ; en moyenne : 716 enfants/samedi ; 160.247 € ; 14 €/enfant

2004/2005 : 18 samedis ; **15 405 enfants** ; en moyenne : **855 enfants/samedi** ; **182.208 €** ; **12 €/enfant**

Sur les trois années depuis 2002/2003 jusqu'en 2004/2005, les crédits affectés aux ateliers du samedi matin ont augmenté de 20 %, tandis que le nombre annuel de venues d'enfants a plus que doublé (+ 115 %). Le coût moyen par enfant a ainsi baissé de 43 %, la fréquentation moyenne annuelle ayant augmenté de 7 % sur ces trois ans.

Lors du lancement, à la rentrée 2002, une centaine d'ateliers (96) ont pu être ouverts ; cependant l'offre fut après quelques mois concentrée sur la soixantaine de sites les plus fréquentés.

La première année, si la fréquentation, qui a concerné selon les semaines entre 510 enfants (le 5 avril 2003) et 1195 enfants (le 23 novembre 2002) sur l'ensemble des sites, a été faible dans le centre de Paris, elle a été bien plus importante dans le Nord-Est et tout particulièrement dans le 19^{ème} arrondissement.

En septembre 2003, 28 sites comprenant des **ateliers à vocation uniquement sportive** ont été ouverts ; puis fin décembre, 7 d'entre eux ont été fermés et 3 nouveaux ont pu être ouverts. Les sites, dont la fermeture a été décidée, connaissaient une fréquentation particulièrement faible (moins de 8, voire inférieure à 5 enfants par site) depuis plusieurs semaines.

Dès **2003/2004**, ces ateliers ont concerné **16 samedis**, les écoliers élémentaires ayant dès lors classe un samedi sur deux, alors qu'il y avait seulement **9 samedis en 2002**.

Durant cette deuxième année, la fréquentation oscilla entre 638 enfants le 29 mai 2004 et 920 enfants le 27 septembre 2003, sur l'ensemble des 61 sites ouverts.

Pour l'année scolaire **2004/2005**, **57 écoles élémentaires**, sur les secteurs où la demande est la plus forte, réparties **sur 13 arrondissements** (38 écoles, soit 66 % sur les 6 arrondissements du croissant Est, dont 10 écoles dans le seul 19^{ème} arrondissement), accueillent les enfants **18 samedis matin sans école** durant les 36 semaines de travail.

Les animateurs, tous volontaires, peuvent récupérer (les titulaires ont le choix) ou être rémunérés (les vacataires) sur la base de 6 heures par samedi : soit 54,54 € pour les animateurs et 59,64 € pour les coordonnateurs de site, en 2004. L'équipe du samedi matin peut comprendre des animateurs du centre de loisirs de l'école mais les animateurs et le coordonnateur peuvent venir d'autres établissements ; ce ne sont pas forcément les mêmes personnels qui s'occupent des enfants, puisque ce dispositif repose sur le volontariat.

Des perspectives d'évolution et de progression demeurent mais la communication des différents partenaires est un déterminant essentiel du succès auprès des familles.

Le contenu des activités doit être revu chaque année afin de mieux s'adapter aux besoins et aux goûts des enfants et des familles. Ainsi a-t-on pu passer d'ateliers multisports à une seule activité. La DPJEV (Paris Nature) ainsi que la DAC (2 musées : Carnavalet et Galliera invitaient les enfants à suivre des ateliers pédagogiques) se sont retirées du dispositif à la fin de la première année.

Deux centres de ressources centraux, Dorian et Paris Informatique, ont été ajoutés au dispositif initial de ces ateliers, mais d'autres centres (Arts Plastiques, Paris Lecture) ont été retirés ; la difficulté de se déplacer est liée au temps limité du samedi matin. Ces équipements et ces activités pourraient être réintroduits dans le cadre de journées de samedi entières.

Cette année encore, de nouveaux projets d'activités ont été mis en place : de l'équitation dans les 13^{ème} et 19^{ème} arrondissements, dans le cadre de l'année européenne de l'éducation par le sport ; l'organisation de journées thématiques avec les parents et des manifestations rassemblant l'ensemble des enfants.

Un partenariat avec les Jeunesses musicales de France, pour l'organisation de concerts associant les familles, n'a pu être réalisé, car les orchestres ne veulent pas jouer dans les écoles pour des raisons matérielles (configuration et aménagement des lieux).

Les moyens de communication doivent être également renforcés afin de mieux faire connaître ces ateliers et souligner le bénéfice que les familles peuvent en attendre.

Malgré l'édition (50.000 exemplaires) d'une plaquette d'informations spécifique et bien que tous les renseignements utiles puissent être obtenues par téléphone et par Internet sur le site de la Mairie, il semble que cette nouvelle offre n'ait pas bénéficié d'une communication orale particulièrement positive, notamment de la part des directeurs d'école qui ne seraient pas tous suffisamment impliqués.

Ces personnels ne seraient pas favorables au développement d'activités périscolaires ce jour-là, ayant pu peut-être percevoir un risque d'évolution vers un Aménagement des Rythmes Scolaires (éventuel transfert des cours du samedi matin au mercredi matin, souhaité par une partie des parents) non approuvé en 2002, en particulier par les équipes pédagogiques.

Une affiche, ayant été distribuée dans les écoles, devrait être apposée sur les murs à l'extérieur de l'établissement, car un grand nombre de parents encore ne franchissent jamais le seuil de l'école. Cependant, **l'absence fréquente de panneau propre aux activités périscolaires, fermé à clé, pourtant réclamé depuis nombreuses années**, ne concourt pas à l'information des parents.

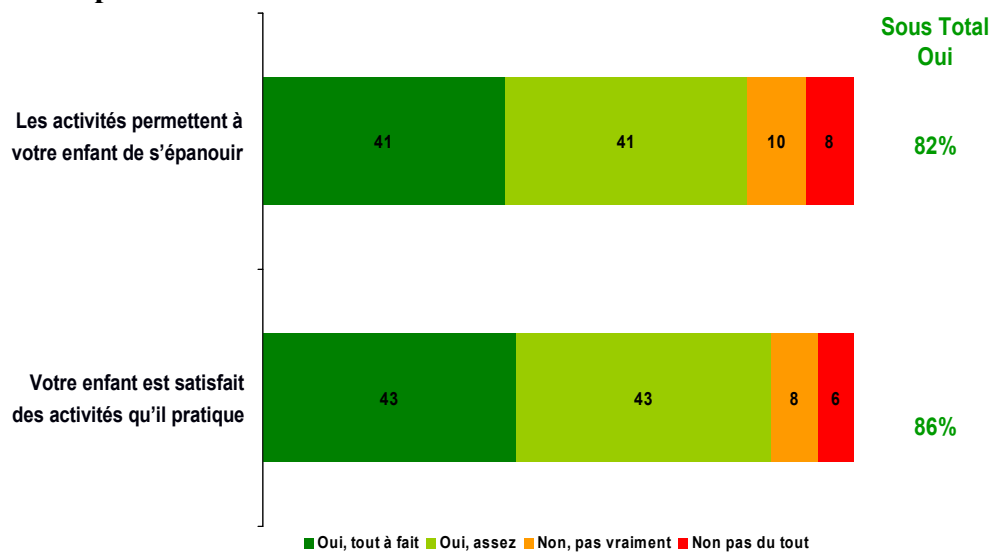
La communication positive, attractive concernant les activités périscolaires demeure largement conditionnée d'une part, à l'implication et à l'enthousiasme des directeurs essentiellement des écoles (plus de 60 % des enfants fréquentent le site correspondant à leur école, s'inscrivant ainsi dans une logique de proximité et de territoire partagé avec les camarades) et dans une moindre mesure des directeurs des centres de loisirs, et d'autre part, à la qualité du travail de l'intervenant, en amont, sur le plan de la préparation, du faire savoir et naturellement durant le déroulement de l'atelier, du savoir-faire.

Si la DASCO détermine le nombre de sites, les CAS sont maîtres du choix des écoles ainsi que des activités (en fonction des compétences des animateurs volontaires).

Les CAS doivent s'assurer de la bonne volonté de l'équipe, l'un des critères essentiels de la sélection des écoles, ou s'efforcer de motiver les personnels et de les convaincre du bénéfice à terme que constitue l'organisation de tels ateliers, pour la vie de l'école et du quartier ainsi que de l'amélioration des relations entretenues avec les familles. Il a été observé qu'un an après le changement du coordonnateur d'un site (Dolet dans le 20^{ème} arrondissement), l'effectif avait pu être multiplié par quatre (passant de 25 à 100 enfants).

L'hostilité ou l'indifférence, dues au cloisonnement encore souvent réel des activités, de la part du directeur de l'école et éventuellement du directeur du centre, quand ce dernier ne participe pas lui-même aux activités du samedi matin, peuvent compromettre le succès de ces ateliers, alors même qu'ils donnent satisfaction aux parents.

Opinion des parents sur les ateliers du samedi matin



On verra par ailleurs infra dans les développements consacrés à l'analyse générale du sondage qu'un pourcentage non négligeable de parents est intéressé par le samedi matin.

2.4. Les ateliers bleus de la DASCO et de la DJS

2.4.1. Evolution et répartition géographique des effectifs accueillis

Les ateliers bleus existent depuis 1987. Il était donc intéressant de reprendre quelques chiffres généraux du rapport 98/16 sur le périscolaire pour mesurer l'évolution sur cinq ans.

Ateliers bleus DASCO en 1998/1999	en 2003/2004	Différence
Nombre d'enfants accueillis 6 618	9 420	+ 42 %
Nombre d'ateliers 549	783	+ 42 %

L'augmentation a été très importante, alors que les chiffres de 1998 étaient sensiblement identiques à ceux de la fin des années 80 (création du dispositif).

Ateliers bleus DJS en 1998/1999	en 2003/2004	Différence
Nombre d'enfants accueillis (hors privés) 19 500	18 954	- 2,8 %
Nombre d'ateliers 1 380	1 435	+ 4 %

Ces chiffres ne comprennent pas les élèves scolarisés dans l'enseignement privé sous contrat, au bénéfice desquels la DJS continue d'organiser des ateliers (mais pas la DASCO).

Pour les ateliers bleus sportifs on constate plutôt un léger tassement (un peu moins de bénéficiaires, un peu plus d'ateliers) ; le dispositif contrairement à celui de la DASCO qui était resté stable depuis l'origine, avait connu une forte croissance jusqu'en 1998.

Alors que la Ville n'a pas cherché à favoriser l'un aux dépens de l'autre, cette dissymétrie dans l'évolution demande à être explicitée : on y reviendra ultérieurement après avoir décrit le contenu et fonctionnement des ateliers bleus.

Le tableau ci-après fait apparaître la fréquentation des ateliers bleus, DASCO et DJS, par arrondissement enfants en ateliers bleus

nombre total d'élèves

La fréquentation s'échelonne de 16 à 60,2 % des élèves. Ce dernier chiffre concerne le 2^{ème} arrondissement ; il est atypique par rapport aux autres, l'arrondissement où la fréquentation est la plus élevée après lui, le 19^{ème} s'élevant à 48,4 %.

Arrondissements à fréquentation élevée (ateliers DASCO + DJS)		Arrondissements à fréquentation faible (ateliers DASCO + DJS)	
2 ^{ème}	60,2 %	9 ^{ème}	16 %
19 ^{ème}	48,4 %	16 ^{ème}	18,2 %
18 ^{ème}	45,5 %	8 ^{ème}	24,1 %
10 ^{ème}	42 %	7 ^{ème}	25,8 %
12 ^{ème}	41,9 %	6 ^{ème}	26,9 %
13 ^{ème}	40,2 %	15 ^{ème}	27 %
11 ^{ème}	39,3 %		

On constate sans surprise que **l'indice de fréquentation varie en fonction de la sociologie de la population scolaire** ; les quartiers du Nord-est parisien sont des usagers assidus, ceux du Sud-ouest parisien beaucoup moins...

Il existe cependant des différences qui ne peuvent pas être attribuées à des simples données sociologiques. Le 6^{ème} arrondissement compte 8,7 % de plus de fréquentation que le 16^{ème}, le 19^{ème} 10,9 % de plus que le 20^{ème}. A l'évidence interviennent d'autres paramètres, liés à des données locales diverses, au premier rang desquelles l'aide plus ou moins grande apportée par les directeurs d'école au dispositif.

Ces données locales jouent aussi fortement à l'intérieur des arrondissements. En 2003/2004, le pourcentage d'enfants fréquentant un atelier (DASCO ou DJS) variait de 19,7 % à 61 % dans le 11^{ème} suivant l'école ; dans le 14^{ème} de 13,6 % à 65,3 %, dans le 17^{ème} de 8,2 % à 47,4 %.

A noter que s'il y a souvent une corrélation entre les ateliers de la DASCO et ceux de la DJS (à un niveau élevé ou au contraire médiocre) il arrive aussi qu'une école privilégie les uns par rapport aux autres, obéissant sans doute parfois à des contraintes locales pour les ateliers de la DJS, ou par choix assumé.

Les rapporteurs ont cherché à déterminer si il existait des différences de fréquentation des ateliers bleus, à l'intérieur d'un même arrondissement, entre les écoles qui font l'objet d'un classement en ZEP, REP, GPRU ou Quartier politique de la Ville...

Opéré sur deux arrondissements, le 11^{ème} et 20^{ème}, **le décompte ne fait pas apparaître de différence significative**. Dans le 11^{ème}, le pourcentage d'élèves fréquentant les ateliers des écoles « hors classement », à 39,4 % est quasi identique au pourcentage général de fréquentation dans l'arrondissement. Dans le 20^{ème}, le pourcentage d'élèves, fréquentant les ateliers bleus dans les écoles « sans classement » est légèrement supérieur à la moyenne : 38,97 contre 37,5. Mais l'observation de la fréquentation, école par école et quelle que soit la localisation de celles-ci, ne permet pas de dégager de tendance claire.

2.4.2. Les activités pratiquées

Les principaux thèmes proposés par la DASCO sont :

- ✓ l'anglais
- ✓ les arts du spectacle (quatorze thèmes différents autour des arts du cirque, du théâtre et de la danse...)
- ✓ les arts plastiques et la découverte du patrimoine culturel (illustration et infographie, modelage, arts plastiques...)
- ✓ la culture scientifique et technique : sept sujets dont l'informatique, l'environnement, l'aéronautique, la vidéo...
- ✓ la musique : cinq sujets dont la fabrication d'instruments, la musique par ordinateur

La liste intégrale des 33 thèmes sur l'année 2003/2004 est reproduite en annexe.

Les thèmes retenus par la DJS recouvrent une large gamme de sports collectifs, de sports de raquette, de sports de combat et individuels.

A noter que le cirque, la danse, le mime et le yoga sont également proposés par la DJS (certains ateliers DASCO relèvent également de ces domaines).

Les « sports de l'esprit » (échecs, jeux de dame) relèvent aussi des ateliers DJS, qui regroupent en tout 42 propositions dont la liste intégrale est là aussi reproduite en annexe.

L'évolution des différents thèmes depuis 2000

à la DASCO

Année Scolaire	Spectacle		Anglais		Arts plastiques		Musique		Sciences		Total Ateliers	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2000-01	231	35.4	125	19.1	77	11.8	31	4.7	189	28.9	653	
2001-02	228	33.8	125	18.5	78	11.6	36	5.3	207	30.7	674	
Evolution	-3	-1.3	0	0	+1	+1.3	+5	+16.3	+18	+9.5	+21	+3.2
2001-02	228	33.8	125	18.5	78	11.6	36	5.3	207	30.7	674	
2002-03	273	35.0	133	17.1	82	10.5	51	6.5	241	30.9	780	
Evolution	+45	+19.7	+8	+6.4	+4	+5.3	+15	+41.7	+34	+16.4	106	+15.7
2002-03	273	35.0	133	17.1	82	10.5	51	6.5	241	30.9	780	
2003-04	276	35.2	120	15.3	88	11.2	55	7.0	246	31.3	785	
Evolution	+3	+1.1	-13	-9.7	6	7.3	+4	+7.8	+5	+2.1	5	+0.6

Le nombre d'ateliers a beaucoup augmenté grâce au Plan pour la Qualité Périscolaire (+ 15.7 % en 2002-03). Il est d'ailleurs toujours en progression.

Cette évolution s'est répercutée sur les thèmes des **Arts plastiques, des spectacles et des sciences principalement**. En effet, les ateliers scientifiques sont de plus en plus demandés (expérimentations et informatique) ainsi que tous les ateliers spectacles qui permettent aux enfants de prendre conscience de la notion de travail d'équipe mais aussi d'acquérir une plus grande confiance et d'améliorer l'oralité.

L'évolution du nombre d'ateliers est évidemment variable selon les thèmes. **La musique et les sciences sont en augmentation depuis 3 ans**, contrairement à l'anglais qui après avoir progressé un temps a perdu du terrain (presque 4 points en 4 ans).

à la DJS

Année Scolaire	Sports collectifs		Sports de raquettes		Sports de combat		Sports individuels et divers		Cirque, diverses dances, mime et yoga		Sports de l'esprit		Total ateliers	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2000-01	100	7.2	275	19.7	316	22.7	242	17.3	223	16.0	238	17.1	1394	
2001-02	116	8.0	275	19.0	311	21.5	259	17.9	235	16.2	251	17.4	1447	
Evolution	+16	+16.0	+0	+0.0	-5	-1.6	+17	+7.0	+12	+5.4	+13	+5.5	+53	+3.8
2001-02	116	8.0	275	19.0	311	21.5	259	17.9	235	16.2	251	17.4	1447	
2002-03	125	8.4	282	19.0	320	21.5	269	18.1	230	15.5	260	17.5	1486	
Evolution	+9	+7.8	+7	+2.5	+9	+2.9	+10	+3.9	-5	-2.1	+9	+3.6	+39	+2.7
2002-03	125	8.4	282	19.0	320	21.5	269	18.1	230	15.5	260	17.5	1486	
2003-04	126	8.6	275	18.9	314	21.5	265	18.2	227	15.6	251	17.2	1458	
Evolution	+1	+0.8	-7	-2.5	-6	-1.9	-4	-1.5	-3	-1.3	-9	-3.5	-28	-1.9

Sports collectifs : Les sports collectifs ont suivi une progression de 100 ateliers en 2000/2001 à 126 en 2003/2004, due principalement au développement d'ateliers généraux « Sports Collectifs » qui ont doublé (de 10 à 20) et à la mise en place d'ateliers flag football et basket en plus grand nombre (+ 8 chacun). Le football aussi a progressé (+ 5).

Sports de raquettes : L'augmentation du nombre d'ateliers entre 2001/2002 et 2002/2003 est due principalement au tennis de table (+ 6). La baisse, entre 2002/2003 et 2003/2004 se rapporte au tennis (de 56 à 51 / - 5) et au tennis de table (de 201 à 196 / - 5).

Sports de combat : On constate une baisse du nombre d'ateliers judo, entre 2000/2001 et 2001/2002 (de 124 à 109 / - 15) qui se poursuit en 2002/2003 (- 10). Cette baisse est due au manque d'animateurs diplômés d'Etat sur le marché qui a amené le service gestionnaire à proposer plutôt du karaté, discipline qui s'est développée du fait de la disponibilité, au sein des associations partenaires, d'animateurs diplômés d'Etat ou en formation (de 63 en 2000/2001 à 87 en 2003/2004 / + 24).

Sports individuels et divers : Dans cette catégorie, l'atelier de « jeux sportifs », activité d'initiation à différents sports pour les plus petits, s'est considérablement développé entre 2000/2001 et 2001/2002 (de 43 à 57 / +14). L'atelier de rollers, qui est le plus présent (116 en 2003/2004) a progressé de 21 ateliers supplémentaires entre 2001/2002 et 2003/2004.

Cirque, diverses danses, mime et yoga : Entre 2000/2001 et 2003/2004, on constate une augmentation progressive de la capoeïra (+ 7) et du cirque (+ 14). La danse-expression corporelle (157 ateliers en 2003/2004) a perdu 10 ateliers entre 2002/2003 et 2003/2004.

Sports de l'esprit : Les échecs, qui représentent la part la plus grosse dans cette catégorie (241 ateliers en 2003/2004) ont progressé de 19 ateliers entre 2000/2001 et 2002/2003 et perdu 10 ateliers en 2003/2004 du fait, notamment de la fermeture des ateliers en maternelle (- 5).

Consultés lors d'une enquête réalisée en 2004, les directeurs d'école ont globalement souhaité plus de sciences, plus d'arts plastiques ; ils se déclarent pour le reste, à la lecture des questionnaires d'évaluation, rarement mécontents de la qualité des animations (1 % seulement des réponses dans le domaine des sports...).

2.4.3. Le fonctionnement, le suivi et le coût des ateliers

Le dispositif des ateliers bleus repose sur le choix d'associations qui mettent en oeuvre les animations.

Tant à la DASCOS qu'à la DJS les associations sont désignées par des marchés « article 30 » (marchés à procédure adaptée).

Pour les associations qui ont déjà fait fonctionner un ou des ateliers bleus au cours de l'année scolaire précédente, un courrier est envoyé pour les solliciter et leur demander combien d'ateliers elles seraient susceptibles de faire fonctionner (sauf dans le cas, bien entendu, rare mais qui arrive où elles n'ont pas donné satisfaction...).

Pour celles qui n'ont jamais travaillé avec la Ville une procédure de sélection est organisée. Sont tout d'abord exigés les documents constitutifs de l'association, pour vérifier sa régularité juridique. L'association doit ensuite fournir un dossier ou projet pédagogique détaillé accompagné d'un échéancier de mise en place des séances, du curriculum vitae des intervenants, d'un budget, et bien sûr de leurs références.

Pour les ateliers bleus sportifs seuls peuvent être acceptés les dossiers des associations dont les animateurs possèdent l'ensemble des diplômes d'Etat exigés.

Le choix des nouvelles associations est évidemment capital. Le bureau des activités d'animation (DASCO) et le bureau de l'animation sportive (DJS), reçoivent tous les postulants et se renseignent aussi largement que possible avant d'arrêter leur sélection.

L'attribution des ateliers aux écoles

Pour les deux directions, la procédure débute **en janvier de l'année N-1**.

à la DASCO

Afin de guider le choix des directeurs d'école, la DASCO envoie dans toutes les écoles élémentaires un **catalogue** regroupant les associations pressenties pour organiser les ateliers bleus culturels et scientifiques.

Les fiches de vœux sont renvoyées par les directeurs à la mi-mars et un logiciel spécifique DASCO – ateliers bleus est utilisé pour organiser les affectations des ateliers.

Les ateliers sont accordés en fonction des **vœux** exprimés par les directeurs d'école, et dans la limite des disponibilités de chaque association.

Les critères suivants sont pris en compte :

- **Augmentation du nombre d'ateliers** dans les écoles qui :
 - ont très peu d'ateliers comparativement au nombre d'enfants scolarisés.
 - sont situées en ZEP, REP ou GPRU de préférence.
- **Reconduction au minimum** du même nombre d'ateliers que ceux accordés l'année précédente (certaines écoles ont ainsi un nombre plus important d'ateliers que d'autres pour des raisons historiques liées à l'engagement initial de directeurs en faveur du dispositif par rapport à d'autres qui étaient à l'origine réticents).
- Le choix des ateliers attribués est fonction des priorités inscrites par les directeurs sur leurs fiches de vœux et en fonction des disponibilités des associations.

Courant juin, des fiches indiquant les coordonnées des associations affectées sur l'école sont envoyées aux directeurs d'école. Le jour de fonctionnement de l'atelier est défini avec l'association en septembre et selon les disponibilités des locaux de l'école.

Il est important de noter que chaque année au mois de septembre, les directeurs d'écoles « retournent » des ateliers bleus, soit par manque d'enfants inscrits (moins de 10), soit parce qu'ils n'en veulent plus (changement de directeur par exemple). Ces ateliers sont alors proposés à d'autres écoles qui ont téléphoné en septembre afin de pouvoir bénéficier de ces retours d'ateliers. C'est ainsi, qu'à la rentrée 2003-2004, 27 ateliers ont été réattribués.

à la DJS

Le Bureau de l'Animation Sportive adresse un **questionnaire** aux écoles en leur demandant leurs appréciations sur les ateliers en cours et leurs souhaits pour l'année scolaire à venir.

Pour la préparation de l'année scolaire **2005/2006**, une liste des Ateliers Bleus Sportifs sera proposée, en complément, afin d'aider les Directeurs dans leur choix. Par contre, pour des raisons de lisibilité, il n'est pas prévu de mentionner le nom des associations partenaires pour

chaque discipline (110 en 2003/2004). En effet, beaucoup d'associations sont omnisports et pour de nombreuses disciplines le nombre d'associations candidates dépasse la dizaine (au cours de l'année 2003/2004, 40 associations différentes intervenaient en tennis de table, 32 en danse ...).

Cette pluralité dans les intervenants est nécessaire à la mise en place de près de 1 460 ateliers par semaine. Il serait bien difficile aux Directeurs d'école de choisir une association plutôt qu'une autre sans avoir connaissance de différents critères tels que leur potentiel d'encadrement (les associations animent de 1 à 80 ateliers) ou les secteurs géographiques de prédilection pour certaines associations.

Les Chefs d'établissement choisissent les disciplines et le bureau de l'animation sportive attribue les ateliers aux associations.

Les ateliers, dont la reconduction a été demandée par les directeurs d'école et qui ont donné toute satisfaction, sont attribués à la même association, si cette dernière le souhaite également.

Les directeurs peuvent aussi demander à travailler avec une association, plutôt qu'une autre, dont ils auraient entendu parler ou avec laquelle ils travaillent déjà. Ce souhait sera respecté, sous réserve des disponibilités en animateurs du partenaire associatif et de son accord.

Les informations sont saisies dans une base de données en tenant compte de l'ensemble des souhaits exprimés (nouvelles ouvertures d'ateliers demandées, changement d'animateur ; d'association ; fourniture de gros matériel ; réparation des tables de tennis de table ...). Quand une demande d'ouverture ne peut être satisfaite pour des raisons de manque de disponibilité d'un équipement sportif nécessaire au déroulement de l'atelier, le Chef d'établissement sera contacté afin de définir une activité qui pourra se dérouler dans les locaux de l'école. Si l'impossibilité d'ouverture dépend du fait qu'il n'y a pas d'animateur diplômé disponible, une activité proche sera proposée (ex. karaté à la place de judo).

D'après la DASCO, aucun atelier n'a été refusé pour raison budgétaire jusqu'à ce jour, car le budget nécessaire a toujours été attribué par la Mairie de Paris. Dans ces conditions, il n'y a pas eu non plus de raison de privilégier un secteur (Z.E.P. ...) plutôt qu'un autre.

Des tableaux d'attribution, mentionnant les jours, les horaires, les lieux, les disciplines et les coordonnées des associations partenaires retenues sont envoyés aux écoles en juin.

Enfin, une note commune DASCO-DJS, concernant la mise en place des ateliers bleus, est envoyée en début d'année scolaire aux directeurs d'école.

Le suivi des ateliers

Il convient de distinguer l'organisation de la DASCO et celle de la DJS, même si leurs finalités sont identiques.

à la DASCO ce sont les responsables de l'action éducative adjoints des circonscriptions des affaires scolaires (RAE adjoints des CAS ...) qui sont les évaluateurs de « premier niveau ».

Ils doivent aller sur place et assister au minimum à une séance dans l'année, en recueillant bien entendu l'opinion du directeur d'école. Ils font ensuite remonter une « fiche d'appréciation » aux responsables des ateliers bleus du bureau des activités d'animation.

En priorité, bien entendu, ce sont les « nouvelles » associations qui sont contrôlées, mais les anciennes sont également suivies. Une copie des documents d'évaluation est remise aux responsables d'associations, au moment de la signature du marché, ce qui permet de faire le point sur le déroulement des activités et les éventuelles améliorations à apporter.

à la DJS ce sont 8 responsables locaux qui se partagent la tâche ; ils sont chacun responsables d'un secteur géographique comprenant 35 à 40 écoles, qu'ils visitent selon un calendrier de passage établi à l'avance, ou à la demande des directeurs si ceux-ci signalent une difficulté.

Ils sont tous titulaires de diplômes d'Etat permettant l'enseignement du sport et peuvent donc si nécessaire conseiller ponctuellement des animateurs en difficultés.

Comme à la DASCO, ils établissent des rapports de visite qui sont ensuite envoyés au bureau de l'animation sportive.

D'autre part un questionnaire est envoyé annuellement aux directeurs d'école pour solliciter leur avis sur les ateliers qui fonctionnent dans leur établissement.

Tableau d'évaluation 2003/2004

	Très bonne animation	Pas de remarque sur l'animation	Mauvaise animation	Total
En chiffres	193	1 250	15	1 458
En %	13,3 %	85,7 %	1 %	

Ce tableau d'évaluation a été rempli à l'aide des questionnaires adressés aux directeurs d'écoles pour recueillir leurs souhaits concernant les ateliers bleus sportifs pour 2004/2005.

La majorité des directeurs se sont contentés de reconduire les ateliers existants ou de demander de nouvelles activités sans formuler de remarque particulière ; seuls certains d'entre eux ont indiqué spontanément leur satisfaction ce qui a permis de renseigner la case « Très bonne animation » ou leur dépit comptabilisé dans la case « Mauvaise animation ». Pour 2004/2005 **un nouveau tableau permettant une évaluation plus précise a donc été établi** et les directeurs d'école devront indiquer une appréciation succincte pour chaque atelier permettant de remplir le tableau suivant :

	Très Bonne	Bonne	Passable	Insuffisante	Total
En chiffres					
En %					

Le nouveau document, un peu plus détaillé, devrait permettre d'améliorer sensiblement la connaissance du travail de terrain de ces structures.

Les tarifs et le coût des ateliers

Les tarifs 2004-2005 sont les suivants :

Tarifs	Quotient familial	Ateliers bleus par trimestre
		1 atelier par semaine
1	≤ 234 €	2,00 €*
2	≤ 384 €	8,00 €
3	≤ 548 €	16,00 €
4	≤ 959 €	24,00 €
5	≤ 1 370 €	32,00 €
6	≤ 1 500 €	40,00 €
7	≤ 2 100 €	44,00 €
8	> 2 100 €	46,00 €

* Pour les familles relevant du tarif 1, la participation trimestrielle par enfant est plafonnée à 6 €, qu'elle soit ou non cumulée à une activité étude surveillée.

2.4.4. Perspectives d'évolution et problèmes

2.4.4.1. Un effort ciblé de la DJS en 2005-2006

Après une étude menée avec les chefs d'établissement, la DJS va concentrer ses efforts pour les deux années scolaires à venir sur les classes d'intégration scolaire (CLIS), où 23 ouvertures sont prévues. Les CLIS sont des classes « spécialisées » qui accueillent des enfants affectés de handicaps (mental, auditif, visuel, moteur).

ATELIERS BLEUS SPORTIFS Préparation Année 2005/2006

Nbre ateliers 2004/2005	Ouverture supplémentaire d'ateliers en 2005/2006		Nbre ateliers 2005/2006	Dépenses (Crédit ouvert en 2005)	Détail Recettes 2005 (Estimation)			Total Recettes 2005 (Estimation)	Coût réel Ville de Paris en 2005 (Dépenses – Recettes)
	Classique	CLIS			Participations familiales	Subvention Etat	Subvention CAF		
1 472	+ 0	+ 18	1 490	1 833 336 €	1 513 400 €	150 000 €	16 891 €	1 680 291 €	153 045 € 104 €/atelier 7,84 €/enfant

Nbre ateliers 2005/2006	Ouverture supplémentaire d'ateliers en 2006/2007		Nbre ateliers 2006/2007	Dépenses (Crédit ouvert en 2006)	Détail Recettes 2006 (Estimation)			Total Recettes 2006 (Estimation)	Coût réel Ville de Paris en 2006 (Dépenses – Recettes)
	Classique	CLIS			Participations familiales	Subvention Etat	Subvention CAF		
1 490	+ 0	+ 5	1 495	1 894 300 €	1 532 000 €	150 000 €	47 387 €	1 729 387 €	164 913 € 110 €/atelier 8,42 €/enfant

Coût supplémentaire réel entre le budget 2005 et le budget 2006	11 868 €
-----------------------------------------------------------------	----------

Effectif 2004-2005 19 519
Effectif 2005/2006 19 585

2.4.4.2. Une égalité de principe, des situations de terrain variées

Tous les ateliers sont proposés par la Ville à toutes les écoles... mais **dans les faits, tous les enfants n'ont pas également accès à toutes les activités.**

Il y a, tout d'abord, un certain nombre d'écoles qui n'ont aucun atelier bleu : elles étaient au nombre de 9 en 2003/2004, avec un effectif global d'élèves de 2 417, ce qui n'est pas négligeable.

Elles étaient classées par la DASCO dans la rubrique « aucune demande » il est permis de s'interroger, pour des écoles ayant des effectifs importants (Milton dans le 9^{ème} arrondissement : 351 élèves, Ampère dans le 17^{ème} arrondissement : 436 élèves) sur les raisons d'une telle désaffection : refus du directeur, concurrence d'autres structures ?

Un nombre également significatif d'écoles ne comptait aucun atelier bleu DASCO (mais un ou plusieurs ateliers DJS) et réciproquement : 20 pour les premiers et 43 pour les secondes. L'inexistence ou la faiblesse des demandes est alléguée dans certains cas. D'autre part, les écoles souhaitant organiser des ateliers bleus sportifs se heurtent parfois à des impossibilités matérielles (manque de place ou locaux inadaptés).

Par ailleurs, comme le démontre l'évolution quantitative récente des ateliers bleus sportifs, dont le nombre plafonne, l'offre elle-même semble avoir atteint certaines limites. Nos interlocuteurs de la DJS estiment manquer en particulier de partenaires dans certaines disciplines ; soit parce que les sportifs du niveau requis sont peu nombreux, soit parce qu'ils préfèrent travailler dans des structures (clubs privés ou associations...) qui les rémunèrent à des tarifs beaucoup plus élevés.

Les directeurs d'école qui reçoivent des ateliers bleus perçoivent une rémunération complémentaire de la Ville qui varie, suivant leur grade à l'Education Nationale de 29,46 € à 36,45 € par mois. Il reste que certains, au dire des CAS, demeurent hostiles, par principe au périscolaire...

L'inscription des élèves est à la diligence des directeurs d'école, qui ne sont pas nécessairement en présence d'une demande correspondant parfaitement à l'offre. Il faut donc être à même de procéder à des choix.

Une enquête faite par la DASCO auprès des directeurs d'école en 2004 sur les ateliers bleus fait état de problèmes pour plus de la moitié de ceux qui ont répondu. Ils y font face de plusieurs manières : par la définition de critères de priorité (familles défavorisées, enfant n'ayant jamais bénéficié d'atelier ou au contraire très assidu aux ateliers de l'année précédente, enfant très assidu à l'étude...) par tirage au sort, inscription sur liste d'attente... D'autres pratiques sont plus rarement utilisées (ordre d'arrivée des bulletins d'inscription, mise en place d'une commission d'attribution...).

Enfin les ateliers sont ouverts à des tranches d'âge précises. Si, dans une école donnée, les ateliers sont peu nombreux et leurs effectifs limités – en général à douze enfants, rarement quinze – les parents n'auront souvent guère de choix.

Une concurrence guère maîtrisée

Les ateliers bleus n'ont aucun monopole dans les écoles, qu'il s'agisse des activités culturelles, scientifiques ou sportives : d'autres structures associatives y exercent des activités comparables. Elles peuvent être complémentaires et s'intéresser à des domaines où l'offre des ateliers bleus est peu ou pas développée – encore que la diversité des propositions des associations travaillant avec la Ville soit très grande. Mais de l'avis des responsables de CAS consultés, il s'agit plutôt d'une véritable concurrence de la part d'acteurs locaux et de structures où les directeurs d'école (ou d'autres enseignants) sont impliqués.

Il est difficile d'estimer le volume de cette offre qui n'est pas contrôlée par la Ville : les associations concernées traitent directement avec le directeur de l'école et les parents. Il existerait bien un moyen de le recenser avec précision : pour exercer leur activité dans les locaux scolaires ces associations doivent bénéficier d'une convention d'occupation. Ces conventions sont enregistrées par les CAS, mais il n'en existe pas systématiquement de liste utilisable à ce jour ; certains responsables de CAS estiment d'autre part que des directeurs peuvent « oublier » de leur faire valider ces documents...

Ces associations, bien évidemment, pratiquent les tarifs qu'elles souhaitent et qui ne sont d'ailleurs pas connus de la Ville ; il est donc impossible de savoir si elles prennent en compte, et à quel niveau, la situation des parents...

Dans le domaine des ateliers bleus sportifs, la DJS estime avoir « bleuisé » pour reprendre l'expression d'un de ses responsables, un nombre important d'associations, mais sans pouvoir donner de chiffre. Et quelques-unes auraient par contre abandonné les ateliers bleus à cause des contraintes – pourtant modestes – des marchés « article 30 ».

2.4.4.3. L'atelier bleu sur le temps de l'interclasse

A quatre exceptions près concernant des écoles accueillant des enfants handicapés, ces ateliers bleus sont tous des ateliers DJS et au nombre de 167 dans 63 écoles.

2.4.4.4. L'opinion des directeurs d'école et des parents

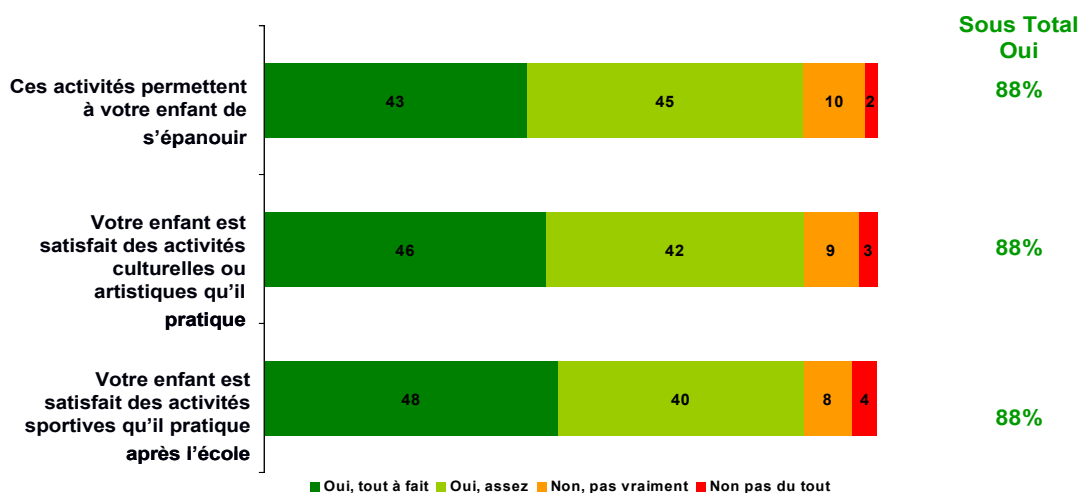
L'opinion des directeurs d'école nous est connue à travers le sondage déjà évoqué auprès des directeurs d'écoles élémentaires. Sur plus de deux cent réponses (soit deux directeurs sur trois d'écoles ayant des ateliers...) les critiques, au sens strict, sont rares et se décomptent à l'unité :

- tarifs trop élevés (5) trop nombreux (5)
- démarrage des ateliers trop tardif (3) ce qui génère en particulier une affluence excessive dans les études surveillées, au moment même où celles-ci se mettent en place avec les équipes d'animation
- trop de changement des intervenants (6) pas toujours conscients de leurs responsabilités (4)

Une dizaine de directeurs a estimé l'indemnité insuffisante ; une autre dizaine souhaite ouvrir des ateliers sur le temps de l'interclasse.

Surtout 19 directeurs ont souhaité avoir des ateliers en plus mais n'ont pas la place de les accueillir ; 57 ont souhaité avoir 1 atelier de plus, mais n'étaient pas certains de pouvoir le faire ; il existe donc une demande non satisfaite non négligeable.

Lorsque les enfants fréquentent un (ou plusieurs) ateliers, l'opinion générale des parents est très positive :



2.5. Les centres scolaires sportifs (C.S.S.) connaissent un réel succès de proximité

L'organisation de ces centres vient de faire l'objet d'une convention tripartite entre la Ville, l'Union Sportive de l'Enseignement Primaire (USEP) et les associations sportives scolaires support de l'activité pour préciser leur fonctionnement et les responsabilités de chacun.

Les centres organisent notamment des compétitions scolaires.

Leurs animateurs sont obligatoirement détenteurs d'un Brevet d'Etat.

Selon les années, on dénombre plus de **110** (112 en 2005) Centres Scolaires Sportifs (CSS) **Multisports** et **une quarantaine** (37 en 2005) de Centres Scolaires Sportifs **Spécialisés**, tous **gratuits**, répartis sur les arrondissements de Paris.

Les CSS Multisports sont des structures sportives de proximité : s'adressant à tous les enfants du primaire, ils sont implantés géographiquement dans certaines écoles élémentaires.

Tous les mercredis hors vacances scolaires, près de 12.000 enfants, ayant choisi l'une de la vingtaine de disciplines proposées, sont accueillis dans les écoles puis répartis sur différents équipements sportifs de proximité. La fréquentation est plus forte **l'après-midi, près de 7.000 enfants** (6.934 en 2005), que **le matin, moins de 5.000 enfants** (4.679 en 2005).

Les déplacements s'effectuent généralement à pied, éventuellement en métro avec bons de transport fournis par le **Bureau de l'animation sportive (B.A.S.)**, plus rarement en bus affrétés par la D.J.S. Les horaires peuvent varier selon les centres et les disciplines sportives proposées, le matin entre 8h et 12h et l'après-midi de 13h30 à 16h30/17h30.

L'inscription se fait principalement à la rentrée scolaire, les premiers mercredis de septembre, **dans chaque école concernée par l'implantation d'un CSS**. Les familles inscrivent leurs enfants auprès de **l'Association Scolaire** et chaque enfant reçoit du Chef de Centre **une carte Ville de Paris**. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport est demandé ainsi qu'une cotisation (35 € par an) pour la licence souscrite auprès de l'USEP pour participer aux compétitions organisées par celle-ci.

Chaque CSS Multisports possède une équipe d'animation sportive composée d'**un chef de centre** et d'un ou plusieurs animateurs sportifs dont le nombre varie en fonction du nombre d'enfants inscrits. **Le B.A.S. recrute plus de 600 (604 en 2005) animateurs** (pour plus de 300 postes le matin et plus de 400 postes l'après-midi), **tous enseignants** : Professeurs de la Ville de Paris en Education Physique et Sportive, des Professeurs d'E.P.S. de l'Etat, des Educateurs sportifs brevetés d'Etat ou des étudiants de la filière « Sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS).

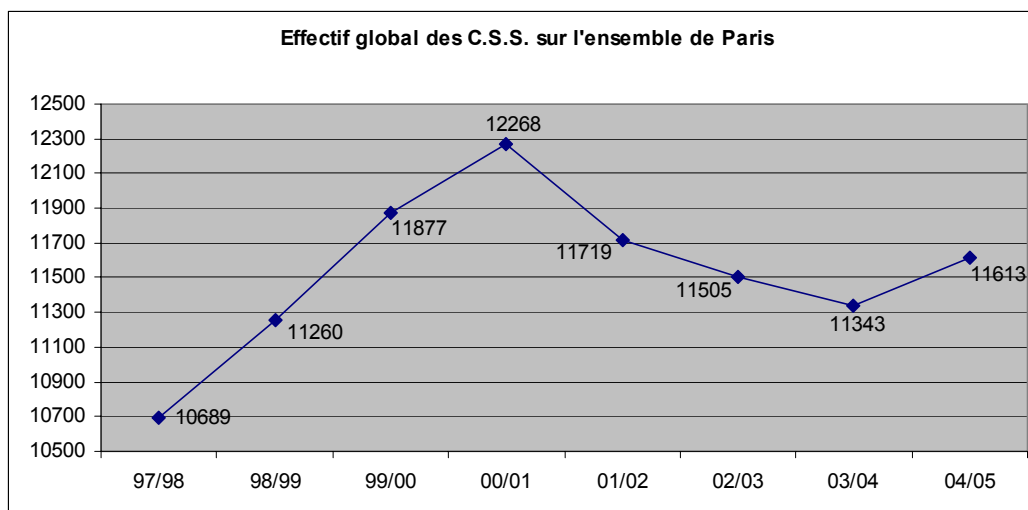
Les Centres Scolaires Sportifs Spécialisés, localisés dans les équipements sportifs de la Ville de certains arrondissements et fonctionnant **uniquement les mercredis matins**, (hors vacances scolaires) entre 8h30 et 11h30 selon les disciplines, sont fréquentés par plus de 3.000 enfants (3.528 en 2005).

Seuls les enfants qui possèdent une carte Ville de Paris, attestant leur inscription dans un C.S.S. Multisports (fréquenté l'après-midi), peuvent participer à ces C.S.S. *Spécialisés*.

La natation, le tennis, le judo, la gymnastique rythmique et sportive y sont enseignés par des animateurs sportifs diplômés d'Etat de la spécialité, recrutés également par le B.A.S. Un projet d'extension au triathlon et à l'escrime est à l'étude, et verra le jour si la disponibilité des enseignants le permet.

Les CSS ont aujourd'hui un grand impact de terrain et de quartier. L'information est donnée principalement en mairie d'arrondissement et dans les écoles concernées par les CSS ; cependant, près de 20% (17% en 2005) des enfants fréquentant les CSS suivent leur scolarité dans une autre école (ponctuellement un centre peut recevoir 60% d'élèves « extérieurs »). Lors de la prochaine rentrée scolaire, il est prévu une campagne de communication, y compris dans les écoles non concernées par les CSS.

Lors du pic de fréquentation de 2001 (12.268 enfants), compte tenu de la **disponibilité relativement limitée des équipements** (l'après-midi, les piscines sont ouvertes au public ; le matin, les collèges utilisent les installations), les parents avaient émis des critiques sur les conditions d'accueil et de pratique sportive. Les années suivantes, la fréquentation a connu un réel fléchissement (-7,5%), qui apparaît dans le document ci-dessous.



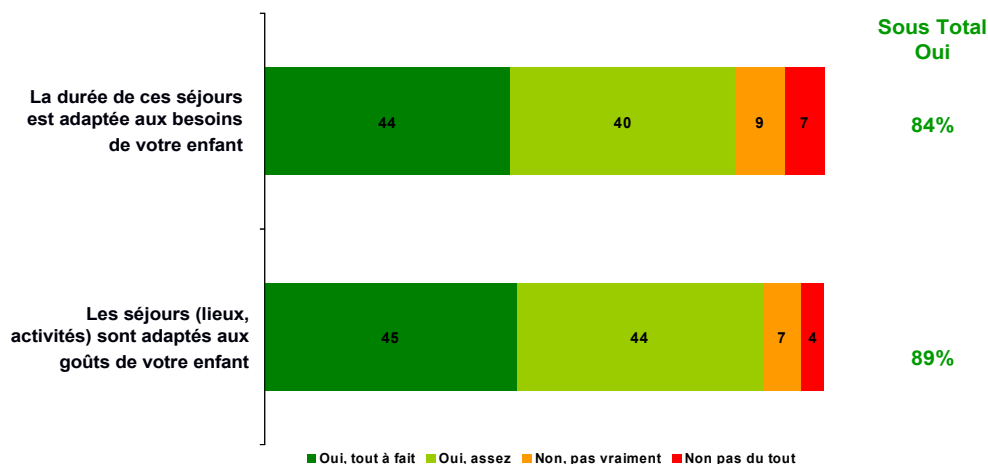
Il convient de souligner que les RAE ainsi que différents chefs de CAS ont signalé aux rapporteurs les difficultés pouvant être rencontrées par les responsables des centres de loisirs avec les enfants fréquentant les CSS, en raison notamment des horaires qui ne sont pas toujours en correspondance avec les autres activités périscolaires.

Ainsi, à la fin de la prestation assurée par les enseignants sportifs, les enfants peuvent-ils se retrouver désœuvrés et livrés à eux-mêmes, en attendant la fin de la demi-journée, s'ils ne regagnent pas aussitôt leur domicile. Il semble que de meilleures conditions de **coordination et d'harmonisation** apparemment demandées de façon récurrente, doivent être trouvées, sans avoir à pâtir d'un quelconque cloisonnement entre les **services concernés de la DASCO et de la DJS**. La prise en charge des enfants dans le cadre d'un enseignement sportif ponctuel nécessite la mise en place de « passerelles » avec les centres de loisirs.

2.6. Les vacances Arc en Ciel : une évolution sensible

Les vacances Arc-en-ciel proposées aux jeunes Parisiens par la Ville de Paris pendant l'été constituent l'une des plus évidentes réussites parmi les nombreuses activités organisées pendant le temps périscolaire. Elles ont connu au cours de l'année 2005 des modifications sensibles qui ne remettent toutefois en cause ni leur finalité ni leur fonctionnement.

On relèvera d'abord **la très forte approbation des parents** sur ces vacances :



2.6.1. Une organisation complexe pour une offre variée

Les vacances Arc-en-ciel sont des séjours de cinq à douze jours destinés aux jeunes de quatre à seize ans. Leurs durées varient bien entendu en fonction de l'âge de ces jeunes ainsi que la nature des activités proposées : équitation, de nombreux sports notamment nautiques, plongée, alpinisme, spéléologie, randonnée, séjours à la ferme, cirque, théâtre, danse, musique, astronomie, aviation, etc., certains d'entre eux étant localisés en Espagne.

Les séjours proposés dans le cadre des vacances Arc-en-ciel ne sont pas organisés directement par la Ville de Paris mais confiés à des prestataires de services dans le cadre de marchés triannuels. Ce sont pour l'essentiel des associations (43 actuellement) qui gèrent 92 centres, pouvant accueillir 7 501 enfants (pour l'été 2005). Les prix qui sont négociés avec ces organismes sont fixés à la journée et ils comprennent le coût des activités, de l'hébergement, de la restauration, des transports, ainsi que la rémunération des animateurs.

En revanche, toute l'organisation consistant à sélectionner les organismes, concevoir avec eux les différents types de séjours proposés aux enfants par tranche d'âges, préparer la brochure diffusée début mars dans les mairies d'arrondissement avec un coupon-réponse, gérer les inscriptions et communiquer avec les familles, **relève du Bureau de la découverte de la SDAEP.** Celui-ci assure également une permanence dans les gares, que ce soit au moment du départ ou de l'arrivée.

En outre, l'équipe du Bureau est constamment sollicitée par les familles pendant la durée des séjours et elle doit gérer à distance les éventuels problèmes de santé ou de comportement des enfants et des adolescents. L'un des agents du Bureau, aidé quelquefois par quelques-uns de ses collègues, visite l'ensemble des centres pendant tout l'été pour vérifier que tout se déroule

dans de bonnes conditions et trouver une solution en cas de problème. Une petite procédure d'évaluation a été également mise en place sous forme de questionnaires.

2.6.2. Le problème récurrent des modalités d'inscription

Le choix des modalités d'inscription des familles a, depuis l'origine du dispositif, constitué une source de difficultés pour le Bureau. **Quatre systèmes se sont ainsi succédés :**

- D'abord, les inscriptions se faisaient à heure fixe dans l'immeuble du 17 boulevard Morland, ce qui générait un phénomène incontrôlable de files d'attente.
- Ensuite, les centres de loisirs ont été associés à cette procédure mais cette solution n'a pas rencontré le succès escompté en raison de sa complexité à mettre en œuvre sur le terrain.
- L'utilisation du Minitel s'est traduite encore par un nouvel échec puisque le système a explosé.
- Enfin, un nouveau système a vu le jour il y a quelques années consistant à effectuer un tirage au sort, en présence d'un huissier, des réponses reçues par ordre d'arrivée, un rendez-vous étant ensuite fixé aux familles.

Ce système qui vient d'être modifié privilégiait les parents qui répondaient le premier jour et il était donc très inégalitaire, l'accès à l'information étant discriminant. Désormais, une période est fixée pour retirer les coupons dans les mairies d'arrondissement (du 7 au 18 mars en 2005) ce qui devrait contribuer à pérenniser le dispositif en le rendant plus juste, puisque le délai octroyé aux familles pour répondre est beaucoup plus long que précédemment et le tirage au sort entre les réponses ne privilégie plus la date d'envoi.

En 2005, les familles ont été reçues entre le 1^{er} et le 22 avril pendant un quart d'heure par groupe de douze au siège de la DASCO, 3 rue de l' Arsenal : elles devaient présenter les pièces nécessaires pour l'inscription (livret de famille, justificatif de domicile, dernier avis de taxe d'habitation, justificatif de la tranche de rattachement au barème des activités périscolaires de la Ville, ou numéro d'allocataire de la Caisse d'allocations familiales, imprimés « aide aux vacances » de la CAF, chèques des comités d'entreprise, etc.).

Pour faire face à la surcharge de travail considérable générée par la procédure d'inscription aux vacances Arc-en-ciel et la gestion complexe des paiements, la DASCO doit recruter des vacataires (14 en 2005).

Il faut également souligner que **cet effort en faveur de l'information a été démultiplié par l'organisation de deux journées** au cours desquelles les familles ont pu rencontrer les organisateurs des séjours et retirer les bulletins d'inscription (11 et 12 mars 2005 à la « Maison des Métallos » dans le 11^{ème} arrondissement).

2.6.3. Une forte demande liée à des conditions tarifaires avantageuses

Même s'il n'établit pas de statistiques en la matière, le Bureau de la découverte estime à 10 000/11 000 le nombre d'enfants qui font une demande (la DASCO reçoit environ 7 000 coupons-réponses mais ils peuvent concerner plusieurs enfants d'une même famille, voire plusieurs familles car la possibilité est ouverte à celles-ci de se grouper pour que des enfants se connaissant puissent partir ensemble). **Les familles qui ne sont pas retenues** sont

orientées vers la Direction de la jeunesse et des sports, les Caisses des écoles, les Caisses d'allocations familiales, etc.

Les vacances Arc-en-ciel offrent en effet des conditions tarifaires qui sont très avantageuses par rapport à celles qui sont pratiquées par les autres organismes qui proposent des séjours d'été (42 € par jour pour le tarif le plus élevé contre environ 65 € pour les autres séjours comparables, le coût pour la Ville étant de 53 €). Cela se traduit par conséquent par une forte demande qui ne permet pas de satisfaire l'ensemble des familles.

Cette grille tarifaire a été modifiée en 2005 dans le sens d'une revalorisation du coût de la prestation pour les catégories 6 à 8 qui correspondent aux familles ayant les revenus les plus élevés. **Le tarif 6 est ainsi passé de 20 à 22 € par jour, le tarif 7 de 23 à 31 € et le tarif 8 de 26 à 42 €**, les tarifs 1 à 5 demeurant inchangées (entre 2 et 17 €). Une augmentation de moindre ampleur avait déjà été appliquée en 2004 puisque les tarifs 2003 variaient de 2,06 € à 18,52 €. **L'augmentation a donc été de 127 % en deux ans pour les tarifs les plus élevés** ce qui est très important, alors que les tarifs les plus bas ont très légèrement diminué.

2.6.4. Une vocation de plus en plus sociale

Une modification importante est intervenue récemment visant à permettre à des enfants de familles en difficulté d'accéder plus aisément au dispositif grâce à la mise en œuvre d'une procédure simplifiée. Ce sont ainsi 1500 places (900 en 2004) qui sont gérées directement par les assistantes sociales de la Caisse d'allocations familiale, ou de la DASES, ou par des foyers (Saint-Vincent-de-Paul, Les Récollets, Pauline Roland, Michel Bizot, etc.) qui aident les familles à remplir le dossier, celles-ci n'ayant plus qu'à se rendre à la caisse boulevard Morland pour payer le montant du séjour (correspondant généralement au tarif 1 c'est-à-dire 2 € par jour). Un travail de relance est effectué en mai et juin auprès des assistantes sociales de manière à ce que les centres soient complets l'été.

De même, les centres de loisirs sont chargés de diriger les enfants des familles les plus défavorisées vers les assistantes sociales, et les écoles ou collèges situés en ZEP ou en REP qui se doivent de relayer l'information. En effet, le taux de désistement pour ce public étant très important, cet effort de communication est essentiel.

L'objectif est d'encourager les enfants des familles défavorisées à partir en séjour « Arc en Ciel » plutôt que de rester l'été au centre de loisirs.

Il convient encore d'indiquer qu'à partir de 2005, des enfants handicapés mentaux peuvent bénéficier des vacances Arc-en-ciel puisque trois séjours sont organisés à leur intention en partenariat avec un organisme spécialisé pour un total de 24 places.

En 2004, puis surtout en 2005, la DASCO a entrepris de « labelliser » sous l'appellation vacances Arc-en-ciel une partie des séjours organisés par les Caisses des écoles en les subventionnant. Cela représente environ la moitié des places offertes dans le cadre de leurs séjours (1 210 en 2005, sur un total de 2 561). Cela pose néanmoins plusieurs types de problèmes : la subvention ne couvre pas le manque à gagner pour les Caisses dans la mesure où les tarifs pratiqués par les vacances Arc-en-ciel sont inférieurs à ceux qu'elles pratiquent et les durées de ces séjours ne correspondent pas exactement à ceux de la DASCO.

Les tableaux ci-après montrent que la volonté de rééquilibrage de la fréquentation au profil des catégories les plus modestes a été atteint en 2005 ; la surreprésentation des catégories les plus aisées, importante jusqu'en 2003, déjà atténuée en 2004, a disparu en 2005.

On peut bien sûr envisager d'aller plus loin. Mais, pour le coup, le risque existe, qu'une partie des familles aisées quittent le dispositif, remettant en cause la mixité sociale qui est l'un des points forts de ces séjours, et générant un tassement des recettes.

TARIFICATION 2003 (délibération du 9 février 1998)

QUOTIENT FAMILIAL	niveau	Nbre inscrit	Tarif journalier	%	recette estimée
< à 106,70 €	1	797	2,06	10,67%	19 701,84 €
entre 106,70 € et 213 €	2	845	6,03	11,31%	61 144,20 €
entre 213 € et 304 €	3	703	10,29	9,41%	86 806,44 €
entre 304 € et 533 €	4	936	13,11	12,53%	147 251,52 €
entre 533 € et 762 €	5	1133	16,77	15,16%	228 004,92 €
>à 762	6	3058	18,52	40,93%	679 609,92 €
		7472		100,00%	1 222 518,84 €

QF= prise en compte des revenus avant abattement, des frais de logement et du nombre de parts (1 par enfant)

TARIFICATION 2004 (délibération du 16 et 17 juin 2003)

QUOTIENT FAMILIAL	niveau	Nbre inscrit	Tarif journalier	%	recette estimée
< à 234 €	1	923	2	12,43%	22 152,00 €
entre 234 € et 384 €	2	921	5	12,40%	55 260,00 €
entre 384 € et 548 €	3	907	10	12,22%	108 840,00 €
entre 548 € et 959 €	4	1202	13	16,19%	187 512,00 €
entre 959 € et 1370 €	5	523	17	7,04%	106 692,00 €
entre 1370 € et 1500 €	6	178	20	2,40%	42 720,00 €
entre 1500 € et 2100 €	7	759	23	10,22%	209 484,00 €
>à 2100 €	8	2012	26	27,10%	627 744,00 €
		7425			1 360 404,00 €

QF= le même que celui de la CAF =prise en compte des revenus avant abattement et des parts (1 par enfant, 1/2 pour le 3^e)

TARIFICATION 2005 (délibération du 13 et 14 décembre 2004)

QUOTIENT FAMILIAL	niveau	Nbre inscrit	Tarif journalier	%	recette estimée*
< à 234 €	1	1343	2	18,12%	32 232,00 €
entre 234 € et 384 €	2	998	5	13,46%	59 880,00 €
entre 384 € et 548 €	3	1061	10	14,31%	127 320,00 €
entre 548 € et 959 €	4	1356	13	18,29%	211 536,00 €
entre 959 € et 1370 €	5	712	17	9,61%	145 248,00 €
entre 1370 € et 1500 €	6	394	22	5,32%	104 016,00 €
entre 1500 € et 2100 €	7	717	31	9,67%	266 724,00 €
>à 2100 €	8	831	42	11,21%	418 824,00 €
		7412			1 365 780,00 €

*Recette estimée pour des séjours de 12 jours

2.7. L'accompagnement à la scolarité : les dispositifs « Coup de Pouce » et « Action Collégiens »

2.7.1. Les clubs « Coup de Pouce »

Cette **opération partenariale Ville de Paris/Education nationale**, Coup de Pouce Club Lecture Ecriture (CLE) et Ateliers Lecture Expression Mathématiques (ALEM), a été mise en place depuis la rentrée scolaire **2002** et conduite **avec l'accord des familles et de l'école**. Ce dispositif a pour objectif d'aider, **hors temps scolaire**, les **enfants « fragiles »** des classes de **Cours Préparatoire et Cours Moyen 2**, dans l'acquisition des apprentissages fondamentaux.

Ce soutien, dont ont bénéficié **plus de 1.300 enfants en 2004, dans 87 écoles** élémentaires (classées en ZEP ou politique de la Ville), a lieu **après la classe de 16h30 à 18h**, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, dans **164 clubs et 47 ateliers**.

Les professeurs des écoles (jamais celui de l'élève) et les animateurs proposent aux enfants des séances d'aide à la scolarité adaptées aux besoins de chacun, qui prolongent l'action de l'école.

Pour les **C.P.**, des groupes **de 5 ou 6 enfants** maximum constitués pour l'année après le repérage effectué par les enseignants, **issus de la même classe**, forment les **clubs Coup de Pouce d'aide à la lecture**.

Pour les **CM 2**, des **Ateliers Lecture Expression Mathématiques de 10 élèves originaires de plusieurs classes** se tiennent sur le rythme de deux jours lecture-écriture, et les deux autres jours consacrés aux mathématiques.

Un engagement d'assiduité et de suivi doit être pris dès le départ et respecté par les élèves et leurs familles. L'implication de tous, enfants, parents, animateurs et enseignants est indispensable à l'efficacité de ce dispositif. Le décloisonnement entre les secteurs, d'une part, scolaire et d'autre part, périscolaire, trouve dans ce dispositif toute sa finalité, à savoir l'intérêt de l'enfant.

Le dispositif des **clubs Coup de Pouce** est soumis à des protocoles et procédures précises (4 temps successifs d'une séance : Accueil / Aide aux devoirs / Animation / Lecture par l'accompagnateur). Il est **développé au niveau national** auprès de plus de 50 villes partenaires depuis une quinzaine d'années déjà par « l'Association Pour Favoriser une Ecole Efficace » (APFEE). Cette association assure notamment les formations, conseille dans la mise en œuvre, vient en appui et aide au suivi des accompagnateurs.

Le pilotage local est assuré par un coordonnateur de secteur Education Nationale et un relais de CAS, soit pour Paris par 4 RAE adjoints correspondant à 4 secteurs pour 8 arrondissements (3^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème}), en 2004/2005.

Les ALEM (pour les CM 2) constituent quant à eux **une spécificité parisienne** et ne bénéficient pas de la même expérience des clubs Coup de Pouce. Le dispositif ALEM est désormais intégré à l'opération Coup de Pouce. Conformément à la charte de l'accompagnement à la scolarité, les ALEM s'adressent également aux enfants qui ne bénéficient pas des ressources nécessaires à leur réussite scolaire dans leur environnement familial.

Les ateliers se décomposent en 3 temps distincts (Accueil, Aide au travail personnel, Animation). Les objectifs spécifiques des ALEM sont de **favoriser l'expression et l'autonomie** de l'enfant par rapport à ses apprentissages, **fournir une aide méthodologique** pour le travail personnel en mathématiques ainsi qu'en français, enfin préparer l'élève à son entrée future au collège.

Coordonné et financé dans le cadre d'un partenariat entre l'Education Nationale, la Mairie de Paris, la Mission Politique de la Ville de la Préfecture de Paris, la Caisse d'Allocations Familiales et l'association des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 75), ce dispositif fait l'objet d'une convention entre ces différents partenaires.

Pour les **211 ateliers** (164 Coup de Pouce et 47 ALEM) de l'année scolaire **2004/2005**, la **Mairie de Paris**, rétribuant l'ensemble des personnels encadrant les enfants (quelle que soit leur fonction d'origine) a financé ce dispositif à hauteur d'un montant total de **789.900 €** ; l'Education Nationale a pris en charge les heures Péri-Educatives des enseignants des classes d'origine correspondant à 66.945 € (montant de 2003/2004) ; la CAF verse à la Mairie une subvention de 92.400 € et la Mission Politique de la Ville de la Préfecture de Paris a versé une subvention de 25.975 € (montant 2004) à l'association PEP 75 qui prend en charge les frais d'abonnement à des revues en faveur des élèves et les dépenses de matériel pédagogique.

En 2005/2006 une autre association se substituera à la « PEP 75 » pour éviter la perception des frais de gestion.

L'opération, clubs Coup de Pouce et Ateliers Lecture Expression Mathématiques, est actuellement suivie par le **chef du Bureau des Professeurs de la Ville de Paris** (P.V.P.).

Accompagnement à la scolarité	2002/2003	2003/2004	2004/2005
Clubs coup de pouce	90	134	164
ALEM	37	31	47
TOTAL	127	165	211
ECOLES	61	71	87

Tous les enseignants (98 % d'entre eux) estiment, que le dispositif Coup de Pouce est complémentaire de leur travail et pensent (80 %) que, s'il fallait envisager de le supprimer l'an prochain, ce serait regrettable (76 % précisent : **très regrettable**).

L'évaluation globale du dispositif des ALEM par les enseignants est également satisfaisante : les professeurs d'écoles « donneurs d'élèves décrocheurs » considèrent que la progression a été **favorable ou très favorable pour 74,3 % des élèves accueillis**, mathématiques et français confondus.

Ce dispositif qui donne satisfaction à tous mériterait d'être développé plus largement.

Ces actions peuvent être rapprochées de l'**Atelier Lecture**, proposé gratuitement aux enfants dès la classe de **Cours Élémentaire 1**, **durant la tranche 16 h 30 / 18 h 00**. Au fil des séances, qui ont pour objectif de faire apprécier le livre et la lecture, les enfants doivent apprendre à devenir des lecteurs actifs et créatifs.

L'animateur (titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), qui encadre cet Atelier Lecture, **responsable de la Bibliothèque Centre de Documentation et du Centre de Loisirs**, constitue un lien permanent entre l'école et le secteur périscolaire. Le BCDiste est associé au dispositif des Actions Lecture (anciennes classes de lecture), conduit depuis 2003/2004 par le personnel du centre de ressources Paris Lecture, en partenariat avec l'Académie, dans le cadre du Plan Paris Lecture (mis en place en 1990).

2.7.2. L'Action collégiens

L'action collégiens est un **dispositif de prévention éducative, initié en 1988** dans le 13^{ème} arrondissement puis étendu à la capitale à partir de 1992 et confié à l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC), dont ont bénéficié en 2004 près de **2.000 adolescents de 11 à 16 ans (pour ce qui est de l'accompagnement scolaire)** scolarisés dans plus de **30 collèges des quartiers sensibles de 8 arrondissements** de Paris (et un centre **Patay** dans le 13^{ème}), mis en place avec l'accord et souvent à la demande des chefs d'établissement.

Ce dispositif, qui se déroule en temps scolaire, le mercredi, le samedi après-midi et se prolonge certains week-ends et pendant les vacances, vise non à faire du soutien scolaire, mais à aider notamment par un biais ludique les jeunes en difficulté à s'organiser, à développer leur motivation, à les responsabiliser, à accéder à la découverte de la culture et à maîtriser la lecture et l'écriture.

Développée en 1998, grâce au recrutement effectué dans le cadre des emplois-jeunes, cette action repose **aujourd'hui** sur une équipe de **10 assistants éducatifs**, assurant la coordination des actions, et de **32 adjoints éducatifs**, pouvant intervenir dans les trois lieux de vie des jeunes : le collège, le quartier et la famille.

En temps scolaire, les élèves fréquentent massivement (4.877 en 2004) le club ludothèque (nécessité de disposer d'une salle spécifique), ils peuvent bénéficier de l'aide au devoir.

Hors temps scolaire, il leur est proposé de participer à des sorties-soirées (2.143 jeunes en 2004), à des week-ends (3 en 2004 pour 452 jeunes) ou de partir en séjours durant les petites vacances ainsi que l'été (1.372 jeunes sont partis, soit 7.107 journées-jeunes).

Depuis 2004, l'Action Collégiens fait l'objet d'un marché public (article 30) d'un montant de 2.023.322 € la première année, puis de **2.081.344 € en 2005** et de 2.141.054 € en 2006. Auparavant, l'IFAC bénéficiait d'une subvention de la Mairie de Paris de 600.000 € et de l'affectation des emplois-jeunes.

Dans les domaines de l'accompagnement scolaire, de la scolarisation et de l'éducation à la citoyenneté, **les interventions de ce dispositif sont unanimement appréciées par les responsables éducatifs des collèges**. L'Action Collégiens tire son efficacité de sa transversalité qui engendre une dynamique et permet une meilleure coordination des initiateurs au niveau local.

Ces deux opérations, « coup de pouce » et « action collégiens » suivies par la DASCO, relèvent de l'accompagnement scolaire mais ne sont pas très éloignées des activités de soutien scolaire, mises en œuvre par une soixantaine d'associations bénéficiant du soutien de la Mairie de Paris qui seront étudiées dans le rapport spécifiquement consacré au sujet.

Parallèlement, tant les parents d'élèves que les élus d'arrondissement, regrettent qu'il n'existe pas de continuité ou de passerelle entre l'école primaire (où les enfants sont bien encadrés) et le collège où aucune activité périscolaire ne peut être proposée, malgré des horaires irréguliers laissant les élèves livrés à eux-mêmes.

2.7.3. Les autres projets pour les collèges

2.7.3.1. L'existant et les attentes

Pour développer d'autres activités éducatives hors temps scolaire, la DASCO a recruté en 2004 une chargée de mission. Sa première tâche a consisté à **visiter une quarantaine de collèges**, sur 109 à Paris, (avec priorité aux établissements situés en ZEP) **pour réaliser un bilan de l'existant**.

En dehors de « l'Action Collégiens » qui vient d'être évoquée, les initiatives sont diverses. Tous les collèges ont au moins un accueil d'élèves le mercredi après-midi pour l'association sportive ; certains ont en plus des activités proposées par le foyer socio éducatif (danse, musique...). 17 participent à « l'école ouverte » le mercredi après-midi et les vacances : ce dispositif qui existe depuis 1991 consiste à ouvrir les collèges et lycées le mercredi, le samedi et pendant les vacances pour accueillir les jeunes qui ne partent pas en vacances.

Des activités à la fois scolaires, culturelles et sportives leur sont proposées. Ce dispositif qui repose sur le volontariat de personnels issus de l'Education Nationale et aussi d'animateurs et de parents est soutenu financièrement par l'Etat.

Une quinzaine ont aussi mis en place des études dirigées et une vingtaine de partenariats avec des associations oeuvrant dans le domaine culturel ou dans celui du soutien scolaire ont été dénombrés.

La plupart des établissements **sont d'accord pour s'ouvrir hors temps scolaire**.

Cette conseillère technique, chargée des projets périscolaires auprès du sous-directeur des établissements du second degré, distingue cinq pistes principales de réflexion pour l'aide que souhaitent les collèges :

- un accompagnement scolaire type **soutien individualisé** pour des élèves en difficulté moyenne,
- une aide financière pour que les élèves aient un réel **accès à la culture** (abonnements, visites ou création d'ateliers culturels au collège...),
- un soutien et une aide dans la **liaison avec le monde professionnel** soit pour l'aide à l'orientation soit pour les stages en entreprise des classes particulières (4^{ème} AS, 3^{ème} d'insertion),
- une demande assez forte d'aide aux jeunes **non francophones**,
- une aide pour aider les élèves à **acquérir un « comportement citoyen »**.

En parallèle il est nécessaire de **connaître les besoins des structures extérieures** :

- une concertation a eu lieu avec les responsables des **centres d'animation** pour examiner leurs besoins réels et pour mettre en place des actions complémentaires,
- une rencontre est à programmer avec les responsables des bibliothèques pour faire le même type d'analyse,
- un travail avec la DAC doit être envisagé pour faciliter l'accès aux structures artistiques et culturelles parisiennes,
- un travail a été lancé dans les GPRU et les REP pour recenser les structures qui font de l'accompagnement scolaire et opérer un rapprochement avec les établissements scolaires. Il est nécessaire de se rapprocher aussi de la DASES pour mieux articuler les actions de la DASCOSUR sur un territoire donné,
- la DASCOSUR s'est inscrite dans le projet de « réussite éducative » déposé par la Ville. Il concerne l'ouverture d'une douzaine d'ateliers Français, Math en 6^{ème} (type Coup de pouce).

2.7.3.2. Les projets aidés par la DASCOSUR retenus pour 2005-2006

La Direction des Affaires Scolaires a décidé d'affecter un crédit de 29 500 €, pour aider 32 projets pour l'année scolaire 2005-2006 ; à ce crédit s'ajouteront des vacances pour un montant de l'ordre de 50 000 €.

Les projets ont été sélectionnés par une commission, parmi 43 présentés ; ils sont répartis sur 23 établissements.

Ils concernent en particulier :

- **l'aide aux apprentissages par l'informatique interactive** (9 projets)
- **l'accompagnement ou le soutien scolaire** (5 projets)
- **l'aide aux devoirs** (3 projets).

D'autres sont orientés vers les mathématiques, la musique, le théâtre, la création d'un atelier artistique...

Le bilan de réalisation de ces projets devrait ensuite permettre d'affiner le dispositif et de réfléchir plus concrètement à son extension. Celle-ci ne sera cependant pas envisageable sans un financement spécifique.

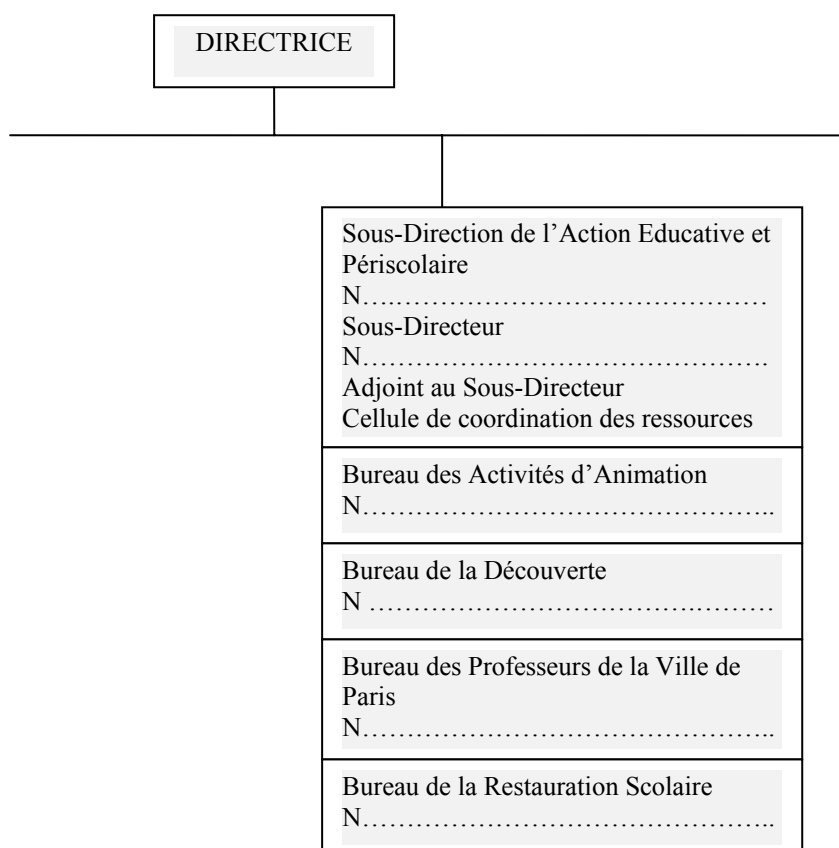
3. L'ORGANISATION ET LES MOYENS

3.1. Les structures DASCO et DJS (services centraux et de terrain)

3.1.1. Les services centraux de la DASCO et de la DJS

3.1.1.1. Les services centraux de la DASCO

Ils relèvent de la Sous-Direction de l'Action Educative et Périscolaire.



Deux points doivent être notés :

- Il ne s'agit pas, au sens strict, d'une « sous-direction du périscolaire » : les professeurs de la Ville de Paris interviennent pendant le temps scolaire ; la restauration scolaire constitue un service bien spécifique, ce n'est pas du périscolaire, « stricto sensu ».

Le principe du rattachement de ce bureau à la sous-direction des écoles a d'ailleurs été approuvé lors d'un comité technique paritaire tenu le 17 juin 2005.

- Le bureau des activités d'animation (BAA) est entièrement dédié au périscolaire, mais ne le couvre pas exclusivement car les centres de loisirs d'été et les vacances Arc en Ciel relèvent du bureau de la découverte.

Le BAA compte 27 personnes en effectif « central » et 124 en centres de ressources, qui pour la plupart ont leur bureau dans des sites autres que la rue de l'Arsenal.

Le chef du bureau est assisté de deux adjointes : l'une est chargée des affaires financières et des centres de loisirs ; l'autre des centres de ressources et de l'action éducative dans les écoles.

La gestion des personnels d'animation n'est pas assurée par la sous-direction, les vacataires étant recrutés par les Circonscriptions des Affaires Scolaires ; les titulaires sont gérés par la Sous-Direction de l'Administration Générale et de la Prévision Scolaire. La formation est suivie par un bureau de cette même sous-direction, en liaison étroite avec la SDAEP.

Les R.A.E. nous ont signalé leur impossibilité à rencontrer ces deux sous-directions ensemble, en dépit de leurs demandes multiples et anciennes.

3.1.1.2. Des tâches administratives lourdes et en évolution

D'une façon générale le Bureau des Activités d'Animation semble sollicité « tous azimuts », sans paraître bénéficier d'une réelle visibilité ou d'un retour d'information suffisant de la part des C.A.S., dont les responsables rendent compte directement à la Directrice des Affaires Scolaires.

L'organisation du périscolaire apparaît largement déconcentrée au niveau des CAS mais un certain nombre de missions sont bien traitées au niveau central.

- la cellule « **coordination des ressources** » gère la répartition des moyens (effectifs) et traite notamment les demandes de renfort liées à des augmentations de nombre de classes.
- le **bureau des activités d'animation** s'est investi dans la reprise en régie du périscolaire, à peu près achevée à ce jour, qui a représenté un travail considérable. Il a en charge **l'informatisation de la gestion des inscriptions aux centres de loisirs, opération importante qui est en phase d'aboutissement.**

Le cahier des charges de l'application a été préparé en 2001/2002, puis testée à partir de septembre 2003 sur la circonscription 8/9/18^{ème} avec 20 points d'accueil.

La gestion administrative reposait sur une quadruple fiche : 1 volet « renseignements de base » (l'enfant, la famille...) et 3 volets trimestriels (présences ...) servant à la facturation.

Auparavant la saisie des 3 volets était opérée par une entreprise spécialisée. Cette tâche est maintenant supprimée.

En août 2004 l'expérience a été étendue dans le 8/9/18^{ème} à 37 points ; en septembre 2004 étendue au 5/6^{ème} et au 7/15^{ème}, enfin en janvier 2005 à la totalité des circonscriptions.

Il a bien fallu **équiper et former** : notamment des « référents informatisation » (RAE adjoints...) eux-mêmes formateurs de formateurs. La responsable du projet s'est impliquée personnellement à former avec tous les RAE pédagogiques, à fournir des manuels utilisateurs...

En parallèle, l'équipement généralisé permet l'accès à tous à « Animinfo » auparavant réservé à ceux qui disposaient par ailleurs d'Internet.

« Animinfo » est un site dédié aux personnels de l'animation qui vise à donner à ceux-ci un ensemble d'informations professionnelles régulièrement remises à jour. La page de garde est reproduite en annexe...

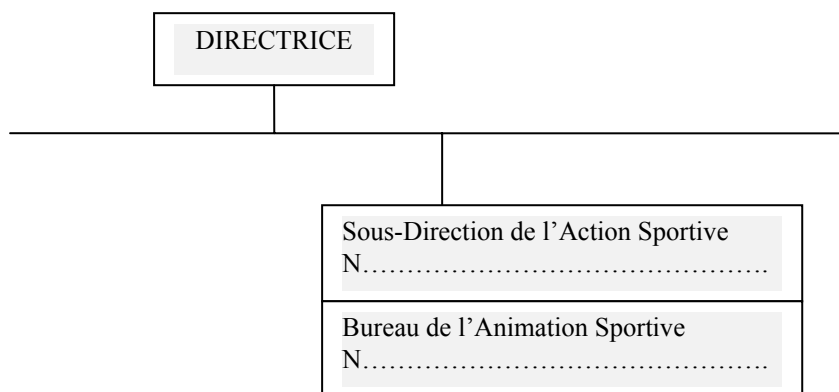
Les résultats : l'objectif est celui de l'inscription en direct entre 8 h 20 et 9 heures. En fait cet objectif est atteint à 50 %. Beaucoup de saisies sont opérées plus tard (en re-saisie de documents papier...). Il y a aussi des doubles inscriptions : le « fichier de base » - celui de GEPI – n'intègre pas les enfants du privé ; et les renseignements sont souvent incomplets (enfants se présentant seuls, problèmes d'homonymie). En cas de dossier imparfait, le tarif le plus élevé est appliqué, ce qui entraîne ensuite des régularisations, ni simples ni rapides.

Malgré tout, dans l'ensemble, on peut considérer que c'est plutôt une réussite, malgré quelques difficultés encore rencontrées, selon les témoignages recueillis auprès des R.A.E. qui nécessiteraient des adaptations, aux applications pouvant être développées rapidement. Il devient possible, grâce à l'infocentre, d'éditer des statistiques et de produire des réponses à des requêtes variées.

- le bureau de la découverte qui a en charge la logistique des centres de loisirs d'été gère les marchés correspondants, comme par exemple celui des transports (en période de pointe, plus de 100 autocars sont utilisés chaque jour...). S'il se plaint de la lourdeur des procédures, il estime cependant avoir réussi à améliorer la sélection des prestataires, notamment pour mettre fin aux retards constatés auparavant.

La gestion du dispositif complexe des vacances Arc en Ciel suppose aussi une organisation rigoureuse ; celle-ci a su s'adapter aux évolutions récentes. Au-delà de la gestion de la période d'inscription, pendant laquelle une quinzaine de vacataires sont recrutés, le service suit aussi de très près le déroulement des vacances pendant l'été, pour évaluer les prestations fournies, et explore en permanence les offres du marché pour renouveler son catalogue.

3.1.1.3. Le Bureau de l'Animation Sportive à la DJS



La DJS s'occupe, on l'a vu, d'activités d'une part, **périscolaires** :

- les ateliers bleus sportifs
- les ateliers découverte et multisports du samedi matin, 28 ouverts en septembre 2003,
- les centres scolaires sportifs (CSS), ouverts le mercredi hors vacances.

et d'autre part, d'activités **extra-scolaires** ou parascolaires, mais proches du périscolaire :

- les **centres d'initiation sportive** et les **centres de perfectionnement** fonctionnent en faveur des jeunes de 7 à 17 ans par demi-journée, le mercredi (22 en 2003, 6 876 enfants le matin, 17 045 l'après-midi), et pendant les vacances scolaires (29 en 2003, 56 392 enfants le matin, 83 567 l'après-midi). L'inscription s'effectue sur place, elle est également gratuite.
- les **écoles municipales des sports** créées en 2001 proposent des stages pendant les vacances : en 2003, 147 stages de 5 jours ont accueilli 2 405 adolescents de 11/16 ans. La participation des familles varie suivant le barème de 7 à 85 euros et inclut le repas.

Après la dissolution, en 1999, de l'association pour la gestion et la promotion des activités sportives de la Ville de Paris (APASVP) le retour à la régie directe s'est accompagné du recours systématique aux marchés. Le bureau de l'animation sportive a donc vu ses tâches administratives s'accroître sensiblement. Ses responsables ont notamment fait état aux rapporteurs des difficultés rencontrées pour la facturation aux familles (documents incomplets ou erronés, lourdeur des dossiers ...).

On évoquera l'éventuelle perspective du rattachement du « périscolaire DJS » au reste du périscolaire souhaité en particulier par les R.A.E. pour des raisons de bonne coordination. La DJS ne considère pas le sujet comme tabou mais souhaite conserver son autonomie y compris pour les ateliers bleus.

3.1.2. Les circonscriptions des affaires scolaires (C.A.S.) face à l'organisation des activités périscolaires

Dans la mesure où la gestion des activités périscolaires relève pour l'essentiel des C.A.S., l'analyse des problèmes rencontrés au quotidien par ces dernières constitue un facteur important de compréhension du dispositif. Il faut toutefois préciser que les conditions dans lesquelles les neuf circonscriptions remplissent leur mission ne sont pas tout à fait comparables. Elles dépendent en effet de plusieurs éléments contextuels qui doivent être évoqués au préalable :

- La sociologie de la population accueillie varie considérablement d'un arrondissement à l'autre **et cela se répercute sur les attentes des familles et la nature de leur demande, leur degré d'exigence et d'investissement, leur familiarité avec les formalités administratives**, le niveau de leur fréquentation et de fidélité, l'existence d'une offre alternative, etc. Il a été ainsi indiqué aux rapporteurs par exemple que dans certains quartiers les enfants de la communauté asiatique ne fréquentaient pas ou très peu les centres de loisirs, dans d'autres que les petites filles étaient sous-représentées, etc. Cette hétérogénéité se répercute sur certaines activités qui rencontrent davantage de succès ici qu'ailleurs.
- L'implication plus ou plus moins grande des maires d'arrondissement et / ou des adjoints en charge des affaires scolaires constitue un deuxième facteur discriminant. Certains édiles s'intéressent plus à l'entretien des locaux scolaires alors que d'autres sont très sensibilisés à la question des activités périscolaires, à l'ouverture des centres de loisirs, à la nature des activités qui sont proposées aux enfants, à la gestion de l'interclasse de midi, etc.

- **Le profil des chefs de C.A.S. (ingénieurs ou attachés) et des responsables de l'action éducative – R.A.E.** – (fonctionnaires de catégorie B, contractuels de catégorie A) influe également sur la manière dont ce dossier est géré au niveau déconcentré. Si les rapporteurs considèrent que tous les chefs de C.A.S. accordent un grand intérêt à la gestion des activités périscolaires, certains d'entre eux s'investissent plus volontiers dans ce domaine, soit que leur culture administrative les y pousse, soit que la personnalité du R.A.E. les conduit à déléguer à celui-ci un maximum de responsabilités. Certains R.A.E. considèrent au contraire que leur secteur d'activité constitue rarement la priorité des chefs de C.A.S., qu'ils souffrent d'un problème de reconnaissance et de légitimité, accentué par le fait qu'ils ne disposent pas d'une délégation de signature (à la différence de leurs collègues, responsables des autres sections de la C.A.S.).
- Enfin, **le caractère plus ou moins fonctionnel des locaux des C.A.S.** joue un rôle qui ne doit pas être minoré. Si ceux-ci sont pour l'essentiel convenables, dans certaines C.A.S. en revanche, les agents chargés de la gestion des activités périscolaires disposent de bureaux très exigus qu'ils partagent parfois à plusieurs. Cela se traduit par des problèmes récurrents d'hygiène et de sécurité, des conditions de travail très dégradées et une image négative donnée par la Ville de Paris, les C.A.S. accueillant un public nombreux puisque c'est là que les candidats à des postes d'animateurs viennent chercher leurs dossiers et passer leurs entretiens d'embauche. De surcroît, certaines C.A.S. ne sont pas situées dans l'un des arrondissements dépendant d'elles.

La situation de la C.A.S. du 8 /9 /18 doit à cet égard être tout particulièrement soulignée car les insuffisances y atteignent un **seuil critique** (espace, accessibilité et surtout hygiène et sécurité). L'action éducative y est reléguée au dernier étage sous les combles ce qui, compte tenu de la fréquentation de ses locaux, pose, pas uniquement sur un plan symbolique, un problème majeur de hiérarchie dans les priorités.

C'est dans ce contexte assez contrasté que les circonscriptions sont confrontées au quotidien à plusieurs difficultés, auxquelles elles font face avec professionnalisme, et une mobilisation constante de l'énergie des personnels.

3.1.2.1. La gestion des animateurs

La gestion des animateurs par les C.A.S. constitue un problème ancien qui, s'il est moins délicat que dans le passé, n'en demeure pas moins toujours d'actualité. Celui-ci peut être décliné de trois manières : sur un plan sociologique, organisationnel et professionnel.

Les animateurs : un profil atypique

Dans un univers administratif et technique tel que celui qui est en vigueur à la Ville de Paris, les animateurs représentent une catégorie particulière dont chacun s'accorde à reconnaître les grandes qualités en même temps qu'une certaine difficulté à partager des valeurs communément admises par les autres catégories de personnel.

Il s'agit d'abord d'une population très hétérogène constituée encore d'une majorité de vacataires, pour l'essentiel des étudiants (mais aussi des intermittents du spectacle) et de titulaires ou de contractuels qui sont souvent eux-mêmes d'anciens vacataires. Si la professionnalisation d'une partie de ces personnels a atténué le jugement évoqué précédemment, il n'en demeure pas moins très prégnant au sein des C.A.S.

Selon l'un des chefs de C.A.S. rencontré par les rapporteurs, l'action éducative demeure un « **pré carré** », les animateurs des centres de loisirs communiquant peu, gérant entre eux leurs postes ainsi que les affectations et éprouvant les plus grandes difficultés à s'adapter aux équipes dont ils ne sont pas originaires.

Un autre chef de C.A.S. estime quant à lui que l'action éducative représente aujourd'hui encore une « culture en soi », en rivalité avec celle des enseignants, où les directeurs de centres de loisirs travaillent pour l'enfant (et non l'élève), organisés sur un modèle semblable à celui des professions libérales, avec un fort goût de liberté. Ce milieu « **où on ne dit rien aux administratifs** », fonctionne comme « une huître qui s'ouvre et se referme », seulement quand elle en aurait envie.

Un troisième considère pour sa part que les orientations définies dans le P.Q.P. ont du mal à se répercuter sur le terrain. Il serait en effet difficile d'inculquer en direction des responsables de points d'accueil, une culture nouvelle caractérisée par le montage de projets, l'importance des fonctions administratives et l'utilisation de l'outil informatique pour les inscriptions. Selon lui, il faut beaucoup de doigté pour faire passer cette réforme en la présentant comme étant bénéfique pour les enfants car il se fait déjà sur le terrain des choses remarquables. Mais certains animateurs titulaires seraient des « électrons libres » rétifs à toute culture administrative. De surcroît, leur « profil psychologique » les rendrait inaptes au règlement des conflits.

C'est pourquoi certains chefs de C.A.S. s'efforcent de mettre en place des dispositifs visant à éviter que les responsables des différents secteurs géographiques ne restent trop longtemps au même endroit afin que ne se créent pas de « petits potentats locaux », ce qui serait nuisible à leur volonté d'ouverture de cette population.

Il est difficile pour l'Inspection générale de porter un jugement tranché sur cette population professionnelle. Il convient toutefois de considérer que dans la mesure où cette appréciation portée sur les animateurs est partagée par l'ensemble des chefs de C.A.S., elle traduit de leur part moins une prévention à l'encontre des animateurs qu'une difficulté réelle dans leur gestion des activités périscolaires, liée à l'insuffisante culture administrative de ces derniers, confrontés à l'évolution irréversible de leur métier.

A l'inverse, les R.A.E., eux-mêmes souvent issus de la communauté des animateurs, regrettent d'être accaparés de plus en plus par des tâches administratives au détriment de la méthodologie de projet. Se faisant l'écho de cette profession qui se caractérise par un travail de gestion, de relation, de pédagogie, ils ont du mal, comme leurs subordonnés, à se positionner dans un univers dont ils ne partagent pas tous les codes.

Le problème récurrent du recrutement

Même si la situation est probablement moins tendue qu'il y a quelques années, une grande partie des C.A.S. est confrontée à un problème de recrutement, notamment pour assurer une permanence lors de l'interclasse de midi. Il faut pour une C.A.S. importante disposer d'un millier de personnes pour faire fonctionner l'interclasse, auxquels il faut ajouter les A.S.E.M. qui doivent assurer une heure de surveillance dans leur service et quelques enseignants (de moins en moins nombreux toutefois). La gestion de ce dispositif s'avère très complexe puisqu'il faut employer beaucoup de monde pendant deux heures seulement, ce qui pose un problème de fidélisation de ce personnel.

Le sondage indique que **les parents sont largement satisfaits (80 %) de la qualité de l'accueil et de l'encadrement de l'enfant par les animateurs**. Cependant, quand on leur demande d'explicitier les raisons de leur satisfaction ou insatisfaction, certains précisent **spontanément** qu'ils sont satisfaits de l'animateur (16 %), et d'autres qu'ils sont **insatisfaits de l'animateur (23 %)**.

C'est sans doute dans la C.A.S. des 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements où est concentrée une forte population étudiante que la situation est la plus aisée. Il convient de souligner néanmoins que les mois de mai et de novembre posent de délicats problèmes comme dans tous les arrondissements en raison des examens d'une part, de la rentrée universitaire d'autre part.

Dans certaines C.A.S. comme celles des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} arrondissements, **les difficultés demeurent très importantes**. Ainsi, en septembre 2004, seuls 9 postes avaient été remplacés sur les 16 qui étaient alors vacants. Cela conduit parfois le chef de cette C.A.S. à faire appel, même si cela demeure marginal, à des mères de famille, voire à des grands-mères. Dans la C.A.S. des 7^{ème} et 15^{ème} arrondissements, on peut déplorer jusqu'à 30 absences sur une seule journée, les 24 postes de brigade destinés aux « dépannages » étant en permanence absorbés.

De son côté, le chef de la C.A.S. des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements reconnaît qu'il est obligé d'être parfois moins regardant quant au profil des personnes recrutées, ce qui peut se traduire par des comportements qui ne sont pas toujours conformes à ce que l'on est en droit d'attendre dans ce type de postes au contact des enfants (grossièreté ou absence de sens des responsabilités par exemple). Or, les chefs de C.A.S. ne peuvent intervenir qu'à la demande des directeurs et c'est lors de l'interclasse de midi, dont ces derniers ont la responsabilité, que la pression des enfants est la plus forte et que les problèmes sont les plus aigus. Il arrive parfois que les directeurs d'école recrutent eux-mêmes les animateurs ce qui peut conduire à des choix malheureux. Un chef de C.A.S. regrette ainsi que le fonctionnement de ces interclasses ne soit donc pas toujours tourné comme il devrait l'être vers la prévention du risque.

Un autre chef de C.A.S. s'est déjà heurté à un problème de dérive sectaire. Celle-ci s'explique par le mode de recrutement des vacataires : une personne peut en recommander une autre, et si elle donne elle-même satisfaction, le recrutement sera probablement effectué. Selon lui, le recrutement nécessite une très grande vigilance mais cette attitude se traduit inévitablement par la vacance de certains postes (une quinzaine actuellement dans cette C.A.S.) ce qui est néanmoins préférable à l'emploi d'animateurs peu fiables qui poseraient des problèmes encore plus graves.

Les investigations menées sur ce point précis par les rapporteurs n'ont pas révélé de phénomène massif ou inquiétant, mais il est évident que la vigilance s'impose.

Pour pallier ces difficultés, les chefs de C.A.S. mettent en place des procédures de plus en plus sophistiquées visant à assurer une présence constante lors de l'interclasse de midi. Ainsi, dans la C.A.S. des 10^{ème} et 19^{ème} arrondissements, un « *vade mecum* de l'interclasse » a été réalisé dans cet objectif. Il s'agit d'une procédure visant à remplacer tout absent de la manière la plus efficace possible. Le R.A.E. adjoint en charge des ressources humaines vise alors à pourvoir l'emploi vacant depuis la C.A.S. en puisant dans un vivier de vacataires ou en procédant à des déplacements. A tout moment l'U.G.D. (Unité de Gestion Directe) doit être en mesure de savoir si un A.S.E.M. ou un animateur est absent et elle dispose pour ce faire d'un logiciel très performant où toutes les données sont rentrées.

Cette gestion en « flux tendu » permet à la fois de limiter les trous et de procéder en temps réel à la comptabilisation des heures effectuées par les vacataires et d'éviter les oublis et les retards.

Un système analogue a été mis en place pour les mercredis, l'objectif étant que les animateurs soient en nombre suffisant et au bon endroit. L'U.G.D. et un R.A.E. adjoint par roulement pourvoient à des transferts en déplaçant les animateurs en surnombre dans certains centres puis, le cas échéant, en faisant appel aux postes de brigade. Une trentaine d'absences sont ainsi à déplorer chaque mercredi. Si les écarts persistent au bout de trois semaines, la répartition des animateurs entre les différents centres est alors modifiée en conséquence. Le rôle de l'U.G.D. est essentiel car c'est elle qui, grâce aux outils informatiques dont elle dispose, est capable de savoir à l'avance si un animateur est par exemple en formation et qu'il sera nécessaire de le remplacer.

Dans la C.A.S. des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, une cellule de gestion centralisée des remplacements de l'interclasse de midi et de la garderie du soir, constituée d'animateurs qui sont davantage motivés pour accomplir cette tâche, a été mise en place pour soulager les U.G.D. Par ailleurs, cette C.A.S. dispose désormais d'indicateurs qui lui permettent de suivre, école par école, la gestion des remplacements. Un tel dispositif permet d'éviter que ne se constituent des points noirs en facilitant les relations entre les écoles et la C.A.S., mais il se heurte à la bonne volonté de certains directeurs qui ne répercutent pas toujours les absences des animateurs ou des A.S.E.M.

Pour faire face à ces difficultés de recrutement, la Ville de Paris et la C.A.F. ont mis sur pied l'opération « coup de pouce BAFA » qui a été exposée supra.

Par ailleurs, selon le chef de la C.A.S. des 7^{ème} et 15^{ème} arrondissements, **l'articulation entre la section de l'action éducative et celle des relations humaines constitue l'une des clés de la réussite**. Cela nécessite une bonne information de la part des U.G.D. afin que l'action éducative connaisse en permanence « l'étiage du vivier » et puisse ainsi mettre l'accent sur tel ou tel type de remplacement. De bons taux de remplacement bénéficient à tout le monde. Encore faut-il pour cela fidéliser et responsabiliser davantage les vacataires, cette remarque valant également pour le mercredi et les petites vacances scolaires.

Enfin, les R.A.E. déplorent de ne pas disposer d'une enveloppe budgétaire pour créer des postes de vacataires sans avoir à en référer systématiquement aux services centraux, ceci dans un souci de plus grande réactivité.

La carrière des animateurs

La question de la carrière des animateurs constitue en quelque sorte la résultante des deux problèmes précédemment évoqués. Les mesures de titularisation intervenues au cours des dernières années poursuivaient un triple objectif :

- **réduire la part de l'emploi précaire** en créant une véritable catégorie de personnel permanent (titulaires et contractuels) en charge de l'animation,
- **professionnaliser cette activité** tout en permettant à ceux qui l'exercent de mieux maîtriser la culture administrative de la Ville,

- **favoriser l'émergence d'un véritable parcours**, à défaut d'une filière, pouvant offrir un jour des débouchés en catégorie B aux adjoints administratifs « spécialité animation » et en catégorie A aux secrétaires des services extérieurs.

Un chef de C.A.S. estime par exemple que les R.A.E. devraient être tous des agents de catégorie A (attachés des services) car ils exercent des responsabilités importantes à la fois sur le plan de la gestion et de l'encadrement des personnels de terrain.

Les R.A.E. dirigent les sections les plus importantes des C.A.S. en terme d'effectifs.

Or, dans leur grande majorité, les chefs de C.A.S. considèrent, tout en en admettant la nécessité sur un plan social, que les mesures de titularisation **n'ont eu aucun effet sur le volume des vacances en raison des congés, du temps partiel** qui a eu tendance à augmenter au détriment des études surveillées et de la garderie du soir, **de la formation**, etc., mais qu'elles ont plutôt eu tendance à accroître l'absentéisme. Il arrive aussi en juillet / août que les agents titulaires accolent un mois de disponibilité à leurs congés annuels ce qui rend délicate la gestion des ressources humaines pour les centres de loisirs d'été. Le contrat à 70 % pose également des problèmes aux C.A.S. qui doivent répartir les activités de manière à ne pas dépasser ce seuil ce qui en pratique peut s'avérer très difficile.

Néanmoins, les chefs de C.A.S. reconnaissent que le fait de disposer d'un personnel titulaire (ou tout au moins permanent dans le cas des contractuels) a **eu au moins deux effets positifs** :

- Les animateurs sont **davantage présents dans l'école** (animateurs référents) alors qu'en général les problèmes se produisaient auparavant en leur absence.
- Les équipes sont **plus stables** ce qui permet de construire des projets dans la durée et de faciliter la lisibilité du périscolaire.

En revanche, leur *turn-over* est très faible, un chef de C.A.S. n'hésitant pas à les trouver « très installés dans leur profession » ...

Par ailleurs, le plan de titularisation a produit un autre effet pervers. En effet, coexistent sur des postes de R.A.E. adjoints à la fois des agents de catégorie B et des agents de catégorie C. Cette distinction est liée à la réussite ou non aux concours réservés, dont les épreuves ont été jugées insuffisamment pratiques et dont les résultats ont engendré beaucoup de frustrations. Ce sujet a été évoqué avec les syndicats.

Enfin la fusion des corps (adjoint administratif/adjoint d'animation) a permis à certains agents de catégorie C, responsables de points d'accueil ou directeurs de centres de loisirs, de rejoindre des services administratifs. Ce phénomène est ambivalent : il prive la DASCO (tout du moins les C.A.S. et notamment le terrain) de professionnels confirmés mais il offre aussi des possibilités de respiration à des animateurs parfois usés nerveusement par de longues années passées au contact des enfants. Ces agents se heurtent toutefois au mouvement des mutations à la Ville qui s'effectue avant les vacances d'été, ce qui ne correspond pas à leurs propres contraintes.

Ce jugement contrasté illustre, à n'en pas douter, la contradiction, que les rapporteurs ont bien perçue chez les chefs de C.A.S., entre la volonté d'une part d'inculquer une culture administrative à des agents qui, par nature en sont assez éloignés, d'autre part de maintenir leur capacité créative et leur autonomie sans lesquelles l'offre d'activités périscolaires risque de périliter ou de s'affadir.

La publication imminente d'un référentiel métier qui a nécessité un travail de préparation long et difficile est susceptible de répondre à ce double souci. Cependant, selon les R.A.E., cet outil n'est pas encore pleinement satisfaisant pour deux raisons :

- il n'a pas jusqu'à présent pris en compte les animateurs « référents », ce qui n'est pas de nature à clairement positionner ces derniers par rapport aux directeurs d'école ;
- il ne définit pas un profil de R.A.E. adjoint, « adjoint au R.A.E. » plus généraliste, dont la mission serait principalement consacrée à le seconder et à le remplacer lors de ses absences.

3.1.2.2. Les relations avec la communauté éducative

La gestion des activités périscolaires assurée par les C.A.S. confronte celles-ci à d'autres acteurs (Education nationale, parents et associations sportives ou culturelles) et la nature des relations qu'elles entretiennent avec eux au quotidien est parfois déterminante.

L'Education Nationale : un partenaire incontournable

Conçues comme le prolongement, voire la mise en application, sur un plan parfois ludique, du temps scolaire, les activités périscolaires ne peuvent que gagner à être organisées en symbiose avec l'Education nationale. Le bilan dressé par les chefs de C.A.S. est sur ce plan plutôt positif et ils se félicitent qu'il existe une bonne coopération qui prend tout son sens dans le cadre des différents projets pédagogiques qu'elles initient et dans lesquels les directeurs d'école trouvent tout naturellement leur place. Plusieurs chefs de C.A.S. ont indiqué aux rapporteurs qu'ils réunissaient systématiquement les directeurs d'école en début d'année scolaire et qu'ils leur remettaient un dossier complet sur le fonctionnement et le rôle de la C.A.S.

Les directeurs d'école

Néanmoins, ce jugement doit être sensiblement nuancé concernant une petite partie des directeurs d'école (un sur quatre ou cinq semble-t-il, en général les plus anciens) qui, selon les chefs de C.A.S., ne « joueraient pas le jeu », ce qui oblige ceux-ci à mettre en œuvre des stratégies de contournement pour permettre au système de fonctionner malgré tout.

Quand les relations sont vraiment mauvaises, c'est tout le dispositif qui en pâtit et par conséquent la qualité des prestations offertes aux enfants. Un chef de C.A.S. a constaté par exemple que certains directeurs d'école arrachaient les affiches apposées dans leurs établissements par la DASCO, un autre qu'ils renâclaient à noter les personnels de service. Il arrive aussi que ce soit l'animateur référent qui assure la permanence de l'interclasse de midi alors que c'est le directeur d'école qui perçoit l'indemnité versée par la Ville...

Les R.A.E. déplorent tout particulièrement deux **types de dérives** :

- celle qui conduit certains directeurs d'école à considérer qu'ils **exercent une autorité hiérarchique sur les animateurs**, allant même jusqu'à demander leur déplacement quand ils entretiennent avec eux de mauvaises relations, sans pour autant en parler avec les R.A.E. ;

- celle qui consiste à **exclure** (en raison de comportements fautifs pendant le temps scolaire) **des enfants de l'interclasse**, pratique qui s'appuie sur une lecture très extensive du règlement des caisses des écoles autorisant les directeurs d'école à exclure les enfants de la cantine.

Ces cas extrêmes sont au demeurant assez paradoxaux et ambigus puisque les directeurs d'écoles sont rémunérés par la Ville pour assurer la responsabilité de l'interclasse de midi et d'autres missions au bénéfice des Caisses des écoles (collecte des fonds pour la cantine). Curieusement, ce sont avec les directeurs d'écoles maternelles, qui perçoivent de moindres rémunérations de la part de la Ville, que les relations semblent les plus aisées.

L'implication des directeurs d'école est fondamentale pour l'interclasse de midi car ce sont eux qui répercutent à la C.A.S. les absences éventuelles d'animateurs ou d'A.S.E.M. S'ils ne le font pas, soit parce qu'ils sont accaparés par de nombreuses réunions, soit parce qu'ils considèrent que ces tâches administratives ne sont pas de leur ressort, la C.A.S. n'est pas en mesure de pourvoir les postes en temps voulu. De surcroît, certains vacataires ne sont pas payés parce que les directeurs d'école n'ont pas mentionné leur présence certains jours sur les bordereaux prévus à cet effet, alors que d'autres qui étaient absents (parfois les professeurs des écoles) sont rémunérés.

En outre, en ce qui concerne les études du soir en classes élémentaires, les chefs de C.A.S. sont confrontés à la rétention d'informations opérée par les directeurs d'école qui ne souhaitent pas toujours fournir leurs taux de fréquentation, ce qui laisse supposer que l'encadrement y est certainement trop important (en particulier quand tous les intervenants des autres activités du soir sont bien présents).

Les frictions liées à l'occupation de certaines parties de l'école, ainsi qu'à l'utilisation du matériel et des fournitures, semblent préoccuper également les chefs de C.A.S. Il arrive en effet que certaines salles (ou préaux) des établissements soient inaccessibles en dehors du temps scolaire (salle des maîtres, salle informatique, etc.), soit qu'elles aient été fermées à clé, soit qu'elles aient été prêtées à d'autres utilisateurs, ce qui empêche les centres de loisirs de fonctionner dans de bonnes conditions. Les raisons invoquées par les directeurs d'école, qui ne sont pas complètement illégitimes, sont liées à leur crainte de déplorer des dégradations de locaux ou des disparitions de fournitures. Cette situation dépasse en outre le seul cadre des activités périscolaires puisque certains professeurs de la Ville de Paris éprouvent des difficultés à utiliser les placards des écoles pour stocker leur matériel qui est parfois volumineux.

Pour éviter les conflits concernant les salles, les préaux, etc., et la sous-utilisation de ceux-ci, le chef de la C.A.S. des 10^{ème} et 19^{ème} arrondissements a imposé **qu'un protocole d'utilisation des locaux** soit signé avec les directeurs, en concertation avec les inspecteurs de l'Education nationale, ce qui inclut par exemple l'usage par la Ville de Paris de la salle des maîtres le mercredi.

Plus généralement, le **pouvoir des directeurs est considérable** car ils peuvent influencer sur le climat scolaire, notamment à travers les conseils d'école (en particulier si les activités périscolaires sont mises à l'ordre du jour sans que soient présents les animateurs référents) et les relations qu'ils entretiennent avec les maires d'arrondissement. En effet, la poursuite de la décentralisation s'est traduite par le renforcement de liens directs visant à court-circuiter les chefs de C.A.S., notamment pour obtenir des fournitures financées sur les états spéciaux des mairies d'arrondissement.

Les chefs de C.A.S. adoptent **différentes stratégies** face à cette situation. Un chef de C.A.S. reconnaît ainsi qu'il est obligé d'observer à leur égard une attitude de « clientélisme » afin de ne pas les heurter. Un autre estime pour sa part que les C.A.S. peuvent exercer une pression sur les directeurs d'école récalcitrants en limitant les heures qu'ils assurent dans le cadre des cours municipaux d'adultes qui constituent pour eux un autre complément significatif de rémunération. Un troisième s'efforce de régler les conflits dès qu'ils apparaissent en organisant une réunion entre les directeurs d'école et les animateurs qui fait l'objet d'un compte rendu.

Tant les chefs de C.A.S. que les R.A.E. considèrent que les relations qui unissent les directeurs d'école à la Ville de Paris ne sont pas suffisamment explicitées et que celle-ci ne dispose d'aucun moyen pour effectuer un contrôle de la qualité des prestations fournies en matière de surveillance de l'interclasse. Peut-être faudrait-il aller vers une forme de **contractualisation** identifiant plus clairement les obligations des deux parties, ce qui ne pourrait se faire qu'en étroite concertation avec le Rectorat de Paris. Cela permettrait de concilier deux visions de l'école qui parfois s'opposent : un lieu, c'est-à-dire un bâtiment et du matériel dédié à des activités pédagogiques d'une part, la nature de ces activités qui prime sur tout autre considération d'autre part.

L'autre piste à explorer consisterait à transférer progressivement aux agents de la Ville la responsabilité de l'interclasse de midi, de manière à mieux clarifier les compétences respectives des uns et des autres.

Les autres fonctionnaires de l'Education nationale

Les relations avec les professeurs des écoles ne posent pas apparemment de problèmes particuliers, même s'il arrive que certains d'entre eux ne soient pas physiquement présents pendant l'interclasse ou qu'ils se fassent remplacer par des animateurs. Par ailleurs, un chef de C.A.S. a attiré l'attention des rapporteurs sur la tendance, de la part des animateurs, à « récupérer » les heures de surveillance de l'interclasse de midi. Ce phénomène est mal vécu par les enseignants qui perdent ainsi une partie de la rémunération qui leur est versée par la Ville de Paris sous forme de vacations. Ils interviennent alors auprès des C.A.S. en évoquant leurs difficultés personnelles. Enfin, certains professeurs des écoles ont une conception extensive et jalouse de la pédagogie, estimant qu'elle relève exclusivement de leur compétence et la situation devient alors plus compliquée, de petits conflits pouvant naître ainsi pour la conception de projets communs entre la C.A.S. et l'école.

Les chefs de C.A.S. s'accordent pour reconnaître que **les relations avec les Inspecteurs de l'éducation nationale sont excellentes**. Dans le 11^{ème} arrondissement par exemple, l'opération « Mieux vivre ensemble » qui associe des I.E.N., des professeurs des écoles et des animateurs et vise à combattre la violence en adoptant une attitude commune pendant le temps scolaire et périscolaire, rencontre un incontestable succès. Par ailleurs, des réunions trimestrielles sont organisées dans certains arrondissements à l'initiative des Inspecteurs de l'Education nationale sur des thèmes précis qui dépassent la seule question du périscolaire (personnel, logistique, bâtiments) mais dont l'utilité semble évidente pour renforcer la coordination entre la DASCO et l'Education nationale.

En revanche, les chefs de C.A.S. ne peuvent guère s'appuyer sur les I.E.N. lorsque les relations sont délicates avec les directeurs d'école, pour contraindre ces derniers à remplir leur mission, car les inspecteurs ne souhaitent pas faire de la question du périscolaire un *casus belli*. Les inspecteurs, considérant qu'ils ne perçoivent pas d'indemnité correspondant aux

activités périscolaires à la différence des directeurs, dont la rémunération peut être bien supérieure, ne souhaitent pas intervenir dans ces débats ou relations souvent conflictuels.

La communication en direction des familles

En principe, le meilleur moyen d'informer les parents (hormis l'affichage et le document remis par le biais du cahier de correspondance à faire signer par les parents) sur la nature des activités périscolaire consiste à utiliser le dispositif des conseils d'école. Or, la place réservée à la question des activités périscolaires y semble insuffisante pour de nombreux chefs de C.A.S, et l'action de la Ville y serait parfois déformée, voire critiquée. Ces derniers souhaitent en effet que les animateurs référents soient associés à ces instances tout en reconnaissant qu'ils ne sont pas toujours disposés à y participer, notamment en raison de l'heure tardive à laquelle les réunions sont organisées.

Aussi, pour établir un contact plus étroit avec les familles, guère possible dans les conseils d'école, **des conseils de centres de loisirs ont été mis en place dans le 14^{ème} arrondissement**. Tous les parents d'élèves (et pas seulement leurs représentants élus comme dans les conseils d'école) des deux ou trois écoles concernées sont invités de même que l'adjoint au maire d'arrondissement qui introduit les débats et les directeurs d'école qui sont très assidus. Ces réunions commencent par un rappel historique du périscolaire et une présentation des équipes et des différentes activités proposées par la Ville.

Le bilan de cette expérience semble très positif puisque cela permet aux parents de s'informer (ils ont découvert par exemple que les directeurs d'école étaient aussi rémunérés par la Ville), d'émettre des critiques, notamment sur les travaux dans les écoles, mais également de faire des propositions en demandant que les études soient dirigées et non plus seulement surveillées, voire de se féliciter de l'organisation et de la qualité des centres de loisirs, des ateliers bleus et des activités proposées le samedi matin.

Le sondage indique que **près des deux tiers des parents (64 %) estiment qu'ils ne sont pas suffisamment informés** sur les activités organisées pour les enfants par la Mairie de Paris. De même, **deux parents sur trois se déclarent intéressés à participer à des réunions d'information sur les activités périscolaires** et quatre parents sur cinq pensent qu'il est souhaitable que ces activités soient abordées en conseil d'école.

De leur côté les chefs de C.A.S. constatent l'insuffisance des moyens dont ils disposent pour informer les parents par voie d'affichage. En effet, d'une part, le nombre des affiches, des tracts, etc., fournis par la DASCOS, semble insuffisant pour atteindre convenablement leur cible, d'autre part, **les C.A.S. ne disposent pas toujours, à l'intérieur de l'établissement et visible de l'extérieur, d'un panneau** (fermé à clé détenue par les animateurs référents) qui soit entièrement dédié aux activités périscolaires. Les rapporteurs ont pu constater que cette situation regrettable était très répandue et faisait l'objet de revendications récurrentes anciennes.

Cette volonté de communiquer avec les parents constitue une préoccupation partagée par de nombreux chefs de C.A.S. L'un d'entre eux estime qu'il y consacre plus de la moitié de son temps (réunions, rendez-vous, courriers, visites, etc.), même s'il ne s'agit pas uniquement des activités périscolaires. Selon lui, cet effort est encore plus nécessaire dans certains quartiers où les familles rencontrent des difficultés pour accéder à l'information en raison de leur insuffisante maîtrise de la langue et de leur rapport à l'écrit.

Dans cet esprit, la C.A.S. des 7^{ème} et 15^{ème} arrondissements a souhaité monter des opérations en y associant les familles. On peut citer à titre d'exemple le projet de découverte de la culture française qui concerne trois écoles et qui consiste à organiser des visites au Louvre les samedis après-midi. Des expériences de cafés littéraires ont été également menées. Pour réussir, de tels projets, qui ont reçu le soutien du rectorat, ne doivent pas être trop sophistiqués et permettre d'impliquer des parents qui, en temps ordinaire, ne se seraient pas préoccupés du contenu des activités périscolaires destinées à leurs enfants.

Les associations : concurrence ou complémentarité ?

L'existence d'associations sportives ou culturelles au sein de l'école résulte d'un double mouvement : l'implication des directeurs d'école ou de certains membres de l'équipe pédagogique d'une part, la pression des parents qui s'inscrivent de plus en plus dans une logique consumériste d'autre part, comme le souligne un des chefs de C.A.S. L'un des R.A.E. rencontré par l'Inspection générale considère même pour sa part que l'empilement de ces activités serait néfaste pour l'équilibre des enfants.

Ces associations dispensent, généralement à titre onéreux (sans tarifs calculés en fonction du quotient familial) des activités dans de nombreux domaines tels que l'informatique, les langues vivantes, les échecs ou le scrabble, la musique et le chant, les arts plastiques, le théâtre, le cirque, de nombreux sports tels que l'escrime, le tir à l'arc, le judo, le basket, le badminton, le tennis de table, etc. Généralement ces activités sont organisées en fin d'après-midi mais, de plus en plus, elles le sont également pendant l'interclasse de midi. Certaines de ces associations, qui opèrent parfois dans plusieurs arrondissements, gèrent aussi en parallèle des ateliers bleus, d'où une confusion certaine pour les parents qui ne sont pas toujours capables de savoir si une activité se déroulant à l'école dépend de la Mairie, de l'Education Nationale ou d'une association.

Ce phénomène, qui certes n'est pas nouveau, ne simplifie pas la tâche des chefs de C.A.S., notamment en ce qui concerne la gestion des locaux et les problèmes de responsabilité qu'ils engendrent. Dans une des C.A.S. par exemple, son chef reconnaît qu'il n'est pas en mesure, en dépit de l'existence de conventions d'occupation signées avec les associations, de disposer d'une vue précise du *planning*. Beaucoup d'écoles ne répondent pas en effet à ses demandes d'information (près de la moitié dans certains arrondissements).

La marge de manœuvre des chefs de C.A.S. est donc particulièrement étroite et ils se contentent en général de s'assurer que la convention est passée en bonne et due forme et de la signer après avis (toujours favorable) du maire d'arrondissement, lequel subit lui-même au besoin la pression des parents qui sont à l'origine de la proposition ou des directeurs d'école et des équipes pédagogiques qui exercent aussi parfois des responsabilités au sein de ces associations.

Pour limiter ces dérives, l'un des chefs de C.A.S. a instauré, en matière de mise à disposition des salles des écoles à des associations, une procédure très verrouillée qui repose sur une étroite concertation entre le directeur d'école, la C.A.S et le maire d'arrondissement.

Par ailleurs, certains chefs de C.A.S. estiment qu'il est difficile pour la Ville de mettre en place d'autres activités et que les parents constituent par conséquent une clientèle captive. L'un des R.A.E. va même encore plus loin en affirmant que ces associations ne sont contrôlées par personne, que le contenu pédagogique de leurs activités n'est pas articulé avec celui de l'école, qu'elles concurrencent les ateliers bleus, et parce qu'elles sont généralement

payantes sans possibilité de réduction, qu'elles rompent ainsi le principe d'égalité entre les enfants. Le risque d'une **offre à deux vitesses**, chère et de qualité ou éventuellement quasi gratuite mais réduite, est ainsi mis en avant.

Un chef de C.A.S. considère pour sa part que la montée en puissance du périscolaire municipal ne peut se faire que progressivement, car la suppression des activités « autonomes » non municipales **doit s'accompagner d'une offre municipale de substitution de même niveau**.

3.1.2.3. La gestion des activités périscolaires

Les rapporteurs ont pu constater que le dispositif mis en place par les C.A.S. était bien huilé et qu'il fonctionnait globalement de manière très satisfaisante. Il n'existe donc pas de difficultés *stricto sensu* mais un certain nombre d'interrogations concernant la fréquentation des ateliers du samedi matin, la nature des activités pouvant être exercées pendant l'interclasse de midi ou la gestion prévisionnelle des centres de loisirs d'été.

Les ateliers découverte et multi-sports du samedi matin

Il ne s'agit pas ici de décrire le dispositif, ce qui a été fait *supra*, mais de mettre en lumière les difficultés auxquelles se heurtent les chefs de C.A.S. pour en assurer la promotion.

Le sondage indique que **les parents sont largement satisfaits (86 %) des ateliers du samedi matin**. Ils considèrent que ces activités permettent à leur enfant de s'épanouir (82 %) et que leur enfant est satisfait des activités qu'il pratique (86 %). **Les parents seraient personnellement intéressés par le développement de ces activités (37 %)**.

En effet, il semble, à en croire les chefs de C.A.S., que **la clé du succès de ces ateliers réside dans le degré d'implication des directeurs d'école d'abord**, la sociologie du quartier ensuite et surtout peut-être la nature des activités proposées qui constitue un facteur discriminant enfin.

Rares sont néanmoins les directeurs qui se sont mobilisés en faveur de ce dispositif. Les samedis libérés leur permettent d'organiser des réunions au sein de l'école avec les enseignants et ils ne sont par conséquent guère favorables à ce que des activités périscolaires s'y déroulent en même temps. En outre, certains d'entre eux craignent, en cas de succès du dispositif, que le samedi matin ne soit remplacé à terme par le mercredi matin en ce qui concerne l'organisation de la semaine scolaire.

Dans la C.A.S. des 10^{ème} et 19^{ème} arrondissements par exemple, les ateliers fonctionnent beaucoup mieux dans le second de ces arrondissements que dans le premier, mais le chef de la circonscription considère qu'il est difficile de concevoir des animations qui soient différentes de celles qui sont mises en place le mercredi. Des expériences sont menées dans certains centres, en liaison avec les parents, pour que les ateliers fonctionnent toute la journée. C'est le cas dans les centres Mac Donald ou Tanger qui organisent notamment des activités liées au rugby. Pour le chef de cette C.A.S., ces ateliers sont très importants car ils constituent une alternative à la « rue ». Mais leur organisation est complexe sur un plan logistique car elle nécessite la présence au siège de la C.A.S. d'un R.A.E. adjoint qui assure une permanence et une forte mobilisation des directeurs de centres de loisirs.

Les rapporteurs ont pu constater que de nombreuses activités rencontraient un véritable succès et pas uniquement dans les arrondissements les moins favorisés. Ainsi en est-il du théâtre dans le 16^{ème} arrondissement ou du roller dans le 15^{ème} (animé en liaison avec la D.J.S.). Plus globalement, le chef de la C.A.S. des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements considère que les ateliers du samedi matin connaissent un taux de fréquentation satisfaisant dû notamment à des activités originales telles que la pratique du kart.

L'interclasse de midi : un créneau important

Les chefs de C.A.S. considèrent que l'interclasse de midi représente un enjeu majeur en matière d'activité périscolaire que ce soit pendant le temps du déjeuner ou en dehors de celui-ci. Ainsi, l'un des chefs de C.A.S. regrette vivement que, au même titre que les études ou la garderie du soir, **cette plage horaire soit encore considérée comme le « parent pauvre » du périscolaire.**

Le sondage on l'a vu, indique que près des deux tiers des parents ne savent pas quelles sont les activités de leur enfant à l'heure du déjeuner (en dehors de la cantine). Ils se déclarent personnellement **intéressés par davantage de jeux ou d'activités éducatives pendant le temps de midi, à hauteur de 80 %.**

La C.A.S. des 7^{ème} et 15^{ème} arrondissements semble ainsi accorder une importance toute particulière à l'accompagnement des repas des enfants dans les cantines. En effet, en école élémentaire, le système de *self-service* génère du stress car les enfants mangent très vite (parfois en quelques minutes) et par conséquent très peu. Or, dans le même temps, les parents ne souhaitent pas que l'on force leurs enfants à manger. Une présence plus visible des directeurs d'école permettrait sans doute de contrecarrer cette tendance et de redonner à l'éducation alimentaire une place importante. Selon certains chefs de C.A.S., le temps des repas qui constitue un moment de pause et de détente dans la journée doit être propice à l'inculcation de notions d'hygiène et de diététique.

Les parents de la FCPE souhaiteraient une éducation à la découverte des goûts et gastronomies, préparée en amont avec documents pédagogiques (cartes, photos accrochées au mur).

Par ailleurs, et même si on peut la déplorer, la faible durée du repas augmente mécaniquement le temps libre des enfants, ce qui nécessite de trouver de nouvelles activités en dehors des ateliers bleus et de celles qui sont offertes par des associations.

Pour certains R.A.E., il est ainsi concevable que tous les enfants pratiquent une activité (calme et non consommatrice de temps et d'espace) pendant que les autres se trouvent au réfectoire sous réserve d'une organisation adaptée. D'autres au contraire estiment qu'il ne faut pas solliciter en permanence les enfants et qu'il faut leur laisser des plages non occupées, à condition qu'ils puissent trouver des lieux propices à la détente (la B.C.D. par exemple).

Ainsi, la C.A.S. des 10^{ème} et 19^{ème} arrondissements s'attache à veiller à la qualité de l'animation pendant l'interclasse de midi. A cette fin a été élaboré un « kit interclasse » pour les classes maternelles et les classes élémentaires constitué de jeux de société qui sont mis à disposition des A.S.E.M., des professeurs des écoles et des animateurs pour occuper les enfants. Ce sont ainsi 108 cartons qui ont été distribués dans les écoles. Mais autant pour l'interclasse que pour le samedi matin, cette C.A.S. ne parvient pas à imposer un protocole de fonctionnement de ces plages en raison de l'hostilité des directeurs d'école.

D'autres C.A.S., telles que celles des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, réfléchissent également à la mise en place d'activités lors de l'interclasse de midi. Un projet de chorale se heurte ainsi, non à des questions budgétaires, mais aux difficultés de recrutement d'animateurs en nombre suffisant ainsi qu'à la concurrence des associations.

La gestion prévisionnelle des centres de loisirs d'été

En dehors du fonctionnement lui-même des centres de loisirs d'été dont il a déjà été question, **les chefs de C.A.S. sont confrontés à deux problèmes majeurs qui n'ont toujours pas trouvé de solution satisfaisante : la programmation des travaux dans les écoles d'une part, la prévision des effectifs d'autre part.**

La gestion des centres de loisirs d'été se révèle assez complexe **en raison des travaux entrepris l'été dans les écoles** (qui parfois se poursuivent même au-delà de la rentrée scolaire). La difficulté consiste pour les C.A.S. à pouvoir disposer de l'entrée, du préau et des toilettes de manière à ce que l'école en travaux puisse au moins fonctionner comme point d'accueil. La CAS est ainsi obligée de chercher des solutions avec les Sections locales d'architecture de la D.P.A. et les mairies d'arrondissement qui consistent à trouver une école à proximité afin de limiter au maximum les trajets des enfants. En effet, si les enfants sont accueillis dans un centre de loisirs qui est éloigné de leur domicile, les parents hésitent à les y envoyer, ce qui pose des problèmes de fréquentation.

L'un des chefs de C.A.S. ne pense pas que ce problème puisse trouver une solution optimale en contraignant les S.L.A. à mieux programmer des travaux qui sont par nature impératifs. Si les sections locales ne s'en occupent pas quand leur plan de charge le leur permet, elles se consacreront à d'autres tâches et le problème demeurera alors entier. **Il faut en outre prendre en compte les travaux dans les caisses des écoles qui interfèrent avec la livraison des repas.** La situation risque même, selon lui, de devenir de plus en plus tendue en raison de l'amenuisement progressif du temps des vacances scolaires d'été.

Enfin, les C.A.S. **éprouvent de grandes difficultés à prévoir exactement la fréquentation des centres de loisirs pour les vacances d'été.** Ainsi qu'on l'a vu, en 2004 par exemple, il y a eu un afflux d'enfants début juillet, puis une chute et une remontée en août assez inattendue, ce qui a pu se traduire parfois par des variations de fréquentation de 40 % par rapport aux prévisions. La Ville est alors obligée, pour respecter les normes d'encadrement réglementaires, de recruter plus de personnel que nécessaire et les caisses des écoles, dont certaines ferment pendant cette période, de livrer davantage de repas. Comme il est impossible de faire des contrats aux animateurs inférieurs à un mois pour ajuster le dispositif, **la seule solution consisterait à rendre obligatoire le système expérimental des pré-inscriptions fermes et définitives, comme cela existe dans d'autres communes de la périphérie de Paris.**

Un chef de C.A.S. propose de généraliser ce dispositif de pré-inscription en l'appliquant de manière intelligente et souple en laissant par exemple un centre de loisirs en accueil libre par secteur (une « halte-garderie » des centres de loisirs pour reprendre l'expression d'un R.A.E.). Ce système permettrait en outre d'organiser des activités plus suivies telles que des visites dans les musées, ce qui n'est guère possible aujourd'hui.

Ainsi, en dépit de prévisions basées sur une fourchette basse, la fréquentation en 2004 a été beaucoup moins importante qu'en 2003 et si la pré-inscription avait été rendue obligatoire,

cette tendance aurait pu être anticipée, ce qui n'a pas été le cas. L'enfant « **disparaît par conséquent derrière la logistique** » pour reprendre la formule d'un chef de C.A.S.

Cette évolution risque, selon certains chefs de C.A.S., de se heurter à l'hostilité des parents. En effet, la réduction du temps de travail aurait, selon eux, modifié leur comportement et ils décident parfois à la dernière minute de mettre ou non leurs enfants dans les centres de loisirs.

Cependant, le sondage indique que **la pré-inscription obligatoire envisagée par la Mairie et destinée à mieux prévoir et organiser les activités est accueillie de manière positive par 63 % des interviewés**. Toutefois, cela ne doit pas masquer le fait que **près d'un quart des parents (22 %) ne l'estime pas souhaitable (18 %) voire inacceptable (4 %)**. Parmi ceux-ci, on retrouve davantage de parents aux revenus plus élevés, catégorie qui correspondrait à celle décrite supra par les chefs de C.A.S.

En dépit des difficultés mises en avant par les chefs de C.A.S. et les R.A.E., il ressort des investigations menées sur le terrain par l'Inspection générale que la gestion des activités périscolaires sur le terrain fonctionnait bien et que les relations entre administration centrale et échelons déconcentrés était globalement satisfaisante.

Les rapporteurs ont toutefois perçu chez les chefs de C.A.S., sans que cela soit exprimé de manière très explicite, des attentes, des insatisfactions, des regrets aussi. Ils ont surtout constaté une capacité imaginative assez considérable qui ne demande souvent qu'à s'exprimer.

Trois exemples méritent d'être mentionnés qui posent la question de l'organisation des activités périscolaire, de la formation des animateurs et de la gestion des ressources humaines, facteurs clés de réussite du système et de sa pérennité :

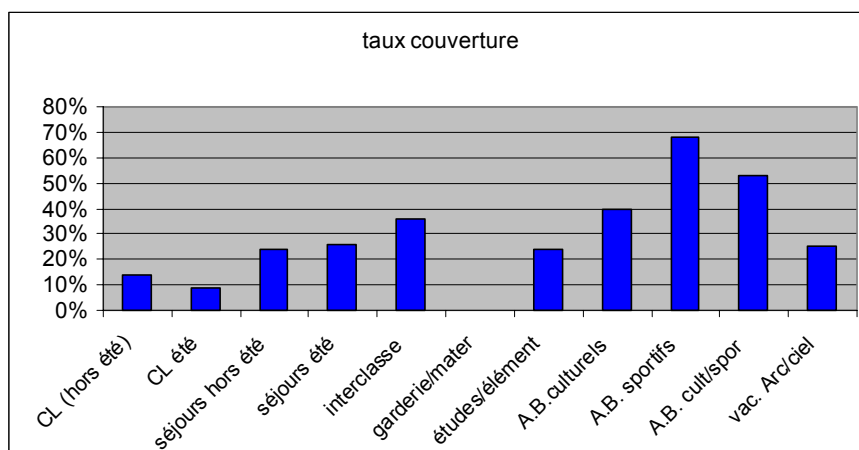
- Le souci de **mieux coordonner l'action menée par la DASCO avec celle de la D.J.S.**, que ce soit en matière de centre de loisirs ou de centres scolaires sportifs.
- La nécessité de **disposer d'outils performants d'évaluation des animateurs et de référentiels qualité** pour l'ensemble du secteur périscolaire.
- Le besoin de **mutualiser les compétences des animateurs, mais aussi celles des professeurs de la Ville de Paris**, dans de très nombreux domaines afin que ceux-ci puissent en faire profiter davantage leurs collègues et par conséquent les enfants.

3.2. Les moyens

3.2.1. Les coûts et les recettes des différentes activités, l'évolution des budgets, l'impact du PQP

COÛTS DIRECTS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES ET RATIO RECETTES/DEPENSES 2003 (en €) ^{3 4}

ACTIVITES	total coûts	personnel	total charges	total recettes	coût brut/enf	coût net/enf	taux couverture
CL (hors été)	10 583 718	30 037 155	40 620 873	9 264 864	31 / jour	24 / jour	14%
CL été	10 087 373	14 211 752	24 299 125	4 336 678	45 / jour	37 / jour	9%
séjours hors été	324 794	169 763	494 557	118 908	50 / jour	38 / jour	24%
séjours été	455 000	307 766	762 766	195 774	39 / jour	29 / jour	26%
interclasse	75 651 784	20 219 806	95 871 590	34 654 544	7 / repas	5 / repas	36%
Garderie/mater.	450 303	6 096 784	6 547 087	0	3 / jour		
études/élément.	613 849	7 162 675	7 776 524	1 836 472	2,63 / jour	2,01 / jour	24%
A.B. culturels	1 691 450		1 691 450	669 288	4,8/séance	2,9/séance	40%
A.B. sportifs	1 898 675		1 898 675	1 450 000	3,3/séance	0,6/séance	68%
A.B. cult/spor	3 689 404		3 689 404	2 119 288	4/séance	1,7/séance	53%
vac. Arc/ciel	4 765 615		4 765 615	1 170 793	54 / jour	41 / jour	25%



Les Centres de Loisirs (hors été), soit 69 jours en 2003 pour une fréquentation moyenne de **18.788 enfants par jour** (dont 48 % de 6 ans et plus), constituent l'activité correspondant aux **charges de personnel les plus élevées (30 millions €**, soit près de 75 % du coût total de cette activité).

Le **coût net de cette activité (31 millions €)** est le **plus important du secteur périscolaire** (hors interclasse/restauration scolaire), avec un taux de couverture des participations familiales relativement faible (14 %). Les dépenses de personnel concernent pour **la moitié des agents vacataires**, pour le tiers des titulaires et pour le reste (17 %) des contractuels.

³ la ligne « interclasse » incluant outre les dépenses Ville de personnel, les dépenses et recettes des caisses des écoles

⁴ 2003 est l'année la plus récente pour laquelle le document analytique était disponible en juin 2005

Les Centres de Loisirs en été, soit 43 jours (soit 62 % des 69 jours des C.L. hors été) pour une fréquentation moyenne de **12.435 enfants par jour** (dont 45 % de 6 ans et plus), représentent un coût net (près de 20 millions €) sur 2 mois équivalant à 63 % de celui des C.L. des 10 autres mois de l'année.

Cette prestation enregistre **le taux de couverture le plus faible (9 %) de toutes les activités payantes**. Les dépenses de personnel en été concernent davantage, par rapport au reste de l'année, les titulaires (41 %) que les contractuels (4 %), les vacataires constituant toujours plus de la moitié des effectifs.

Les mini-séjours de 5 jours ont un **coût de revient par journée / enfant particulièrement élevé, notamment hors été (50 €)**, concernant 69 séjours bénéficiant à 2.058 enfants (dont 80 % de 6 ans et plus), et dans une moindre mesure en été (39 €), s'agissant de 165 séjours pour 3.896 enfants (dont 73 % de 6 ans et plus). Le coût net total de ces séjours est globalement réduit, moins de 950.000 €. Les dépenses de personnel constituent la moitié du coût de cette prestation.

L'interclasse correspond à un cumul de 13.439.493 repas servis et représente le budget le plus important du secteur périscolaire, soit un coût net de 61 millions €, compte tenu des participations familiales, équivalant à un coût net de **5 € par repas**.

Les dépenses de personnel, soit un plus de 20 millions €, concernent essentiellement les vacataires (62 %) et les contractuels (10 %), les titulaires représentant un peu plus d'un quart des effectifs. L'indemnité de responsabilité versée aux directeurs d'école ainsi que l'indemnité de collecte de fonds s'élèvent à 1.770.451 €, soit 9 % des charges de personnel auxquelles elles s'ajoutent.

On trouvera en annexe un extrait du rapport du Ministère de l'Education Nationale sur l'Académie de Paris relatif à ces rémunérations.

La garderie, ouverte 134 jours en école **maternelle** jusqu'à 18H30, connaissant une fréquentation moyenne de **14.926 enfants**, était l'unique prestation **gratuite** jusqu'en juin 2005. Il n'y a pas de collecte de fonds, par conséquent pas d'indemnité correspondante, mais une indemnité de responsabilité est versée aux directeurs d'écoles de 450.303 €, correspondant à une indemnité de 168 € par mois (sur 9,5 mois).

Les dépenses de personnel (hors indemnité des directeurs), soit 93 % du coût de cette activité, concernent **majoritairement les agents titulaires (60 %)**, les vacataires représentant un tiers des effectifs.

Les études surveillées, fonctionnant également 134 jours en école **élémentaire** jusqu'à 18H, sont fréquentées par **22.088 enfants** en moyenne. Le coût net de cette prestation (2 € par journée/enfant) est inférieur à celui de la garderie (3 €), grâce aux participations familiales, générant un taux de couverture de 24 %.

Les dépenses de **personnel concernent en école élémentaire majoritairement les vacataires (58 %)**, les agents titulaires représentant plus du tiers des effectifs (38 %). L'indemnité de responsabilité versée aux directeurs d'écoles et l'indemnité de collecte de fonds, soit 613.849 €, représentent 10 % du coût net de cette activité.

Les 2.255 Ateliers Bleus, soit 785 ateliers culturels suivis par 11.775 enfants et 1.470 ateliers sportifs fréquentés par 19.000 enfants, connaissent **le coût net unitaire le plus bas de toutes les activités périscolaires**, soit globalement 1,7 € (par enfant/séance), correspondant respectivement à 0,60 € pour les ateliers sportifs et 2,9 € pour les ateliers culturels.

Le taux de couverture des Ateliers Bleus (globalement 53 %) est le plus élevé des différentes prestations (68 % pour les seuls ateliers sportifs). Ces ateliers tenus chaque semaine souvent dans les écoles **élémentaires**, soit 30 séances annuelles, bénéficient à plus de 30.000 enfants (un enfant peut participer à plusieurs ateliers), soit 40 % des élèves du primaire (dans l'hypothèse où un enfant suit un seul atelier), correspondant à un coût net total de 1.570.116 €.

Les indemnités de responsabilité versées aux directeurs d'école pour les Ateliers Bleus culturels (DASCO) et sportifs (DJS) s'élèvent à 99.279 €, soit **6 %** du coût net de cette activité.

Les vacances Arc en Ciel, représentant 87.998 journées enfants (dont 93 % au profit des élèves de plus de 6 ans), enregistrent un coût net total de 3,6 millions, **soit 10 % du coût des centres de loisirs de l'année (hors été) ou 18 % du coût des centres de loisirs de l'été**. Le coût net par journée enfant est de 41 €, à comparer à celui des centres de loisirs d'été de 37 €.

Le taux de couverture de cette prestation (25 %), correspondant à celui des mini-séjours, est bien supérieur à celui des centres de loisirs de l'été (9 %) ou même à celui des centres de l'année (14 %).

Les vacances Arc en Ciel, comme les Ateliers Bleus, dont l'organisation est déléguée à des associations gérant leurs propres personnels, ne comprennent pas par conséquent de poste spécifique relatif à la rémunération d'animateurs. Le transport représente 20 % du coût net total de cette prestation.

BUDGET PRIMITIF ET COMPTE ADMINISTRATIF : RECETTES PERISCOLAIRES 2001-2005

	BP 2001	CA 2001	BP 2002	CA 2002	BP 2003	CA 2003	BP 2004	CA 2004	CA 2004 + 2,1% (I.P.C)	écart	BP 2005	BP 2006	
255	Classes		1 344 312		1 396 714		1 363 081	1 683 142	1 718 488	35 346			
	Etudes surveillées		2 167 926		2 133 602		2 119 011	1 743 945	1 780 568	36 623			
	Ateliers bleus		669 131		673 018		725 269	759 500	775 450	15 950			
	Total classe de découverte + études surveillées + ateliers bleus	4 100 879	4 181 369	4 161 860	4 203 334	4 290 000	4 207 361	4 290 000	4 186 587	4 724 505	87 918	4 290 000	5 090 000
421	Centres de loisirs d'été	2 027 572	2 337 988	2 042 820	2 320 907	2 050 000	2 447 179	2 142 000	2 442 466	2 493 758	51 292	2 400 000	2 450 000
422	Centres de loisirs + séjours aventure	5 793 063	5 578 373	5 488 185	5 322 908	5 600 000	5 823 918	5 600 000	6 426 509	6 561 466	134 957	5 600 000	6 400 000
423	Vacances Arc en Ciel		1 068 855	1 030 555	1 114 813	1 075 900	1 170 792	1 075 900	1 314 721	1 342 330	27 609	1 250 000	1 480 000
	Périscolaire Total participations familiales	11 921 514	13 166 585	12 723 420	12 961 962	13 015 900	13 649 250	13 107 900	14 370 283	14 672 059	301 776	13 540 000	15 420 000
	Recette CAF prestation de service CL/422*	3 201 429	3 148 594	3 353 880	3 209 230	3 150 000	3 438 364	3 150 000	4 703 341			3 500 000	3 800 000
	Recette CAF prestation de service CL/421						2 085 273	3 159 787				1 500 000	1 530 000

* en 2004, recette du solde et la prestation de service 2003 + avance 2004 (c'est le montant de l'avance qui a beaucoup augmenté, il est possible que le solde 2004 en 2005 soit réduit)

Les participations familiales totales ont crû globalement de 9,1 % en trois ans (de 13 M€ en 2001 à 14,3 M€ en 2004), après une baisse de 1,5 % en 2002, l'augmentation s'est élevée à un peu plus de 5 %, les deux années suivantes.

Les recettes des études surveillées ont baissé de près de 20 % depuis 2001 alors que les **ateliers bleus enregistraient une croissance des recettes de près de 14 %** pendant la même période, près de 8 % en 2003 et près de 5 % en 2004.

Les **centres de loisirs de l'année** (en dehors des 2 mois d'été) ont connu une augmentation des participations familiales de près de 848.000 €, soit plus de **15 %** depuis 2001 et les recettes des centres de loisirs de l'été ont cru de près de 5 % en trois ans.

Les participations familiales des **vacances Arc en Ciel** ont augmenté de plus de **12 %** en 2004 par rapport à l'année précédente (de près de 23 % depuis 2001), première année complète suivant le changement de la grille des tarifs déterminés en fonction du quotient familial (défini désormais selon le mode de calcul retenu par la Caisse d'Allocations Familiales), distinguant 8 tranches de revenus.

Il est constaté que les estimations des recettes attendues pour les budgets prévisionnels sont souvent inférieures de 10 % environ aux résultats réels. Les prévisions de la SDAEP sont donc - volontairement - très (trop ?) prudentes.

La recette de la **Caisse d'Allocations Familiales représente le quart des participations familiales** ; le taux d'augmentation est irrégulier, il peut être de 2 % en 2002, de 7 % en 2003. Le montant de 2004, en forte croissance (+ 37 %) n'est pas significatif en raison de l'augmentation de la part de l'avance 2004 réduisant le solde versé en 2005.

3.2.2. Le P.Q.P. constitue un effort budgétaire bien supérieur aux seuls 10 M€ annoncés

Dans un premier temps, le P.Q.P. a représenté une augmentation ponctuelle **sur deux exercices**, d'une part, dès 2002 pour un montant de 7.000.691 €, soit 77 % du total, et d'autre part, en 2003 pour un montant de 2.093.390 €, soit 23 % de l'enveloppe globale de **9.100.081 €** précisément (montant proche de la somme de 10 millions € ayant fait l'objet de la communication officielle de la Ville).

Répartition des crédits du P.Q.P.

budget	libellés	B.M. 2002	Part PQP B.P. 2003	Total
investissement	Informatisation	60.000 €	750.000 €	810.000 € (9%)
fonctionnement	Ateliers bleus		450.000 €	450.000 € (5%)
fonctionnement	Fournitures	155.400 €	274.800 €	430.200 € (4,5%)
fonctionnement	Autres dépenses communication	131.964 €	220.690 €	352.654 € (4%)
fonctionnement	Droits d'entrée Animation C.L.	40.000 €	120.000 €	160.000 € (2%)
fonctionnement	Formations	132.750 €	240.000 €	372.750 € (4%)
personnel		6.486.577 €	37.900 €	6.524.477€ (71,5%)
Total investissement fonctionnement		7.006.691 €	2.093.390 €	9.100.081€ (100%)

Les dépenses de la rubrique « **personnel** » représentent plus de **70 % des crédits du P.Q.P. dès 2002**, auxquelles il conviendrait d'ajouter les sommes (372.750 €, soit près de 5 % du total) correspondant aux **formations** notamment liées à l'informatisation des centres de loisirs.

Les crédits d'investissement, concernant cette opération **d'informatisation des C.L. équivalant à 810.000 € (soit 9 % du P.Q.P.)**, ainsi que des actions de fonctionnement telles que de communication et d'achats de fournitures de petits équipements ou pédagogiques (pour les centres de ressources centraux, les espaces premiers livres, les centres de loisirs) peuvent être considérées comme ponctuelles et non renouvelables.

La majeure partie (près de 80 %) des crédits affectés au financement du P.Q.P., liés au recrutement et à la formation des animateurs, à l'augmentation des ateliers bleus ou du budget animation des centres de loisirs (droits d'entrée) **deviennent de fait pérennes et sont intégrées aux dépenses ordinaires annuelles de la DASCO**, tant il serait difficile de revenir sur l'amélioration de la qualité de ces activités enrichies.

Il est de même certain que l'informatisation des centres de loisirs génère de nouvelles dépenses liées au développement des applications et des demandes de formations correspondant aux souhaits de mieux exploiter les potentialités de ce nouvel outil.

Par ce nouveau niveau de dépenses (en augmentation) reconduites chaque année, après les deux premiers exercices de lancement (2002/2003), le secteur des activités périscolaires continue à bénéficier d'un effort budgétaire durable de la municipalité, correspondant à la poursuite des effets du P.Q.P.

3.2.2.1. Les coûts de personnel

Traditionnellement, les coûts de personnel du périscolaire constituent une masse importante, partagée entre le coût des personnels titulaires et celui des vacataires.

Le PQP ayant comporté, parmi les autres mesures, une très forte augmentation du nombre de titulaires, il convient tout d'abord de mesurer l'effet de celle-ci.

Evolution des effectifs budgétaires du personnel d'animation permanent depuis 2001

(avec le détail des mesures par année)

	Effectif	Mesures	Mesures	Mesures	Mesures	Mesures	Effectif	2000/2005
	31.12.2000	2001	2002	2003	2004	2005	après BP	
Secrétaire des services								
extérieurs spécialité	0	+ 20	+ 45	+ 25			90	90
animation								
Adjoint administratif	887	- 13	+ 155	+ 179	+ 203	+ 155	1 586	679
spécialité animation								
Animateur contractuel	0		+ 150	- 100	- 50		0	0
100 %								
Animateur contractuel	0	+ 400	+ 50	- 100	- 150	- 170	30	30
70 %								
TOTAL	887	+ 407	+ 400	+ 4	+ 3	- 15	1 686	799

En 2000, le coût annuel des 887 animateurs adjoints administratifs titulaires s'établissait à **23.949.000 €**.

En 2005, le coût budgétaire des personnels permanents : adjoints d'animation titulaires, mais aussi contractuels et secrétaires des services extérieurs, s'élève à **52.888.780 €**.

La hausse est donc très importante (plus du double).

Il convient de rajouter **l'impact des vacances**, que l'on peut calculer à partir d'un nombre d'heures ou en équivalent temps plein.

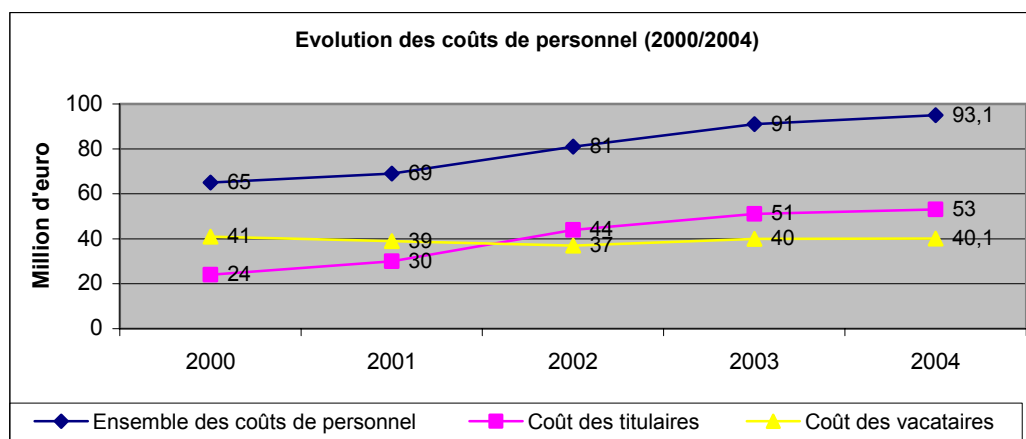
Nombre d'heures				
2000	2001	2002	2003	2004
3 728 422	3 457 228	3 095 967	3 260 676	3 309 939

Equivalent temps plein				
2000	2001	2002	2003	2004
2 663	2 469	2 211	2 329	2 364

En 2000, sur la base d'un coût horaire moyen de 12 euros (coût calculé sur une moyenne des différents taux horaires de vacation qui varient suivant les fonctions) le coût des vacances s'établissait à **41 385 600 €**.

En 2004 sur la base d'un coût horaire réactualisé, le chiffre s'élève à **42 849 963 €**.

Au total, l'évolution des coûts de personnel se présente de la manière suivante :



Le phénomène le plus marquant, à partir du moment où le choix a été fait d'un encadrement par un corps de titulaires, **est le maintien à un niveau élevé des dépenses de vacation.**

Le niveau élevé peut être attribué à plusieurs facteurs :

- Traditionnellement, l'activité des personnels vacataires du périscolaire est mesurée en « heures » - en vacation – qui correspondent à une présence effective auprès des enfants. L'animateur titulaire prend des congés, suit des formations, peut se trouver aussi en congé de maladie et travailler à temps partiel (ce qui semble se développer). Cela explique pour partie que la baisse du nombre d'heures de vacations n'ait pas été plus importante en 2001/2002 : on ne peut pas « convertir » simplement des heures en emploi de titulaire.

- La baisse des vacances avait cependant été significative en 2002, en parallèle des mesures de titularisation et de « contractualisation ». En 2003 la remontée des vacances s'explique en partie par une activité très importante des centres de loisirs d'été.

En l'absence de pré-inscription obligatoire, les prévisions demeurent aléatoires et la prudence invite les responsables à se « couvrir ».

Enfin, sur la période, l'amélioration du recrutement des vacataires a certainement été sensible et le non respect des normes d'encadrement est devenu sinon exceptionnel du moins rare ; il n'y a, évidemment, pas lieu de le regretter, mais la conséquence est une hausse du volume des vacances.

3.2.3. Les centres de ressources, Paris Lecture, les bibliothèques centre de documentation (BCD) et les espaces premiers livres (EPL)

3.2.3.1. Les centres de ressources : l'élaboration et la mise en œuvre des politiques périscolaires

Il faut tout d'abord rappeler que les centres de ressources existent à deux niveaux :

- les **centres de ressources locaux**, qui dépendent des CAS et dont l'activité a déjà été évoquée.
- les **centres de ressources centraux** : certains travaillent au-delà du périscolaire pour le temps scolaire : les chiffres d'activités qui suivent sont bien entendu relatifs à leurs seules activités périscolaires.

Ces centres rappelons-le sont les suivants :

- la cinémathèque scolaire Robert Lynen (11 rue Jacques Bingen 75017)
- le centre Images (27 rue de Reuilly 75012)
- le centre Paris Informatique (27 rue de Reuilly 75012)
- le centre Paris Arts Plastiques (44 rue Sambre et Meuse 75010)
- le centre du Plessis Robinson, consacré aux sports (92350 LE PLESSIS ROBINSON)
- le centre de découverte scientifique Dorian (4 rue Robert et Sonia Delaunay 75011)
- le centre citoyenneté (111 rue des Amandiers 75020)
- le centre jardins pédagogiques (8 rue Kuss 75013)
- le centre de ressources « langue française » (111 avenue Parmentier 75011)
- et deux centres dédiés aux préadolescents

Bien que ces centres dépendent du bureau des activités d'animation ils sont donc tous implantés à l'extérieur.

71 agents, dont la moitié de titulaires, travaillent dans ces centres (il n'y avait que 10 % de titulaires à l'origine). Les directeurs sont pour certains cadres A (attachés ou PVP), ou secrétaires des services extérieurs (catégorie B).

Les centres de ressources centraux prennent le relais des centres locaux (qui peuvent changer d'implantation en fonction d'ouverture ou de fermeture de classes ou qui peuvent être itinérants), quand il y a problèmes matériels de place ; ils aident aussi les animateurs à monter leurs projets.

Deux centres ont été ouverts dans le cadre du PQP, celui consacré aux jardins pédagogiques et celui dédié à la citoyenneté.

L'ouverture de deux autres centres est prévue pour 2007/2008 :

- **un centre multimédia** rue de Reuilly, qui reprendra l'activité de la cinémathèque avec la création d'une salle de 140 places, et une capacité globale d'accueil de 280 personnes,
- **un centre « Petite Enfance »**, passage Pivert dans le 11^{ème} arrondissement, comprendra une salle de psychomotricité, une salle informatique, une salle d'arts plastiques, un jardin pédagogique.

A partir du budget 2006, un budget propre sera consacré aux centres, alors qu'actuellement leurs dotations sont prélevées sur le budget général des centres de loisirs.

La caractéristique fondamentale des centres est leur double rôle, qui représente une véritable réussite dans son principe même :

- comme leur nom l'indique, **ils apportent aux animateurs un ensemble de moyens très important** : formation, documentation, assistance... dans leurs domaines respectifs,
- et à des degrés qui diffèrent suivant les centres, **ils accueillent les enfants et organisent des activités.**

Quelques chiffres peuvent permettre de mieux apprécier leur action :

- Pour l'année scolaire 2003/2004, au total **4 869 enfants ont été reçus au centre informatique** : 918 de maternelle, 2 629 élémentaires, en 271 séances.

Pour la formation des animateurs, le directeur du centre estime dans son bilan que « les résultats ne sont pas à la hauteur de ses espérances ».

Ils ne sont pourtant pas négligeables : une centaine de matinées ou d'après-midi ont été proposés (formations, ateliers, matinées thématiques...) et 356 animateurs s'y sont effectivement présentés, sur un peu plus de 550 inscrits.

Les sujets traités couvrent des domaines très variés, des nouvelles technologies, de l'utilisation d'Internet à la bonne utilisation des appareils photos numériques, de la publication assistée par ordinateur (PAO) à une initiation aux logiciels gratuits.

De son côté, **le centre « citoyenneté », pour la même année scolaire, a proposé des animations et des formations en partenariat à 1 735 enfants et 114 adultes (animateurs essentiellement) des centres de loisirs et des écoles**, sur des thèmes tels que :

- la citoyenneté au centre de loisirs et à l'école
- la mixité dans les loisirs éducatifs et sportifs
- la protection de l'environnement et la vie sur la planète
- « Vivre ensemble »

Ces sujets ne sont pas traités à travers des exposés abstraits mais dans le cadre de projets concrets : théâtre, arts plastiques (réalisation de fresques...), création de conseils d'enfants, d'une association junior...

Le centre citoyenneté travaille sur des périodes longues avec les centres de loisirs, car le développement de ces actions nécessite du temps, à la différence des activités plus ponctuelles d'autres centres ; il monte aussi des projets « à la demande » avec des classes entières.

3.2.3.2. *L'outil est efficace mais a ses limites*

Incontestablement le bilan de ces centres est très positif. Ses principaux atouts sont les suivants :

- **des structures demeurées « légères »**, pouvant s'adapter en permanence à l'évolution des besoins, capables de réaliser beaucoup d'actions sur mesure : le centre citoyenneté par exemple ne propose aucune prestation « préfabriquée » et travaille en ajustant son approche au public du projet ; la réactivité est grande et les délais de réponse sont courts ;
- des équipes compétentes, et des **directeurs de centre très impliqués, voire passionnés, par ce qu'ils font** ;
- **des moyens globalement satisfaisants** ; même si ponctuellement certaines critiques sont formulées, dans l'ensemble les responsables sont satisfaits de la logistique mise à leur disposition ;
- l'expérience révèle la possibilité d'exprimer, de mettre en œuvre une véritable politique d'éducation dans le cadre du périscolaire.

Toutefois, dans le cadre actuel, l'organisation même du dispositif lui impose certaines limites. Il repose largement sur l'implication des animateurs, des chefs de centres locaux, des RAE des CAS qui ne travaillent pas tous de la même manière ni avec la même assiduité avec les centres ; l'activité des centres de loisirs reste autonome, largement dépendante de contraintes et de choix locaux.

Les animateurs « de base » sont souvent, encore, insuffisamment formés alors que les outils qui leur sont proposés nécessitent un certain niveau et une certaine expérience. Les responsables des centres, de leur côté, sont très investis dans leurs fonctions (on est tenté de dire pour certains dans leur mission) mais **leur rayon d'action a ses limites**, sauf à doubler les structures existantes ce qui supposerait de trouver des cadres de même niveau et aussi motivés.

3.2.3.3. *Paris Lecture, les BCD et les EPL*

Le centre Paris Lecture est l'élément central du dispositif d'encouragement à la lecture qui s'appuie localement sur les bibliothèques centre de documentation (BCD) et les espaces premiers livres (EPL). La quasi-totalité des écoles élémentaires disposent d'une BCD, les EPL sont mis en place depuis 2003 et sont aujourd'hui au nombre de 93. Priorité a été donnée pour ces domaines aux écoles situées en zone ZEP/REP (41 sur 93) ; l'objectif est bien entendu à terme la couverture intégrale du territoire parisien.

Adopté en 1990, le Plan Paris Lecture organise la coopération entre l'Education Nationale et la Ville ; le directeur du centre Paris Lecture est donc un enseignant mis à disposition. Le centre comprend actuellement **17 personnes, dont 5 enseignants**.

Les BCD et les EPL disposent dans chaque école d'un lieu qui leur est réservé ; le mobilier et l'équipement sont fournis par la Ville. Chaque centre dispose d'un budget pour l'achat de livres qui viennent renouveler le stock initial fourni par la Ville et le compléter (environ 600 ouvrages).

Un comité de lecture associe autour de l'adjoint au Maire chargé des affaires scolaires des représentants de l'Académie, de la DASCO, du Centre Paris Lecture, de la Direction des Affaires Culturelles ; il sélectionne chaque année un ensemble d'ouvrages qui viennent compléter les fonds existants.

Les BCD et EPL sont placés sous la responsabilité d'un adjoint d'animation, **qui doit réaliser un projet d'animation et de fonctionnement, pour chaque année scolaire, afin de permettre aux enfants de progresser.**

Les centres sont ouverts :

- le midi à l'interclasse (11 h 30/13 h 30)
- le soir (de 16 h 30 à 18 h 00 ; 18 h 30 pour les EPL)

Ils peuvent aussi être ouverts dans le cadre des activités des centres de loisirs, le mercredi et pendant les petites vacances.

Le rôle du Centre Paris Lecture est d'animer ce réseau. Ses méthodes ont évolué récemment ; en 2002/2003 il avait accueilli 52 « classes lecture » pour une durée de 2 semaines en moyenne ; depuis 2003/2004 ce dispositif est remplacé par des « actions lecture » qui ont lieu sur site, le personnel du centre se déplaçant. Ces actions associent plusieurs classes d'un groupe scolaire, créant ainsi une dynamique autour de la lecture et de l'écriture avec les enseignants, les BCD locales, les centres de loisirs, les bibliothèques, les associations de quartier intéressées par le thème...

L'un des buts est d'emmener les enfants sur les lieux de lecture – bibliothèques, librairies – Mais, localement, l'autorisation de sortir les enfants de l'école n'est pas toujours accordée.

Ces « ateliers lecture » supposent une prise d'initiative de la part des animateurs, auxquels sont aussi proposées des formations assurées par le centre. Celui-ci dispose d'un volant de 62 jours par an à y consacrer, chiffre largement dépassé sous forme de « groupes de travail ».

Les responsables de centre se heurtent à **certaines difficultés** :

- beaucoup d'animateurs « bécédistes » sont en même temps directeurs de centres de loisirs. Lorsque c'est le cas, cette dernière fonction a tendance à absorber la première.
Ce problème ne se pose pas pour les EPL, dont la meilleure disponibilité est soulignée.
- les animateurs « bécédistes » ont tendance à se définir par rapport aux professeurs, de manière parfois encore « négative », à ne pas assez mettre en pratique les formations qu'ils reçoivent et qui doivent permettre d'impliquer plus fortement les enfants dans des montages de projets.
- les responsables du centre souhaiteraient par ailleurs diversifier le public des animateurs invités à suivre des stages de formation en l'ouvrant aux vacataires.

- enfin ils militent pour une ouverture plus large des BCD aux animateurs qui ne font pas partie du réseau, sous réserve d'une formation préalable et de l'engagement de respecter le « règlement intérieur ».

3.2.4. La formation des animateurs : un enjeu majeur

La formation des animateurs constitue l'un des leviers les plus efficaces pour améliorer la qualité des activités périscolaires organisées par la Ville de Paris. Dans cette perspective, un effort tout particulier visant à accroître de manière significative les crédits destinés à la formation a été consenti à travers le PQP.

Néanmoins, si cet effort semble porter ses fruits, un certain nombre de problèmes demeurent et il est permis de se demander si la formation ne nourrit pas ses propres besoins, rendant ainsi à terme le système difficilement gérable.

3.2.4.1. Un effort important qui commence à porter ses fruits

Ainsi, entre 2001 et 2004, les crédits de formation destinés au personnel d'animation de la DASCO sont passés de **246 244 € en 2001 à 387 818 € en 2004** (473 437 € et 673 000 € pour l'ensemble des personnels de la DASCO), **soit une augmentation de 57,5 %** (contre 42,15 %). Dans le même temps le nombre de stagiaires inscrits est passé de 2 269 en 2001 à 5 137 en 2004 (7464 et 10170 pour la DASCO), ce qui représente une augmentation de 126 % (36 % pour la DASCO).

Le nombre de stages moyen par agent était de 1,88 en 2003, ce qui représente **6,82 journées de formation dans l'année** (contre 5,43 pour l'ensemble des agents de la DASCO) sachant que ces formations ne sont jamais organisées pendant les vacances scolaires.

L'effort de formation n'est pas concentré exclusivement sur les titulaires : les vacataires peuvent en bénéficier. Leur nombre est ainsi passé de 43 pour la formation continue et 48 pour la formation diplômante en 1999 (stagiaires effectivement présents) à 219 et 433 en 2004 alors que celui des personnels titulaires passait dans le même temps de 724 et 178 en 1999 à 1 314 et 418 en 2004.

La DASCO considère que c'est un bon investissement de former des vacataires, même s'ils ne sont pas destinés à rester longtemps à la Ville, dans la mesure où cela contribue à améliorer la qualité des prestations offertes. Il faut toutefois souligner que **le taux d'absentéisme de ces agents est beaucoup plus élevé que celui des titulaires**. S'ils ont représenté entre 1999 et 2004 11 % des inscrits aux formations continues et 31 % des formations diplômantes, les vacataires inscrits absents représentaient respectivement 22 % et 43 % du nombre total des absents

L'effort a également porté récemment sur la formation des animateurs confrontés à l'informatisation des centres de loisirs prévus par le PQP. Ce sont ainsi **1 400 stages** qui ont pu être offerts aux animateurs des centres de loisirs (500 stages de sensibilisation à la micro informatique et à Windows, sur le catalogue de la DRH, et environ 900 organisés par la DASCO elle-même).

On peut en outre souligner que les **ASEM** bénéficient également depuis deux ans de **modules obligatoires consacrés à la connaissance de l'enfant**. Ce sont ainsi **700 stages** qui ont été organisés en 2004.

3.2.4.2. Une réponse aux besoins, même les plus spécifiques

Pour programmer ces formations, le bureau de la formation des personnels travaille en étroite liaison avec la Sous direction de l'action éducative et périscolaire et le Bureau des activités d'animation. Le Bureau s'efforce de faire passer le message que ces stages doivent avoir pour objectif de répondre aux attentes de la Ville de Paris et pas uniquement à la demande sociale, c'est-à-dire aux besoins des agents concernés, un équilibre devant s'instaurer entre ces deux logiques.

Des réunions sont ainsi organisées tous les deux mois avec les Relais formation des CAS (il s'agit de un ou deux RAE adjoints selon les cas). Ces agents sont en relation avec les RAE et les RAE adjoints chargés de la pédagogie pour élaborer le plan de formation de leur CAS. Ils peuvent éventuellement faire appel à des formations qui ne sont pas dans le catalogue dont il sera question *infra*.

Par ailleurs, les nouveaux arrivants peuvent bénéficier d'un **projet individuel de qualification (PIQ)** élaboré à partir de fiches métiers qui ont été définies pour les responsables de point d'accueil, les directeurs de centre de loisirs, les RAE et leurs adjoints. Ces PIQ permettent de construire des modules de formation spécifiques dans les domaines que les agents ne maîtrisent pas ou mal.

D'autres formations ont été organisées pour permettre aux agents susceptibles de bénéficier des dispositions de la loi Sapin relative à la résorption de l'emploi précaire ou d'être intégrés dans le corps des secrétaires des services extérieurs, de **suivre des préparations adaptées**. Les préparations à l'oral étaient organisées directement par le bureau alors que les préparations à l'écrit l'étaient dans les CAS.

Le bureau de la formation des personnels est également en contact avec les différents centres de ressources et travaille avec eux sur des modules spécifiques. En effet, certains animateurs ont besoin de formations spécifiques, qu'il est nécessaire d'externaliser (c'est le cas dans le domaine de l'informatique pédagogique ou de l'accueil des enfants handicapés moteurs et mentaux). **Le bureau travaille également avec Paris Lecture dont les formations destinées aux responsables des bibliothèques et centres de documentation** sont intégrées dans le catalogue. Il travaille encore avec les jardins pédagogiques et le pôle image qui ont également des besoins spécifiques.

3.2.4.3. Communiquer et évaluer : des préoccupations constantes

Le Bureau de la formation des personnels de la DASCOS publie un catalogue qui est désormais annuel et qui tient compte des besoins exprimés au plus près du terrain. Le catalogue est distribué début septembre dans les centres de loisirs par les directeurs de ces structures. Ces derniers recueillent les besoins qui ont été répertoriés et ils les répercutent au relais formation de la CAS.

En dehors des formations diplômantes qui sont proposées afin de satisfaire aux exigences réglementaires pour l'encadrement des centres de loisirs (BAFA, BAFD, etc.) et des modules métiers s'inscrivant dans le cadre des PIQ, ces formations concernent les domaines suivants :

- **réglementation et sécurité** pour permettre aux personnels d'animation d'assurer un fonctionnement des centres de loisirs qui réponde aux exigences de la réglementation et aux directives de la DASCOS ;

- **connaissance des besoins de l'enfant** (accueil des enfants de différentes cultures, rôle éducatif, jeu, maltraitance, etc.) ;
- **conduite d'animation** en vue d'acquérir des compétences pratiques nécessaires à la mise en œuvre de projets d'animation spécifiques, la définition de ceux-ci étant nécessaire pour l'inscription ;
- **communication** au sein des équipes, avec la hiérarchie, avec les usagers et les partenaires des centres de loisirs ;
- **encadrement** pour les agents concernés (animation, conduite de réunion, recrutement, notation, gestion financière, gestion du temps, etc.) ;
- **connaissance de l'environnement administratif** (statut de la Ville de Paris, responsabilité civile et pénale des agents, etc.);
- **formation Paris Lecture** destinée spécifiquement aux responsables des BCD et des Espaces Premiers livres des écoles maternelles (écriture théâtrale ou poétique, contes et mythologie, gravure et illustration, etc.).

Plutôt que de rendre la formation obligatoire, le parti a été pris de convaincre les animateurs de l'intérêt de la démarche. Le Bureau de la formation des personnels doit en outre veiller à ce que les actions de formation mises en œuvre ne viennent pas parasiter l'activité des centres de loisirs en générant un absentéisme important. Un **équilibre doit donc être recherché** entre ces deux nécessités sinon les CAS n'arrivent pas à remplacer les agents en formation.

En matière d'évaluation des formations, les agents du Bureau de la formation des personnels s'attachent à évaluer la qualité des prestations offertes, à travers l'exploitation des fiches remplies par les stagiaires. Ils s'intéressent aussi à la manière dont les animateurs se comportent dans le cadre de leur formation. Le Bureau dispose en outre de moyens pour connaître en permanence quels sont les agents qui ont suivi des formations.

3.2.4.4. Les difficultés récurrentes

L'objectif du Bureau de la formation des personnels qui est en charge de ce dossier pour l'ensemble de la direction est de ne pas aller au delà de 5 000 places de stages par an car cela risquerait de poser de sérieux problèmes d'organisation. En effet, **en raison de la mise en œuvre du PQP, le Bureau est confronté à une augmentation considérable de sa charge de travail, alors que le nombre de ses agents (une dizaine de personnes) demeure constant.**

L'une des principales difficultés auxquelles se heurte le secteur des activités périscolaires est l'absence de formation managériale des RAE, des RAE adjoints, des responsables de point d'accueil et des directeurs de centres de loisirs. Un groupe de travail composé d'un responsable de CAS d'un ou deux RAE, de différents RAE adjoints et d'un représentant de la SDAEP est en train de se mettre en place pour proposer des formations au management en 2006 destinées plus spécifiquement à ces agents.

Le Bureau est enfin confronté à **trois types de problèmes** :

- **l'informatisation** des centres de loisirs, comme cela a déjà été mentionné, va générer mécaniquement de nouvelles demandes de formation de la part des animateurs qui ne sont pas des praticiens de l'informatique.
- il va falloir organiser également des formations articulées autour de la problématique de **l'accueil** qui constitue l'un des points faibles du dispositif actuel.
- il est aussi nécessaire de compléter la formation des animateurs par un certain nombre de **connaissances fondamentales en matière administrative** que ceux-ci ne possèdent pas toujours.

In fine, il est permis de se demander s'il ne serait pas plus **opportun de rattacher le secteur concerné du bureau de la formation des personnels à la sous-direction de l'action éducative et périscolaire**, alors qu'il dépend aujourd'hui de la sous-direction de l'administration générale et de la prévision scolaire. Ce point sera revu infra dans les développements consacrés aux évolutions de structure.

* *
*
*
*

4. LE DIAGNOSTIC DES PARENTS, DES ENSEIGNANTS, DE L'ACADEMIE, DE NOS PERSONNELS

4.1. Les enseignements du sondage

L'évaluation par les parents, dans le détail, de chaque activité a déjà été évoquée dans les chapitres relatifs à celles-ci ; elle n'est donc pas reprise systématiquement dans les développements qui suivent.

4.1.1. Les conditions de réalisation

La réalisation du sondage devait faire face à deux types de contrainte : d'organisation et de contenu.

Pour ce qui relevait de l'organisation, les rapporteurs avaient tout d'abord envisagé d'utiliser des fichiers nominatifs de parents d'élèves à partir du moment où aurait été opérée la sélection des établissements constitutifs de l'échantillon ; l'envoi du questionnaire aurait été réalisé par courrier.

Cette solution a finalement été écartée, après une réflexion conjointement menée avec la DASCO et la DAJ, tant pour des raisons pratiques d'accès aux fichiers que juridiques (une autorisation de la CNIL aurait été nécessaire). Le principe d'une distribution à l'école a donc été retenu. La sélection des écoles, élémentaires et maternelles, constituant l'échantillon – en tout 101 écoles (56 élémentaires et 45 maternelles) – a été effectuée par la DASCO, avec bien évidemment le souci d'une représentativité aussi parfaite que possible.

Au total un peu plus de 20 000 enfants fréquentent les écoles retenues ; c'est donc autant de questionnaires qui ont été envoyés, via les CAS, aux directeurs qui avaient sensibilisés par un courrier « ad hoc » de la DASCO.

Anonymes, les questionnaires comportaient un identifiant par établissement afin de permettre des analyses fines (par établissement, arrondissement, CAS...).

Le système de diffusion a montré ses limites puisque dans 8 écoles la distribution n'a pas été effectuée, pour des raisons conjoncturelles diverses :

- négligence du directeur,
- mauvaise orientation du courrier,
- inversion des paquets entre deux écoles, qui n'ont pas fait remonter l'information,
- mauvaise compréhension du directeur qui a remis le paquet après la date limite de retour à un directeur de centre de loisirs qui n'a pas fait suivre, etc.

A noter que les services académiques avaient été dûment avertis de l'opération.

Les résultats du sondage n'en ont pas été altérés. Il demeure que **ces avatars témoignent de la difficulté de la gestion du périscolaire, et des relations pas toujours simples entre les services municipaux et les directeurs d'école.**

En définitive l'échantillon est constitué de 3 565 réponses, pour 21 235 questionnaires distribués, soit un taux de réponse de 17 % **considéré comme tout à fait correct par la société BVA.**

Il convient sans doute de ne pas oublier les parents qui n'ont pas répondu, qui soit n'ont pas recours aux activités périscolaires (les « non usagers ») soit ne s'y intéressent pas, ou qui se sont exclus du fait de la difficulté de l'exercice.

Il faut signaler que le choix avait été fait d'un questionnaire détaillé, aussi « fouillé » que possible et permettant à la fois de dégager des réponses à caractère général et d'identifier des attentes précises et ponctuelles (cf. un exemplaire du document en annexe). Les contenus ont fait l'objet d'une mise au point dans le détail avec la Direction des Affaires Scolaires, et été soumis à l'Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires.

Malgré certaines appréhensions, tenant au caractère relativement volumineux du document, les réponses ont été suffisamment nombreuses y compris dans les quartiers les moins favorisés, et chez les parents aux revenus situés dans les tranches les plus basses du barème.

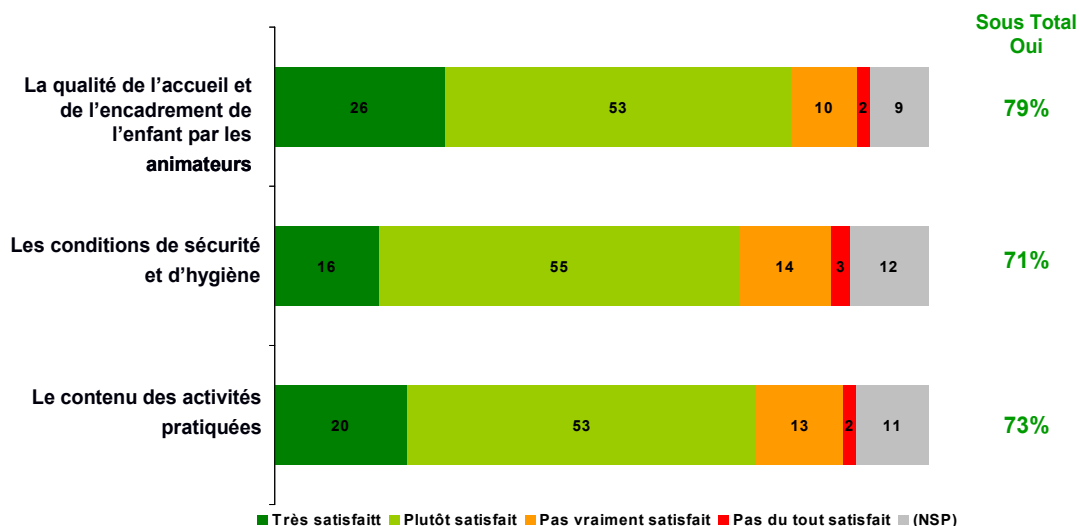
4.1.2. Les enseignements généraux du sondage

Sur les différentes activités proprement dites on se reportera aux chapitres 2.1. à 2.6.

4.1.2.1. Des opinions largement positives

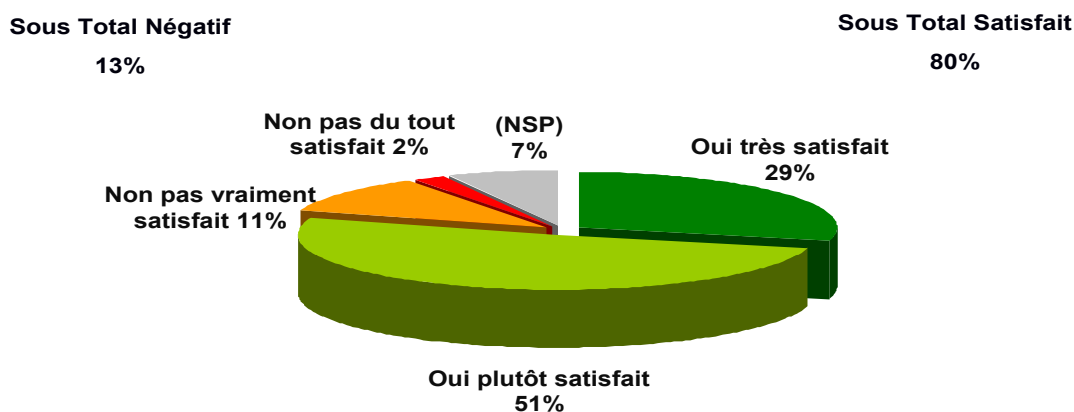
Comme l'atteste le tableau ci-après, une très large majorité de parents est satisfaite des conditions générales de fonctionnement du périscolaire.

Q : Quelle est votre opinion sur :



Chez ceux qui sont insatisfaits les réserves portent plus sur les conditions matérielles (14 %) et le contenu des activités que sur l'accueil et l'encadrement des animateurs ; certes marginale, une critique existe cependant vis-à-vis de ces derniers.

Q : Votre enfant est-il satisfait des activités qu'il pratique ?



L'opinion des enfants est très positive également. Il s'agit, bien sûr, de l'opinion rapportée sur les parents ; il avait été envisagé lors de la mise au point du sondage, de réaliser une enquête directe auprès d'un échantillon d'enfants. Rien ne permet de penser que les résultats auraient été sensiblement différents.

Le sondage indique par ailleurs que le périscolaire constitue un sujet de discussion à l'intérieur des familles puisque 47 % des parents en parlent souvent avec leur enfant et 40 % de temps en temps.

En outre, seuls 18 % des parents reconnaissent avoir choisi pour leur enfant, ce taux étant très bas en élémentaire (13 %).

Q : Etes-vous satisfait/insatisfait : pour quelles raisons ?

Raisons de satisfaction		Raisons d'insatisfaction	
Satisfait de l'activité	29%	Activité inintéressante	32%
Satisfait de l'animateur (compétent, gentil, aimable)	16%	Pas assez de choix dans les activités	24%
Retrouver ses camarades	12%	Insatisfait de l'animateur	23%
Activités variées/ large choix	11%	Manque de places	9%
Découverte de nouvelles activités	8%	Manque de surveillance	9%
Amusement / Détente	5%	Différence d'âge entre les enfants	8%
Bonne ambiance	3%	Manque d'organisation	7%
(NSP)	43%	Manque de moyens	3%
		Autres	2%
		(NSP)	18%

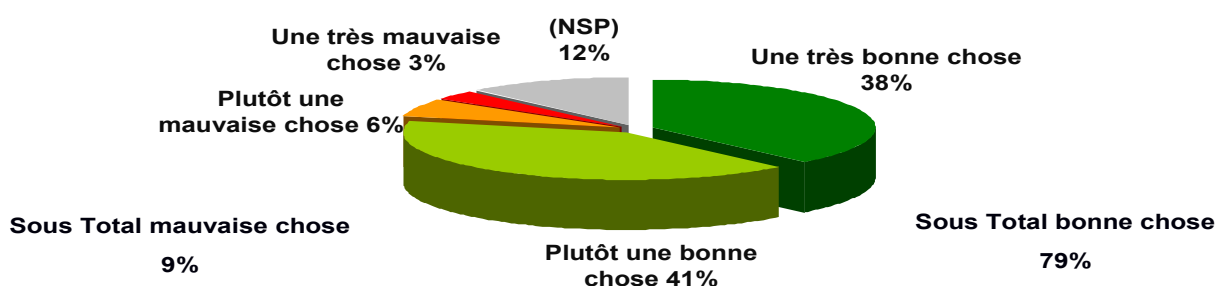
Les sondés étaient invités à préciser en réponse à une « question ouverte » leurs motifs de satisfaction ou d’insatisfaction.

Au premier rang des motifs d’insatisfaction figure « l’activité inintéressante » et le manque de choix dans les activités, critiques qui renvoient à des contraintes bien connues ; tout ne peut pas être accessible partout (cf. les ateliers bleus...) et il existe certainement encore des marges de progression dans la qualité des animations proposées.

Si les animateurs sont qualifiés de compétents, gentils et aimables, il n’en demeure pas moins que le degré d’insatisfaction à leur égard est, chez les enfants, loin d’être négligeable.

Les nouveaux tarifs des activités périscolaires sont très largement approuvés :

Q : Pensez-vous que [les nouveaux tarifs, qui prennent en compte les revenus de chaque foyer] sont :



Q : Aujourd’hui, les tarifs pratiqués vous paraissent-ils ?



Les résultats sont d’autant plus significatifs que 21 % des répondants ont déclaré appartenir à la tranche 8, clairement concernée par l’augmentation des tarifs ; l’ensemble des rejets (« mauvaise ou très mauvaise chose ») n’atteint que 9 %.

A noter cependant, si 9 % seulement des parents contestent la prise en compte accrue des revenus dans la grille tarifaire, sur les tarifs en eux-mêmes, ils sont 15 % à les trouver « excessifs ». Cette opinion n’est qu’assez faiblement corrélée à l’appartenance à une catégorie tarifaire élevée.

Sur le plan géographique, la contestation (« les nouveaux tarifs sont plutôt une mauvaise chose ou une très mauvaise chose ») s’exprime dans le 7^{ème}, le 16^{ème} et le 8^{ème} arrondissements (à hauteur respectivement de 11,8 % ; 12,2 % ; 14,3 %) mais reste minoritaire.

4.1.2.2. *Les critiques et les réserves*

Il faut rappeler tout d’abord que **parmi les « temps » du périscolaire c’est celui de l’interclasse de midi qui suscite les opinions les plus réservées.**

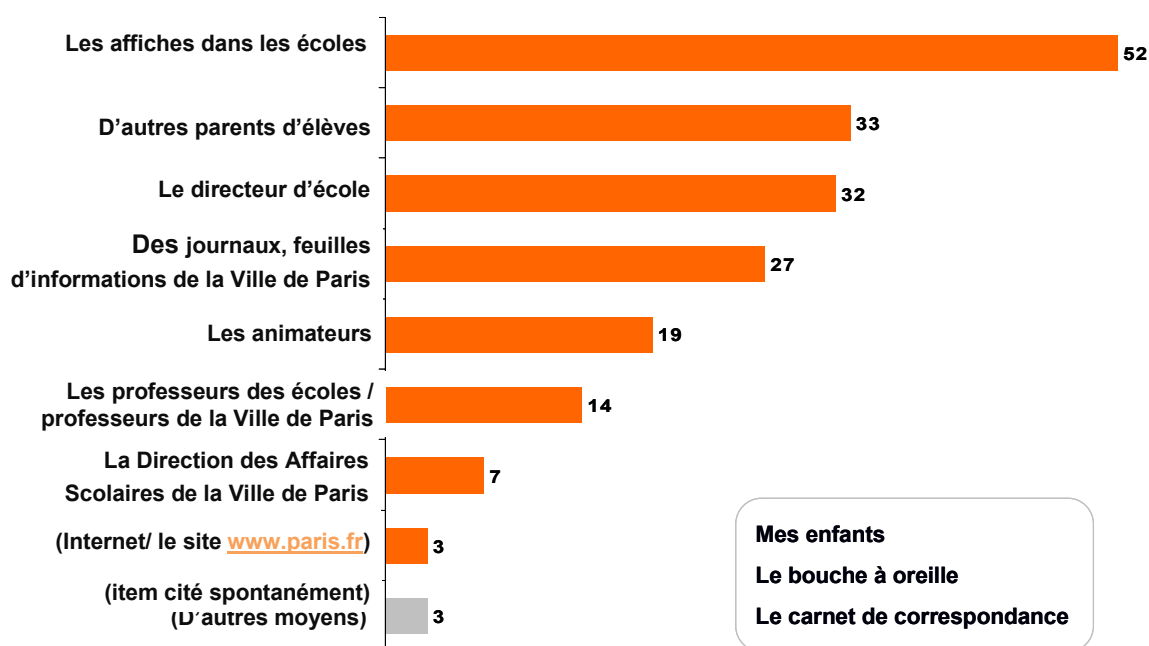
Si en effet 78 % des parents considèrent que la surveillance de la cantine est « tout à fait » ou « assez bien » assurée, 66 % que la qualité des repas est bonne, **32 % seulement savent ce que fait leur enfant à l’heure du déjeuner en dehors de la cantine ; 37 % ne savent pas**

vraiment et 27 % pas du tout. Les activités apparaissent donc mal connues, sans doute plutôt subies que choisies ; dans les « suggestions et attentes » 79 % des parents attendent « **davantage de jeux ou d'activités éducatives pendant le temps de midi** ».

Une critique générale porte sur l'information : **64 % des parents s'estiment insuffisamment informés** contre 33 %. Sachant que l'affichage constitue le principal vecteur, cela rend plus nécessaire encore pour la DASCO de pouvoir bénéficier dans toutes les écoles de panneaux dédiés aux informations qu'elle souhaite diffuser aux parents.

Il est important aussi de souligner que le recours au site «Paris.fr» demeure purement embryonnaire, n'étant cité que par 3 % des parents.

Les sources d'information citées sont les suivantes :



Il n'est donc pas surprenant que 52 % des parents dont les enfants fréquentent les centres de loisirs n'aient pas remarqué que ceux-ci viennent d'être informatisés, ni que 76 % n'aient pas entendu parler des « moyens supplémentaires » alloués depuis 2002 au périscolaire (les sondés avaient évité volontairement le sigle PQP), moyens supplémentaires qui par ailleurs les satisfont pour 75 % également d'entre eux.

A peine plus d'un répondant sur deux connaît les animateurs de l'école, parmi ceux qui les connaissent, trois sur quatre ont rencontré un animateur référent :

Q : Connaissez-vous les animateurs de l'école ?



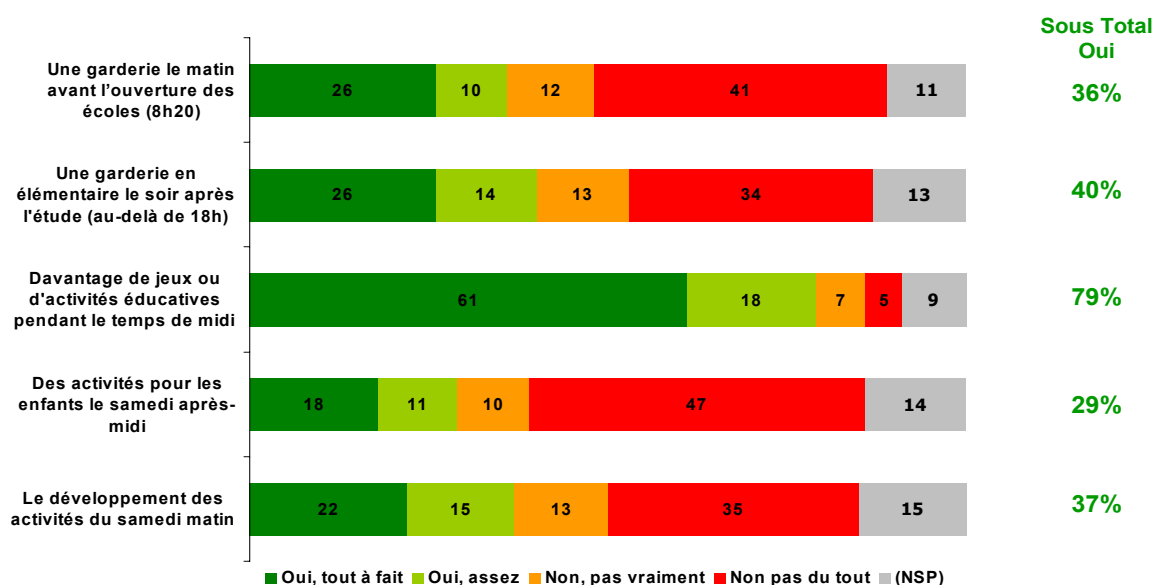
A ceux dont l'enfant suit une activité pendant l'année / 2988

Q : Avez-vous déjà rencontré un des animateurs référents ?



A ceux qui connaissent les animateurs et inscrits dans un centre de loisirs/ 1256

4.1.3. Suggestions, attentes et attitudes



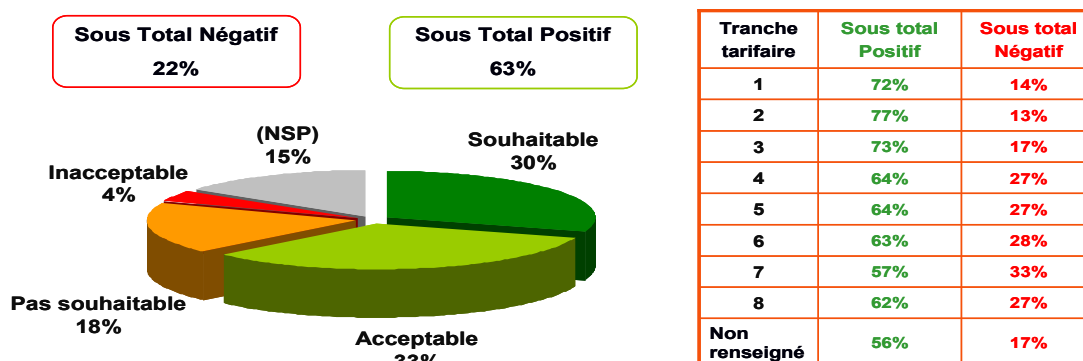
A l'exception du sujet déjà évoqué du temps de midi nous nous trouvons face à des attentes minoritaires, mais **ces minorités ne sont pas négligeables qu'il s'agisse des garderies du matin et du soir ou du samedi matin.**

Notons que le développement des activités du samedi matin intéresse « beaucoup » : 22 % des répondants, 15 % étant « moyennement intéressés » ; **ces chiffres sont très supérieurs à la fréquentation effective du samedi matin qui s'élève à 3 % des répondants.** Or l'intitulé de la question « ... vous intéresserait **personnellement** ») avait bien pour but d'évaluer une fréquentation potentielle : celle-ci apparaît donc très supérieure à ce qui a été constaté jusqu'à aujourd'hui. En revanche, l'organisation d'activités le samedi après-midi ne semble pas constituer une réelle attente.

Il était évidemment très important de tester les parents sur la pré-inscription.

On signalera que les formalités actuelles d'inscription sont considérées comme « **plutôt simples** » par 86 % des parents.

Q : La Mairie de Paris envisage une pré-inscription obligatoire quelques semaines à l'avance pour mieux prévoir et organiser les activités des centres de loisirs destinés aux enfants. Pensez-vous que cette pré-inscription est ...



En ce qui concerne la mise en œuvre d'une procédure de pré-inscription obligatoire, l'opinion des parents est plutôt favorable puisque 33 % d'entre eux la jugent acceptable et que 30 % la jugent même souhaitable. Ils ne sont d'ailleurs que 4 % à en rejeter catégoriquement le principe.

Il convient en outre de souligner que ce sont dans les tranches tarifaires les plus élevées que le scepticisme est le plus élevé, ce qui peut s'expliquer sur un plan sociologique : la souplesse du dispositif actuel leur permet en effet de trouver des solutions de dernière minute en fonction des aléas de leur emploi du temps.

Enfin une question sur les conseils d'école permettait de mesurer l'implication des parents dans le périscolaire.

79 % des répondants souhaitent que le périscolaire soit abordé en conseil d'école, et 66 % seraient intéressés à participer à des réunions d'information sur le sujet.

4.1.4. Le périscolaire extra municipal

Q : Votre enfant fréquente-t-il d'autres activités périscolaires au sein de l'école organisées par d'autres institutions (associations...) que la Mairie de Paris ?



Au sein même de l'école, les activités « autonomes » non gérées par la Ville ne sont pas négligeables, particulièrement dans le domaine sportif (presque une sur deux).

Elles sont également importantes, comme en atteste le tableau ci-dessous en dehors de l'école puisqu'elles concerneraient un enfant sur deux, avec une dominante sportive encore plus forte. On notera aussi l'importance de l'activité musicale : le périscolaire municipal n'est donc pas en situation de monopole.

Q : Et en dehors de l'école ?



Lesquelles*	
Clubs sportifs	68%
Musique (instrument, solfège)	30%
Activités artistiques (dessin,..)	10%
Activités culturelles	7%
Catéchisme	3%
Activités nommément citées	4%
Autres (NSP)	1,5%
	11%

*Plusieurs réponses possibles

4.2. Les associations de parents

4.2.1. La FCPE

Nos interlocuteurs se sont exprimés à la fois sur le périscolaire et sur la restauration scolaire ; les développements ci-après sont bien entendu essentiellement consacrés au périscolaire, même s'il n'est pas possible d'ignorer totalement la question de la cantine.

4.2.1.1. L'opinion générale et le contexte

L'opinion générale sur le périscolaire est **plutôt positive**, et **nos interlocuteurs estiment que le PQP a beaucoup amélioré le contexte, et pas seulement sur le plan matériel** : « avant on débattait pour du quantitatif, maintenant on s'intéresse au qualitatif ».

Les nouveaux tarifs, plus équitables, sont approuvés, ainsi que le recours aux mêmes modalités de calcul que la CAF pour le quotient familial. Le contexte, c'est celui de l'école et il demeure donc très dépendant du comportement des directeurs d'école : certains travaillent – bien – avec les animateurs, d'autres continuent à les ignorer plus ou moins. Ce n'est pas seulement une question de génération, certains « anciens » peuvent être plus motivés, plus ouverts que certains « nouveaux » ; le « changement de génération ne règle pas tout », et il existe encore des « anti parents » même si les directeurs récemment nommés sont généralement ouverts.

Les capacités de gestionnaire des intéressés rentrent également en ligne de compte pour tout ce qui touche aux locaux, au matériel et plus généralement au management.

Enfin le **problème structurel de la coexistence des deux administrations (Ville et académie) demeure** et resurgit lorsqu'une difficulté se présente (suppression d'ateliers bleus par exemple...) ; c'est alors trop souvent « la faute de l'autre ».

4.2.1.2. Le jugement sur les activités

C'est l'interclasse qui serait le point faible du dispositif, autour de la cantine, notamment faute d'animateurs fournis en nombre suffisant. La FCPE réclame la désignation de trois animateurs référents par école : 1 Bécédiste, 1 pour le temps de la cantine, 1 responsable de toutes les animations. Or, souvent, les animateurs présents au moment des repas sont des vacataires, peu ou pas formés.

A noter que sur le plan des repas **les critiques ne portent pas sur la qualité stricto sensu mais sur l'absence d'éducation au goût**, il n'y a pas de prise en compte de « l'enfant convive ». Et certains points ne sont pas tranchés : par exemple pour les petits jusqu'à quel point l'animateur doit-il s'impliquer ? (aider à découper la viande, par exemple). Notons toutefois que ces préoccupations font l'objet de réflexions au sein des C.A.S.

Une réflexion sur le rôle respectif des différents personnels devrait être menée, étant observé que leur coordination est d'autant moins évidente qu'ils relèvent de trois administrations distinctes :

- l'académie (directeurs d'école, enseignants...)
- la Caisse des Ecoles (cuisinières, cantinières...)
- la DASCO (agents de service, animateurs...)

Nos interlocuteurs relèvent que le « temps calme » obligatoire après le repas fait l'objet de critiques pour sa rigidité (trop long pour certains, trop court pour d'autres, et certains animateurs interdiraient aux enfants de lire, voire de bouger...).

S'agissant des **centres de loisirs les critiques portent surtout sur le défaut d'information** : les parents ne savent pas ce que font les enfants, si les animateurs ont un projet, comment ils le mettent en œuvre...

Ce manque d'information va d'ailleurs au-delà du sujet des centres de loisirs. Si dans le domaine scolaire les parents bénéficient du carnet de correspondance, pour le périscolaire il faut se reporter au panneau, ou plutôt à l'affiche plus ou moins visible de l'extérieur, prendre des notes... alors qu'un certain nombre d'informations pratiques sont indispensables par exemple pour les sorties à la piscine, les pique-nique.

Les **ateliers bleus** sont appréciés et leur succès bien ressenti. S'agissant des activités organisées par des associations « hors dispositif » nos interlocuteurs les estiment marginales dans les écoles qu'ils connaissent, mais considèrent qu'il serait légitime qu'elles appliquent la grille tarifaire de la Ville.

Sur les activités du **samedi matin**, ils ne sont « pas contre » mais s'ils pouvaient choisir, préféreraient une augmentation du nombre des animateurs présents le midi, et une extension des opérations « coup de pouce ».

Ils souhaiteraient aussi que les études du soir s'inspirent des opérations « coup de pouce ».

Les activités proposées **pendant les vacances** sont perçues positivement ; une amélioration sensible du fonctionnement des centres de loisirs, pendant les périodes chargées du début de mois de juillet, est relevée. Le nouveau système d'inscription pour les vacances « Arc en Ciel » est approuvé, mais l'absence d'harmonisation avec les offres très diverses de vacances d'été de certaines caisses des écoles est déplorée.

4.2.1.3. Demandes et perspectives

Interrogés sur la perspective d'une **pré-inscription obligatoire, nos interlocuteurs n'étaient à titre personnel pas hostiles**, à condition que la contrepartie en terme d'amélioration des prestations soit tangible, et que le dispositif n'écarte pas les enfants provenant de familles en difficulté ; ils ont bien précisé que leur position **n'engageait pas la FCPE** puisque celle-ci n'avait pas pris une position officielle sur la question.

Globalement, les demandes portent ainsi qu'on l'a déjà vu :

- **sur une amélioration de l'ensemble du « midi »** ; amélioration de l'encadrement, réflexion à mener sur le rôle des personnels,
- **sur une amélioration de l'information des parents** et des fédérations de parents qui peuvent servir de relais par tous les moyens (affichages, documents papier, Internet) à partir d'un diagnostic, répétons-le, assez sévère sur ce point « les parents ne comprennent rien de ce qui se passe à la base », une simplification aussi des procédures notamment pour les règlements.

4.2.2. La PEEP

Comme leurs homologues de la FCPE, les représentants de la PEEP ont donné leur sentiment tant sur la restauration scolaire et le temps de l'interclasse que sur les activités périscolaires *stricto sensu*, cette association considérant pour sa part que les centres de loisirs font partie intégrante de l'école.

4.2.2.1. L'opinion générale et le contexte

Les représentants de la PEEP considèrent que **globalement, le périscolaire parisien fonctionne de manière très satisfaisante**, mais qu'il s'agit d'un domaine sensible : quand un problème apparaît, celui-ci prend immédiatement des proportions importantes.

En matière de restauration scolaire, des interrogations se font jour sur les disparités tarifaires, génératrices de disparités sociales, ou de conditions d'accueil des enfants entre les arrondissements. Ainsi, la règle consistant à exiger que les deux parents exercent une activité professionnelle est parfois appliquée avec une extrême rigueur, ce qui peut poser des problèmes à certaines familles. Il faudrait même au contraire permettre à certaines mères de famille nombreuses qui ne travaillent pas et dont les enfants ne fréquentent pas habituellement la cantine, de pouvoir les y laisser de temps en temps.

Le mode de paiement devrait en outre être revu, de manière à ce que l'argent « ne passe plus par le cartable des enfants », ce qui constitue une pratique peu fiable et de nature à stigmatiser ceux dont les parents éprouvent des difficultés financières. La PEEP recommande

par conséquent **l'instauration d'un système d'encaissement global** couvrant l'ensemble des prestations et activités offertes par la Ville de Paris pendant le temps périscolaire.

En ce qui concerne les problèmes humains, l'attitude de certains directeurs d'école enfermés dans une logique « **administrative** » est dénoncée assez vigoureusement. C'est pour cette raison que le système a du mal à évoluer dans le sens d'une plus grande souplesse. La PEEP regrette en outre les **conflits entre directeurs d'école et centres de loisirs** liés à l'utilisation des salles et du matériel.

Le jugement porté sur les animateurs, notamment vacataires, est assez mitigé. Le vocabulaire de certains d'entre eux, certes minoritaires, est **qualifié de vulgaire**. La PEEP déplore leur niveau de formation insuffisant, de même que leur comportement en cas d'accident ou de maladie des enfants et s'interroge sur leur capacité à apprécier le degré d'urgence.

La PEEP souhaite par ailleurs que les enfants porteurs de handicap puissent accéder aisément à toutes les activités périscolaires organisées par la Ville de Paris dès lors qu'ils sont répertoriés dans les écoles.

4.2.2.2. *Le jugement sur les activités*

A l'instar de la FCPE, la PEEP considère que la période de l'interclasse pose un problème spécifique qui n'a pas trouvé jusqu'alors de solution satisfaisante. **Le repas doit être un moment de plaisir et constituer une occasion d'éduquer les enfants au goût.** Malheureusement, les réfectoires, par manque de place, sont bruyants et la succession des services ne contribue pas à la sérénité des enfants. **Les punitions, voire les exclusions prononcées par les directeurs d'école, y compris en maternelle, sont vivement déplorées.**

L'absence de commissions « menus » dans certains arrondissements est jugée sévèrement. A titre anecdotique, la PEEP demande que l'utilisation de l'huile d'arachide soit bannie dans la mesure où la confection de repas spécifiques pour les enfants qui y sont allergiques est source de complication. En revanche, l'introduction d'aliments bio dans la composition des menus n'est pas jugée prioritaire, la qualité étant primordiale.

En ce qui concerne les activités proprement dites, la PEEP émet un jugement positif. Elle regrette toutefois une certaine imprévoyance consistant à organiser des activités tout au long de l'année qui dépendent parfois trop des conditions climatiques et de la configuration des préaux : il ne sert par exemple à rien de prévoir une activité volley-ball si elle ne peut pas être exercée à l'intérieur parce que cela risque de détériorer les bâtiments.

Pendant les études surveillées, les animateurs ne vérifient pas suffisamment que les enfants travaillent, même s'il ne leur est pas demandé de faire du soutien scolaire.

La PEEP estime encore que les **Ateliers bleus** répondent à une véritable demande de la part des parents, mais **l'offre demeure insuffisante et parfois inadaptée.** Ainsi est-il regrettable que des enfants ne puissent pas suivre des ateliers (en anglais notamment) qui sont organisés sur deux ans, que l'on procède à des tirages au sort par manque de place ou que des ateliers s'arrêtent en cours d'année sans véritable explication.

Les ateliers du samedi matin sont jugés favorablement, de même que les activités qui y sont proposées, mais la PEEP fait observer que le besoin n'est pas considérable dans la mesure où rares sont les parents qui souhaitent conduire leurs enfants dans les centres de loisirs ce jour-là. Par ailleurs, **l'information n'est pas toujours convenablement relayée par les directeurs d'école.**

4.2.2.3. Demandes et perspectives

Contrairement à la FCPE dont l'attitude concernant la mise en œuvre d'un dispositif de pré-inscription obligatoire était plutôt bienveillante, la PEEP considère **que cela conduirait à rigidifier le système et donc à priver les parents d'une liberté qui répond à leurs attentes.** Elle reconnaît toutefois que cela permettrait d'avoir une vision prospective de la fréquentation qui n'existe pas aujourd'hui.

La garderie du matin ne correspond pas selon cette fédération à un véritable besoin, car il n'y a pas d'enfants attendant sur le trottoir. « Les enfants ne constituent pas une charge pour les parents et il faut arrêter de penser que d'autres peuvent à tout moment s'en occuper à leur place ».

La PEEP préconise en revanche d'instituer une sorte de « rentrée » des parents qui consisterait à bloquer **une demi-journée** au début de l'année scolaire afin qu'ils puissent remplir tous les formulaires nécessaires pour l'école et le centre de loisirs et bénéficier de toutes les informations utiles. **Cela permettrait notamment de fournir un programme des activités périscolaires** qui seront proposées au cours de l'année aux enfants.

Certaines associations extra-municipales intervenant en milieu scolaire sont jugées avec sévérité : elles pourraient dissimuler des dérives sectaires, ou traduisent une volonté politique d'entrer dans les écoles. La PEEP demande par conséquent qu'elles fassent l'objet d'un **contrôle plus rigoureux** de la part de la Ville.

En ce qui concerne le collège, la PEEP souhaite que l'accent soit mis davantage sur l'élargissement des plages d'ouverture des centres de documentation et d'information que sur la mise en place d'activités périscolaires par la Ville.

Enfin, si la place du périscolaire au sein des conseils d'école doit être renforcée, la PEEP considère que la mise en place de conseils de centres de loisirs ne constitue pas une priorité, privilégiant pour sa part les fêtes de clôture des centres pour établir le contact avec les parents.

4.3. L'Académie de Paris

Les rapporteurs ont rencontré l'Inspecteur d'Académie chargé du premier degré, ainsi que trois de ses collaborateurs.

4.3.1. Une réserve de principe, un intérêt réel

Les rapporteurs ont eu le sentiment, au premier contact, d'une grande prudence ; sous forme de boutade, l'Inspecteur d'académie signale que pour lui « le périscolaire, c'est ce qui justifie la demie décharge des directeurs » !

Le domaine du périscolaire n'est pas celui de l'Académie, et pour nos interlocuteurs, le sujet n'est évoqué que rarement lors des rencontres avec les directeurs d'écoles, ou plus précisément seulement lorsque se pose un problème.

D'autre part le périscolaire, pour l'Académie, est un ensemble varié qui va au-delà du périscolaire au sens strict qui fait l'objet de ce rapport ; il comprend aussi les actions menées pour le soutien scolaire, l'enseignement des langues et cultures d'origine par des enseignants payés par les ambassades de certains pays, les actions menées dans le cadre de la politique de la Ville en direction des jeunes...

Cette position prudente s'explique aussi par le poids de la Ville dans l'institution scolaire parisienne, ses spécificités comme les PVP. **Partenaire et acteur aux moyens importants la Ville est aussi largement autonome dans ses choix, alors que l'Académie met en œuvre une politique gouvernementale.**

Par ailleurs l'école apparaît souvent comme un lieu où se côtoient des activités, en dehors du temps scolaire, avec lesquelles il n'y a pas de complémentarité directe : cours municipaux d'adultes, prêt de locaux à des associations... Le risque existe que le périscolaire soit perçu dans cette catégorie un peu particulière comme des activités se déroulant sur le lieu de l'école, mais étrangères à celle-ci. Pour les parents, pourtant, l'école est « une » et ils ont du mal à déchiffrer « qui fait quoi ».

Nos interlocuteurs ont aussi rendu **hommage aux BCD**, maintenant bien établies quasiment partout, et qui permettent ponctuellement le développement de partenariats avec les enseignants, ainsi qu'aux EPL.

L'activité des centres de loisirs, des ateliers bleus est également saluée, même si l'Académie estime qu'ils sont la plupart du temps **assez peu intégrés à l'école** (l'un de nos interlocuteurs parle d'une activité qui se déroule « à côté »). Les contenus ne sont pas contestés dans l'ensemble, même si la Ville est incitée sur certaines activités à se méfier des effets de mode ; la critique, rencontrée ailleurs, des trajets longs et fatigants pour aller pratiquer certains sports a également été mentionnée.

A ces remarques s'ajoute le regret d'une tendance estimée excessive au « **consumérisme** » ; la DASCO achèterait trop de prestations « clé en main » alors qu'il serait intéressant de monter - avec des enseignants - des projets spécifiques.

Ces nuances n'altèrent pas un sentiment globalement positif.

4.3.2. Une volonté de rapprochement et de dialogue

Les rapporteurs partagent avec l'Académie un constat commun : lorsque dans une école les différents partenaires – directeurs, enseignants, animateurs, parents – travaillent bien ensemble, constituent une communauté, celle-ci est efficace et l'on constate un « **effet établissement** » sur l'ambiance, les résultats...

Cependant, tous les directeurs d'école ne sont pas dans un état d'esprit positif vis-à-vis du périscolaire, et certains considèrent aussi que les parents n'ont aucun rôle à jouer dans l'école... Beaucoup déplorent aussi que la Ville de Paris les charge de tâches administratives peu gratifiantes : à quoi l'on peut répondre que les intéressés sont rémunérés pour les accomplir. On se reportera sur ce sujet à l'extrait en annexe du rapport sur l'Académie de Paris réalisé en 2004 par les deux inspections générales du ministère de l'éducation nationale et de la recherche.

Dépasser ces obstacles devrait, progressivement, être possible ; l'Académie a ainsi proposé de rappeler (**sous forme de note ou de circulaire conjointe avec la Ville**) que le périscolaire constitue lors des conseils d'école **un point d'ordre du jour nécessaire**, dont ils doivent débattre. Le directeur d'école ne doit pas être « schizophrène », **il doit travailler à la cohérence du temps scolaire et périscolaire**.

L'Académie est aussi intéressée par les évolutions éventuelles du périscolaire : ainsi, à partir du constat que très régulièrement des enfants attendent dans la rue, devant l'école, l'ouverture de l'établissement, elle est favorable à une réflexion sur l'institution d'une garderie du matin dont le sondage a montré, rappelons-le, qu'elle suscitait de l'intérêt pour une part non négligeable des familles.

Enfin, tout en se félicitant de la qualité des contacts entretenus avec la Ville, nos interlocuteurs **proposent la création d'une instance informelle de contact, discussion, débat...** consacrée au sujet, qui permettrait de travailler sur une meilleure intégration, à partir de sujets concrets (comment mieux travailler avec les centres de ressources, comment aider les directeurs à moins perdre de temps sur les tâches de gestion...).

4.4. L'avis de nos syndicats

4.4.1. Les principales revendications portent sur le statut des animateurs et la filière professionnelle de l'animation

4.4.1.1. Le statut, la filière, les créations d'emplois...

Les organisations syndicales demandent à bénéficier d'un profil cohérent de carrière pour la filière de l'animation.

Pour la CGT, le modèle à dupliquer est celui de la fonction publique territoriale, qui comprend les trois niveaux C, B et A (attachés territoriaux, option animation).

Le niveau de cadre A serait réservé aux cadres, en particulier les 9 RAE (3 sont actuellement secrétaires des services extérieurs, 3 secrétaires administratifs, 3 contractuels niveau A) chargés d'encadrer les sections d'activité éducative au sein des CAS.

En attendant la création de cette éventuelle catégorie A, les représentants du personnel notamment ceux de l'UNSA (syndicat en tête aux élections des Commissions administratives paritaires) de 2005 dans la spécialité animation, tant des adjoints administratifs que des S.S.E.) espéraient que les secrétaires des services extérieurs pourraient passer l'examen professionnel d'accès à la classe exceptionnelle.

Or, en raison des conditions de promotion précisées dans la délibération du 20 novembre 1995 (article 5), à savoir nomination au choix du tiers des postes au bénéfice des secrétaires des services extérieurs *de classe supérieure ayant atteint le 4^{ème} échelon de leur grade*, **il a été jugé impossible de mettre en place cet examen professionnel avant plusieurs années en raison du pyramidage insuffisant du corps**.

Il serait sans doute souhaitable d'étudier dans quelle mesure un dispositif transitoire, à titre exceptionnel et provisoirement dérogatoire, pourrait être mis en œuvre en attendant que les conditions réglementaires prévues initialement soient enfin réunies.

L'accès à la catégorie B est revendiqué pour tous les RAE adjoints, les directeurs de centre de loisirs ainsi que les Bécédistes.

Si la CFDT et l'UNSA ne se réfèrent pas au modèle de la fonction publique territoriale, leurs revendications statutaires sont sensiblement identiques (accès élargi à la catégorie B et à la catégorie A).

Le statut actuel, dans lequel les adjoints d'animation sont rattachés au corps des adjoints administratifs, est considéré comme ambigu. Il facilite certes la mobilité vers des emplois administratifs de ceux qui souhaitent à un moment ou à un autre de leur carrière quitter la filière animation ; mais la CGT fait observer « **qu'on ne peut pas définir un métier par la possibilité de le quitter** ».

La gestion des différentes catégories d'adjoints, prévue initialement par spécialité puis finalement « par confusion », se traduirait par une aspiration (au bénéfice des adjoints administratifs) des nominations au grade d'adjoint *principal*, grâce aux effectifs renforcés des adjoints spécialité animation mais à leur détriment.

De même, la différence de durée des congés, qui peut aller jusqu'à 63 jours (33 jours de congés annuels + 22 jours de réduction du temps de travail + 8 jours récupération) pour les adjoints administratifs et 39 jours (33 jours de congés annuels + 6 jours compensation) pour les adjoints spécialité animation, peut provoquer une fuite et une recherche de travail de bureau, au détriment des postes auprès des enfants.

Les créations d'emplois sont un point relevé comme très positif.

Les syndicats, notamment la C.F.D.T., se félicitent de l'effort de la municipalité concernant la mise en place de trois concours réservés (d'accès aux corps de catégorie C ouverts en application de la loi relative à la résorption de l'emploi précaire) pour un total de 600 postes d'adjoints administratifs spécialité animation, répartis sur trois ans à partir de juin 2004.

Les Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles (ASEM) de leur côté ont pu bénéficier de 150 créations de postes sur la période 2001/2004 dans le cadre des accords négociés sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail, augmentant ainsi les effectifs de personnels participant également avec les animateurs à la surveillance de l'interclasse du midi (dont les horaires ne seraient, semble-t-il, pas toujours respectés par les équipes pédagogiques).

De même, la création de 90 postes de Secrétaires des Services Extérieurs spécialité animation à partir de 2002 par deux concours (le premier pour 52 postes et 13 nominations au choix, le second pour 20 postes et 5 nominations au choix), permettant la constitution de ce corps de catégorie B, a répondu à une demande exprimée depuis plus de dix ans.

Toutefois, la C.F.D.T. et l'U.N.S.A. soulignent qu'au terme de ces deux concours de S.S.E. spécialité animation, **une trentaine de R.A.E. adjoints sur les 90 en poste (soit près d'un tiers), n'ayant pas été retenus, demeurent en catégorie C** alors qu'un nombre équivalent de personnes, n'ayant jamais exercé préalablement ces missions, ont été promues R.A.E. adjoints faisant ainsi passer leur effectif total à 120 (soit une augmentation de près de 33% en 2 ans), sans avoir pour autant reçu une formation correspondante en pédagogie ou en finances.

Ces concours, ouverts à tous les adjoints d'animation, devaient permettre de vérifier que les R.A.E. adjoints disposaient des compétences minimales pour être versés dans un corps de catégorie B. Mais ils ont comporté des épreuves ne semblant pas correspondre exactement aux profils de tous les R.A.E. adjoints.

L'échec au concours (ou l'impossibilité d'être candidat à un concours réservé pour cause d'ancienneté insuffisante) présente des difficultés également pour les animateurs non-titulaires, contractuels ou vacataires dont le statut serait à améliorer ; ainsi le premier traitement d'un vacataire est perçu avec un mois de « retard », à la fin du deuxième mois d'activité.

4.4.1.2. Un corps en évolution, qui recherche son positionnement

Au fil des années, **les animateurs ont sensiblement changé d'origine socio-culturelle** et ils n'ont plus les mêmes profils ; il y a une vingtaine d'années, ils étaient souvent étudiants et avaient pour la majorité d'entre eux d'autres perspectives. Aujourd'hui, un grand nombre des animateurs n'ont que cette activité pour vivre (mères célibataires, jeunes issus de l'immigration) et ne peuvent pas facilement évoluer vers d'autres professions.

Certains vacataires, qui travaillent pendant toute l'année scolaire pour la Ville, se plaignent de ne pas être retenus pendant les mois de juillet et août, période de demande excédentaire d'emplois d'été, notamment par des étudiants souvent titulaires du BAFA.

Les syndicats estiment par ailleurs que l'administration continue à embaucher sans vérifier la formation, ni l'expérience professionnelle de jeunes, pourtant appelés à travailler au contact direct des enfants.

La titularisation et la contractualisation, pour faire appel le moins possible aux vacataires et réduire le nombre d'emplois précaires, sont donc logiquement les revendications les plus fortes des organisations syndicales.

Les organisations syndicales demandent que les compétences et les expériences soient validées et valorisées afin de professionnaliser et fidéliser les équipes notamment dans les quartiers sensibles (ZEP et ZUS), et d'éviter tout risque de déperdition, les animateurs pouvant préférer alors travailler pour d'autres collectivités locales plus attractives.

La DASCO a donc compris la nécessité de communiquer sur une large échelle avec ses personnels et **elle a organisé trois Forums professionnels du personnel de l'animation** :

- le premier, en 2003, avait donné lieu à des discussions et prises de parole au sein de groupes de travail ;
- le deuxième, en 2004, a prolongé par une table ronde une discussion avec les intervenants d'un film projeté auparavant sur la richesse des activités développées dans les centres de loisirs sur le thème principal du loisir éducatif décliné en trois sous-thèmes : l'enfant au cœur du projet, les mixités (sociales, sexuelles et culturelles) et vivre ensemble (les règles de vie, enfants handicapés et enfants valides).

Après ce film réalisé pour illustrer les actions menées avec les enfants, les personnels, en fait les directeurs de centre, n'ont pas été invités à prendre la parole ; des représentants des syndicats ont vivement regretté de n'avoir pas pu réagir et s'exprimer à cette occasion.

- La troisième journée professionnelle du 15 avril 2005 s'adressait à **l'ensemble des personnels de l'animation** et a été consacrée aux conclusions des réflexions menées en CAS avec les animateurs sur les thèmes du film projeté le 24 septembre 2004 ainsi qu'à la détermination des axes de travail à envisager ou des projets à construire. **Les échanges ont été riches et instructifs**, souvent animés et ont mis en relief une situation contrastée, une motivation très forte coexistant avec un sentiment d'isolement.

Les organisations syndicales sont conscientes de cette situation ; leur diagnostic et les propositions méritent l'attention et recourent d'ailleurs les préoccupations de la DASCO.

- **Un travail en réseau entre les différentes CAS, aujourd'hui peu développé**, serait vivement souhaité et permettrait alors un enrichissement mutuel par l'échange des expériences ou pratiques ainsi qu'une mixité des profils et origines des animateurs, potentiellement bénéfique tant pour les enfants que pour les CAS elles-mêmes (le risque existe de dérives sectaires et d'intégrisme religieux).

Selon les représentants des syndicats, les animateurs se sentiraient isolés dans les écoles, se retrouvant sous l'autorité de personnels de l'Académie (notamment sur les conditions de travail, les absences, les horaires).

Paradoxalement ces personnels municipaux seraient moins écoutés par les responsables des CAS que ne le sont les équipes pédagogiques, notamment les directeurs d'école. Ces derniers peuvent avoir un sentiment de propriété des locaux et des matériels, pourtant municipaux et ne sont pas toujours très favorables à l'activité des animateurs, ni au décloisonnement des secteurs scolaire et périscolaire.

Ces différents points laissent penser aux rapporteurs qu'**il pourrait être envisagé la création « d'inspecteurs »** (éventuellement I.E.N. détachés à la Ville ?) **non rattachés aux CAS, mais plutôt à la SDAEP**, qui se rendraient dans les écoles et pourraient servir d'intermédiaires et de « facilitateurs » favorisant les bonnes relations entre les personnels municipaux et ceux de l'Académie.

- Par ailleurs, certaines CAS auraient tendance à connaître des pratiques proches de celles de services décentralisés vis-à-vis des animateurs et de la SDAEP, notamment sur les questions touchant au fonctionnement même des activités du périscolaire. Certaines organisations syndicales, constatant que les relations peuvent être difficiles entre certaines CAS et les services centraux de la DASCO, demandent que **des règlements de service, définissant précisément les conditions de travail des animateurs, soient élaborés par la SDAEP et appliqués uniformément dans toutes les CAS.**

4.4.2. Les conditions de travail ainsi que les moyens, dont bénéficient les animateurs, font également l'objet de critiques et de revendications diverses

Les directeurs de centre de loisirs regrettent de ne pas disposer d'une plus grande autonomie, en termes de moyens, pour assurer un service public de qualité auprès des enfants, sur le plan des budgets (matériels, déplacements, spectacles choisis par les CAS ou la SDAEP, billets, entrées payantes, rarement gratuites même dans les équipements de la Ville tel que le Parc floral, procédures administratives contraignantes, délais longs). Mais aussi une demande d'autonomie est exprimée pour les indemnités ou heures supplémentaires nécessaires afin de motiver et gratifier les meilleurs animateurs qui s'investissent et mènent à bien leurs projets. Certains de nos interlocuteurs ont déploré l'absence d'attribution de primes

« canicule » en 2003, compte tenu des conditions particulièrement difficiles de l'exercice de leurs fonctions.

Les représentants syndicaux, notamment ceux de la C.G.T., demandaient à bénéficier pour les titulaires, (sous l'appellation I.A.T.1) de 13 heures supplémentaires statutaires équivalentes à celles des personnels ouvriers et hospitaliers, au lieu de 6 heures, comme les autres adjoints administratifs. Ce passage de 6 à 13 heures se fait progressivement (2h/an) et se traduira à terme par un doublement de l'I.A.T. 1.

D'autre part, il est demandé une comptabilisation de toutes les heures de travail effectif en dehors de la présence des enfants, quel que soit le niveau de responsabilités, afin que les tâches supplémentaires (ne s'inscrivant pas dans les services habituels auprès des enfants ou ne relevant pas des 60 heures forfaitaires de préparation) soient rémunérées en heures supplémentaires. Des crédits plus importants consacrés à la rémunération de temps de réunion et de concertation seraient souhaités.

Dans certaines CAS, les temps de repos ou petites pauses indispensables pendant les mois d'été, à prendre par roulement, paraissent présenter des difficultés dans certains centres de loisirs. De la même façon, la prise de congés, pendant les vacances scolaires, petites ou grandes, rendant compatible le métier d'animateur avec une vie familiale, semble encore poser quelques problèmes dans différentes CAS, malgré les déclarations favorables de la part de l'adjoint au Maire chargé des affaires scolaires (elle est autorisée sous réserve du respect de la règle de la présence de 50 % des animateurs titulaires et contractuels durant la totalité de ces périodes).

Les fermetures de centres, en principe occasionnées pour des travaux indispensables, seraient parfois organisées pour économiser du personnel et les regroupements qui s'ensuivent, dont l'information peut arriver tardivement, perturbent fortement le fonctionnement des centres concernés et engendrent ponctuellement une densité importante d'enfants dans une surface limitée.

Les représentants des directeurs de centre de loisirs demandent à bénéficier d'un directeur adjoint au-delà d'un effectif de 100 enfants. Les organisations syndicales demandent par ailleurs que soient élaborées des conventions pour les centres hospitaliers ainsi que des règlements de service pour les centres de ressources.

Les centres de loisirs d'été, qui seraient, par manque de préparation en amont, souvent organisés dans l'urgence, ne bénéficieraient pas de suffisamment d'espaces en dur, comparativement à certaines communes voisines. Certains représentants du personnel se plaignent du peu d'évolutions au fil des années des centres du Bois de Boulogne (toujours sous tentes), d'une politique de remplissage de cars parfois irrationnelle, du manque de confort de ceux-ci, non climatisés...

Le P.Q.P., dont les syndicats auraient pris connaissance par la presse, ne se serait pas traduit pour les animateurs par l'arrivée de nouveaux moyens sur le terrain, hormis l'informatisation. Certains animateurs auraient considéré celle-ci dans un premier temps comme un travail administratif supplémentaire pour lequel ils ne seraient pas formés.

La pré-inscription, non obligatoire encore aujourd'hui contrairement à ce qui peut être observé dans les communes situées juste de l'autre côté du boulevard périphérique constitue actuellement une réelle surcharge de travail inutile.

Sur ce point, **si certaines organisations syndicales paraissent plutôt favorables à un système de pré-inscription obligatoire** permettant une meilleure organisation, **d'autres représentants ne manquent pas de s'interroger sur le risque que les enfants les plus défavorisés soient les plus pénalisés**, se retrouvant exclus des centres de loisirs.

Les organisations syndicales demandent à être **plus associées aux évolutions conduites par la DASCO**. Il semble qu'il soit reproché un certain manque de communication interne, de lien social et de convivialité alors qu'il importerait de motiver, de fédérer et de ressourcer les énergies.

Les moyens ne seraient pas optimisés du fait d'une **concertation insuffisante**, notamment sur le rythme des évolutions. Les transformations voulues par la direction seraient jugées trop rapides, les personnels éprouveraient des difficultés à fournir les efforts de formation demandés (impression de « gavage ») et en ressentiraient un sentiment de dispersion. Les personnels aspireraient à étaler les changements pour prendre le temps de s'occuper plus des enfants.

* *
*
*
*

5. LES LEVIERS DU CHANGEMENT

5.1. Aux mains de la Ville

5.1.1. L'organisation DASCO/DJS

5.1.1.1. Première hypothèse

La première hypothèse envisagée par les rapporteurs est celle de la constitution d'une direction – ou d'un service – autonome dédiée au périscolaire.

Son périmètre engloberait schématiquement, **l'actuelle sous-direction des activités éducatives et périscolaires de la DASCO, une partie du bureau de l'animation sportive de la DJS et sans doute une partie du bureau des actions éducatives de la DASES.**

Le principal avantage attendu de la création d'une telle structure serait de rendre plus lisible la politique municipale en ce domaine, en lui offrant une identité institutionnelle, administrative, budgétaire sensiblement plus complète qu'à ce jour.

Le périscolaire forme un ensemble cohérent, puisqu'il s'agit d'un domaine dans lequel la Ville peut définir une politique, des priorités, mettre en œuvre des moyens, certes en partenariat avec l'Education Nationale, mais beaucoup plus librement que dans le domaine scolaire proprement dit où elle est dépendante de décisions et de politiques définies ailleurs (Etat, Académie...).

Un tel projet, par ailleurs conséquent à mettre en œuvre, ne paraît pas devoir faire l'objet d'une mise en œuvre immédiate ou à terme rapproché, pour deux raisons :

- la situation, en gestion, du périscolaire, est globalement satisfaisante, des projets importants sont en cours de réalisation et il ne paraît donc pas indispensable de s'engager dans une réforme de fond de cette ampleur,
- la réflexion sur ce sujet **bute sur le problème de l'organisation locale des activités périscolaires.**

Les circonscriptions des affaires scolaires ont actuellement **une vocation généraliste en matière scolaire et périscolaire.** Dans l'hypothèse de la création d'une « direction du périscolaire » deux hypothèses sont concevables.

- Soit la nouvelle structure se dote de services locaux autonomes, on dédouble alors les CAS ce qui ne serait pas sans conséquences importantes. Le service local « périscolaire » demeurerait en tout état de cause dépendant du « scolaire » pour tout ce qui relève des locaux scolaires où s'exercent notamment des arbitrages entre travaux et activités des centres de loisirs pendant les périodes de vacances. Par ailleurs, la complémentarité que l'on s'efforce de mettre en œuvre entre les personnels d'animation et ceux du domaine scolaire (les ASEM par exemple pour l'interclasse...) ne serait pas encouragée.
- L'autre hypothèse consiste à mettre en œuvre un dispositif dans lequel les CAS seraient au service de la DASCO et de la nouvelle structure du périscolaire. Elle paraît plus réaliste, mais conduit à s'interroger sur les conditions optimales de fonctionnement de ce « ménage à trois », et par là même sur sa viabilité.

La seconde hypothèse de restructuration institutionnelle est celle d'un rapatriement dans le périscolaire DASCOS du secteur périscolaire « sportif » actuellement géré par la DJS : ateliers bleus sportifs, centres scolaires sportifs (CSS) du mercredi hors vacances scolaire, CSS spécialisés : il s'agit là d'activités strictement « périscolaires » ; on pourrait y ajouter les centres d'initiation sportive et les centres de perfectionnement voire les écoles municipales de sports qui relèvent plutôt de « l'extrascolaire ».

La question a d'ores et déjà été posée début 2004 pour les ateliers bleus. La DJS s'est montrée favorable au maintien du système actuel. L'argument de fond soulevé était qu'il s'agirait de « métiers différents ».

Dans sa réponse au rapport provisoire, reproduite en annexe, la DJS fait valoir que les ateliers bleus sportifs sont organisés de « manière interactive » avec d'autres activités sportives, dans le cadre d'une action plus globale, et que les associations qui les organisent sont connues à d'autres titres par la Direction. « L'unicité de suivi » serait donc en cause.

Très concrètement, il semble que la DJS n'a pas envie de perdre une partie de ses compétences, dans un domaine qu'elle ressent comme proche de son « cœur de métier » - même si l'approche du périscolaire est assez différente de la sienne : les objectifs premiers ne sont pas forcément les mêmes, les tranches d'âge des publics ne sont pas identiques - à l'exception des ateliers bleus qui fonctionnent de manière proche.

Les responsables du périscolaire à la DASCOS constatent de leur côté que la césure entre les deux directions est gênante même si les relations sont excellentes au niveau des personnes. L'existence de deux gestions distinctes leur paraît contestable ; elle trouve par exemple ses limites auprès des préadolescents (13/14 ans) qui échappent assez largement au périscolaire DASCOS sans forcément bénéficier d'une prise en charge par la DJS. Lors du passage des rapporteurs dans les CAS, le système a été assez fréquemment critiqué car **posant des problèmes d'organisation à cause de différences d'horaires de début ou de fin d'activité**.

On peut ajouter que **la DJS n'a de toute manière pas le monopole d'intervention en matière d'éducation physique et sportive** : les PVP spécialisés en EPS (plus de 400...) dépendent bien de la Sous-direction de l'action éducative et périscolaire.

Sans être forcément recommandé de manière immédiate, car il existe des mesures plus urgentes à prendre, le rattachement du périscolaire DJS au périscolaire DASCOS doit demeurer une possibilité à réexaminer en particulier au vu des orientations d'ensemble qui pourraient être décidées pour mieux coordonner l'ensemble des interventions relevant du périscolaire, soutien scolaire compris.

5.1.1.2. Une réorganisation interne

La Sous-direction de l'action éducative et périscolaire a engagé fin 2004 début 2005 une réflexion sur une réorganisation interne qu'elle a confrontée aux premières conclusions des rapporteurs.

Les principaux axes de cette réorganisation seraient les suivants :

- **le transfert de la restauration scolaire** à la sous-direction des écoles. La SDAEP a en effet le sentiment de n'apporter que peu de plus value à la gestion de ce secteur, très important en terme financier mais sur la gestion duquel elle a peu de prise car elle ne dispose pas de spécialistes, étant observé que ceux-ci (diététiciens, vétérinaires...)

peuvent aussi bien dispenser leurs conseils directement à la sous-direction « cliente » sans passer par un intermédiaire.

Le principe de ce transfert a été soumis – et approuvé – à un comité technique paritaire qui s'est tenu le 17 juin 2005. Le CTP n'a pas été consulté sur les autres mesures envisagées et décrites ci-après.

La SDAEP - qui s'est cependant interrogée sur le sujet - conserverait bien la gestion des PVP, **l'une de ses réflexions prioritaires devant d'ailleurs porter sur l'implication de ceux-ci dans le périscolaire.**

Ces tâches devraient être confiées à un « **pôle vie scolaire** » qui serait l'unité de gestion responsable de tout ce qui touche au temps scolaire (les PVP, les classes de découverte...) et s'y rattache : les actions lecture, les opérations Coup de pouce, et le soutien scolaire dont le suivi serait à « rapatrier » de la DASES.

Le périscolaire bénéficierait d'un second pôle qui regrouperait les activités de la journée « hors temps scolaire », les ateliers bleus, les BCD et espaces premiers livres (EPL).

Un **troisième pôle** serait consacré à « l'extrascolaire » visant ce qui ne complète pas directement le temps scolaire de journée : les centres de loisirs (la gestion d'hiver et celle d'été, actuellement scindées entre le bureau des activités d'animation et le bureau de la découverte, étant regroupées) le samedi matin, les vacances Arc en Ciel, les centres de loisirs hospitaliers.

Ce pôle intégrerait une cellule dédiée à la « veille réglementaire », étant observé que la réglementation ne porte, pour l'essentiel, que sur les activités extrascolaires.

Un **quatrième pôle** se consacrerait à la réflexion pédagogique, à la formation des animateurs, aux centres de ressources centraux. Enfin, un bureau « administratif » assurerait les tâches horizontales (budget, contrats transversaux, statistiques, correspondant marchés).

La cellule de coordination des ressources, placée actuellement auprès du sous-directeur, verrait son rôle en matière de gestion des postes d'animateur évoluer. Actuellement elle traite « au coup par coup » les demandes de création de postes par établissement et reçoit, évidemment, fort peu de demandes de suppression... **La gestion serait globalisée par CAS, à charge pour celles-ci de réaliser un maximum d'arbitrages internes** et de s'impliquer dans la répartition.

Ces orientations sont positives et de nature à améliorer sérieusement l'efficacité des services centraux du périscolaire.

Elles pourraient cependant être renforcées pour ce qui concerne la gestion des personnels d'animation, et ne traitent pas de la situation des CAS.

Le rapatriement de la formation des personnels d'animation actuellement suivie par le bureau de la formation de la sous-direction de l'administration générale et de la prévision scolaire est un élément important.

D'autre part, le recrutement des vacataires demeurera assuré par les CAS et doit le rester ; les « anciens » du service évoquent encore l'expérience - catastrophique - du recrutement

organisé au niveau central. Rien n'est prévu pour la gestion des animateurs titulaires : les principales tâches devraient là aussi être attribuées à la SDAEP (au pôle administratif ?).

5.1.2. La généralisation des « bonnes pratiques » des CAS et le renforcement des moyens

L'organisation des circonscriptions des affaires scolaires a pour conséquence que celles-ci ont des activités évidemment orientées vers le « terrain » local, s'appuient sur les échelons centraux de la Direction et leur rendent éventuellement compte, mais n'entretiennent sauf exception que peu de rapports avec les autres circonscriptions.

Or les CAS ont développé, chacune de leur côté, des outils de gestion et des politiques qui pourraient très souvent bénéficier aux autres.

Il convient, sans prétendre à l'exhaustivité, de citer en particulier :

- dans le 10/19^{ème} la procédure visant à remplacer tout absent de la manière la plus rapide possible. L'UGD dispose pour « traquer » les ASEM ou animateurs à remplacer d'un logiciel très performant, permettant une **gestion en « flux tendu »** qui vise à optimiser la gestion des ressources. Le système fonctionne pour l'interclasse de midi et les mercredis,
- dans le 8/9/18^{ème} **l'institution d'un travail en commun avec les PVP** relais en dessin, musique et sports pour des projets entre les écoles et les centres de loisirs, ainsi qu'un **processus de contractualisation avec les directeurs d'école pour l'interclasse**,
- l'institution dans le 14^{ème} de « **conseils de centre de loisirs** » qui réunissent autour de l'Adjoint au maire d'arrondissement chargé des affaires scolaires des directeurs d'écoles, des parents, et bien sûr les professionnels locaux du périscolaire. Cette formule ne remet pas en cause la compétence des conseils d'école qui ont également vocation à débattre du sujet mais qui dans les faits le négligent trop souvent,
- **l'extension de la polyvalence des UGD de la section « ressources humaines »**. Depuis plusieurs années la majorité des CAS ont adopté cette formule dans laquelle l'UGD gère l'ensemble des personnels municipaux de l'école (PVP, ASEM, animateurs...) ; certaines sont cependant demeurées fidèles à l'ancien système de spécialisation par catégorie de personnel.

La polyvalence apparaît comme un progrès d'abord pour des raisons fonctionnelles internes (elle facilite les remplacements en cas d'absence) mais aussi parce **qu'elle permet une répartition des gestionnaires, par secteur, calquée sur celle de l'action éducative.**

Elle permet aussi **d'offrir au directeur d'école un interlocuteur unique pour ses problèmes de personnel.**

Ce partage des « bonnes pratiques » suppose évidemment que les CAS prennent le temps d'échanger, de confronter leurs problèmes et leurs expériences, au moyen de journées de travail dédiées à certains thèmes. Il ne leur est pas facile de se dégager du quotidien, ce qui renvoie à un problème de moyens ; il conviendrait de réfléchir, au moins pour les CAS les plus importantes, à doter le chef de CAS **d'un adjoint a priori non spécialisé, généraliste, dont la présence permettrait de consacrer du temps à la formation, la réflexion.**

Ces adjoints constitueraient de plus un « vivier » naturel pour l'emploi de responsable de CAS.

5.1.3. Le statut des personnels

5.1.3.1. Achever la construction de la filière avec l'accès à la catégorie A

Ce niveau est reconnu statutairement dans la fonction publique territoriale où il existe une option « animation » dans le cadre d'emplois des attachés. A la Ville, **l'existence de postes de niveau A dans le périscolaire ne fait guère de doute, pour les RAE en particulier.** Elle ne doit pas s'effectuer par des nominations individuelles en qualité de « chargé de mission » solution de facilité qui ne constitue pas une vraie réponse en terme de carrière.

Il reste à trouver une solution technique correcte.

Celle-ci pourrait passer par un accès au corps des attachés des services. Le corps des attachés d'administration est sous le régime d'un statut homologue de celui des attachés d'administration centrale de l'Etat ; toute modification autre qu'une « copie » de ce qui est pratiqué à l'Etat remet en cause cette homologation.

Celui des attachés des services est spécifique à la Ville qui peut donc y introduire des dispositions statutaires nouvelles, en fonction des besoins, sans contrainte.

Les dispositions relatives au recrutement au choix dans ce corps ne permettent guère qu'une ou deux nominations par an, nominations qui ont du reste vocation à bénéficier à d'autres personnels. Elles peuvent sans doute être élargies mais il sera sans doute nécessaire de recourir à un concours, et donc d'instituer une « spécialité animation » comme cela a été utilisé pour les secrétaires des services extérieurs.

L'accès à ce concours serait réservé aux détenteurs de certains diplômes relevant du domaine du périscolaire et de l'animation, avec une possibilité de dispense après avis d'une commission « ad hoc » ; les épreuves devraient bien entendu être calées sur les compétences attendues, proches en particulier du métier de RAE.

Devraient a priori relever de la catégorie A :

- **les emplois de RAE, dont certains devraient d'ailleurs être dédoublés dans les grosses CAS**
- **les emplois de chef de centre de ressources**

5.1.3.2. Les chefs de CAS

Ainsi qu'il est ressorti tout au long de ce rapport, une partie importante de la réussite du périscolaire parisien est liée à l'action des responsables de CAS, et le recrutement dans cette fonction est difficile tant en raison de la forte charge de travail que des multiples talents requis : rigueur de gestion, capacité relationnelle avec les élus, les parents, l'Académie et les enseignants, les autres services de la Ville...

Cependant le « vivier » est assez large puisque l'emploi est occupé avec succès par des administratifs et des ingénieurs.

Pour le rendre plus attractif il conviendrait de le rendre aussi « porteur » que possible en terme de promotion : pour les administratifs au corps des administrateurs (ou à l'emploi de chef de service administratif, pour les plus de 50 ans) pour les ingénieurs au grade d'ingénieur en chef, ce qui suppose de recruter des attachés principaux et des ingénieurs des services techniques assez jeunes.

Il pourrait aussi être envisagé de le doter d'une **NBI significative**.

5.1.3.3. Les animateurs

La question très importante de la formation a déjà été évoquée au point 3.2.3. ainsi que dans le développement consacré à l'évolution de la SDAEP, qui pourrait récupérer cette compétence pour l'ensemble du secteur périscolaire. Restent deux sujets récurrents : celui du recrutement des vacataires, et celui de la gestion de la carrière des titulaires.

Les difficultés de recrutement des vacataires dans les CAS éloignées des centres universitaires, notamment pour l'interclasse, ont déjà été évoquées au point 3.1.3.2.

Il paraît important de citer à nouveau rapidement les remèdes mis en œuvre par certaines CAS, même si ceux-ci sont partiels.

- un recours accru à une gestion informatisée des postes, qui permet de répartir les « renforts » de la manière la plus équitable, en temps quasi réel ;
- l'élargissement du « vivier » par le recours à des personnes sortant des tranches d'âge habituelles (mères et grands-mères...) ;
- le recrutement sous conditions de ressources de jeunes encore non titulaires du BAFA, comme stagiaires au sein de la CAS, avec priorité ultérieure d'embauche.

Par ailleurs une réflexion pourrait être menée sur la possibilité d'instituer un « contrat » de vacataire à l'année affecté entre autres dans les classes de découverte.

En ce qui concerne la gestion de la carrière, il a été fait état aux rapporteurs de « fuites » vers les emplois administratifs de certains animateurs titulaires, mais il n'a pas été possible de quantifier le phénomène, pas plus que celui des départs allégués vers d'autres collectivités locales en banlieue.

Il demeure qu'**une attention particulière doit être portée à la gestion du corps**. Une réflexion devrait en particulier être menée sur la mobilité interne ; sauf circonstance particulière les animateurs ont tendance à demeurer durablement affectés au même endroit. Ce comportement présente des avantages : connaissance du terrain, des partenaires, possibilité de mener des actions à long terme... mais aussi des risques de sclérose. Le partage des expériences n'est pas encouragé, et il faut l'organiser en déployant des moyens lourds (cf les journées à l'Hôtel de Ville...).

L'encouragement au mouvement devrait donc être organisé, en profitant en particulier des promotions au grade d'avancement, en accord si possible avec les représentants du personnel.

5.1.4. Pré-inscription

Le sujet a déjà été évoqué dans les développements consacrés aux résultats généraux du sondage (point 4.1.3.).

Une large majorité des parents (63 %), on le voit, accepte le principe d'une pré-inscription obligatoire et l'acceptation est sensiblement plus forte dans les catégories les plus modestes.

Les rapporteurs ont évoqué le sujet avec des interlocuteurs variés (les RAE, la FCPE, la PEEP...) et le consensus autour du sujet est apparu assez large, hormis les réserves de la PEEP :

- **le système actuel fait figure d'exception** : exception géographique (la pré-inscription est quasi systématique en banlieue par exemple) mais aussi exception tout court car l'accès aux autres activités (ateliers bleus, vacances Arc en Ciel, et tout simplement accès à la cantine) est assorti de formalités d'inscription ou de pré-inscription ;
- considérée un temps comme la réponse, la pré-inscription facultative fait l'objet d'un rejet général (« elle ne sert à rien »), et fait perdre inutilement beaucoup de temps et d'énergie ;
- les parents comprennent bien que l'**amélioration de la prestation**, avec la construction de projets d'animation, un meilleur encadrement, passe par cette contrainte ;
- c'est un **élément essentiel de maîtrise des coûts du périscolaire pour la DASCO** : la pré-inscription permettrait enfin d'adapter de manière fine les moyens mis en œuvre aux effectifs d'enfants (animateurs, logistique particulièrement pour le transport, repas) alors qu'actuellement elle est toujours obligée de se caler sur le niveau « haut » des hypothèses de fréquentation.

Il ne faut cependant pas perdre de vue l'existence d'une minorité de parents pour lesquels l'accès libre représente une facilité importante, pour des raisons liées à des difficultés sociales, ou à des conditions de vie spécifiques (familles monoparentales gérant des emplois du temps professionnels complexes...). Une réponse à ces situations pourrait résider dans le maintien d'un certain nombre de centres acceptant les enfants sans pré-inscription (un ou deux par arrondissement) et évidemment organisés en conséquence.

Une autre solution consisterait à mettre en œuvre une application « souple » de l'obligation de pré-inscription, en ne refusant l'accès au centre à aucun enfant non inscrit, mais en avantageant financièrement les parents pré-inscrits (par exemple dans le cadre d'une formule d'abonnement) et en les sensibilisant fortement en amont.

Il est de fait difficile d'imposer, de manière suivie, cette contrainte sans l'assortir d'une contrepartie, même modeste.

L'idée d'une expérimentation des pré-inscriptions d'abord dans une ou deux C.A.S. a été évoquée. Les R.A.E. consultés l'ont écartée en mettant en avant le risque de « fuites » vers les arrondissements voisins.

Il faut enfin rappeler que la mise en place du nouveau dispositif devra **absolument s'accompagner d'un effort important de communication** (lettre à chaque parent dont au moins un enfant a bénéficié d'un centre de loisirs).

5.1.5. L'interclasse et l'étude surveillée : les deux points faibles à améliorer

Améliorer l'animation périscolaire pendant le temps de l'interclasse est un chantier difficile et dont les aspects locaux sont déterminants.

- difficile parce que les enfants n'aspirent pas nécessairement, au milieu d'une journée consacrée à l'étude, à des activités encadrées, et que le déroulement des repas (plusieurs services) ne facilite pas l'organisation de celle-ci ;
- aux aspects locaux déterminants, en fonction de la configuration des lieux, des effectifs de l'école, de l'attitude des équipes en place et en particulier du directeur.

Seul un travail de terrain de nos personnels, obstiné et patient, peut permettre de construire un ensemble d'animations dignes de ce nom, autour des moyens existants (BCD, mallettes de jeux).

Pour l'étude surveillée, toute amélioration, passe par un effort de renforcement des compétences de nos animateurs, donc par la formation, étant observé que l'accroissement du nombre des titulaires permet d'espérer assez rapidement une amélioration. Il serait à cet égard intéressant d'observer, au fil du temps, l'évolution de l'opinion des parents légitimement très attentifs à cet aspect du périscolaire qui influe directement sur les résultats scolaires.

5.1.6. L'amélioration des modalités de paiement

Il s'agit d'une question importante, mais qui pour plusieurs raisons ne peut être qu'évoquée dans le présent rapport :

- c'est un « chantier » administratif en cours, sous la responsabilité de la Délégation générale à la Modernisation, associée à la Direction des Affaires Scolaires et à la Direction des Finances ; un chef de projet devrait être bientôt désigné. Affectée à la SDAEP il devra dans un premier temps préparer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le financement test budgété pour 2005⁵.

A ce jour, **chaque activité est facturée isolément, et suivant des échéances différenciées** : paiement à l'avance pour les ateliers bleus, en début d'année, puis au trimestre ; paiement en milieu de trimestre pour les études surveillées ; paiement trimestriel, mais avec un gros différé (minimum 3 mois) pour les centres de loisirs.

Le « **compte famille** », **qu'il est envisagé de créer, part de l'idée inverse** : facturer par usager et non plus par enfant et par activité, suivant une périodicité régulière et suivant le même principe : prépaiement ou paiement à terme échu. Le règlement pourrait s'effectuer par prélèvement ou au moyen d'un titre interbancaire de paiement (T.I.P.) trimestriel. Cette modification impose une réorganisation interne des services, l'utilisation d'un outil informatique commun pour la facturation, et la constitution d'un service qui consolide par famille identifiée l'ensemble des prestations pour aboutir à une facturation unique par période (mois, trimestre).

A terme, le choix du mode de paiement pourrait être proposé à l'usager : prélèvement automatique, régie (par chèque transmis par l'école), paiement internet, T.I.P., etc...

⁵ Une note d'avril 2004 de la Direction des Finances, reproduite en annexe, fait le point sur le sujet, et propose la création d'un « compte famille ».

De tels dispositifs existent déjà dans certaines communes.

L'existence, à Paris, de budgets distincts (commune, caisses des écoles...) pose cependant une difficulté de principe.

- C'est un projet qui va au-delà des limites du présent rapport puisque les recouvrements les plus importants sont ceux qui concernent la restauration scolaire.

Le sujet n'a pas été abordé dans le sondage. On relèvera simplement que la majorité des parents, dans un domaine voisin, s'accommode des actuelles formalités d'inscription.

5.2. En partenariat

5.2.1. Développer un dispositif conventionnel avec l'Académie

5.2.1.1. Régler les problèmes matériels

Deux observations préliminaires s'imposent :

- la DASCO et l'Académie entretiennent des relations suivies et constructives depuis longtemps. Pour autant, les rapporteurs ont ressenti auprès de leurs interlocuteurs de l'Education Nationale **le souhait de renforcer encore celles-ci**, notamment dans le domaine du périscolaire.
- l'établissement d'un dispositif conventionnel léger permettrait de régler certains problèmes du périscolaire. Il aurait certainement vocation aussi à s'étendre à d'autres domaines, en dehors de l'objet du présent rapport.
Parmi les préoccupations matérielles qu'un engagement commun permettrait de régler ou d'améliorer sensiblement, il faut citer :
 - instituer (ou rappeler ?) **l'obligation de présence dans chaque école d'un panneau d'affichage dédié aux activités périscolaires**, de taille suffisante et accessible. Cet équipement modeste et élémentaire est loin d'être présent partout alors que les parents interrogés lors du sondage le citent de loin comme le premier vecteur d'information (52 %).
 - **rappeler fermement que les directeurs d'écoles ont l'obligation de diffuser les informations et documents ayant trait aux activités périscolaires**, quelle que soit l'opinion qu'ils puissent parfois avoir de celles-ci : les conditions de distribution des questionnaires pour le sondage ont été riches d'enseignement à ce sujet.
 - **la gestion de l'espace** : une réflexion pourrait être lancée pour optimiser la gestion des locaux spécialisés (salles informatiques...), cours, préaux ; sans empiéter sur les compétences du chef d'établissement, il s'agit d'inviter celui-ci à l'utiliser au mieux, à favoriser le partage, la mise en commun des équipements.

5.2.1.2. Un cadre de discussion, d'échanges et d'élaboration de projets

Les témoignages recueillis sont unanimes : pour que la communauté scolaire prenne tout son sens l'implication du directeur d'école est fondamentale.

L'établissement de liens renforcés entre l'Académie et la DASCOS ne pourra bien entendu à lui seul modifier tous les comportements. Il semble cependant qu'on pourrait aider ceux-ci à évoluer, par exemple par une réflexion commune sur la mission des directeurs, et le positionnement du périscolaire dans l'école.

Si certains directeurs (notamment ceux aux parcours professionnels les plus atypiques) ont parfaitement intégré la dimension éducative du périscolaire, d'autres campent sur des attitudes plus réservées : il serait injuste d'attribuer systématiquement celles-ci à la mauvaise volonté ou à la paresse. De son côté la Ville a tout intérêt à faire comprendre qu'elle n'entend aucunement se substituer à l'Education Nationale, que ses projets sont complémentaires, à rappeler aussi que sa présence est légitime, si on veut sortir d'une logique qui est trop souvent celle d'un fonctionnement en parallèle.

Les directeurs sont rémunérés par la Ville pour les missions périscolaires. Si ces missions sont refusées par certains, parce que considérées comme étrangères à leur vocation ou excessivement chronophages, ne faut-il pas en prendre acte clairement et supprimer les indemnités correspondantes ? Cette clarification serait sans doute de nature à amener la grande majorité d'entre eux à réfléchir sur leur rôle et au comportement à tenir avec le périscolaire.

5.2.2. Contrôler les associations qui interviennent dans l'école

Ce point traite évidemment des associations extérieures au dispositif « officiel » du périscolaire, dont l'importance qui n'est pas négligeable a déjà été évoquée au point 3.1.4.3.

A partir du moment où ces structures interviennent dans l'école, la Ville paraît fondée :

- à exiger, sauf dérogation motivée et justifiée, que soient appliqués les barèmes adoptés par la Ville ou les activités périscolaires qu'elle organise elle-même.

Si l'application de ces barèmes devait générer des difficultés financières pour les structures organisatrices, il appartiendrait à celles-ci soit de rentrer dans les dispositifs existants (ateliers bleus) qui permettent de rémunérer le service rendu, soit, exceptionnellement, de solliciter une subvention d'équilibre.

Bien entendu, il conviendrait de donner un délai convenable (douze à vingt quatre mois...) pour permettre aux associations concernées de se mettre en règle, ou de trouver d'autres lieux d'activité, sans provoquer de polémique.

- à s'intéresser et à contrôler a minima leurs activités et leurs conditions de fonctionnement : certaines réussites peuvent sans doute inspirer le périscolaire municipal, il convient aussi de veiller à ce que localement certaines structures ne véhiculent pas des valeurs ou des thèmes en contradiction avec les principes de la laïcité.

6. LISTE DES PROPOSITIONS DES RAPPORTEURS

En interne :

- L'organisation administrative du périscolaire : mener à bien la réorganisation interne de la Sous-direction de l'action éducative et périscolaire (SDAEP) envisagée par la Direction : transfert de la restauration scolaire à la sous-direction des écoles, réorganisation en « pôles » (vie scolaire, hors vie scolaire, extrascolaire, réflexion pédagogique et formation, administratif).
- Reprendre rapidement le projet de réorganisation des CAS 13/14 et 5/6, qui ont jusqu'à présent buté sur des problèmes de locaux.
- Trouver dans les plus brefs délais des locaux pour la CAS des 8/9/18^{ème} arrondissements permettant d'accueillir le public et les agents, et de travailler dans des conditions de sécurité satisfaisantes.
- Améliorer les synergies DASCO/DJS.
- Rapatrier à la SDAEP la formation des personnels d'animation.
- Généralisation des « bonnes pratiques » des circonscriptions des affaires scolaire (C.A.S.), notamment pour le recrutement des animateurs (extension de la polyvalence des UGD par secteur).
- Achèvement de la construction statutaire de la filière animation, avec l'accès à la catégorie A.
- Aider les chefs de C.A.S. et promouvoir l'emploi ; promouvoir l'emploi d'adjoint (RAE) de chef de circonscription à la catégorie A.
- Surveiller l'évolution de la filière animation, pour éviter des départs excessifs (vers l'extérieur, vers des emplois administratifs), notamment en ménageant un accès suffisant aux grades d'avancement ; développer un dispositif de tutorat pour les nouveaux, réfléchir à des contractualisations à l'année.
- Poursuivre la généralisation des espaces premiers livres (EPL).
- Organiser la présence systématique des animateurs référents aux conseils d'école.

Travailler sur les points faibles » des temps périscolaires :

- **l'interclasse** : avec l'Académie faire le point sur les attentes des directeurs d'école, en tenant compte des capacités et des moyens de chaque établissement ; en parallèle, pour améliorer l'offre, évaluer les souhaits des enfants et des familles.

A partir de ces éléments, développer un programme pluriannuel, basé sur des réalisations concrètes :

- augmentation de la capacité des BCD et EPL ;
- développement des ateliers bleus du midi ;
- recherche de nouvelles activités (chorales...) en fonction des demandes exprimées par les conseils des centres de loisirs.
- **les études surveillées** : organiser un travail approfondi de réflexion sur les attentes des parents, les contenus possibles, le rôle des personnels du périscolaire en liaison avec les enseignants.

Cette action doit bien entendu être menée en étroite liaison avec l'Académie.

- Développer les vacances Arc en Ciel ainsi que les mini-séjours, ce qui pourrait diminuer la fréquentation des centres de loisirs d'été.
- **Ateliers du samedi matin** : redéployer sur les sites les plus fréquentés.
- Etudier l'attente sociale ponctuelle d'une garderie le matin avant 8 h 20, ou le soir après 18 h 00.
- Mener une réflexion sur la définition des tranches de revenus (QF) notamment les tranches 6 (1 % des familles), 7 (4 %) et 8 (34 %).

Vis-à-vis des parents et des partenaires extérieurs :

- Généraliser l'opération « coup de pouce – ateliers lectures expression mathématique (ALEM) »
- Renforcer l'effort de communication vis-à-vis des familles, des fédérations de parents d'élèves, sans négliger les moyens matériels élémentaires (panneaux d'affichage).
- Développer l'organisation des conseils de centres de loisirs (expérimentée par la CAS 13/14).
- Associer les parents, le plus en amont possible, au choix des **activités** assurées par les ateliers bleus.
- Demander la présence systématique des animateurs référents pour présenter les activités périscolaires lors de la réunion d'information des parents à organiser par les directeurs d'école dans les tout premiers jours de la rentrée scolaire.
- Un document synthétique de présentation des différentes activités périscolaires explicitant les formalités d'inscription ainsi que les conditions dans lesquelles se déroulent ces activités relevant tant de la DASCO que de la DJS, devrait être distribué le plus tôt possible aux parents et/ou enfants (dans le cahier de correspondance à faire signer).
- Développer un dispositif conventionnel avec l'Académie, comportant un groupe de travail sur les sujets d'intérêt commun ; envisager la nomination d'inspecteurs se rendant dans les écoles afin de favoriser les bonnes relations entre personnels de l'Académie, municipaux et parents.

- Mettre en œuvre la pré-inscription obligatoire pour les centres de loisirs, en la complétant d'une offre de « dépannage » pour les parents confrontés à des imprévus (centres réservés aux « non inscrits »). Le nouveau dispositif devant être quel qu'il soit, accompagné d'un effort spécifique de communication. Ou, solution alternative, en continuant d'accepter tous les enfants mais en intéressant financièrement les parents des « pré-inscrits » (par exemple au moyen d'une formule d'abonnement)..
- Veiller à un égal accès de tous les enfants aux ateliers bleus, par une amélioration continue de l'offre.
- Mettre en place le « compte famille ».
- Contrôler les associations extérieures présentes dans les écoles, en commençant par un recensement général en 2005 (activités, tarifs).

* *

*

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

- ... Adjoint au Maire chargé de la Vie scolaire et de l'aménagement des rythmes scolaires
- ... Adjointe au Maire du 13^{ème} arrondissement chargée des affaires scolaires
- ... Chargée de mission au cabinet de M.....
- ... Conseiller technique au cabinet du Maire
- ... Chargée de mission auprès de M.
- ... Directrice des Affaires Scolaires
- ... Chargée de mission auprès de Mme
- ... Chargée de mission auprès de M., Sous-Directeur des établissements du second degré
- ... Sous-Directeur de l'action éducative et périscolaire
- ... Adjoint au sous-directeur de l'action éducative et périscolaire

Bureau des activités d'animation

- ... Chef du bureau

Bureau de la découverte

- ... Chef du bureau

Bureau de la formation

- ... Chef du bureau

9 Chefs des circonscriptions des affaires scolaires

9 Responsables de l'action éducative des circonscriptions

Direction de la Jeunesse et des Sports

...
...
...
...
Sous-Directrice de l'action sportive
Chef du bureau de l'animation sportive
Animations périscolaires
Animations sportives

Délégation générale à la modernisation

...
L'adjoint au Délégué

Syndicat CGT

Syndicat CFDT

Syndicat UNSA

Ministère de l'Éducation

Inspections Générales de
l'Éducation Nationale et de la
Recherche

Académie de Paris

...
Inspecteur d'académie pour le premier degré, directeur des services
départementaux de l'Éducation Nationale

Associations de parents d'élèves
FCPE

PEEP

Société BVA

LISTE DES ANNEXES

Seules les annexes les plus significatives, nécessaires à la compréhension du rapport ont été insérées dans cette version électronique. Celles qui n'y figurent pas peuvent être consultées au centre de documentation de l'Inspection générale.

Annexe n° 1 Questionnaire sur le périscolaire distribué à un échantillon de parents d'élèves parisiens, et résultats du sondage

Annexe n° 2 Thèmes proposés par les ateliers bleus de la DASCO pour 2005/2006

Annexe n° 3 Page de garde du site « Anim'info » destiné aux animateurs

Annexe n° 4 Extraits du rapport des Inspections générales de l'Education Nationale et de la Recherche de septembre 2004 sur l'évaluation de l'enseignement dans l'Académie de Paris, relatifs à la situation des directeurs d'école et au régime particulier de leurs rémunérations accessoires

Annexe n°5 Note de la Direction des Finances du 2 avril 2004 relative au lancement du chantier sur le « Recouvrement des recettes des centres de loisirs et l'harmonisation des modes de paiement du périscolaire »

Annexe n°6 Réponses au rapport provisoire de Mme ..., Directrice de la Jeunesse et des Sports (6 septembre 2005) et de Mme ..., Directrice des Affaires Scolaires (9 septembre 2005)

ANNEXE N° 1

Questionnaire distribué à un échantillon de parents d'élèves parisiens
et résultats du sondage



Questionnaire

ACTIVITES PERISCOLAIRES

Merci de bien vouloir remplir ce questionnaire et de le retourner dans l'enveloppe ci-jointe avant le Si deux ou plusieurs de vos enfants ont reçu ce questionnaire, merci de renvoyer un questionnaire par enfant.

Quelques renseignements concernant votre enfant :

Age : ans Sexe : garçon fille Classe suivie :



1 Cette année, votre enfant est-il inscrit à la cantine ?

Oui Non ⇒ si non, aller directement à la question 3

2 Merci de nous donner votre opinion générale sur la cantine et l'interclasse du midi. Cocher pour chaque ligne, la case correspondant à votre réponse.

(une réponse par ligne)

Oui, tout à fait Oui, assez Non, pas vraiment Non, pas du tout

- | | | | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) La surveillance de la cantine est bien assurée. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) La qualité des repas est bonne. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c) Vous savez quelles sont les activités de votre enfant à l'heure du déjeuner (en dehors de la cantine). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Nous allons maintenant parler des autres activités organisées par la Mairie de Paris

3 Quelles activités organisées par la Mairie de Paris votre enfant suit-il cette année scolaire?

Plusieurs réponses possibles
Cocher les cases correspondantes

- Etudes surveillées ou garderies du soir
- Activités culturelles, scientifiques et sportives (Ateliers Bleus de la Mairie de Paris)

Ateliers du samedi matin

Le mercredi

- Activités de loisirs (centre de loisirs)
- Activités sportives (centres scolaires sportifs)

Pendant les petites vacances

- Activités de loisirs (Centre de loisirs)
- Activités sportives (Ecole Municipale des sports)

4 Quelles activités organisées par la Mairie de Paris votre enfant a-t-il suivi l'été dernier?

- Centres de loisirs pendant les vacances d'été
- Vacances Arc-en-ciel / Colonies de vacances
- Séjours aventure ou mini camp

5 Etes-vous suffisamment bien informé sur les activités organisées pour les enfants par la Mairie de Paris ?

- Oui suffisamment
- Non pas suffisamment

6 Comment vous informez-vous sur ces activités ? Est-ce par... Plusieurs réponses possibles

- Le directeur d'école
- Les professeurs des écoles / professeurs de la Ville de Paris (activités physiques et sportives, éducation musicale ou arts plastiques)
- Les animateurs
- La Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris
- D'autres parents d'élèves
- Des journaux, feuilles d'informations de la Ville de Paris
- Les affiches dans les écoles
- D'autres moyens (préciser)

7 Est-ce la première année que votre enfant suit une activité organisée par la Mairie de Paris ?

- Oui, c'est la première année
- Non, ce n'est pas la première année

8 Comment s'est fait le choix de l'activité que suit votre enfant ?

- C'est lui même qui l'a choisie
- C'est vous qui avez choisi pour lui
- Vous n'avez pas eu le choix

9 Avez-vous à temps les informations que vous désiriez sur les activités que suit votre enfant (contenu, horaires) ?

- Oui
- Non

10 Avant l'inscription, vous a-t-on indiqué précisément les documents à fournir (papiers, justificatifs...) ?

- Oui
- Non

L'inscription

11 Les formalités d'inscription à ces activités étaient elles ... ?

- Plutôt simples
- Plutôt compliquées

12 La Mairie de Paris envisage une pré-inscription *obligatoire* quelques semaines à l'avance pour mieux prévoir et organiser les activités des centres de loisirs (pendant l'année scolaire et durant l'été) destinées aux enfants. Pensez vous que cette pré-inscription est ...

- Souhaitable
- Acceptable
- Pas souhaitable
- Inacceptable

L'accueil et le déroulement de l'activité

13 Votre enfant se rend-il seul ou accompagné aux activités des centres de loisirs (mercredi, été, samedi matin) ?

- seul
- accompagné par un adulte

14 Connaissez vous les animateurs de l'école ?

- Oui
- Non

15 Avez-vous déjà rencontré un des animateurs référents ?

- Oui
- Non

16 A propos des activités suivies par votre enfant, quelle est votre opinion sur :

	Très satisfait	Plutôt satisfait	Pas vraiment satisfait	Pas du tout satisfait
a) La qualité de l'accueil et de l'encadrement de l'enfant par les animateurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b) Les conditions de sécurité et d'hygiène.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c) Le contenu des activités pratiquées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

17 Parlez vous avec votre enfant des activités de la Mairie de Paris qu'il fréquente ?

- souvent
- de temps en temps
- rarement ou presque jamais

18 Votre enfant est-il satisfait des activités qu'il pratique ?

- Oui très satisfait
- Oui plutôt satisfait
- Non pas vraiment satisfait
- Non pas du tout satisfait

19 Pour quelles raisons est-il satisfait / pas satisfait ?

--	--	--

Les tarifs

20 Les tarifs des activités périscolaires ont été revus au début de l'année scolaire 2003-2004. Ils prennent en compte les revenus de chaque foyer. Pensez-vous que c'est...?

- Une très bonne chose
 Plutôt une bonne chose
 Plutôt une mauvaise chose
 Une très mauvaise chose

21 Aujourd'hui, les tarifs pratiqués vous paraissent-ils ?

- Bon marché Corrects Excessifs

Les différentes activités

Merci de nous donner votre opinion générale sur chacune des activités suivantes.
 Si votre enfant n'est pas concerné, cocher la case non concerné.

22 L'étude ou la garderie du soir

- | | Oui, tout à fait | Oui, assez | Non, pas vraiment | Non, pas du tout | Non concerné |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) L'étude permet d'améliorer les résultats scolaires de votre enfant. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) A la garderie, les activités de détente sont adaptées aux goûts de votre enfant. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

23 Les espaces premiers livres (dans certaines maternelles), les bibliothèques centre de documentation BCD (en élémentaire)

- | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) L'espace premiers livres interesse beaucoup votre enfant | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Mon enfant fréquente la BCD et a pris goût à la lecture | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

24 Les ateliers du soir après l'école (ateliers bleus)

- | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) Ces activités permettent à votre enfant de s'épanouir. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Votre enfant est satisfait des activités culturelles ou artistiques qu'il pratique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c) Votre enfant est satisfait des activités sportives qu'il pratique après l'école. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

25 Le centre de loisirs (mercredi)

- | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) Les activités proposées correspondent aux goûts de votre enfant. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Il y a un bon équilibre entre les jeux, les sorties et les activités artistiques, scientifiques ou sportives. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

26 Les ateliers du samedi matin

- | | | | | | |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) Les activités permettent à votre enfant de s'épanouir. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Votre enfant est satisfait des activités qu'il pratique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

27 Centres de loisirs l'été ou pendant les petites vacances.

- | | | | | | |
|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) Les activités correspondent au goût de votre enfant | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Il y a un bon équilibre entre les jeux, activités et les sorties | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

28 Les séjours aventure

- | | | | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Les séjours (lieux, activités) sont adaptés aux goûts de votre enfant. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
|-----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|

29 Vacances Arc en Ciel

- | | | | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) La durée de ces séjours est adaptée à la personnalité de votre enfant. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Les séjours (lieux, activités) sont adaptés aux goûts de votre enfant. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Opinion générale sur le périscolaire

30 Depuis quelques années, estimez vous que la qualité des activités proposées aux enfants par la Mairie de Paris...?

- progresse ne change pas baisse

31 L'accueil dans les centres de loisirs a récemment été informatisé. L'avez-vous remarqué ?

- Oui Non

32 Depuis 2002, la Mairie de Paris a accordé des moyens supplémentaires importants visant à améliorer la qualité des activités périscolaires. En avez-vous entendu parler ?

- Oui Non

33 En êtes-vous satisfait ?

- Oui Non

Suggestions et attentes

34 En matière d'activités proposées aux enfants par la Ville de Paris, quelles sont vos principales attentes ?

35 Pour chacune des propositions suivantes, dites nous si elle vous intéresserait personnellement :

beaucoup moyennement peu pas du tout

- | | | | | |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| a) Une garderie le matin avant l'ouverture des écoles (8h20)..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| b) Une garderie en élémentaire le soir après l'étude (au delà de 18h)..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| c) Davantage de jeux ou d'activités éducatives pendant le temps de midi..... | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| d) Des activités pour les enfants le samedi après-midi. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| e) Le développement des activités du samedi matin. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

36 Pour vous, est-il souhaitable que les activités périscolaires soient abordées en conseil d'école ?

- Oui Non

37 Personnellement, êtes-vous intéressé à participer à des réunions d'information sur les activités périscolaires ?

- Oui Non

Afin de pouvoir classer vos réponses, merci de nous préciser les renseignements suivants.

Quelle est votre profession ?

Dans quelle tranche de tarif êtes-vous situé(e) pour les activités périscolaire ?

- 1 2 3 4 5 6 7 8

Votre enfant fréquente-t-il d'autres activités périscolaires *au sein* de l'école organisée par d'autres institutions (associations) que la Mairie de Paris ?

- Oui → Lesquelles
- Non

Votre enfant fréquente-t-il d'autres activités périscolaires *en dehors* de l'école organisée par d'autres institutions que la Mairie de Paris ?

- Oui → Lesquelles
- Non

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.

Bva

BILAN DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

- Méthodologie
- Caractéristiques de la population étudiée
- Résultats d'ensemble
- Résultats croisés

PRESENTATION DE L'ETUDE

Dans le cadre d'un audit des activités péri scolaires réalisé par l'Inspection Générale de la Ville, la Mairie de Paris a confié à l'institut BVA la réalisation d'une étude destinée à mesurer le degré de satisfaction des parents parisiens à l'égard de l'offre péri scolaire actuelle.

Soucieuse de l'épanouissement des enfants, la Ville s'est engagée en 2002 à mobiliser des moyens importants pour améliorer l'offre périscolaire à travers le plan pour l'Amélioration de la Qualité du Périscolaire (P.Q.P.). Ainsi, la Mairie de Paris se donne les moyens de faire progresser la qualité des activités proposées. Des efforts importants en matière de recrutement et de surveillance ont notamment été réalisés. Des activités sont désormais proposées gratuitement les samedis matin libérés par l'éducation nationale.

Dans ce contexte, cette étude doit permettre à la Mairie de Paris – grâce à la mesure de la satisfaction des parents - de disposer de toutes les informations utiles de nature à évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre. Elle pourra ainsi les adapter au mieux aux souhaits des parents.

METHODOLOGIE

Des questionnaires papier (format 4 pages) ont ainsi été diffusés début avril 2005 auprès de 21 235 parents d'enfants de 130 écoles maternelle et élémentaire des 20 arrondissements de la capitale.

La date limite de réponse au questionnaire a été fixée au 22 avril, le questionnaire étant retourné directement par les parents à l'institut BVA grâce à une enveloppe T.

A date du 22 avril, 3565 parents d'élèves avaient ainsi répondu à l'enquête, soit un taux de retour de 17%. Environ 50 questionnaires arrivés plus tardivement n'ont pas pu être intégrés à l'échantillon.

Cette étude permet donc de disposer de résultats auprès d'un large échantillon de parents utilisateurs de l'offre péri scolaire actuelle et de mesurer de manière précise leur degré de satisfaction et leurs attentes.

A. Caractéristiques de la population étudiée

Caractéristiques de la population étudiée

Sexe	
Garçon	49%
Fille	47%
Non renseigné	4%

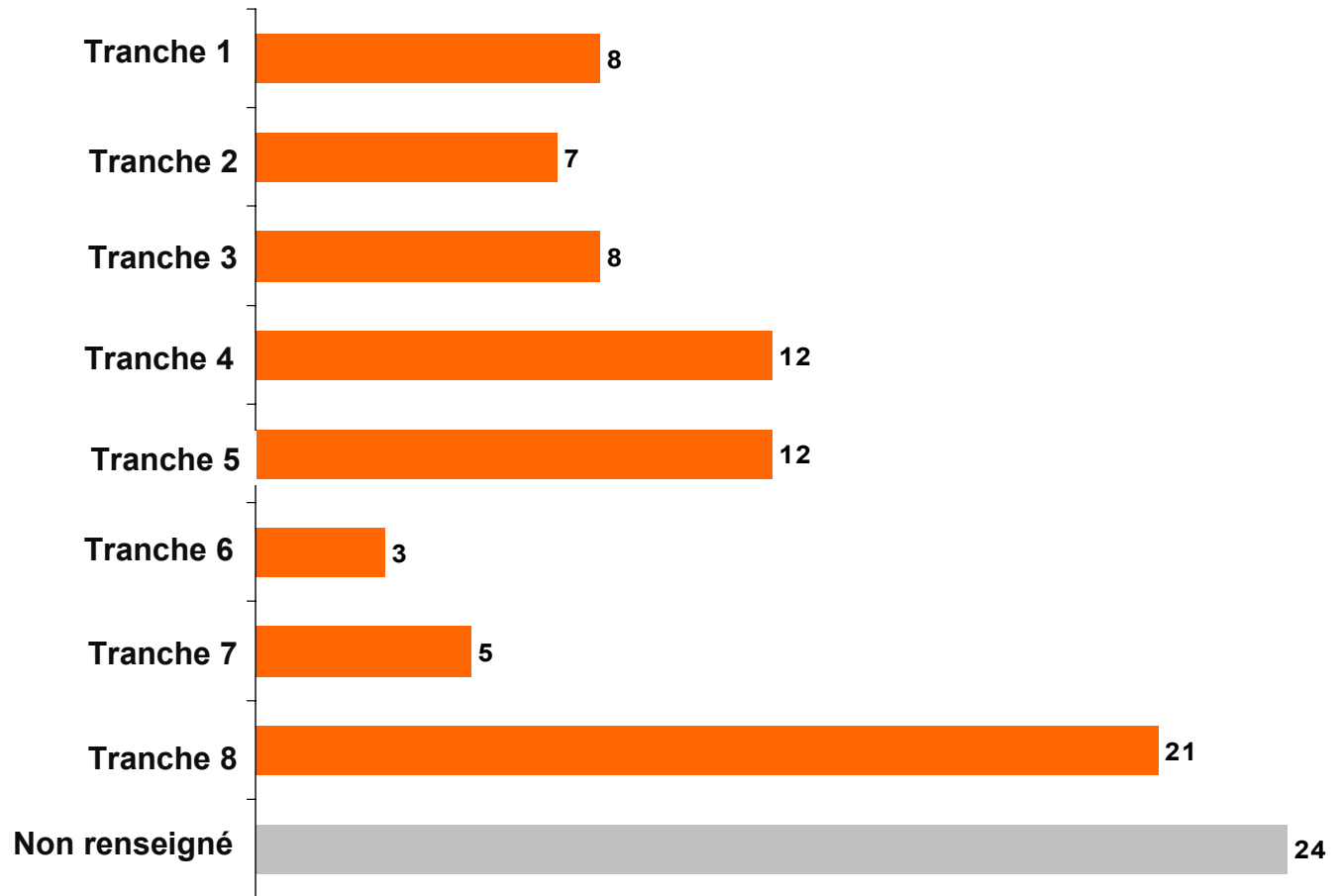
Age de l'enfant	
3 ans	5%
4 ans	10%
5 ans	11%
6 ans	14%
7 ans	15%
8 ans	14%
9 ans	13%
10 ans	11%
11 ans	3%
12 ans et plus	+
Non renseigné	4%

Classe suivie		
Maternelle	1 ^{ère} année	8%
	2 ^{ème} année	9%
	3 ^{ème} année	10%
Élémentaire	CP	16%
	CE1	15%
	CE2	14%
	CM1	13%
	CM2	10%
Non renseigné		5%

Tranches tarifaires

A tous / 3365

- Dans quelle tranche de tarif êtes-vous situé pour les activités périscolaires?



B. Les activités périscolaires

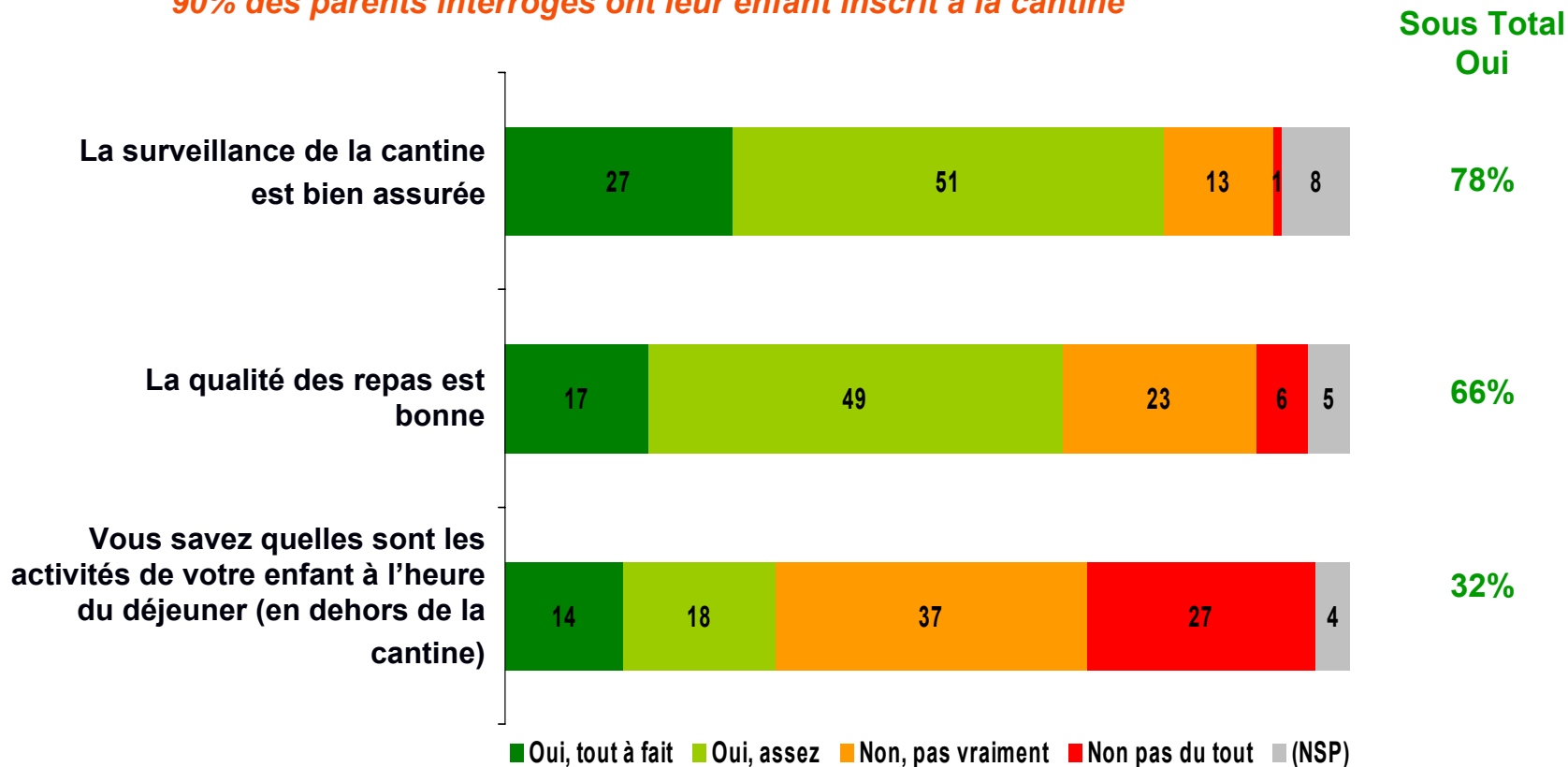
I. Opinion sur la cantine

Opinion sur la cantine

A ceux dont l'enfant est inscrit à la cantine / 3198

- Opinion générale sur la cantine et l'interclasse du midi

90% des parents interrogés ont leur enfant inscrit à la cantine



Opinion sur la cantine

Une très forte proportion des parents interrogés (90%) ont leur enfant inscrit à la cantine. Ce résultat est cohérent avec les statistiques de la Mairie de Paris.

Ils en sont majoritairement satisfaits aussi bien du point de vue de la surveillance (78%) que de la qualité des repas (66%). On notera cependant que près des deux tiers des parents (64%) ne savent pas quelles sont les activités de leur enfant à l'heure du déjeuner.

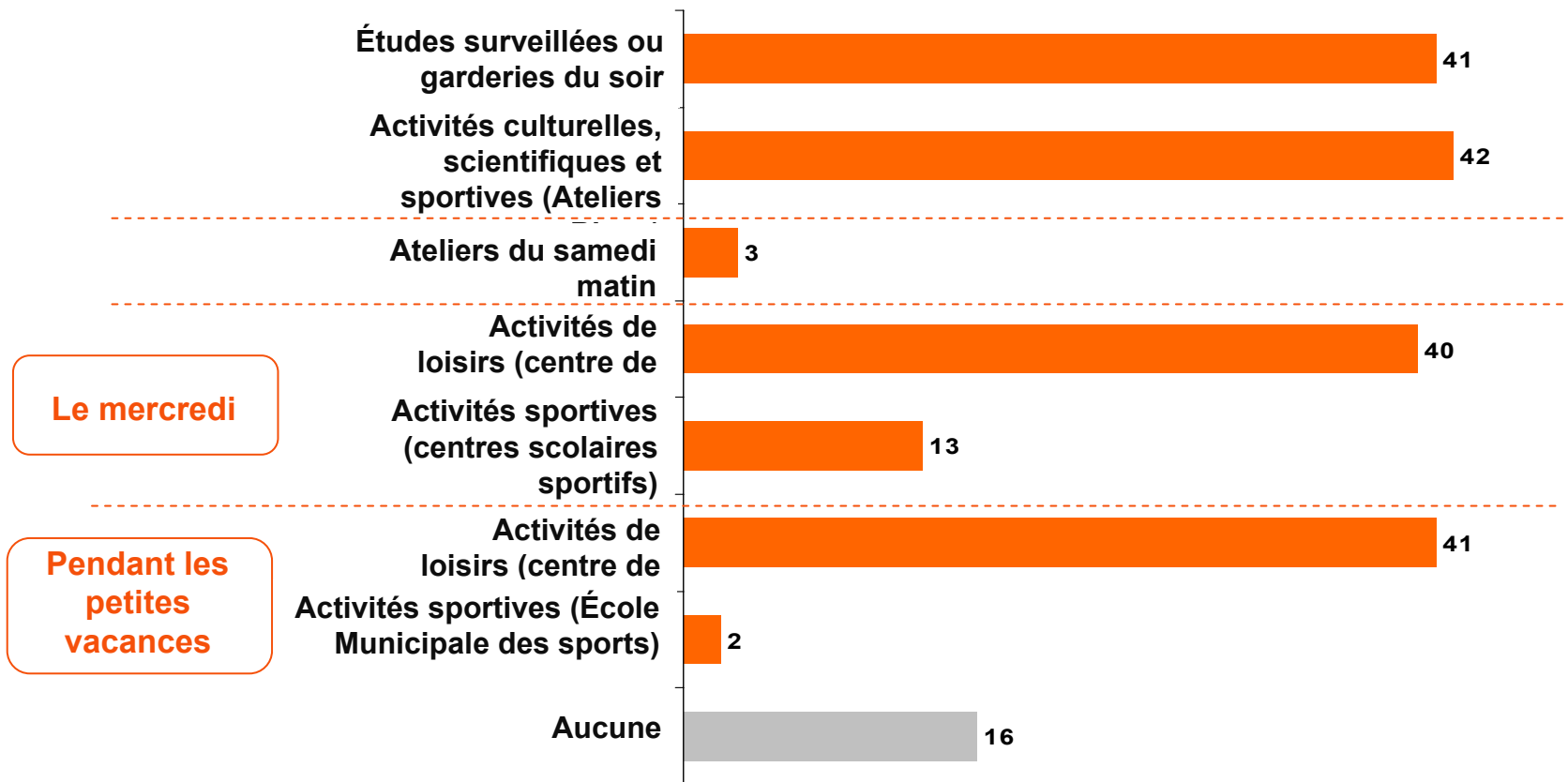
II. Opinion sur les autres activités organisées par la Mairie de Paris

1. Activités suivies

Activité(s) suivie(s) *cette année scolaire* (1)

A tous / 3565

- Quelles activités organisées par la Mairie de Paris votre enfant suit-il cette année scolaire?



Le mercredi

Pendant les petites vacances

Plusieurs réponses possibles

Activité(s) suivie(s) *cette année scolaire* (2)

- Quelles activités organisées par la Mairie de Paris votre enfant suit-il cette année scolaire?

		Études surveillées ou garderies du soir	Activités culturelles, scientifiques et sportives (Ateliers Bleus)	Ateliers du samedi matin	Activités de loisirs (centre de loisirs)*	Activités sportives (centres scolaires sportifs)*
Sexe	Garçon	41%	42%	3%	43%	17%
	Fille	41%	41%	3%	36%	9%
Niveau	Maternelle	46%	13%	1%	54%	5%
	Élémentaire	38%	57%	4%	32%	18%

* Le mercredi

Mode de lecture:

Les enfants en maternelle dont les parents ont été interrogés sont 46% à suivre la garderie du soir.

Activité(s) suivie(s) *cette année scolaire* (3)

- Quelles activités organisées par la Mairie de Paris votre enfant suit-il cette année scolaire?

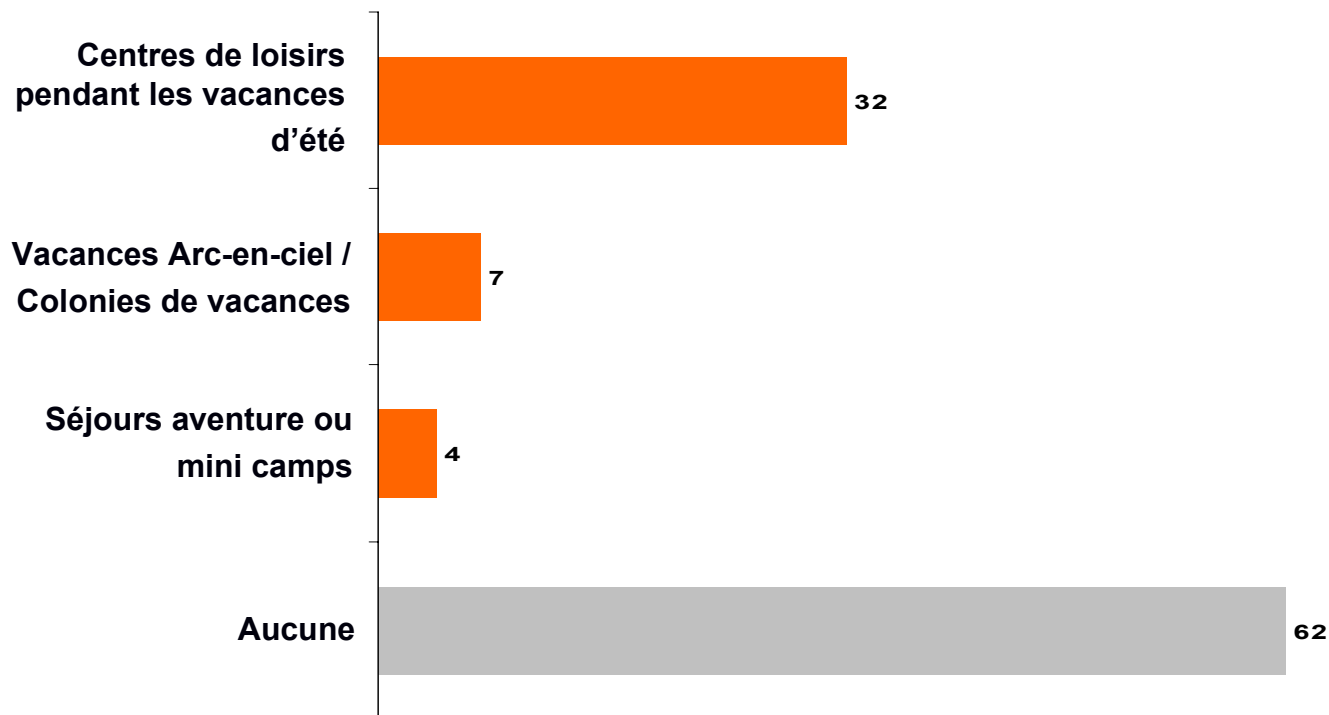
		Activités de loisirs (centre de loisirs)**	Activités sportives (École Municipale des sports**)	Aucune
Sexe	Garçon	43%	2%	14%
	Fille	38%	2%	19%
Niveau	Maternelle	54%	2%	21%
	Élémentaire	33%	2%	14%

****Petites vacances**

Activité(s) suivie(s) l'été dernier (1)

A tous / 3565

- Quelles activités organisées par la Mairie de Paris votre enfant a-t-il suivies l'été dernier?



Activité(s) suivie(s) l'été dernier (2)

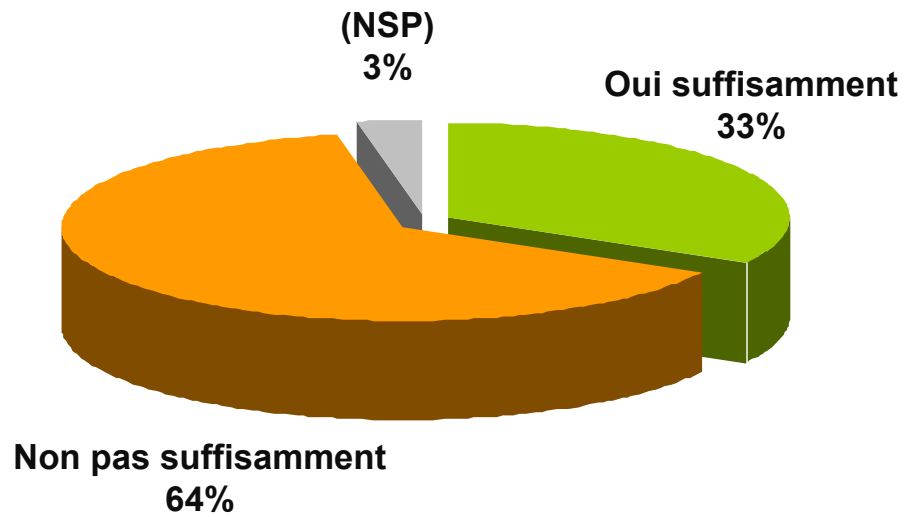
A tous / 3565

- Quelles activités organisées par la Mairie de Paris votre enfant a-t-il suivies l'été dernier ?

		Centres de loisirs pendant les vacances d'été	Vacances Arc-en-ciel / Colonies de vacances	Séjours aventure ou mini camps	Aucune
Sexe	Garçon	34%	7%	4%	61%
	Fille	31%	6%	3%	64%
Niveau	Maternelle	39%	3%	2%	60%
	Élémentaire	30%	9%	5%	64%

2. Information sur les activités

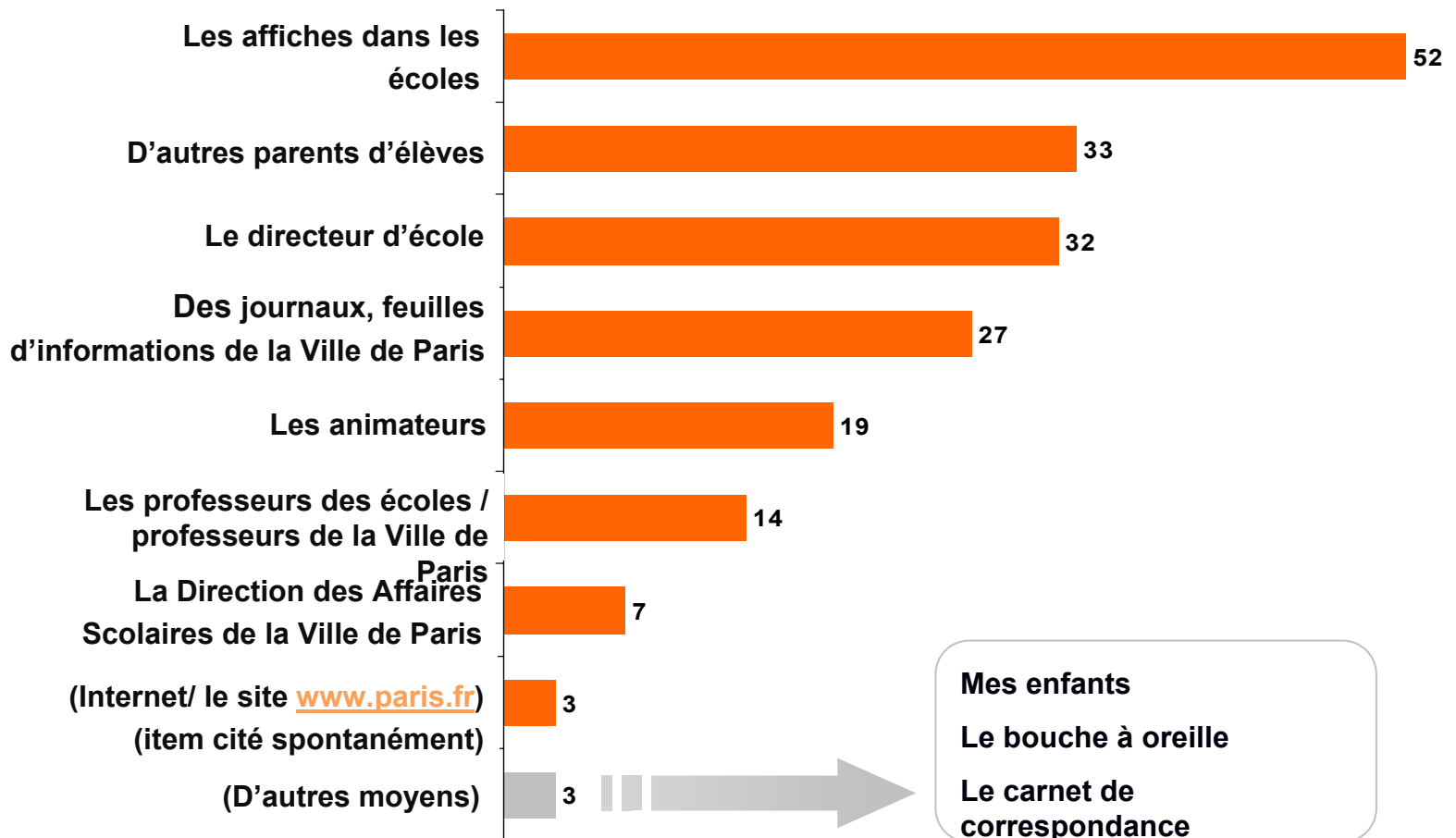
- Etes-vous suffisamment bien informé sur les activités organisées pour les enfants par la Mairie de Paris ?



Modes d'information utilisés

A tous / 3565

- Comment vous informez-vous sur ces activités ? Est ce par



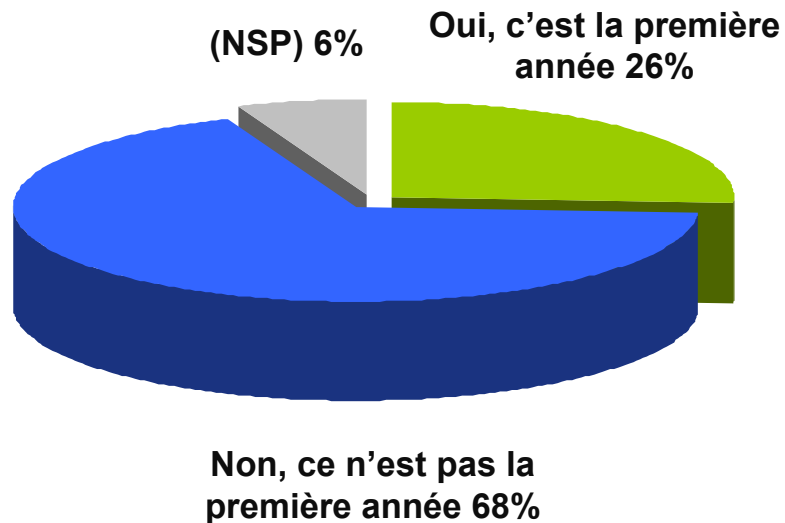
Degré d'information selon les modes d'information utilisés

- Comment vous informez-vous sur ces activités ? Est ce par

Modes d'information	Degré d'information	
	Oui, j'ai suffisamment d'informations	Non, je n'ai pas suffisamment d'informations
D'autres parents d'élèves	24%	74%
Internet/ le site www.paris.fr	31%	67%
La Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris	38%	63%
Les affiches dans les écoles	37%	62%
Le directeur d'école	43%	55%
Les professeurs des écoles / professeurs de la Ville de Paris	43%	55%
Des journaux, feuilles d'informations de la Ville de Paris	44%	55%
Les animateurs	44%	55%

Choix de l'activité

- Est-ce la première année que votre enfant suit une activité organisée par la Mairie de Paris ?

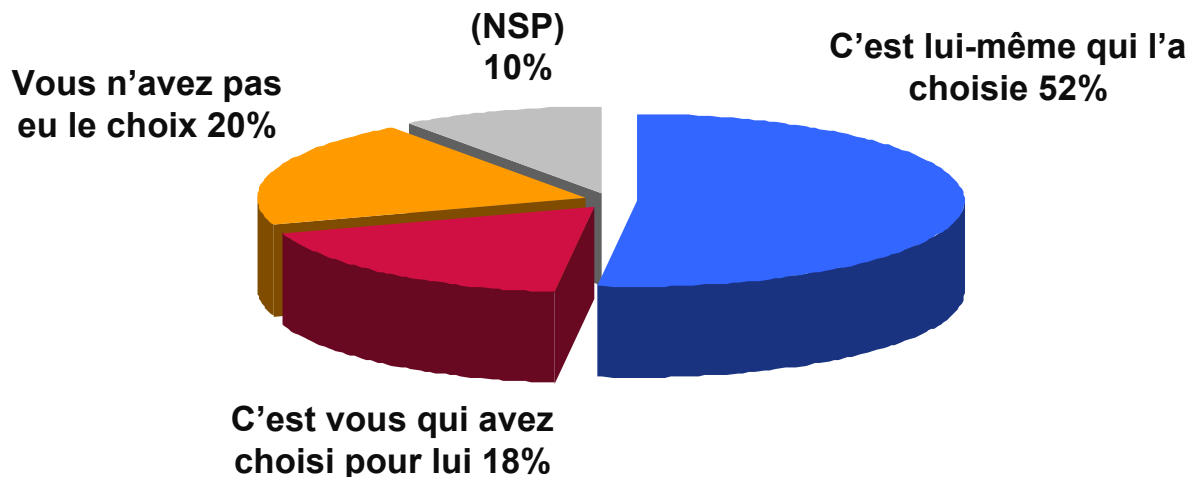


Age de l'enfant	Oui, c'est la première année
3 ans	85%
4 ans	40%
5 ans	20%
6 ans	41%
7 ans	31%
8 ans	16%
9 ans	12%
10 ans	9%
11 ans	19%
12 ans et plus	17%

A ceux dont l'enfant a suivi une activité pendant l'année ou l'été dernier / 3057

Choix de l'activité

- Comment s'est fait le choix de l'activité que suit votre enfant ?



Niveau	C'est lui-même qui l'a choisie	C'est vous qui avez choisi pour lui	Vous n'avez pas eu le choix
Maternelle	19%	28%	37%
Élémentaire	68%	13%	11%

A ceux dont l'enfant a suivi une activité pendant l'année ou l'été dernier / 3057

Informations et documents à fournir

- Avez vous eu à temps les informations que vous désiriez sur les activités que suit votre enfant (contenu, horaires) ?



- Avant l'inscription, vous a-t-on indiqué précisément les documents à fournir (papier, justificatifs...) ?



A ceux dont l'enfant a suivi une activité pendant l'année ou l'été dernier / 3057

Information sur les activités péri scolaires

Les parents d'élèves s'informent d'abord sur les activités péri scolaires par les affiches dans les écoles (52%), d'autres parents (33%), le directeur d'école (32%). On retrouve ensuite les différents journaux de la Ville, les animateurs et les professeurs et la DASCO.

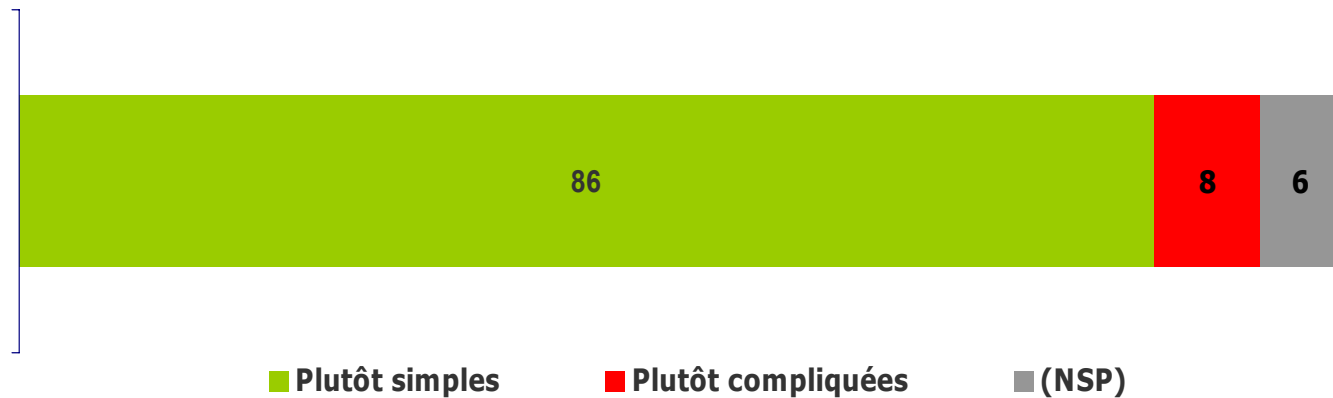
Les parents suffisamment informés sont plus nombreux à s'informer par les animateurs, les journaux de la Ville, les professeurs et les directeurs d'école. Les parents les moins bien informés s'informent davantage par les autres parents d'élèves et Internet. Au final, seul un tiers des parents se déclarent suffisamment informés sur les activités périscolaires.

Toutefois, si une minorité de parents s'estiment suffisamment informés, ils sont une forte majorité à déclarer avoir eu à temps les informations désirées (69%) et les indications précises concernant les documents à fournir (79%).

3. L'inscription

Simplicité des formalités d'inscription

- Les formalités d'inscription à ces activités étaient elles ?



A ceux dont l'enfant a suivi une activité pendant l'année ou l'été dernier / 3057

Opinion sur la pré-inscription

A tous / 3565

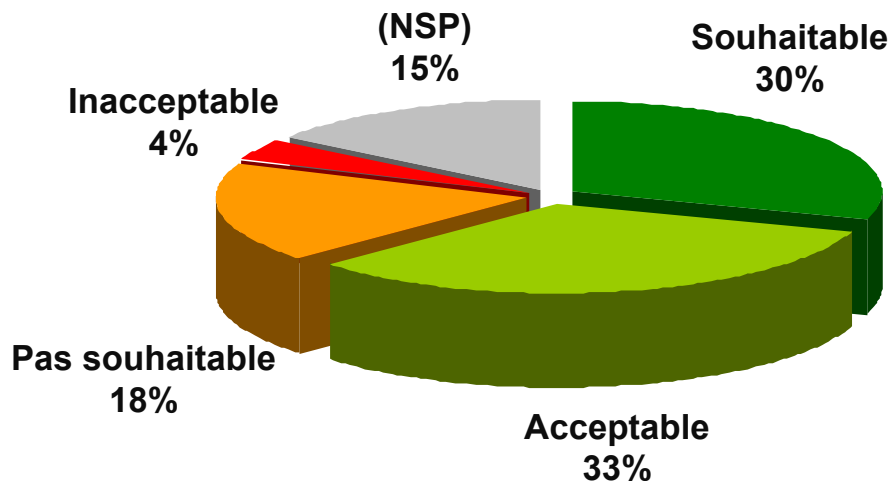
- La Mairie de Paris envisage une pré-inscription obligatoire quelques semaines à l'avance pour mieux prévoir et organiser les activités des centres de loisirs destinées aux enfants. Pensez vous que cette pré inscription est...

Sous Total Négatif

22%

Sous Total Positif

63%



Tranche tarifaire	Sous total Positif	Sous total Négatif
1	72%	14%
2	77%	13%
3	73%	17%
4	64%	27%
5	64%	27%
6	63%	28%
7	57%	33%
8	62%	27%
Non renseigné	56%	17%

L'inscription

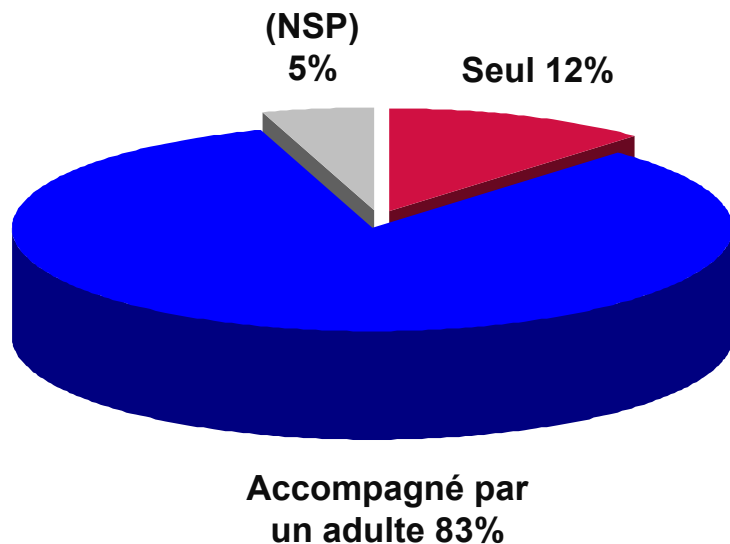
Les formalités d'inscription aux activités sont jugées plutôt simples par une forte majorité des répondants (86%).

La pré-inscription obligatoire envisagée par la Mairie de Paris et destinée à mieux prévoir et organiser les activités est accueillie de manière positive par 63% des interviewés. Toutefois, cela ne doit pas masquer le fait que près d'un quart des parents (22%) ne l'estime pas souhaitable voire inacceptable. Parmi ceux-ci, on retrouve davantage de parents aux revenus plus élevés.

4. L'accueil et le déroulement de l'activité

Trajet

- Votre enfant se rend-il seul ou accompagné aux activités des centres de loisirs (mercredi, été, samedi matin)?



	Seul	Accompagné
Niveau		
Maternelle	4%	93%
Élémentaire	18%	76%
Sexe		
Garçon	14%	81%
Fille	11%	85%

A ceux dont l'enfant est inscrit dans une activité hors études, ateliers bleus, garderies et séjours

Les animateurs de l'école

- Connaissez - vous les animateurs de l'école ?



Niveau	Oui	Non
Maternelle	69%	25%
Élémentaire	45%	47%

A ceux dont l'enfant suit une activité pendant l'année / 2988

Les animateurs de l'école

- Avez-vous déjà rencontré un des animateurs référents?

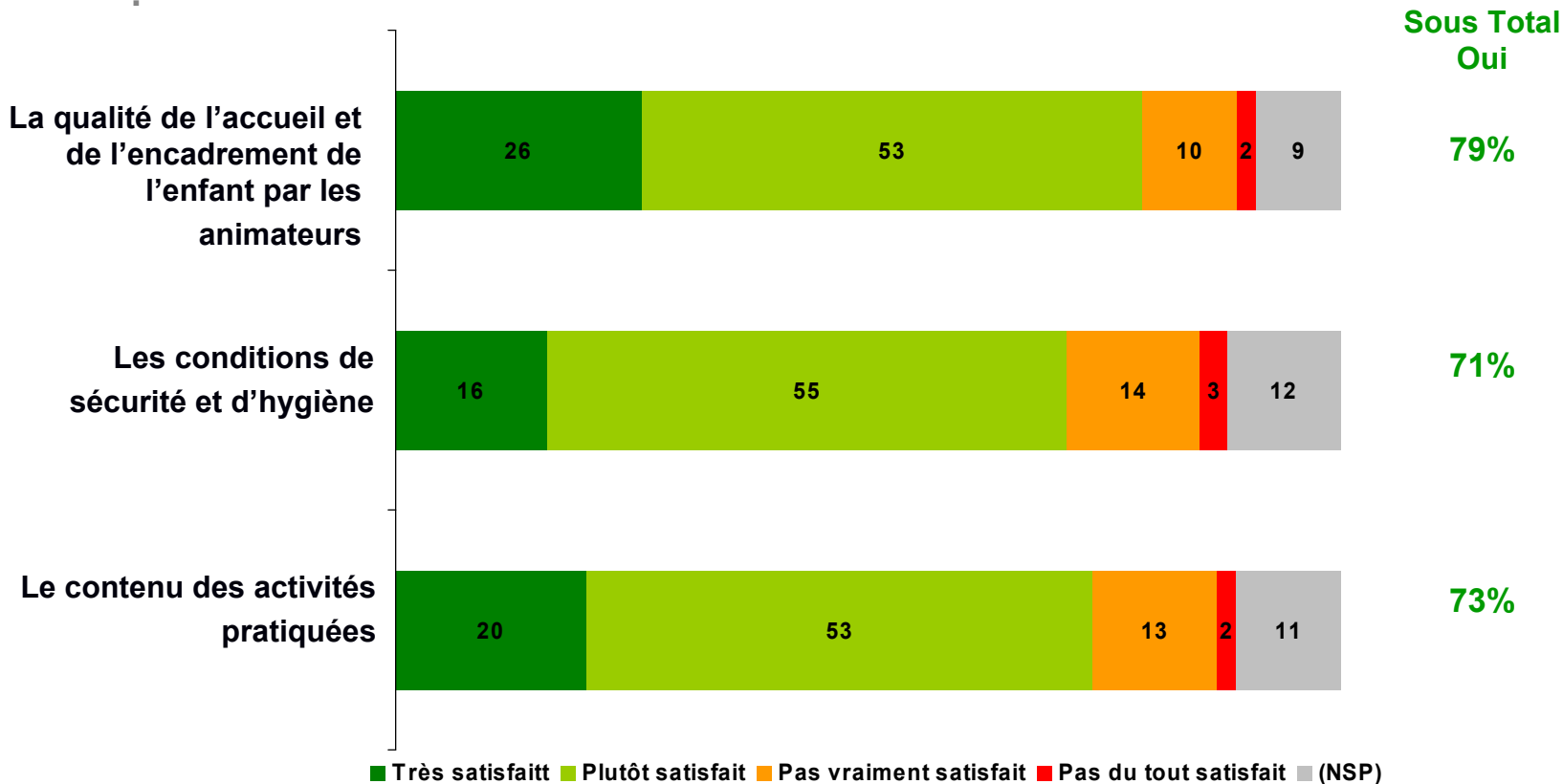


Niveau	Oui	Non
Maternelle	74%	23%
Élémentaire	78%	19%

A ceux qui connaissent les animateurs et inscrits dans un centre de loisirs/ 1256

Opinion sur les activités péri-scolaires

- A propos des activités suivies par votre enfant, quelle est votre opinion sur :

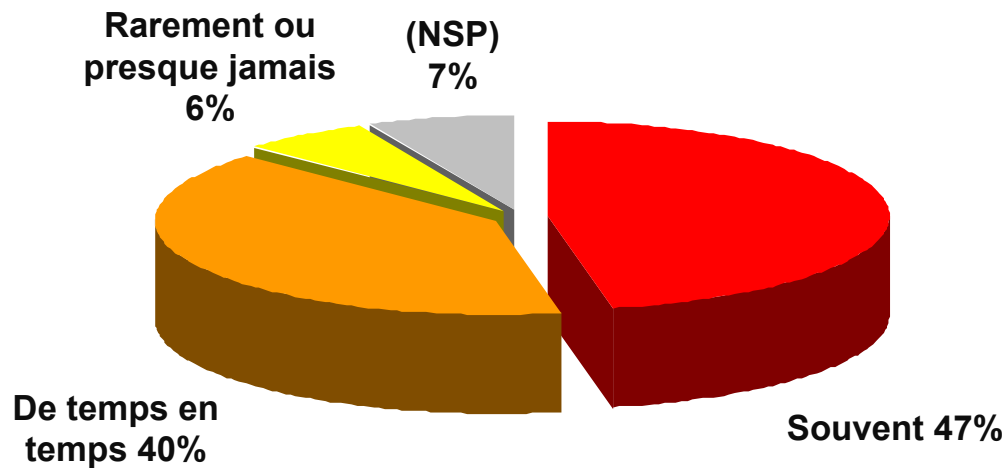


A ceux dont l'enfant a suivi une activité pendant l'année ou l'été dernier /

3057

Échange avec son enfant

- Parlez-vous avec votre enfant des activités qu'il suit avec la Mairie de Paris ?



A ceux dont l'enfant a suivi une activité pendant l'année ou l'été dernier / 3057

Satisfaction de l'enfant

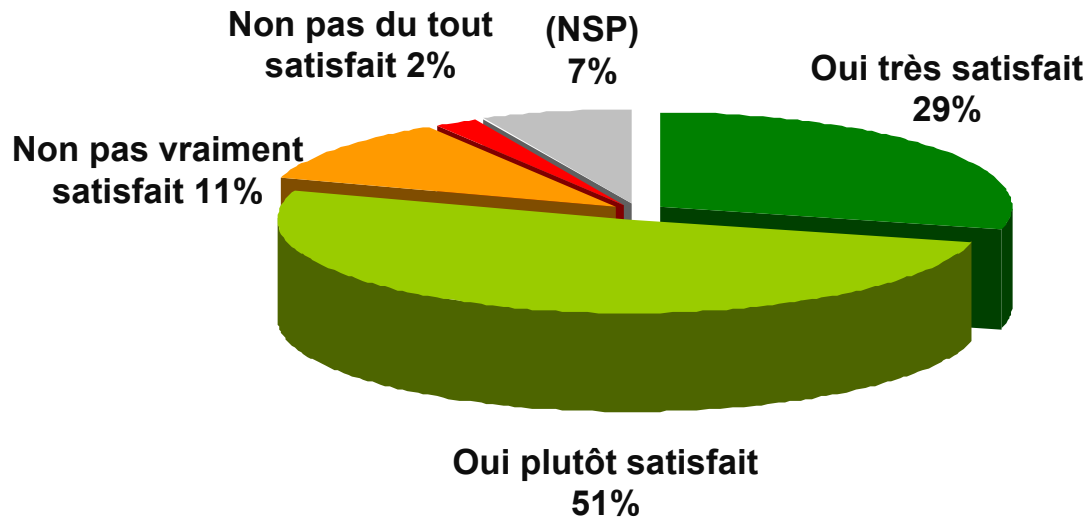
- Votre enfant est-il satisfait des activités qu'il pratique?

Sous Total Négatif

13%

Sous Total Satisfait

80%



A ceux dont l'enfant a suivi une activité pendant l'année ou l'été dernier / 3057

Raisons de satisfaction ou d'insatisfaction (en spontané)

▪ Pour quelles raisons?

Raisons de satisfaction

Satisfait de l'activité	29%
Satisfait de l'animateur (compétent, gentil, aimable)	16%
Retrouver ses camarades	12%
Activités variées/ large choix	11%
Découverte de nouvelles activités	8%
Amusement / Détente	5%
Bonne ambiance	3%
(NSP)	43%

Raisons d'insatisfaction

Activité inintéressante	32%
Pas assez de choix dans les activités	24%
Insatisfait de l'animateur	23%
Manque de places	9%
Manque de surveillance	9%
Différence d'âge entre les enfants	8%
Manque d'organisation	7%
Manque de moyens	3%
Autres	2%
(NSP)	18%

Raisons de satisfaction ou d'insatisfaction / Verbatims

▪ Satisfait

« Surtout satisfaite et enchantée par les sorties (visites de musées, centres d'attraction, pic niques....) »

« Il pratique le judo, apprécie son professeur et sa propre progression. Ainsi, c'est la troisième année qu'il suit ce cours. C'est un atelier bleu, mais je n'ai toujours pas compris la différence entre atelier bleu et les activités de la ville de Paris. Est-ce différent ? »

« Semble épanouie et paraît s'amuser lorsque je viens la chercher »

« L'encadrement et la qualité des activités pratiquées se sont considérablement améliorés cette année (04/05). L'année dernière, le centre de loisirs n'était qu'une garderie »

« Il adore les colonies de vacances. Il est curieux et aime découvrir des choses qu'il ne connaît pas se faire de nouveaux amis »

« Il aime les activités artistiques et les excursions. Quand il y en a, ça se passe bien. »

« Elle préfère faire ses devoirs à l'étude »

Raisons de satisfaction ou d'insatisfaction / Verbatims

▪ Insatisfait

« Malheureusement cette année, un grand nombre d'ateliers bleus ont été supprimés, interdisant aux enfants la possibilité de poursuivre l'activité qui les intéressait »

« Au centre sportif dit multisports, ils ne font quasiment que du foot »

« Peu de progrès en raison de l'hétérogénéité des niveaux sportifs »

« Trop nombreux par activité et manque de motivation »

« Actuellement, il n'y a pas beaucoup de programmes intéressants d'après mon enfant. Ils sortent rarement »

« Les animateurs sont à peine présents auprès des enfants »

« Absence régulière des animateurs. Changements trop fréquents des animateurs »

« A part une sortie exceptionnelle qui en général lui plaît, il s'ennuie aux activités sur place. »

« Elle trouve que c'est toujours la même chose. Manque de dynamisme de l'équipe. »

Satisfaction de l'enfant

		Satisfaction de l'enfant	
		Satisfaits	Insatisfaits
		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;">Activité</div>	
Cette année scolaire	Ateliers du samedi matin	86%	6%
	Activités sportives (centres scolaires sportifs)*	86%	9%
	Activités culturelles, scientifiques et sportives (Ateliers Bleus)	84%	12%
	Activités de loisirs (centre de loisirs)**	83%	13%
	Activités de loisirs (centre de loisirs)*	82%	14%
	Études surveillées ou garderies du soir	79%	14%
L'été dernier	Activités sportives (École Municipale des sports)**	74%	10%
	Centres de loisirs pendant les vacances d'été	81%	15%
	Séjours aventure ou mini camps	77%	18%
	Vacances Arc-en-ciel / Colonies de vacances	75%	11%

* Le mercredi **Petites vacances

L'accueil et le déroulement de l'activité

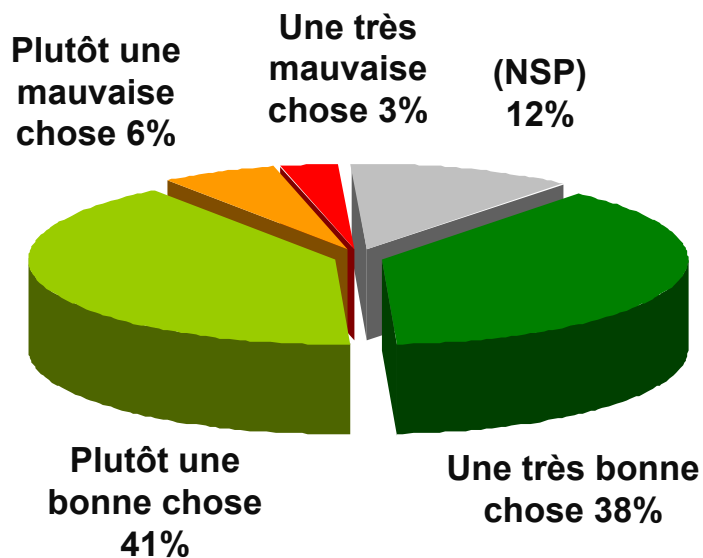
Plus d'un parent sur deux déclare connaître les animateurs de l'école (53%). Parmi ceux-ci, ils sont plus des trois quarts (76%) à avoir déjà rencontré au moins un animateur référent.

Les parents sont dans l'ensemble satisfaits des activités suivies par leur enfant aussi bien du point de vue de la qualité de l'accueil et de l'encadrement, des conditions d'hygiène et de sécurité et du contenu des activités pratiquées, chacun de ces items recueillant plus de 70% de satisfaits.

Du point de vue de l'enfant, le bilan est tout aussi positif avec 4 parents sur 5 qui déclarent que leur enfant est satisfait de l'activité qu'il pratique. Cette satisfaction est importante quelle que soit l'activité concernée. On peut toutefois remarquer que le niveau de satisfaction est plus élevé pour les ateliers du samedi matin et les activités sportives du mercredi.

5. Les tarifs

- Les tarifs pratiqués des activités périscolaires ont été revus au début de l'année scolaire 2003-2004. Ils prennent en compte les revenus de chaque foyer. Pensez-vous que c'est?

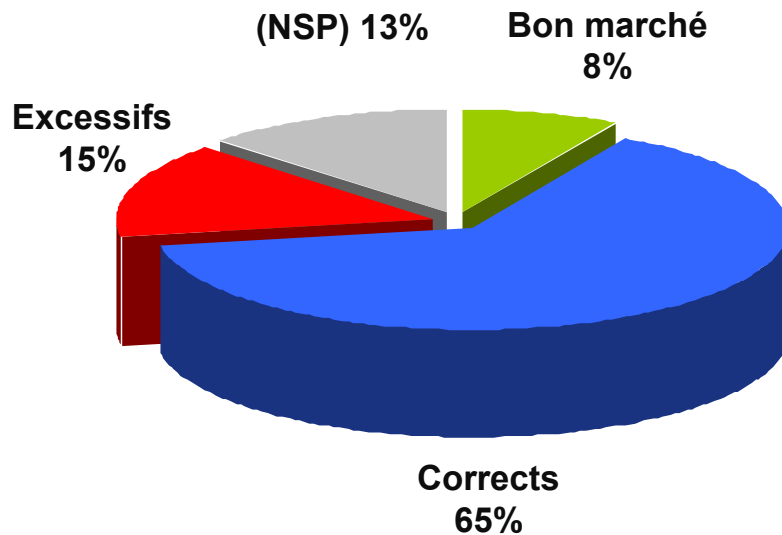


Sous Total Négatif 9%

Sous Total Positif 79%

Tranche tarifaire	Sous total Positif	Sous total Négatif
1	83%	7%
2	87%	5%
3	90%	5%
4	87%	8%
5	83%	11%
6	83%	10%
7	86%	8%
8	78%	14%
Non renseigné	65%	7%

- Aujourd'hui, les tarifs pratiqués vous paraissent-ils?



Tranche tarifaire	Bon marché	Corrects	Excessifs
1	13%	68%	10%
2	17%	65%	9%
3	7%	73%	16%
4	7%	69%	18%
5	7%	70%	19%
6	4%	72%	18%
7	9%	71%	14%
8	7%	64%	19%
Non renseigné	6%	54%	10%

Nouveaux tarifs des activités périscolaires

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL} = \frac{\text{Ressources mensuelles nettes imposables + prestations mensuelles (allocations familiales, RMI,...)}}{\text{Nombre de parts}}$$

(2 parts couples ou personne isolée + ½ part par enfant + ½ part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant)

BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES

Tranches	Quotient Familial	Revenu mensuel équivalent (en euros) (y compris allocations familiales, allocations logement, RMI,...)		
		Famille avec un enfant	Famille avec 2 enfants	Famille avec 3 enfants
1	<234	<585	<702	<936
2	<384	<960	<1152	<1536
3	<548	<1360	<1644	<2192
4	<959	<2397,5	<2877	<3836
5	<1370	<3425	<4110	<5480
6	<1500	<3750	<4500	<6000
7	<2100	<5250	<6300	<8400
8	>2100	>5250	>6300	>8400

Les tarifs

Prendre en compte les revenus de chaque foyer dans la fixation des tarifs pratiqués est considéré comme une bonne chose par 4 parents sur 5 et ceci quel que soit leur niveau de revenus.

Les parents sont ainsi aujourd'hui 65% à estimer que ces tarifs sont corrects. On notera que parmi les 15% qui jugent ces tarifs excessifs, on retrouve davantage de parents aux revenus plus élevés.

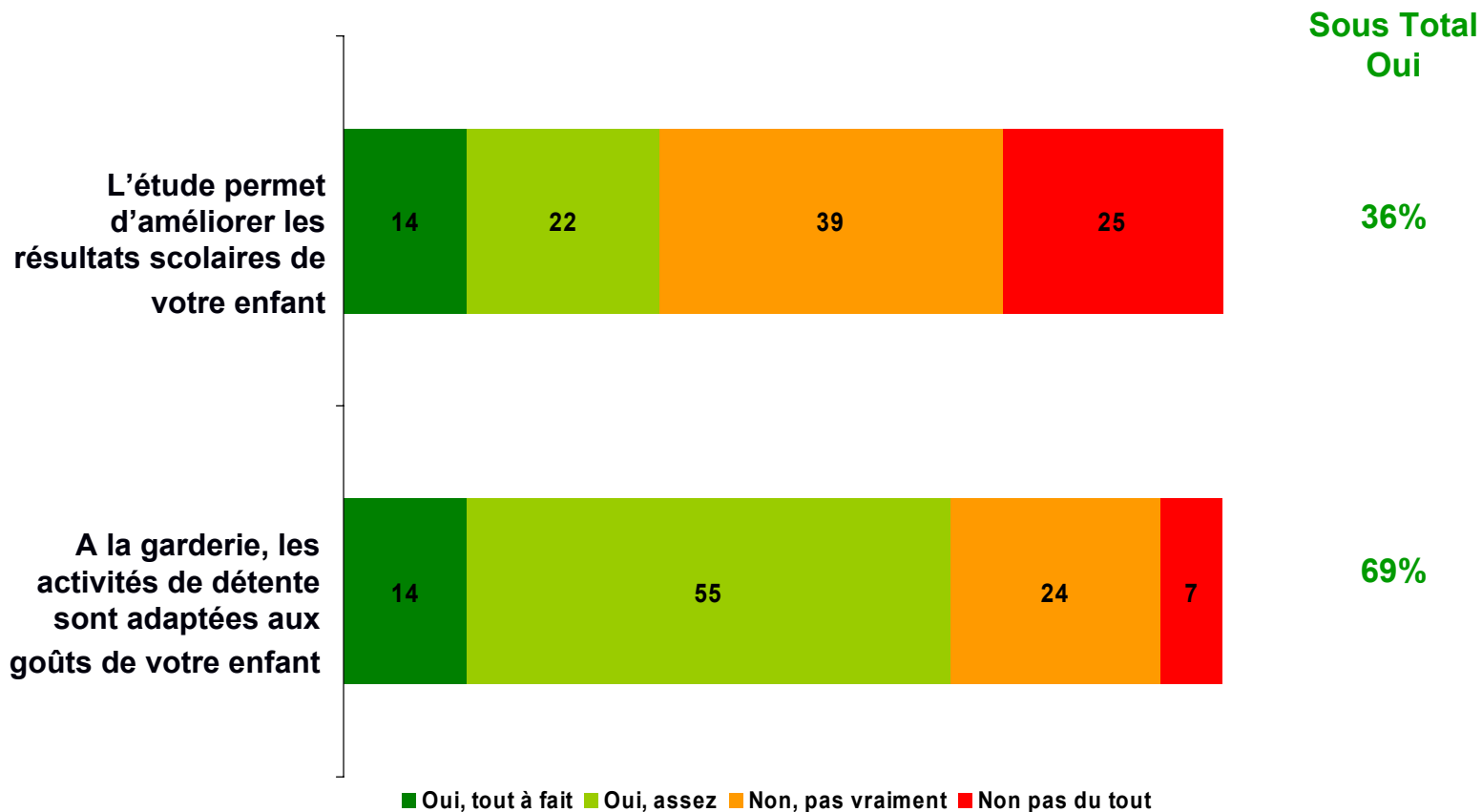
6. Les différentes activités

Merci de nous donner votre opinion générale sur chacune des activités suivantes.

L'étude ou la garderie le soir

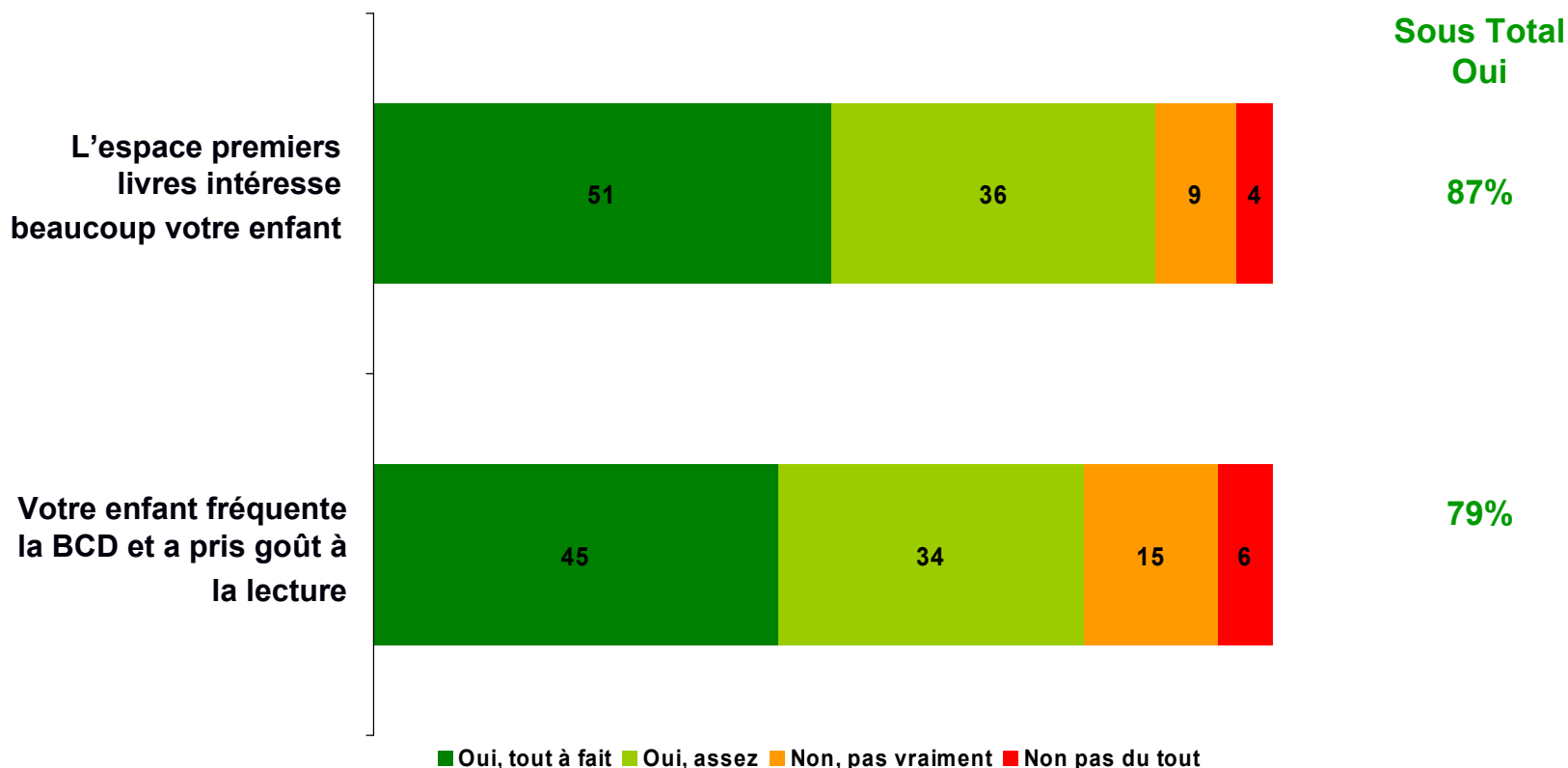
Aux utilisateurs de chacune des activités

- Merci de nous donner votre opinion générale sur chacune des activités suivantes.



Les espaces premiers livres (maternelles), les BCD (élémentaires)

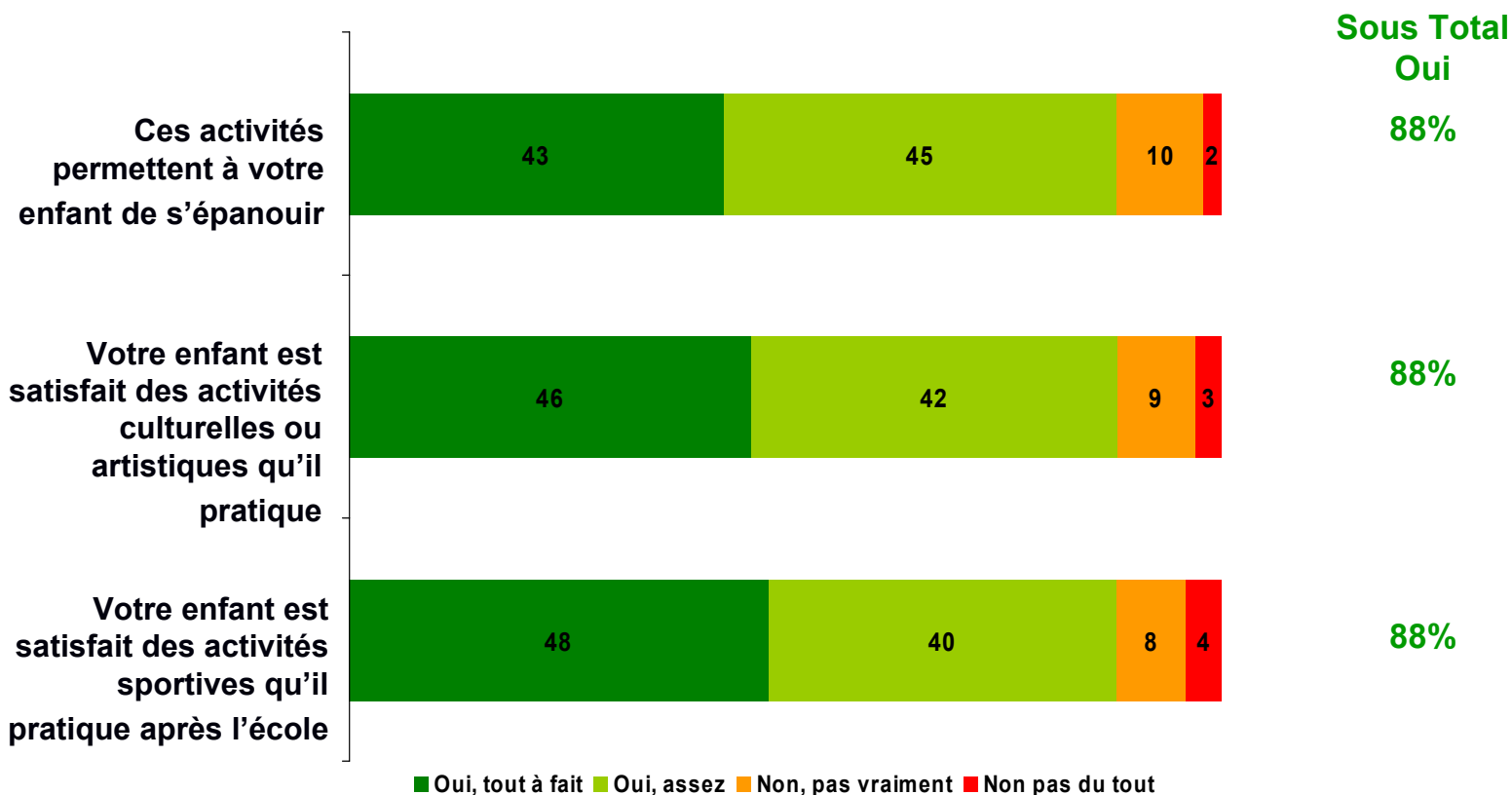
- Merci de nous donner votre opinion générale sur chacune des activités suivantes.



Aux utilisateurs de chacune des activités

Les ateliers du soir après l'école (ateliers bleus)

- Merci de nous donner votre opinion générale sur chacune des activités suivantes.

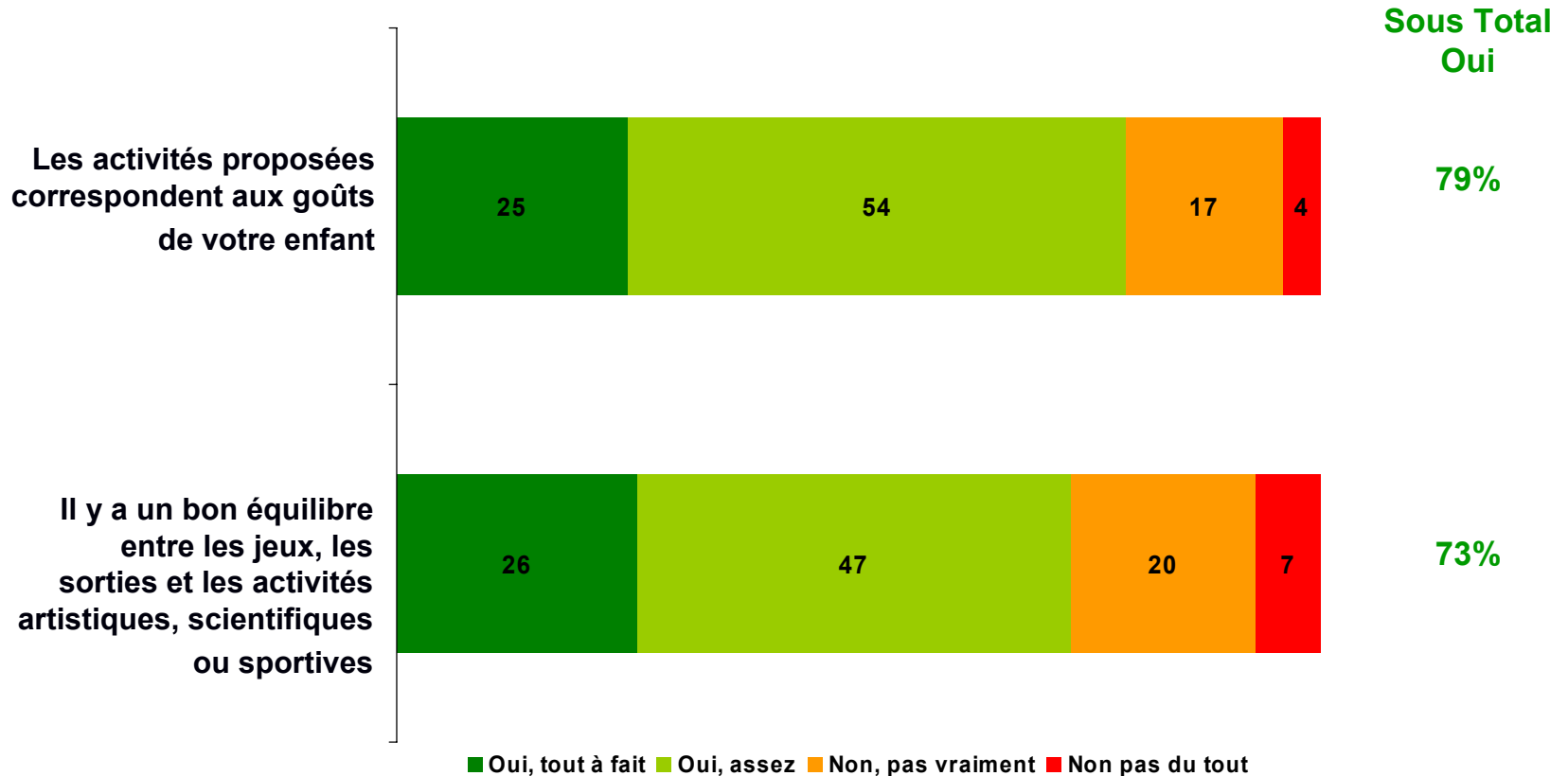


Aux utilisateurs de chacune des activités

Le centre de loisirs (mercredi)

Aux utilisateurs de chacune des activités

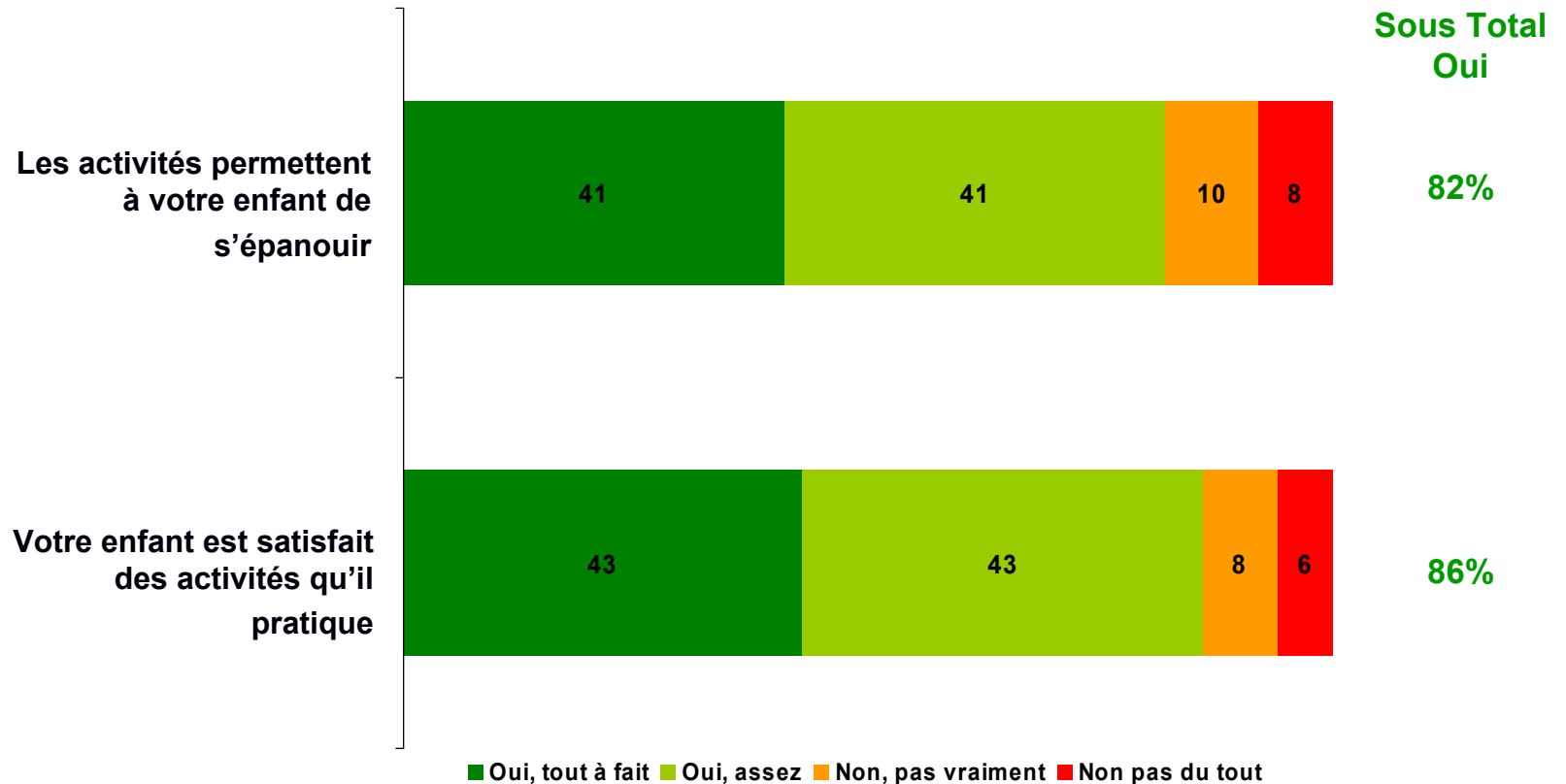
- Merci de nous donner votre opinion générale sur chacune des activités suivantes.



Les ateliers du samedi matin

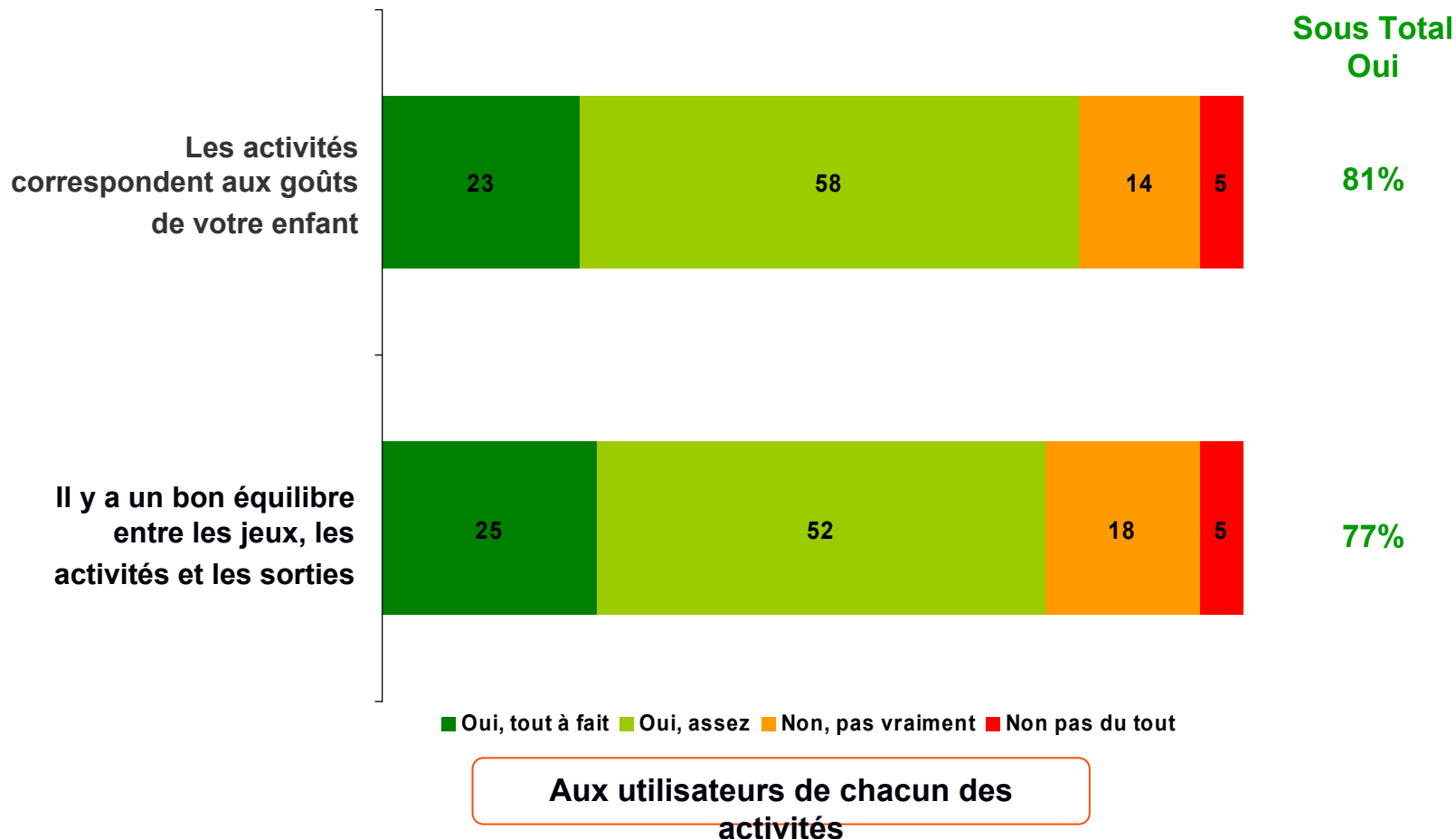
Aux utilisateurs de chacune des activités

- Merci de nous donner votre opinion générale sur chacune des activités suivantes.



Centres de loisirs l'été ou pendant les petites vacances

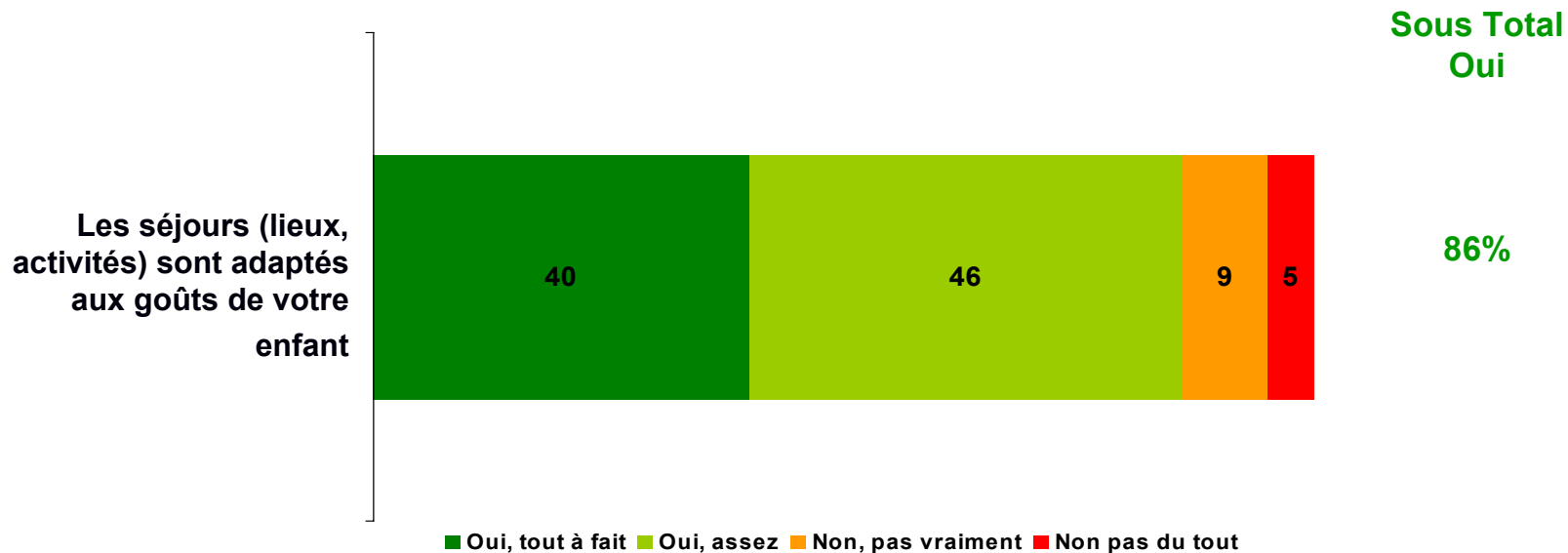
- Merci de nous donner votre opinion générale sur chacune des activités suivantes.



Les séjours aventure

Aux utilisateurs

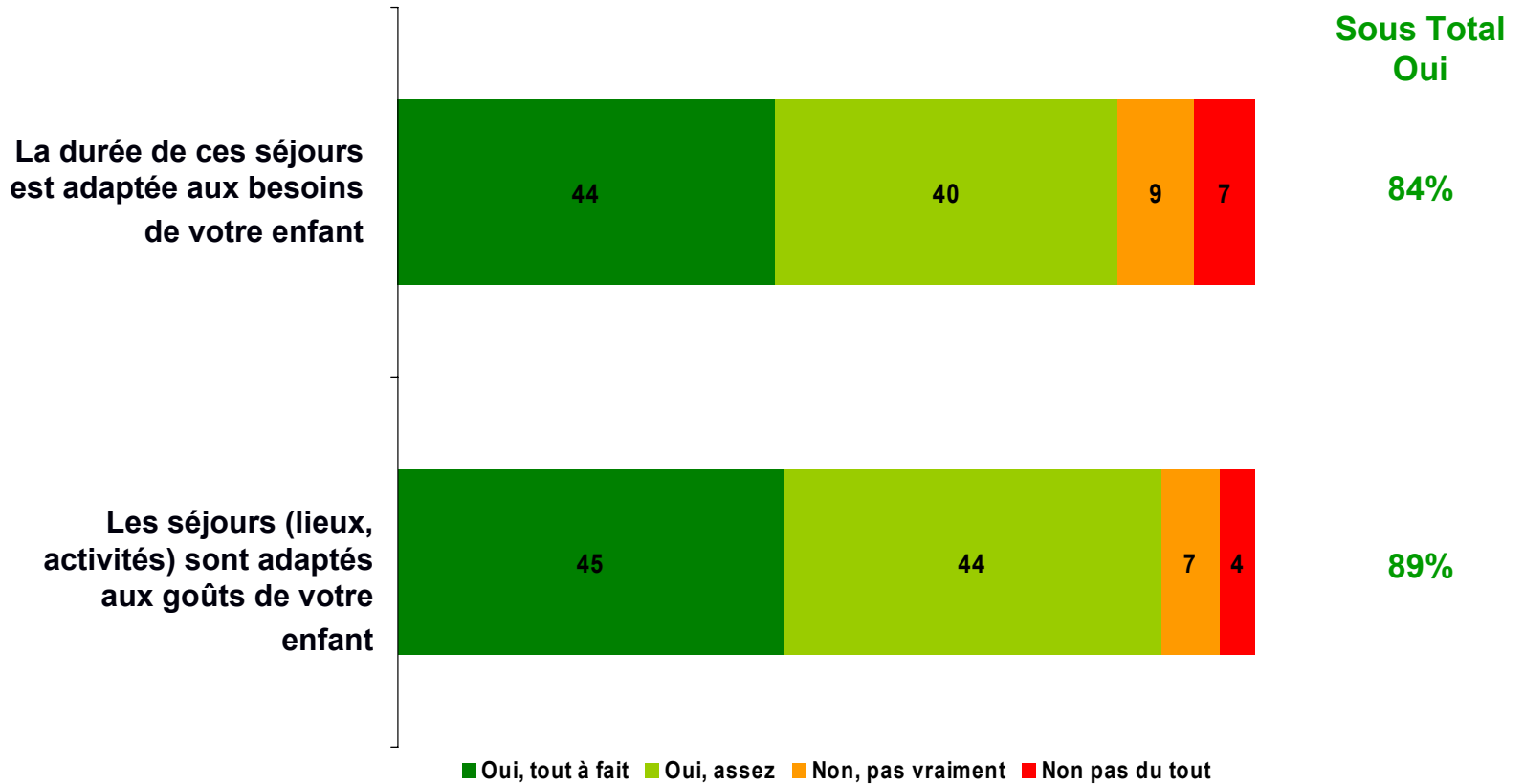
- Les séjours (lieux, activités) sont adaptés aux goûts de votre enfant.



Vacances Arc en Ciel

Aux utilisateurs de chacune des activités

- Merci de nous donner votre opinion générale sur chacune des activités suivantes.



Opinion sur chacune des activités

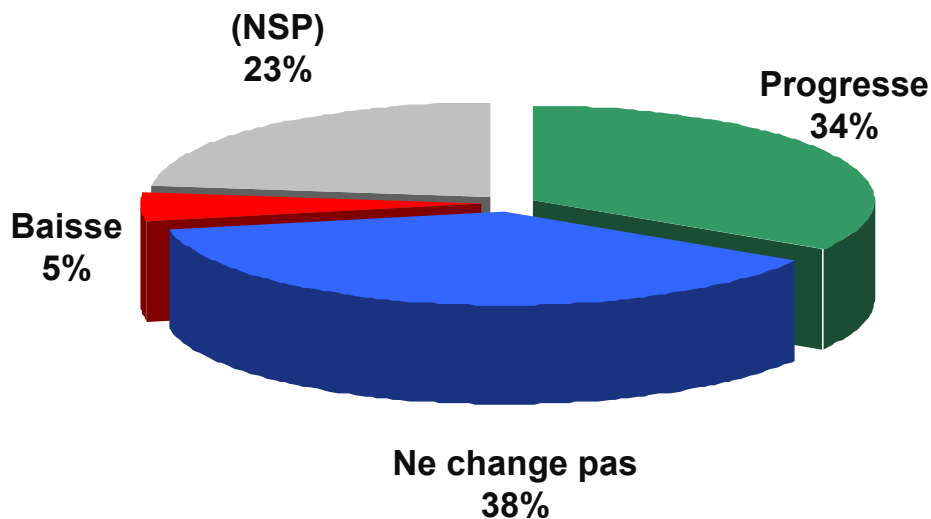
L'opinion des parents est très positive quelle que soit l'activité concernée. En effet, le taux d'accord dépasse 70% pour l'ensemble des items proposés. Les scores positifs sont encore plus forts pour les espaces premiers livres, les ateliers bleus , les ateliers du samedi matin, les séjours aventures et les vacances arc en ciel qui recueillent systématiquement plus de 40% d'opinions très positives.

Toutefois, seuls 36% des parents estiment que l'étude du soir permet d'améliorer les résultats scolaires de leurs enfants.

7. Opinion générale sur le périscolaire

Évolution de la qualité des activités proposées

- Depuis quelques années, estimez vous que la qualité des activités proposées aux enfants par la Mairie de Paris



Niveau	Progresse	Ne change pas	Baisse
Maternelle	29%	35%	4%
Élémentaire	37%	40%	5%

A tous / 3565

Informatisation de l'accueil dans les centres de loisirs

- L'accueil dans les centres de loisirs a récemment été informatisé. L'avez-vous remarqué ?



Niveau	Oui	Non
Maternelle	51%	47%
Élémentaire	39%	56%

A ceux dont l'enfant fréquente un centre de loisir/

1788

Moyens supplémentaires accordés

- Depuis 2002, la Mairie de Paris a accordé des moyens supplémentaires importants visant à améliorer la qualité des activités périscolaires. En avez-vous entendu parler?



A tous / 3565

- En êtes-vous satisfait?



A ceux qui en ont entendu parlé / 520

8. Suggestions et attentes

Suggestions et attentes

- En matière d'activités proposées aux enfants par la Ville de Paris, quelles sont vos principales attentes ?

Plus d'activités

Plus d'activités sportives	11%
Plus d'activités culturelles	8%
Plus d'activités artistiques	7%
Plus d'activités d'éveil, éducatives	4%
Apprentissage de langues étrangères	3%
Plus d'activités pour les enfants en bas âge	2%
Plus d'activités manuelles	2%

Autres attentes

Plus grande variété de choix	
Plus d'informations	10%
Plus de surveillance	
Animateurs plus compétents	7%
Plus de places	
Plus de sorties	7%
Horaires plus souples/ plus adaptés	6%
Épanouissement de l'enfant	
Des activités de meilleure qualité	5%
Souhaite des tarifs moins chers	5%
Plus de moyens	3%
Davantage d'activités à l'heure du déjeuner	3%
	3%
	2%
Autres (NSP)	2%
	2%

Suggestions et attentes/ Verbatims

Diversité des activités

« Maintien des activités sportives et développement des activités culturelles »

« Proposer un bon équilibre entre activités artistiques, culturelles et sportives »

« Davantage d'activités artistiques, ateliers scientifiques, travaux manuels »

« Une grande diversité dans les activités proposées aux enfants, ainsi qu'un plus grand nombre d'ateliers pour satisfaire plus de demandes »

« Une plus grande diversité d'activités, en fonction des âges concernés, une meilleure information des parents. »

Sécurité

« Proposer un bon encadrement (sécurité, hygiène), meilleure qualité des repas »

« Il aurait été utile de prévoir un accompagnement par les animateurs, de l'école jusqu'au stade pour le football par exemple plutôt que de donner rdv au stade »

« Avant tout, des ceintures de sécurité dans les bus »

Suggestions et attentes/ Verbatims

Informations et communication

« A l'âge de deux ans et demi de l'enfant, les parents devraient recevoir une documentation sur toutes les activités »

« Avoir plus d'informations sur les différentes activités proposées et cela sous forme de brochures consultables facilement »

« Une meilleure communication des activités proposées soit par courrier, soit par l'école directement »

« Etre informé des activités des enfants pendant la journée »

« Avoir par avance un programme pour les sorties, les activités internes et externes »

Aide aux devoirs

« Une véritable aide aux devoirs à l'étude »

« Il manque du soutien scolaire (différent de l'étude) et plus individualisé pour les enfants en difficultés et ne relevant pas du RASED »

Suggestions et attentes/ Verbatims

Nombre de places

« Pouvoir obtenir plus de places aux ateliers bleus . Depuis deux ans, il n'y a pas de places malgré de nombreuses demandes »

« Que les ateliers bleus ne soient pas supprimés après pré-inscription sous prétexte qu'il n'y a pas assez d'enfants »

« Des places beaucoup plus nombreuses aux inscriptions. Chaque début d'année, je tente ma chance sans jamais avoir une place. S'il n'y avait pas les activités de l'APE (mais plus chères), je n'aurais rien »

« Les cours de sports ou échecs n'ont pas toujours des places en nombre suffisant. »

Divers

« Moins de démarches administratives pour l'inscription et plus d'hygiène dans les toilettes ».

« Que ces activités conservent un côté ludique, ça permet aux enfants de casser un peu le rythme scolaire, surtout pour ceux qui fréquentent l'école toute la journée (cantine+ étude ou atelier) »

Suggestions et attentes/ Verbatims

« Que la durée des vacances arc-en-ciel soit plus variée (15 jours, 3 semaines...) et que l'information sur les inscriptions circule mieux. Qu'il y ait plus de séjours aventure en petites vacances et des vacances arc en ciel en hiver (ski) comme l'été »

« Pourriez-vous de temps en temps donner l'occasion aux parents de s'impliquer dans les activités de leurs enfants? (l'organisation, participation physique) »

« Avoir une qualité équivalente entre les différents centres de loisirs »

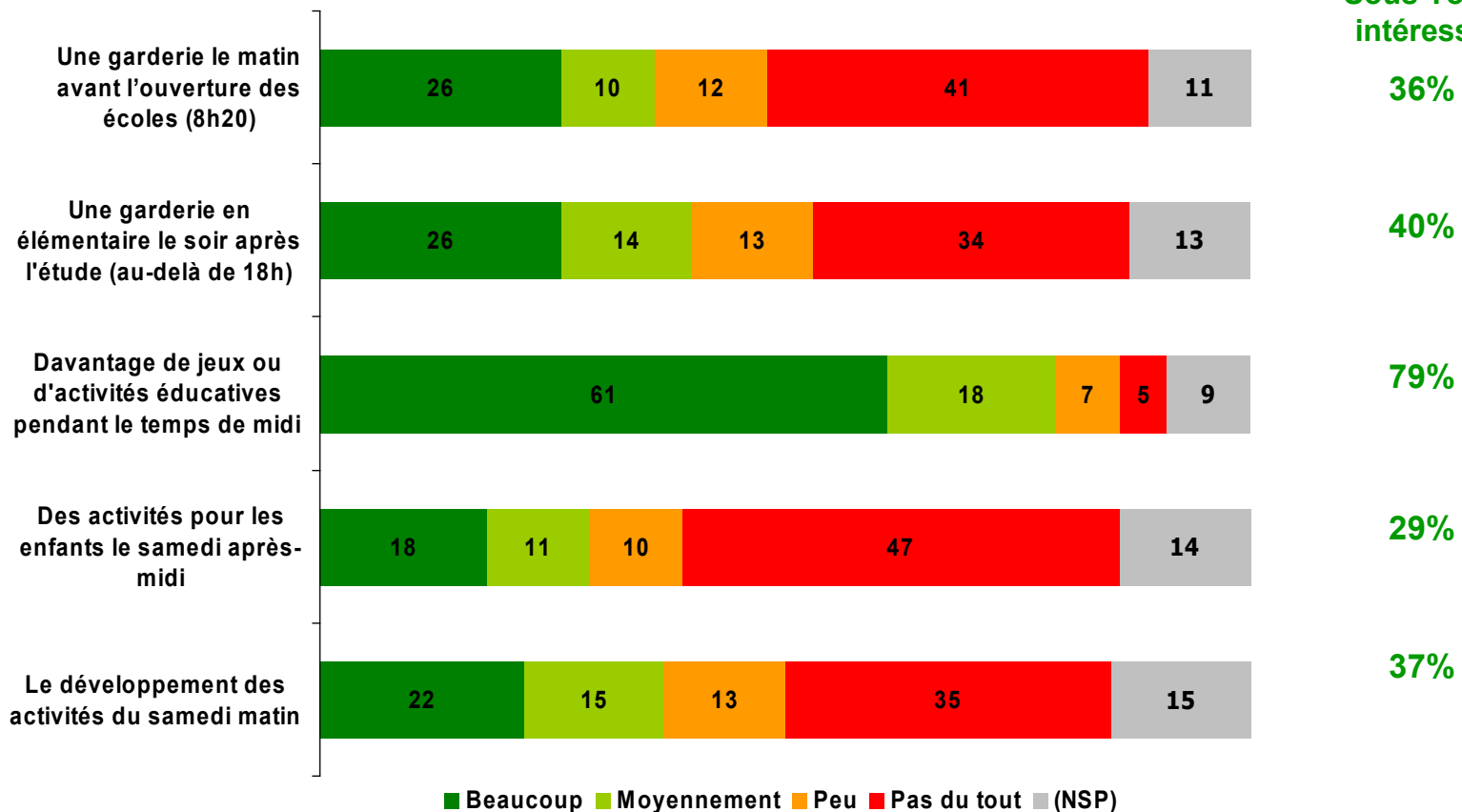
« Avoir une BCD correctement tenue et ouverte comme dans toutes les écoles de Paris »

Suggestions et attentes

A tous / 3565

- Pour chacune des propositions suivantes, dites nous si elle vous intéresserait personnellement:

Sous Total intéressé



Suggestions et attentes

- Pour chacune des propositions suivantes, dites nous si elle vous intéresserait personnellement:

		Intéressé	Pas Intéressé
Maternelle	Une garderie le matin avant l'ouverture des écoles (avant 8h20)	41%	48%
	Davantage de jeux ou d'activités éducatives pendant le temps de midi	77%	13%
	Des activités pour les enfants le samedi après-midi	31%	54%
	Le développement des activités du samedi matin	41%	43%

Élémentaire	Une garderie le matin avant l'ouverture des écoles (avant 8h20)	33%	55%
	Davantage de jeux ou d'activités éducatives pendant le temps de midi	79%	12%
	Des activités pour les enfants le samedi après-midi	28%	59%
	Le développement des activités du samedi matin	35%	50%

Suggestions et attentes

A tous / 3565

- Pour vous, est-il souhaitable que les activités périscolaires soient abordées en conseil d'école ?



	Oui	Non
Maternelle	81%	11%
Élémentaire	78%	13%

- Personnellement, êtes-vous intéressé à participer à des réunions d'information sur les activités périscolaires?



	Oui	Non
Maternelle	70%	22%
Élémentaire	63%	29%

Opinion sur chacune des activités

Dans l'ensemble, en spontané, les attentes des parents sont très diversifiées. Elles recouvrent aussi bien le contenu des activités que l'encadrement, l'information, les moyens matériels, les horaires ou encore le nombre de places disponibles. Une majorité de parents se retrouve toutefois sur plusieurs types d'attentes : plus de choix d'activités, plus de surveillance et d'informations.

Concernant les items proposés, les jeux et les activités éducatives pendant le temps du midi recueillent le plus d'intérêt de la part des parents (79% de parents intéressés). Il est vrai que la plupart des parents ne connaissent pas bien les activités de leurs enfants pendant l'interclasse du midi. Les autres activités proposées (garderie le matin, garderie le soir en élémentaire, activités le samedi après midi et le développement de celles du samedi matin) rencontrent moins de succès mais intéressent cependant pour chacune d'elles un tiers des parents.

Sur un plan plus pratique, une forte majorité de parents (79%) juge qu'il est souhaitable d'aborder les activités périscolaires en conseil d'école et deux tiers des répondants déclarent être prêts à participer à une réunion d'information sur les activités périscolaires.

9. Les activités périscolaires organisées par d'autres institutions

Activités organisées par d'autres institutions

- Votre enfant fréquente-t-il d'autres activités périscolaires **au sein** de l'école organisées par d'autres institutions (associations...) que la Mairie de Paris?



Lesquelles*

Activités sportives	48%
Théâtre	12%
Cours de langues	11%
Musique	7%
Activités manuelles	5%
Échecs	4%
Activités nommément citées	12%
Autres	5%
(NSP)	11%

A tous / 3565

*Plusieurs réponses possibles

Activités organisées par d'autres institutions

- Votre enfant fréquente-t-il d'autres activités périscolaires **en dehors** de l'école organisées par d'autres institutions (associations...) que la Mairie de Paris?



Lesquelles*

Clubs sportifs	68%
Musique (instrument, solfège)	30%
Activités artistiques (dessin,..)	10%
Activités culturelles	7%
Catéchisme	3%
Activités nommément citées	4%
Autres (NSP)	1,5% 11%

A tous / 3565

*Plusieurs réponses possibles

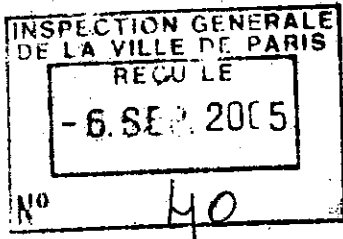
ANNEXE N° 6

Réponses au rapport provisoire de
Mme ..., Directrice de la Jeunesse et des Sports (6 septembre 2005)
et de Mme ..., Directrice des Affaires Scolaires (9 septembre 2005)



DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LA DIRECTRICE



Paris, le 6 SEP. 2005

NOTE

à l'attention de

Madame
Directrice de l'Inspection Générale

OBJET : Audit du secteur des activités périscolaires
P.J. : 1

Vous m'avez adressé le 11 juillet dernier le rapport provisoire concernant l'objet ci-dessus. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations qu'appellent de ma part les parties de ce rapport concernant la DJS.

S'agissant des activités des **samedis matins libérés**, le rapport indique la faible fréquentation des ateliers à vocation sportive et les ouvertures et fermetures successives. Il souligne également les perspectives de progression surtout en terme de communication. Je ne puis que souscrire à ces observations.

S'agissant des **ateliers bleus sportifs**, au-delà de leur succès global le rapport fait état avec raison de l'inégal accès des enfants à ce dispositif faute d'implication de certains directeurs d'école. Le rapport souligne l'aspect volontariste de l'action dans le domaine sportif en direction des enfants handicapés et du développement des ateliers dans les CLIS, à la demande de Mme KOMITES. Ce développement a été rendu possible par une étude de besoins que la DJS a conduite directement en lien avec les responsables des établissements.

Pour ce qui concerne les **centres scolaires sportifs**, je vous informe que leur organisation vient de faire l'objet d'un projet de convention tripartite entre la Ville (DJS), l'USEP (fédération sportive scolaire du 1^{er} degré) et les associations sportives scolaires support de l'activité, afin d'en préciser le fonctionnement ainsi que les responsabilités réciproques de chacun des intervenants. Cette convention cadre doit faire l'objet d'une approbation par le Conseil de Paris lors de sa séance de septembre. Dans le cadre de ces centres, sont organisées des compétitions scolaires, l'USEP ayant pour ce faire reçu délégation de service public de l'Etat, et les associations sportives scolaires étant obligatoirement affiliés à l'USEP.

S'agissant des **personnels** concourant à ces activités, ceux relevant de la DJS – comme ceux relevant de la DASCO - ont vu leur professionnalisation s'accroître :

- Seuls des animateurs disposant d'un Brevet d'Etat peuvent exercer leur activité au sein des CSS.
- Dans le cadre des marchés passés pour les ateliers bleus, les mêmes obligations concernant la qualification des personnels ont été inscrites, assorties de clauses d'évaluation permettant de s'assurer de la qualité du service rendu.

*

Si je souscris à l'essentiel aux **propositions figurant dans la 3^{ème} partie du rapport**, en ce sens qu'elles confortent l'action entreprise (coordination avec la DASCO, outils d'évaluation, mutualisation des compétences), je souhaite revenir sur une piste de réflexion évoquée dans ce document à savoir l'hypothèse d'une **restructuration institutionnelle** prévoyant la création d'une direction ou d'un service autonome dédié aux activités périscolaires.

Bien davantage que la défense d'un quelconque « pré carré » de la Direction de la Jeunesse et des Sports, la question me semble devoir être posée en terme de cohérence et d'efficacité de l'action menée par la Ville en dehors du temps scolaire.

Dans cet esprit, trois aspects me semblent devoir être particulièrement relevés :

- En premier lieu, les ateliers bleus sportifs sont organisés par la Direction de la Jeunesse et des Sports de manière complémentaire et interactive avec d'autres activités sportives destinées aux Jeunes Parisiens, (Centres Sport Découverte, Centres d'Initiation Sportive, Ecole Municipale des Sports...). Le transfert des ateliers bleus sportifs vers la Direction des Affaires Scolaires, loin de renforcer cette action, en l'intégrant à celle menée dans des domaines totalement étrangers au monde sportif, aurait en réalité pour conséquence d'affaiblir l'ensemble de la politique de loisirs et d'éducation sportifs municipale.

La cohérence globale de cette action apparaît clairement dans la brochure « Sport en liberté », que vous trouverez ci-jointe, permettant aux parisiens et plus particulièrement aux jeunes de prendre connaissance de tous les dispositifs existants pendant cet été et qui vient d'être complétée par une brochure « Du sport toute l'année, même pendant les vacances ! », également jointe, destinée aux 6-18 ans et qui présente l'ensemble des actions.

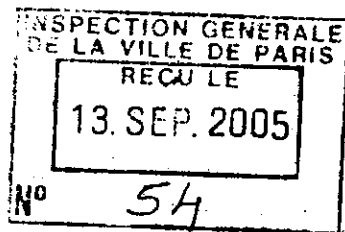
- En deuxième lieu, les associations mettant en œuvre les Ateliers Bleus sont connues à d'autres titres par la Direction de la Jeunesse et des Sports, qui les subventionne souvent, leur attribue des créneaux d'occupation dans des équipements sportifs municipaux, parfois contracte également avec elles dans le cadre des marchés « Centres Sport Découverte », ou encore d'animations sportives à Paris Plage par exemple. Cette unicité de suivi serait gravement compromise – au détriment des associations les plus sérieuses – si une partie substantielle de l'action des dites association devait échapper au contrôle de la Direction de la Jeunesse et des Sports.

- En troisième lieu, enfin, et surtout il semble contradictoire, au moment où la Ville se dote d'une filière d'action sportive qui marque sa volonté de diversifier et de renforcer considérablement la politique d'animation sportive destinée aux jeunes en dehors du temps scolaire, d'envisager de fragmenter cette politique en confiant une partie de sa mise en œuvre à une autre direction que celle qui l'a initiée.

Pour toutes ces raisons, il me paraît tout à fait inopportun de modifier les frontières existantes entre la DJS et la DASCO en ce qui concerne le périscolaire sportif.

En revanche, il est évident que, à l'instar de ce qui a été fait pour les ateliers bleus en matière de tarification, de procédures et d'analyse des besoins, il est possible d'aller plus loin et d'accroître les synergies entre les deux directions.

Telles sont les observations que je souhaitais formuler. Je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire permettant de vous éclairer, seules trois personnes de ma direction ayant contribué à cet audit.



Paris, le 09 septembre 2005

NOTE à l'attention de :Madame
Directrice de l'Inspection Générale

Objet : Rapport provisoire d'audit du secteur des activités périscolaires

P.J. : 1

Par note du 11 juillet, vous m'avez transmis le rapport provisoire concernant l'audit du secteur périscolaire par l'Inspection générale. Je vous demande tout d'abord de bien vouloir excuser le retard apporté à cette réponse par la direction des affaires scolaires

En annexe de cette note figure une liste de points factuels qui me paraissent devoir être précisés.

Sur le fond, ce rapport me semble, avec une approche à la fois stratégique et pragmatique, avoir bien identifié la réalité et les enjeux de la politique péri et extra scolaire de la Ville de Paris.

Parmi les diverses et pertinentes recommandations présentées par les rapporteurs, je tenais à en évoquer quelques unes :

- Pour ce qui concerne la sous-direction de l'action éducative et périscolaire, sa réorganisation est effectivement en cours, et devrait être mise en place au début de l'année 2006 ; cette réorganisation suit largement les pistes qui avaient été identifiées lors des entretiens avec les rapporteurs, même si certaines adaptations doivent être apportées pour aboutir à une organisation administrative efficiente.
- La réorganisation des CAS 5-6 et 13-14, que je juge indispensable, ne pourra se faire dans un avenir proche ; les difficultés sont d'ordre immobilier et budgétaire ; toutes les pistes explorées jusqu'à maintenant pour trouver un lieu d'implantation à la future CAS 6-14 se sont révélées sans issue ; l'identification d'un local convenable et géographiquement adéquat constitue cependant un préalable obligatoire à cette réorganisation, qui n'est qu'ajournée.
- Concernant l'interclasse, si une réflexion peut être menée sur l'augmentation de la capacité des BCD et EPL, elle risque de heurter à un problème de locaux et d'accessibilité ; la fréquentation des ces structures doit rester pour les élèves un moment de calme et de détente.
- S'il faut effectivement développer les activités proposées pendant l'interclasse, en revanche, je ne suis pas favorable à la mise en place d'activités payantes, que ce soit sous forme d'ateliers bleus (comme il en existe déjà à l'initiative de la DJS) ou par l'intervention d'associations extérieures et directement contactées par les écoles. Une discrimination sociale forte risque de résulter de cette généralisation d'activités payantes à un moment où la présence des enfants est très forte puisque plus de 75% d'entre eux déjeunent à la cantine. A mon sens, l'effort sur ce point doit relever d'un service public gratuit, et certaines CAS ont déjà mis en place un certain nombre de dispositifs dans ce cadre.

• La mise en place d'une garderie le matin avant 8h20 ou le soir après 18h nécessite un chiffrage précis et n'est pas envisageable dans le cadre d'un budget contraint; cette prestation ne peut en effet être assurée par les animateurs sur leur temps de service actuel.

• Au vu du sondage BVA, et comme le soulignent les rapporteurs, une réflexion doit être engagée sur le temps de l'étude ; c'est sûrement le moment de la journée qui suscite le plus d'attente de la part des parents, dont on peut estimer qu'ils souhaitent une évolution vers des études dirigées et non seulement surveillées.

• La généralisation de l'opération Coup de pouce est difficile ; elle requiert d'abord un personnel spécifiquement formé, et surtout un engagement fort des directeurs d'école ; on a pu constater dans certains cas, heureusement fort rares, que le dispositif a dû être arrêté faute de relais de la part du directeur. De plus, toutes les écoles ne relèvent pas de ce dispositif qui vise à donner à certains enfants un accompagnement dont ils ne peuvent bénéficier dans le cadre familial. Il ne faudrait pas mettre en danger la qualité par la quantité.

• Sur la préinscription, s'il y a eu sur l'été 2005 une augmentation sensible du nombre d'enfants préinscrits, il n'en demeure pas moins que seule une préinscription obligatoire, et donnant lieu à tarification, permettrait une meilleure gestion tant des ressources humaines, par une affectation plus fine d'animateurs par centre, que des moyens de fonctionnement, notamment par une meilleure estimation du nombre de repas et des moyens de transport.

• Concernant le compte famille, un chargé de mission, sera prochainement affecté à la SDAEP, et devra dans un premier temps préparer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le financement est budgété pour 2006.

Telles sont les principales réflexions dont je souhaitais vous faire part sur ce rapport dont je tiens à nouveau à souligner la grande qualité.

Directrice des affaires scolaires

ANNEXE

p 4/118 5^{ème} § : l'AGAPSVP n'a pas réellement disparu en 2001 ; ses statuts ont été modifiés, et elle a pris le nom d'ADELLO ; celle-ci est donc juridiquement la même association. Les activités de l'ADELLO, quoique beaucoup plus restreintes qu'auparavant, relèvent toutefois en grande partie d'une gestion de fait, le Secrétariat général a demandé qu'il soit mis fin à ses activités. Après la mise en place, en 2004 et début 2005, des régies comptables d'avances nécessaires au fonctionnement des centres de loisirs, l'ADELLO sera dissoute en fin d'année.

p 6 3^{ème} § : les animateurs référents ne sont pas tous titulaires actuellement, même si c'est le projet qu'ils le soient tous à l'avenir.

p 7 2^{ème} § : si l'on compte l'ensemble des structures jouant le rôle de centres de ressources, on arrive à 14 : centre Paris lecture, centre de ressources de la langue française, centre Paris informatique, centre scientifique Dorian, centre sportif du Plessis Robinson, Cinémathèque scolaire, centre de ressources images, centre citoyenneté, jardins pédagogiques, centres préados Le Vau et Binet, arts plastiques, musique, enfance handicapée.

p 11 tableau et 1^{er} § : les pourcentages de progression mentionnés intègrent pour 2004 et 2005, les transferts budgétaires résultant de la diminution de la subvention versée à l'ADELLO. Les crédits dépensés par l'ADELLO servaient à payer le même type de dépenses ; les transferts constituent une simple rebudgétisation et non une augmentation globale de crédits.

p 14 2^{ème} § : ambiguïté sur la personne représentée par « ce dernier ».

p 15 3^{ème} § : ce sont les enfants souffrant d'allergies alimentaires qui relèvent d'un PAI ; les enfants handicapés bénéficient d'un PIIS.

p 19 : la liste des centres de ressources pourrait être complétée, comme indiqué plus haut à propos de la p7, par le centre de ressources enfance handicapée, par les deux centres de ressources préados, et par la Cinémathèque scolaire qui a une activité propre en tant que centre de ressources.

p 22 4^{ème} § : 283 points en juillet et 202 en août.

p 45 dernier § : pour les vacances Azrc en ciel, à la différence des classes de découverte, le bureau de la découverte, s'il assure bien une permanence dans les gares, ne prend pas en charge la réservation des trains ; celle-ci est à la charge des prestataires.

p 49 2^{ème} § : c'est en fait plus de 1 300 enfants qui ont bénéficié de ce dispositif sur l'année scolaire 2004-2005.

p 50 fin du 2^{ème} § : l'association PEP 75 a pris en charge pour l'année scolaire 2004-2005, outre les abonnements, des dépenses de matériel pédagogique. Pour 2005-2006, il sera fait recours à une autre association, en accord avec l'Académie, la PEP 75 prélevant des frais de gestion sur les montants qu'elle perçoit.

p 50 3^{ème} § : l'opération Coup de pouce est en fait actuellement suivie par la chef du bureau des PVP qui intervient en tant que chargée de mission, le bureau des PVP lui-même n'étant pas en charge de ce suivi dans l'organisation actuelle.

p 52 dernier § : en fait les animateurs des centres de ressources sont également affectés au BAA, qui compte donc 27 agents en service central, et 124 en centres de ressources.

p 55 dernier § : RAE se lit : responsables de l'action éducative.

p 60 avant-dernier § : si la mobilité vers des postes administratifs n'est en effet possible que pour des titulaires, c'est en fait la fusion des corps, en créant une spécialité animation dans le corps des adjoints administratifs, qui a rendu effective cette possibilité.

p 60 3^{ème} § : les conseils de centres de loisirs ne sont pour l'instant formalisés que dans le 14^{ème} arrondissement.

p 70 1^{er} tableau : ni les coûts (sauf le personnel) ni les recettes de l'interclasse ne relèvent du budget municipal ; ces dépenses et ces recettes sont inscrites aux budgets des vingt caisses des écoles.

p 76 : même remarque qu'aux pages 7 et 19 pour ce qui concerne les centres de ressources.
